

2m11.2628.9

Université de Montréal

Le travail d'établissement  
des réfugiés salvadoriens à Montréal

par

Julie Beausoleil

Département d'anthropologie

Faculté des Arts et Sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures  
en vue de l'obtention du grade de  
Maître ès sciences (M.Sc.)

Janvier 1998

© Julie Beausoleil 1998





GN

4

U54

1998

v.022

Université de Montréal  
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé:

Le travail d'établissement  
des réfugiés salvadoriens à Montréal

présenté par

Julie Beausoleil

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Dierdre Meintel



Mémoire accepté le 980831

## Sommaire

La guerre qui a fait rage au Salvador entre 1979 et 1992 a poussé sur les routes des milliers de personnes qui ont gagné les rues de la capitale, des pays limitrophes, du Mexique, des États-Unis et du Canada. Au Québec, quelques milliers sont venus s'établir et beaucoup vivent aujourd'hui à Montréal. Ce mémoire s'intéresse aux expériences de des premières années de vie dans la métropole. Comment ces individus et ces familles parviennent-ils à s'installer et à refaire leur vie quotidienne ? En adoptant une définition « élargie » du travail, nous proposons que les réfugiés salvadoriens *travaillent* afin de réaliser cet établissement. Cette notion repose sur une observation faite au cours de la phase exploratoire selon laquelle la réorganisation de la vie quotidienne suite à la migration exige que l'on s'adonne à des activités spécifiques impliquant à la fois l'engagement de temps, de compétences, d'efforts. De plus ces activités sont menées avec intention.

L'objectif de ce travail est de rendre compte des expériences des Salvadoriens à Montréal en ce qui concerne spécifiquement l'asile politique, le travail rémunéré et l'apprentissage du français. Des entrevues semi-dirigées ont été conduites lors d'une première série de rencontres. Puis, dans le cadre d'une enquête menée à l'Université de Montréal auprès d'anciens revendicateurs de statut de réfugié, le contenu de quatorze autres entrevues a été utilisé.

L'interprétation des contenus des entretiens tend à confirmer le fait qu'un travail d'établissement intervienne dans les activités des réfugiés salvadoriens au cours des premières années de vie. D'abord, pour obtenir le statut de réfugié, ils présentent une demande initiale puis font toutes les démarches nécessaires aux étapes décisionnelles cruciales à cette détermination du statut, ce qui exige, entre autres, une quête d'information et une préparation particulières. De même, l'entrée sur le marché du travail ne s'accomplit pas sans que les individus soient actifs. Les revendicateurs de statut de réfugié doivent en premier lieu obtenir une permission officielle de la part des autorités. Chacun doit ensuite se rendre disponible aux employeurs par la recherche d'emploi. Des informations suggèrent que les positions qu'ils trouvent demeurent précaires, ce qui aura la conséquence de les pousser sporadiquement à un retour à la case départ, à la quête d'un autre emploi. Les réfugiés salvadoriens élaborent des projets incluant la formation pour acquérir un métier ou le recyclage. Afin d'y parvenir, le français demeure un levier important. La maîtrise de cette langue demande que soient menées des activités spécifiques pour parvenir à fréquenter des cours et poursuivre par soi-même l'apprentissage.

## Liste des tableaux

Tableau I	Immigrants reçus d'origine salvadorienne au Canada arrivés entre 1975 et 1989.....	1-2
Tableau II	Salvadoriens au Québec par période d'arrivée.....	1-2
Tableau III	Immigrants reçus d'origine salvadorienne au Québec par catégorie d'immigration .....	1-3
Tableau IV	Nombre de revendicateurs de statut de réfugié d'origine salvadorienne entre 1984 et 1990 au Québec .....	1-4
Tableau V	Le choix des langues pour les entretiens, première recherche .....	1-4
Tableau VI	Les informateurs de la première recherche.....	1-5
Tableau VII	Langues utilisées lors des entrevues de la recherche du G.R.E.S. ....	1-5
Tableau VIII	Participants de la seconde recherche.....	1-6
Tableau IX	Réfugiés sélectionnés à l'extérieur du Canada, première recherche.....	1-6
Tableau X	Revendicateurs de statut de réfugié, première recherche .....	1-7
Tableau XI	Revendicateurs de statut de réfugié, recherche du G.R.E.S.....	1-7
Tableau XII	Étapes du premier système de détermination du statut de réfugié, 1978-1988 .....	1-8
Tableau XIII	Résultats du programme de révision administrative du 21 mai 1986 au 31 mai 1987 au Québec pour les ressortissants de trois pays latino-américains .....	1-8
Tableau XIV	Résolution des demandes d'asile pour les répondants arrivés en 1987 et 1987, recherche du G.R.E.S. ....	1-8
Tableau XV	Étapes du second système de détermination du statut de réfugié, 1989-1991 .....	1-9
Tableau XVI	Statistiques sur l'entrée des réfugiés salvadoriens par la sélection extérieure entre 1978 et 1987.....	1-9
Tableau XVII	Salvadoriens acceptés par la sélection préalable, 1980-1987 .....	1-9
Tableau XVIII	Délais dans l'obtention du permis de travail, recherche du G.R.E.S. ....	1-10
Tableau XIX	Emplois occupés depuis l'arrivée au Québec .....	1-11
Tableau XX	Description des emplois, recherche du G.R.E.S., manufactures 1 : textile, vêtements et linge de maison.....	1-12
Tableau XXI	Description des emplois, recherche du G.R.E.S., manufactures 2 : usines variées.....	1-12
Tableau XXII	Description des emplois, recherche du G.R.E.S., emplois hors manufactures .....	1-13
Tableau XXIII	Fréquentation des cours de français, première recherche .....	1-13
Tableau XXIV	Fréquentation des cours de français, recherche du G.R.E.S.....	1-14
Tableau XXV	Fréquentation des cours de français et catégories d'immigration.....	1-14

## Liste des sigles et des abréviations

A.I.D.	Agency for International Development
C.A.I.	Commission d'Appel de l'Immigration
C.C.S.R.	Conseil Consultatif sur le Statut de Réfugié
C.F.	Cour Fédérale
C.I.S.R.	Commission de l'Immigration et du Statut de Réfugié
C.O.F.I.	Centre d'Orientation et de Formation des Immigrants
C.S.É.	Comité Spécial d'Études
G.R.E.S.	Groupe de Recherche Ethnicité et Société
M.C.C.I.Q.	Ministère des Communautés Culturelles et de l'Immigration du Québec
O.I.M.	Organisation Internationale des Migrations
O.N.G.	Organisations non-gouvernementales
O.N.U.	Organisation des Nations Unies
P.R.A.	Programme de révision administrative
R.S.E.	Réfugiés sélectionnés à l'extérieur du Canada
R.S.R.	Revendicateurs de statut de réfugié
S.A.R.	Section de l'arriéré (de la C.I.S.R.)
S.S.R.	Section du statut de réfugié (de la C.I.S.R.)

## Remerciements

J'adresse mes sincères remerciements aux Québécoises et aux Québécois d'origine salvadorienne qui ont accepté de partager leurs expériences avec moi. La confiance qu'ils m'ont accordée m'a profondément touchée et a constamment su inspirer mon travail.

Je tiens également à remercier Deirdre Meintel, directrice de mémoire, pour son précieux soutien ainsi que Pierre Beaucage pour ses commentaires et sa disponibilité. Ma gratitude va également à Christopher McAll, professeur de sociologie, responsable d'une recherche auprès d'anciens revendicateurs du statut de réfugié; certaines données de cette étude sont utilisées dans les pages suivantes.

Plusieurs personnes m'ont apporté encouragements et éclairages, parmi lesquelles d'abord se trouvent mes amis et mes partenaires de travail : Marc-André Deniger, Martin Gamache, Diane Lessard, Jean-Claude Martin, Liza McCoy, Judith Morency et Milagros Ortiz et aussi ma famille: Geneviève Martin et Gilles, Marie-Hélène et François Beausoleil. Je remercie tout particulièrement ma soeur Natalie Beausoleil pour son support et son optimisme et, finalement, pour sa patience et sa discrétion, Steve Bourget.

*À Gilles et Geneviève*

*et*

*offert à la mémoire de  
Segundo Montes  
Jésuite assassiné à San Salvador  
le 16 novembre 1989,  
chercheur sur les refuges des Salvadoriens  
et défenseur des droits humains*

## Table des matières

Liste des tableaux .....	v
Liste des sigles et abréviations .....	vi
INTRODUCTION.....	1
PREMIÈRE PARTIE : CADRE CONCEPTUEL ET MÉTHODOLOGIQUE .....	9
<u>Chapitre 1 : Problématique de recherche</u> .....	10
Introduction.....	10
1.1. L'évolution de la problématique .....	11
1.1.1. Les Salvadoriens à Montréal .....	11
1.1.2. Problématique de départ et phase d'exploration.....	14
1.1.3. Formulation de la problématique.....	17
1.2. Pour une définition « pragmatique » de l'établissement .....	18
1.2.1. De quelques problèmes .....	20
1.2.2. Le refuge et l'action .....	26
1.3. Le travail, une définition plus « ample ».....	28
1.3.1. Une notion récente.....	29
1.3.2. Le travail et la diversité culturelle .....	32
1.3.3. Le travail domestique, reproduction et production.....	35
1.3.4. D'autres formes de travail .....	39
1.3.4.1. Le travail dans les relations familiales et sociales.....	39
1.3.4.2. Les rapports avec les institutions.....	41
1.4. Le travail d'établissement .....	44
1.5. L'asile politique, le travail rémunéré et l'apprentissage du français .....	46
1.5.1. La demande d'asile politique .....	47
1.5.2. La recherche d'un travail rémunéré.....	53
1.5.3. L'apprentissage du français .....	55
Conclusion .....	57
<u>Chapitre 2 : Méthodologie</u> .....	58
Introduction.....	58
2.1. Les phases de la recherche .....	58
2.2. Les entrevues .....	60
2.2.1. L'entrevue, une rencontre singulière .....	60
2.2.2. Prendre contact avec les informateurs.....	62
2.2.3. Le guide d'entrevue .....	63



2.2.4. Le choix des langues .....	64
2.2.5. Les considérations déontologiques .....	65
2.2.6. Premières mises en forme des contenus des entretiens.....	66
2.3. L'interprétation des entretiens .....	67
2.3.1. L'analyse « verticale ».....	67
2.3.2. L'analyse « horizontale ».....	68
2.3.2.1. L'analyse des segments de texte.....	68
2.3.2.2. Les récits et les épisodes .....	69
2.4. Les informateurs.....	71
2.5. La recherche du Groupe de Recherche Ethnicité et Société .....	76
Conclusion.....	77
DEUXIÈME PARTIE : TRAVAILLER POUR S'ÉTABLIR.....	79
<u>Chapitre 3 : Se défendre pour obtenir le statut de réfugié</u> .....	80
Introduction.....	80
3.1. Demander le statut de réfugié, à la frontière et sur le territoire canadien.....	82
3.1.1. L'étape initiale.....	82
3.1.1.1. Première période, 1975-1988 .....	82
3.1.1.2. Demander l'asile au cours de la seconde période, 1989-1991.....	88
3.1.2. La « défense », les étapes décisives.....	91
3.1.2.1. Première période, 1975-1988.....	91
3.1.2.2. Deuxième période, 1989-1991 .....	95
3.2. Les réfugiés sélectionnés à l'extérieur du Canada.....	103
3.2.1. Les programmes d'immigration humanitaire .....	104
3.2.2. Les expériences des réfugiés sélectionnés à l'extérieur .....	106
3.3. Discussion .....	110
Conclusion.....	113
<u>Chapitre 4 : Chercher un emploi pour trouver sa place</u> .....	119
Introduction.....	119
4.1. Acquérir un permis de travail .....	120
4.2. Chercher un travail.....	124
4.3. Travailler au Québec, une expérience de la précarité en emploi.....	128

4.4. Élaborer des projets.....	133
4.4.1. Apprendre un métier.....	133
4.4.2. Se recycler.....	136
4.5. Discussion .....	139
Conclusion.....	142
<u>Chapitre 5 : Apprendre le français.....</u>	<u>146</u>
Introduction.....	146
5.1. Choisir le français? .....	147
5.2. Apprendre le français au Centre d'Orientation et de Formation pour les Immigrants .....	153
5.2.1. Demander l'entrée au C.O.F.I. ....	153
5.2.2. Participer aux cours de français.....	155
5.3. Les stratégies d'apprentissage de la langue française hors des cours .....	160
5.4. Discussion .....	162
Conclusion.....	164
CONCLUSION.....	168
Bibliographie .....	180
Annexes.....	1-1
Annexe I : Tableaux .....	1-2
Annexe II : Méthodologie de recherche .....	2-1
Guide d'entrevue, première recherche.....	2-2
Guide d'entrevue, recherche du G.R.E.S. ....	2-4

## Introduction

*The public safety program in El Salvador is 10 years old and the advisors have efficiently trained the National Guard and National Police in basic tactics so that authorities have been successful in handling any politically motivated demonstrations in recent years (...) With the potential danger that exists in a densely populated country where the rich are very rich and the poor extremely poor, El Salvador is fortunate that the Guard and the Police are well trained and disciplined.*

Internal Report, U.S. Department of State, A.I.D, 1967 p. 23<sup>1</sup>

Les Salvadoriens sont arrivés au Canada et au Québec en grand nombre dès le début des années quatre-vingts. Ils fuyaient un conflit intense et dévastateur ayant profondément déchiré le pays entre 1979 et 1992. Ce mémoire se penche sur les expériences des réfugiés salvadoriens<sup>2</sup> vivant à Montréal. Nous avons débuté cette étude en portant notre regard sur ce qui concerne l'asile politique. Ensuite, nous avons choisi d'examiner les expériences entourant la recherche d'un emploi salarié et l'apprentissage du français car ce sont des dimensions importantes pour ces réfugiés alors qu'ils réorganisent leur vie quotidienne après l'arrivée.

Le Salvador est un petit pays situé entre le Guatemala et le Honduras, sa côte baignant dans le Pacifique. En 1987, sa population était évaluée à plus de 5,3 millions d'individus et présentait la densité la plus élevée en Amérique Centrale<sup>3</sup>. Au début des années quatre-vingts, quarante pour-cent de la population est urbaine. À ce moment, la capitale, San Salvador, abritait près d'un demi-million de personnes. Cependant, avec l'afflux de réfugiés, on croit que ce nombre aurait même jusqu'à doublé au cours des années suivantes (Diaz-Briquets 1989 : 41).

En janvier 1992, le gouvernement et les forces armées ont officiellement mis un terme au conflit féroce les ayant opposés pendant plus d'une décennie. Cette guerre s'inscrit dans une longue histoire marquée par de profondes inégalités économiques et sociales ainsi que par l'emploi soutenu de la violence par les autorités afin de contrer tout soulèvement. Cette répression armée de la révolte populaire n'est pas nouvelle dans ce pays. En 1932, une rébellion fut durement écrasée, entre dix et trente mille Indiens et d'autres critiques au régime ont été massacrés au cours de *La Matanza*.

---

<sup>1</sup>Cité dans Americas Watch 1991 : 4.

<sup>2</sup>La forme masculine n'est utilisée que pour alléger le texte.

<sup>3</sup>En 1985, la densité de population était de 694 individus par mille carré, quatre à treize fois plus élevée que les autres pays de la région (Diaz-Briquets 1989 : 40).

Les inégalités ont continué à se creuser depuis ce moment, si bien qu'au début des années 1970, les paysans sont nombreux à demeurer sans terre, sans ressources et sans emploi. L'oligarchie des quatorze familles est demeurée le symbole de la concentration extrême de la richesse. Dans les milieux urbains, les développements industriels se sont accélérés. Une classe bourgeoise continuait à prospérer alors que la pauvreté est toujours restée prégnante pour la majorité de la population.

Le début du récent conflit peut être situé en 1979 mais c'est l'assassinat de Monseigneur Romero en mars 1980, qui demeure dans les mémoires des Salvadoriens le synonyme de la véritable entrée en guerre. Tout au long de la période qui a suivi, les États-Unis ont apporté aux autorités du pays un support extrêmement considérable, craignant que le petit pays ne connaisse le sort de Cuba et surtout du Nicaragua. Une aide fournie au nom du développement était apportée, le plus souvent constituant un solide appui au gouvernement et une assistance militaire directe. Tout cet appui financier, militaire et logistique a été crucial dans la résistance du gouvernement<sup>4</sup> (Danaher, Berryman et Benjamin 1987). Les forces gouvernementales ont également trouvé un fidèle allié dans les groupes para-militaires formés de civils (O.R.D.E.N.).

Le gouvernement salvadorien menaçait et sévissait envers tous ceux qui formulaient une critique, tant les travailleurs, les étudiants que les paysans. Les victimes n'incluaient donc pas seulement les personnes directement engagées sur la scène politique. Au cours de cette guerre prolongée, la population civile a été très affectée, notamment par la stratégie adoptée par l'armée et les groupes para-militaires par laquelle de vastes régions ont été dépeuplées, transformées en zones de terreur afin d'apeurer ceux que l'on accusait de collaborer avec la guérilla. Selon Delli Sante (1989), les techniques utilisées pour contrer cette collaboration présumée et la révolte comptaient la mise à feu et la destruction des habitations et des villages dans les régions civiles, les meurtres et la torture, les disparitions, les bombardements des lieux de résidences de non-combattants, les violations généralisées des droits humains, l'emprisonnement pour motifs politiques, le recours à des escouades para-militaires et le déplacement des civils (p. 90-92). Le F.M.L.N.<sup>5</sup> est également reconnu coupable de graves violations des droits humains (Americas Watch 1991).

---

<sup>4</sup>Entre 1980 et 1988, les États-Unis ont investi des sommes variant entre \$64,995,000 et \$561,076,000, soit une moyenne de US\$340,738,000 annuellement (selon les données officielles de l'AID, compilées par Danaher, Berryman et Benjamin 1987 : 87).

<sup>5</sup>F.M.L.N. : Frente Farabundi Martí de Liberación Nacional, du nom d'un leader assassiné lors des affrontements en 1932.

Douze ans de guerre se sont soldés par un sombre bilan au plan des pertes humaines estimées à soixante-quinze mille (U.S. Committee for Refugees 1992 : 88). Le début des années quatre-vingts a été particulièrement violent avec plus de trente-trois mille morts violentes entre 1980 et 1984<sup>6</sup> (Hamilton et Sholtz Chinchilla 1991 : 56). L'intensité des conflits s'est de nouveau accrue en 1988 et 1989 alors que le F.M.L.N. lançait une offensive sur San Salvador ; la riposte des militaires a conduit à l'assassinat de six prêtres jésuites et de membres de leur entourage.

Les combats et la terreur ont eu des impacts certains sur les mouvements migratoires. En ce qui a trait aux déplacements internes, le U.S. Committee for Refugees évalue à quatre cent mille le nombre de déplacés à l'intérieur des frontières (1992 : 88). Selon North, il s'agirait plutôt d'un demi-million (1990 : 134). Une minorité a rejoint les camps de réfugiés dont la gestion était assurée par les agences gouvernementales. Ils y ont trouvé des conditions de vie très difficiles. La grande majorité des déplacés a plutôt vécu dans les bidonvilles autour des cités ou dispersés dans la campagne (Delli Sante 1989 : 103). Ces civils n'ont que peu profité de la protection que peuvent assurer les statuts de réfugié ou de non-combattants tels que définis par les chartes internationales (Lawyers Committee for International Human Rights 1984). En fait, ils étaient considérés le plus souvent comme des cibles que comme des personnes pouvant recevoir de l'aide humanitaire (Frisk 1990-1991 : 42)<sup>7</sup>.

La guerre a également été la cause d'une nette accentuation des migrations externes. Cependant, celles-ci ne représentent en rien un phénomène nouveau, elles font partie prenante de la vie économique et sociale du Salvador depuis longtemps. En occurrence, les Salvadoriens ont été très nombreux à se diriger vers le Honduras pour y travailler. Un conflit a éclaté entre les deux pays, nommée la « guerre du soccer » en 1969, qui a forcé le retour de près de trois cent mille Salvadoriens. Plus récemment, ce voisin hondurien procédait également à des expulsions au moment où les conflits au Salvador gagnaient en intensité. Si ce dernier avait vu ses ressortissants vivre et trouver du travail à l'extérieur au cours des récentes décennies, l'exode qui allait avoir lieu au cours des années quatre-vingts n'a pas de communes mesures avec ce qui s'était passé auparavant.

---

<sup>6</sup>Nombre fourni par une des agences de droits humains salvadoriennes.

<sup>7</sup>Au sujet de ces déplacements internes voir, entre autres sources : Americas Watch 1991 (chapitre 7), Frisk 1990-1991, Lang et Lunden 1989, Lawyers Committee for International Human Rights 1984, Montes 1986 et Paredes 1984.

En effet, on estime que durant la guerre c'est jusqu'à un cinquième de la population salvadorienne qui s'est dirigée vers les autres pays d'Amérique Centrale, le Mexique, les États-Unis, le Canada ou même l'Australie. D'abord, en Amérique Centrale, la présence des Salvadoriens est évaluée en 1987 à trente mille au Honduras, dix mille au Guatemala, sept mille six cents au Nicaragua, six mille deux cents au Costa Rica, trois mille au Belize et neuf cents au Panama (Zolberg, Suhrke et Aguayo 1989 : 212).

La migration n'est pas pour autant facile. Les Salvadoriens connaissent de graves problèmes lorsqu'ils tentent de traverser les frontières, ce qui témoigne des pratiques restrictives et souvent violentes des autorités des pays vers lesquels ils se dirigent pour trouver asile. À chaque poste frontalier, se dresse le danger de la déportation et de mauvais traitements. De plus, parvenir à entrer et s'établir à l'étranger ne signifie pas que l'on y ait accès à la sécurité, à la protection ou à un statut légal. Par exemple, les camps de réfugié au Honduras ont été à la fois la proie des attaques de l'armée hondurienne et des forces salvadoriennes (Ferris 1987, North 1990).

Les voyages sont le plus souvent périlleux, notamment celui entre le Guatemala et le Mexique, reconnu pour être très difficile et coûteux. Violences, détentions, déportations sont abondamment documentées (par exemple, Frelick 1991). Au Mexique les Salvadoriens, tout comme d'autres réfugiés centro-américains, ont habité dans les camps de réfugiés ou se sont mêlés à la population locale. Zolberg, Suhrke et Aguayo (1989) évaluent qu'en 1987 le nombre de Salvadoriens dans ce pays variait entre cent vingt mille et deux cent cinquante mille (p. 212). Pour plusieurs d'entre eux, la migration devait s'arrêter là. Toutefois, d'autres cherchaient par tous les moyens à atteindre le Nord.

Malgré le fait de politiques inhospitalières à leur égard, les Salvadoriens ont atteint jusqu'à un million aux États-Unis au cours des années quatre-vingts (Stanley 1987, Montes 1988). Selon Montes (1988), 90 % d'entre eux vivent dans l'illégalité. La politique américaine au Salvador a eu des conséquences directes pour les Salvadoriens. D'abord, les autorités n'ont octroyé le statut de réfugié qu'à une infime quantité de demandeurs. En effet, moins de 3 % des demandes d'asile ont été acceptées, révélant un biais dans l'octroi de ce droit (Bothelo 1985 : 241, Zucker et Flink Zucker 1991 : 242-243)<sup>8</sup>. De plus, une protection temporaire ne leur a pas été accordée que très tardivement,

---

<sup>8</sup>Concernant l'examen des demandes d'asile, Zucker et Zucker (1991) présentent les données suivantes, tirées des informations fournies par le gouvernement américain : entre 1983 et 1989, 37,666 cas ont été refusés, 1,004 acceptés (taux d'acceptation de 2,5 %), pour 1989 seulement, 13,861 ont été refusés, 337 acceptés (2,3 % d'acceptation), 19,929 cas sont en attente (p. 241). On peut donc comprendre d'après ces

alors qu'elle était disponible pour d'autres groupes de réfugiés (Polonais, Iraniens ou Nicaraguayens), (Delli Sante 1989 : 101)<sup>9</sup>. De nombreux Salvadoriens ont été appréhendés et déportés par les autorités<sup>10</sup>. Un quota maximal pour les migrants latino-américains a aussi été prévu, en 1983 par exemple, il se limitait à deux mille personnes ; à titre comparatif, il atteignait au même moment quinze mille Européens de l'Est et soixante-quatre mille Asiatiques. La politique américaine envers les réfugiés salvadoriens paraît donc clairement discriminatoire et même contraire aux lois internationales en regard des droits humains (Delli Sante : 101-102). Finalement, l'annonce d'une mesure de renforcement des sanctions à l'intention des immigrants illégaux en novembre 1986 a été une des causes des mouvements de nombreux Salvadoriens vivant aux États-Unis vers le Canada<sup>11</sup>.

Plus de vingt-deux mille Salvadoriens ont été sélectionnés à l'extérieur du Canada entre 1980 et 1993 (22,436 précisément). Depuis le début des années quatre-vingts, le nombre de ceux qui ont frappé à la porte du Canada n'a cessé d'augmenter. Beaucoup vont se diriger vers le Québec. Cependant il demeure difficile de dégager un portrait statistique exact mais des informations suggèrent qu'environ dix mille Salvadoriens vivent actuellement au Québec<sup>12</sup>.

L'étude des expériences des réfugiés salvadoriens peut-elle s'inscrire dans les courants de recherche sur l'établissement des réfugiés et des immigrants dans les pays occidentaux ? Depuis les années 1920, les nouveaux venus et de leurs rapports avec les populations majoritaires ont retenu l'attention des chercheurs. L'assimilation, l'intégration, l'adaptation et l'ajustement figurent parmi les outils conceptuels principaux de ce domaine d'étude. Toutefois, nous emprunterons ici une autre voie de départ. À partir de quelques observations réalisées au cours de la phase d'exploration, nous suggérons que les réfugiés *travaillent* pour s'établir, c'est-à-dire qu'ils accomplissent des activités réelles, tant physiques qu'intellectuelles, exigeant à la fois du temps, des efforts, des compétences et d'être menées avec intention. Ce sont par elles que les réfugiés

---

chiffres pourquoi qu'une mince proportion de Salvadoriens aient entrepris de faire une telle demande.

<sup>9</sup>Ce n'est qu'en 1990, suivant un appel de clémence du président salvadorien qu'une permission de séjour temporaire a été délivrée à près de 200,000 Salvadoriens vivant et travaillant aux États-Unis, jusqu'à ce que la guerre se termine (El Salvador Today 1992 : 5).

<sup>10</sup>Par exemple, dix mille cinq cents ont été déportés au Salvador en 1981, ainsi que mille Guatemaltèques et Salvadoriens au début de 1982 (Delli Sante 1989 : 100).

<sup>11</sup>Au sujet des politiques américaines face aux réfugiés salvadoriens, le lecteur peut consulter Bothelo 1985, Delli Sante 1989, Frelick 1989, Gibney 1991, North 1991, Montes 1988, Weiss Fagen 1988 et Zucker et Flinck Zuker 1987 et 1991.

<sup>12</sup>Voir les explications fournies au chapitre 1 à ce sujet.



parviennent éventuellement à s'assurer la sécurité relative d'un statut légal permanent ainsi leur survie par un travail rémunéré. Aussi, une maîtrise de la langue française représente un levier important dans la vie quotidienne et ce, à tous les niveaux.

Nous avons choisi d'aborder ces trois thématiques car elles revêtent une grande importance pour les réfugiés au cours des premières années. Tel que nous l'avons vu précédemment, la quête de l'asile politique constitue une dimension cruciale de l'expérience des réfugiés tout au long du processus migratoire. Elle s'avère également déterminante lors de l'établissement. L'absence d'un statut légal clair occasionne en effet un ensemble de conséquences dont, par exemple, l'obligation de réaliser des démarches administratives auprès des instances gouvernementales que ce soit afin de pouvoir travailler légalement, d'obtenir une couverture sociale, de demander l'accès aux cours, etc. De plus, pour les demandeurs d'asile à l'extérieur du Canada comme pour ceux qui formuleront cette requête à la frontière canadienne, l'obtention d'un statut de réfugié constitue la clé d'un établissement à long terme et la possibilité de pouvoir attendre, du moins jusqu'à la fin des conflits, avant de retourner au Salvador.

Dans les prochains chapitres, nous traiterons la question du statut légal des revendicateurs de statut de réfugié et porterons notre attention à celui des personnes choisies par le Canada avant d'entrer au pays. Nous situons les considérations légales et administratives dans un cadre d'analyse plus large selon lequel doit être questionnée la création par les États des catégories de non-citoyens ainsi que la construction idéologique de la légitimité des migrations. Nous nous éloignons d'une approche qui se fonderait sur un jugement moral selon lequel il est « bon » ou « mauvais » pour certains individus ou groupes de demander l'asile politique. Un regard anthropologique ou sociologique a peut-être un rôle précieux à jouer dans cet examen critique des pratiques des gouvernements en matière d'immigration et des prémisses idéologiques sur lesquelles elles se fondent.<sup>13</sup>

En second lieu, sera traitée la question le travail rémunéré, domaine de préoccupation constante pour les réfugiés salvadoriens. Il s'agit pour eux de pouvoir trouver une source de revenus mais également de réaliser des projets, de trouver une autonomie et de planifier leur avenir. Femmes et hommes cherchent du travail auprès d'une variété d'employeurs. Toutefois, la tâche n'est pas aisée dans un contexte économique difficile. Les emplois

---

<sup>13</sup>Au sujet de la liberté de mouvement des individus dans le monde, le lecteur consultera avec intérêt le livre de Dowty 1987 et celui de Daniel et Knusden (1995) concernant les enjeux particuliers que rencontrent les réfugiés alors que la méfiance devient une question cruciale dans leurs rapports avec les états, les institutions et les populations des nations qu'ils quittent, traversent et où ils s'établissent.



qu'ils trouvent demeurent incertains. Ainsi, ils tâchent de le conserver ou d'en changer pour quelque emploi paraissant meilleur.

Finalement, la connaissance du français constitue un troisième thème central abordé au cours des rencontres. Il semble s'agir là d'une clé de leur vie quotidienne : c'est par elle que l'on établit des contacts avec les francophones, que l'on peut plus facilement réaliser les démarches et entreprendre les relations avec un nouveau milieu. Selon plusieurs informateurs, au contraire, un manque de maîtrise du français pose un problème de taille.

Notre objectif reste d'abord celui de décrire ces facettes des expériences réfugiés salvadoriens à Montréal. Nous privilégierons les perspectives des réfugiés en examinant leur rôle d'acteur en examinant la question de ce que nous nommons le « travail d'établissement ». Si un tel travail existe, quelles sont les activités qui y prennent part ? Quelles contraintes pèsent sur lui ? Afin de répondre à ces interrogations, nous avons choisi de mener des entretiens semi-dirigés avec dix-sept Salvodirens résidant dans la métropole. D'autres informations ont pu être recueillies au cours d'une enquête réalisée auprès de quatorze autres personnes, anciennes revendicatrices de statut de réfugié en provenance du Salvador<sup>14</sup>.

Notre recherche demeure d'abord et avant tout exploratoire. Il semble qu'à l'instar de chacune des entrevues, cette étude peut être conçue comme le fruit de rencontres, si on peut dire, d'une construction commune entre les réfugiés salvadoriens et nous. Ceci paraît vrai même si « l'autorité » qui demeure nôtre dans l'écriture ne peut être niée et que les échanges à l'appui de ce travail restent ceux de « sujets en position » (Rosaldo 1989).

Ce mémoire compte deux parties. La première inclut la description du cadre conceptuel et méthodologique de la recherche. Le chapitre 1 présente la problématique, c'est-à-dire son évolution, la littérature pertinente et les trois thématiques à l'étude. La démarche méthodologique est ensuite décrite au chapitre 2. Les phases de l'étude, le choix et la conduite des entrevues ainsi que les procédés d'interprétation y sont explicités. De plus, le profil des informateurs est dressé avant que soit résumée très brièvement la seconde étude sur laquelle est basé ce mémoire.

---

<sup>14</sup>Voir une brève description de cette recherche au chapitre 2.

La seconde partie du document consiste à la présentation des trois thématiques retenues. Les expériences des réfugiés au sujet de la quête de l'asile politique est d'abord traitée du chapitre 3. Ensuite, le chapitre 4 aborde ce qui a trait au travail rémunéré. L'apprentissage de la langue française est finalement l'objet du chapitre 5.

PREMIÈRE PARTIE :  
CADRE CONCEPTUEL ET MÉTHODOLOGIQUE

# CHAPITRE 1

## Problématique de recherche

### Introduction

En s'établissant au Québec, les Salvadoriens transforment leur vie. Il s'agit pour eux d'un changement radical face à ce qu'ils vivaient au Salvador ou dans les pays qu'ils ont traversés avant leur arrivée au Canada. Ils trouvent à Montréal un contexte culturel et social fort différent de celui de leur pays d'origine, de l'Amérique Centrale ou des États-Unis. Sans demeure et sans travail à leur arrivée au Canada, plusieurs d'entre eux seront aussi sans statut légal permanent. Comment font-ils face aux difficultés associées à la résolution de leur demande d'asile et à ses conséquences ? Comment entreront-ils sur le marché du travail ? Comment vont-ils surmonter leur méconnaissance initiale de la langue française ? En étudiant ces expériences, est-il possible de décrire ce processus en tenant compte de la perspective des réfugiés et en les reconnaissant comme des acteurs ?

Nous proposons que les réfugiés salvadoriens *travaillent* afin de s'établir, c'est-à-dire qu'ils réalisent des activités exigeant temps, efforts, compétences et pour lesquelles ils agissent avec intention. Cette hypothèse est apparue d'abord au cours de la phase exploratoire de la recherche et se fonde sur une conception « pragmatique » de l'établissement. Cet emploi du concept de travail pour désigner des activités non rémunérées s'inspire de réflexions autour des limites du champ définitionnel de ce concept. Parmi les chercheurs ayant traité de cette notion fondamentale de l'idéologie occidentale, certains suggèrent que le travail ne se borne pas à désigner l'emploi payé. Il peut également concerner des activités utiles rendues invisibles par le fait qu'elles se distinguent de l'emploi rémunéré tout en partageant avec celui-ci le fait d'être investies de temps et d'efforts.

L'objectif de ce chapitre consiste à expliciter le cadre analytique de la recherche. Pour ce faire, nous présentons quelques informations de base au sujet des Salvadoriens à Montréal et esquisserons un portrait des études consacrées à leurs expériences. Ensuite, l'évolution de la problématique est retracée, du tout début jusqu'à la formulation de l'hypothèse de recherche. Celle-ci s'inscrit dans une perspective se démarquant nettement des courants de recherche actuels. Considérant quelques uns des dilemmes de ce domaine d'étude, nous suggérons qu'une approche pragmatique de l'établissement puisse être plus appropriée, en particulier car elle se fonde sur la prise en compte du fait que les réfugiés

salvadoriens demeurent des acteurs. La section subséquente propose un examen de quelques pans de la littérature théorique et empirique au sujet de la notion de travail. Cette discussion précède la définition opérationnelle du concept de travail d'établissement utilisée pour l'analyse ultérieure des témoignages recueillis au cours des entrevues. Enfin, les trois thématiques de recherche choisies, la quête de l'asile, la recherche d'un emploi et l'apprentissage de la langue française seront décrites après que soit énoncé un bref bilan des connaissances disponibles à leur propos respectif.

### **1.1. L'évolution de la problématique**

Des individus nés au Salvador vivent à Montréal depuis les années soixante-dix et surtout le début des années quatre-vingts. Nous débuterons cette section par une revue de leur profil statistique, des connaissances au sujet de leur communauté. Nous ferons une brève présentation de quelques études sociologiques et anthropologiques ayant porté sur ce groupe.

#### 1.1.1. Les Salvadoriens à Montréal

Les Québécois d'origine salvadorienne ne constituent pas un groupe ethnique particulièrement « visible », il semble parfois disparaître dans la catégorie des « Latino-américains » ou celle des « Centro-américains ». L'évaluation précise du nombre de Salvadoriens au Québec se bute à certaines difficultés. Cependant des indices suggèrent qu'il soit plus élevé que l'on pourrait être porté à croire au premier abord.

Dès le début des années quatre-vingts, le nombre d'entrées de Salvadoriens au Canada a considérablement augmenté, passant de centaines à des milliers par année, plaçant le Salvador parmi les principales nations d'origine des immigrants latino-américains au pays (Adelman 1991 : 215). En effet, les statistiques indiquent qu'entre 1975 et 1981, la somme des immigrants reçus en provenance du Salvador varie annuellement entre une centaine et près de trois cents. Une augmentation s'amorce en 1982 avec l'entrée de près de neuf cents personnes. Puis un véritable bond apparaît dès 1983 pour se maintenir jusqu'en 1989 : la quantité de Salvadoriens entrant au Canada à chaque année oscille entre deux mille cinq cents et près de trois mille cinq cents (tableau I).

Toutefois, ces statistiques n'incluent pas les revendicateurs de statut de réfugié. Ceux-ci n'apparaissent dans les statistiques générales que lorsqu'ils ont obtenu la reconnaissance du statut de réfugié ou la résidence permanente. Dans le cas qui nous préoccupe, ce fait revêt une importance certaine car une proportion non négligeable de

Salvadoriens est entrée en demandant l'asile à la frontière<sup>15</sup>. À titre indicatif, près de huit mille (7,933) personnes d'origine salvadorienne faisait partie de l'arriéré des revendications non résolues en 1989 (Adelman 1991 : 183). Il faudrait donc ajouter ce nombre à celui des immigrants reçus pour pouvoir apprécier la totalité des Salvadoriens vivant sur le territoire canadien<sup>16</sup>.

Pour l'évaluation de la totalité de Salvadoriens au Québec, nous devons également prendre en compte deux types de personnes appartenant à deux catégories administratives : les immigrants reçus et les revendicateurs de statut de réfugié. Le Ministère des Communautés Culturelles et de l'Immigration (M.C.C.I.Q. 1991c) maintient que près de trois mille cinq cents (3,500) personnes sont arrivées entre 1961 et 1986 (tableau I). Le dépouillement des statistiques annuelles de l'immigration indique un nombre légèrement supérieur de quatre mille cent soixante-huit (4,168) pour les années 1973 à 1986<sup>17</sup> (tableau III). L'évaluation ne peut cependant pas s'arrêter là car ces données excluent les revendicateurs de statut de réfugié. Entre 1984 et 1990, plus de cinq mille six cents demandes d'asile ont été logées par des Salvadoriens (5,689 précisément) (tableau IV). À la lumière des informations que nous détenons, nous proposons qu'un total approximatif de dix mille personnes d'origine salvadorienne vivent au Québec<sup>18</sup>.

C'est surtout à Montréal que s'établissent la plupart des immigrants et des réfugiés. Ceci paraît être aussi le cas des Salvadoriens, quoique que certains d'entre eux choisissent plutôt Québec ou Sherbrooke. Dans la métropole, il semble que l'on ne puisse pas encore parler d'une communauté salvadorienne, si on entend par ce terme un regroupement résidentiel, un milieu ou un réseau d'appartenance aux frontières définies. Effectivement, au niveau de la répartition résidentielle, il est encore impossible de discerner un seul centre où les salvadoriens choisissent d'élire résidence. On ne peut encore identifier une zone unique où on établit domicile tout en reconnaissant que certaines avenues et quartiers sont

<sup>15</sup>Nous ne pouvons évaluer à quel moment les revendicateurs de statut de réfugié devenus immigrants reçus apparaissent dans les statistiques. De plus, le nombre de retraits et de départs demeurent difficiles à évaluer. De plus amples informations seraient nécessaires pour pouvoir résoudre ces problèmes.

<sup>16</sup>Selon les statistiques canadiennes, entre 1979 et 1989, 22,136 étaient présents au Canada, auxquels il faudrait ajouter l'arriéré de 7,933, pour un total de 30,069 (toutefois, certains sont peut-être partis). Il reste également impossible de simplement faire la somme des revendicateurs et des immigrants reçus, étant donné le danger de duplication.

<sup>17</sup>Il est peut-être possible que certains soient sortis du Canada pour retourner aux États-Unis mais aucune information à ce sujet n'a pu être trouvée dans les documents officiels.

<sup>18</sup>Toutefois, en considérant la lenteur du système de détermination du statut de réfugié et les types de données publiées, il est difficile de déterminer avec certitude la somme de réfugiés salvadoriens entrés (et demeurés) tant au Québec qu'au Canada depuis le début des années quatre-vingts. Ce problème d'estimation des nombres a été mentionné par Boyd (1993) relativement à l'absence ou l'invisibilité des femmes réfugiées dans les statistiques officielles.

privilegiés, par exemple autour de l'avenue Bélanger (entre Saint-Denis et St-Laurent) et à Ville Saint-Laurent (Juteau 1989 : 64-65). La formation d'une communauté ethnique peut également être fondée sur la vie associative. On dénombre plusieurs associations pour et par les Salvadoriens et autres Latino-américains, à orientation sociale, religieuse ou sportive<sup>19</sup>. Ces indices d'une vie communautaire ne peuvent être niés mais il faut reconnaître, d'après les témoignages, qu'il subsiste des divisions au sein des Salvadoriens, ce qui laisse à penser qu'il n'existe pas une seule communauté salvadorienne à Montréal (Foxen et Beausoleil)<sup>20, 21</sup>.

Bien que ne représentant pas un groupe très considérable au plan numérique, les Salvadoriens ont su retenir l'attention des chercheurs au cours des dernières années. D'abord, deux recherches qualitatives ont été menées à Montréal. La première est celle de Juteau (1989 et 1991) portant sur les fréquentations, les mariages et les divorces. Par cette étude exploratoire, l'auteure suggère entre autres que ces relations soient transformées au Québec alors que les femmes et les hommes entrent dans une renégociation des rôles de chacun dans le couple et dans la famille. Les femmes paraissent instigatrices d'une large portion de ces changements, par exemple en demandant elle-même le divorce. Toutefois Juteau se défend de conclure de manière définitive sur la teneur des changements et insiste sur le fait que ceux-ci ne sont pas linéaires et ne relèvent en rien de l'assimilation. L'auteure insiste également sur le fait que les réfugiés manquent de connaissances au sujet de la société québécoise (p. 165).

Une seconde étude approfondie a été réalisée par Jacob (1991). Plusieurs thèmes sont abordés dans cet examen des rapports sociaux d'insertion. La vie familiale, l'expérience migratoire, l'arrivée au Canada, diverses facettes de la vie (langue, culture, changements de valeurs, etc.) et les projets de vie sont traités en plus des relations sociales

---

<sup>19</sup>Ces associations qui ne sont pas nécessairement très durables mais leur présence peut tout de même refléter l'importance des volontés de regroupement parmi les Salvadoriens à Montréal; on peut également constater que ce sont souvent des associations qui représentent ou incluent des ressortissants de différents pays. Ces associations comptent, par exemple, l'Association latino-américaine de Côte-des-Neiges, le Carrefour Latino-américain, l'Église Latina, le Centre d'aide hispanophone, l'Union des femmes salvadoriennes, le Centre d'aide sociale pour les femmes latino-américaines, etc.

<sup>20</sup>Cette constatation est également le fait d'une autre étude auprès des ressortissants salvadoriens en Australie (Langer 1991). L'auteur a identifié deux groupes de réfugiés salvadoriens, les uns engagés politiquement et les autres se retrouvant sur la base d'un apolitisme explicite.

<sup>21</sup>Cette question de constitution d'une communauté salvadorienne ou latino-américaine mériterait davantage d'attention, notamment en regard de l'histoire de la constitution du groupe (non seulement au plan numérique). Celle-ci n'a pas été retracée avec clarté, en particulier en ce qui concerne les différents itinéraires migratoires des personnes vivant actuellement à Montréal. Certains auront vécu au Salvador la plupart des années de la guerre, d'autres auront vécu dans les pays périphériques ou aux États-Unis. Leurs expériences antérieures semblent donc varier, ce qui peut influencer sur les choix en matière de vie associative et communautaire.

et de la solitude. L'auteur soutient entre autres qu'il faille reconnaître les difficultés que posés par la reconnaissance du statut de réfugié, la précarité et la pauvreté qui semblent être le lot de plusieurs.

Des jeunes salvadoriens ont également participé à des initiatives de recherche, notons en particulier celle de Meintel (1992) auprès des adolescents et jeunes adultes de quatre groupes (jeunes salvadoriens, portugais, grecs et chiliens). L'analyse met en lumière une souplesse dans la construction des identités ethniques de ces jeunes, contrastant avec l'assomption selon laquelle la seconde génération vivrait de profonds problèmes identitaires. Une seconde étude auprès des jeunes a été conduite par Foxen (1994). L'auteure souligne l'importance de ne pas examiner leurs expériences et celles de leurs parents qu'au niveau de la santé mentale, les réfugiés paraissant particulièrement préoccupés par le passé et le présent, tant social que politique.

#### 1.1.2. Problématique de départ et phase d'exploration

Le processus de découverte inhérent à toute recherche peut emprunter des avenues imprévues. Toutes les études ne sont pas linéaires, passant de manière prévisible par la circonscription d'un objet, la définition d'une problématique et d'un cadre conceptuel, l'élaboration des questions, la vérification et la formulation des réponses obtenues. En effet, la phase de terrain peut suggérer des perspectives inattendues, ce qui mènera éventuellement à la redéfinition des termes initiaux de la problématique. L'analyse présentée dans ce mémoire est le produit d'un tel processus.

Au début de la recherche, nous voulions étudier ce qui entourait la quête de l'asile politique au Canada pour les réfugiés salvadoriens. En examinant les demandes d'asile initiales et les processus administratifs conduisant à l'obtention du statut de réfugié, nous aurions pu révéler un pan encore peu connu de leurs expériences.

Ce faisant, il était également question de chercher à comprendre quelles pouvaient être les répercussions de la construction idéologique des enjeux entourant l'octroi du statut de réfugié. Le gouvernement canadien semble avoir joué un rôle central dans la remise en question de la légitimité de la migration des demandeurs d'asile. Par exemple, les autorités ont utilisé les termes de « vrai » et de « faux » réfugié afin de distinguer entre les personnes « méritant » l'asile et celles qui « abusent du système », empruntant l'asile politique comme voie d'entrée rapide échappant à la sélection des immigrants (voir par exemple Canada 1987). Des débats enflammés au sujet de cette modalité d'arrivée des



étrangers ont eu cours depuis le début des années quatre-vingts et sont encore vivants aujourd'hui. Quelles pouvaient être les impacts de ces discussions sur les expériences des réfugiés salvadoriens ?

Notre second objectif était d'approfondir la connaissance des pratiques canadiennes en matière de détermination du statut de réfugié à partir d'un cas précis. Il paraissait pertinent d'étudier celui des Salvadoriens, leurs arrivées étant surtout survenues alors que des changements majeurs au système de détermination du statut de réfugié se sont produits. Il semblait utile de compléter les informations fournies par la littérature par la prise en compte de la perspective des réfugiés salvadoriens sur ce système.

Afin d'atteindre ces objectifs, la stratégie de recherche comptait deux volets. Le premier était destiné à étudier le traitement des demandes d'asile adressées par les Salvadoriens aux autorités canadiennes. Ceci devait inclure à la fois l'examen des règles prévues pour tous les revendicateurs et celles qui étaient spécifiques à l'intention des ressortissants salvadoriens. Pour le second volet, nous avons prévu de réaliser une dizaine d'entrevues qualitatives afin de comprendre les perspectives et les expériences des réfugiés salvadoriens, entrés entre 1980 et 1991.

Nous avons entrepris de mener d'abord quelques entretiens préliminaires pour déterminer les paramètres précis de l'étude. Un guide d'entrevue sommaire incluait alors des questions sur la quête d'asile afin de recueillir des informations concernant le processus administratif et juridique de traitement des demandes d'asile. D'autres interrogations touchaient l'établissement en général par les thèmes du travail rémunéré, des langues parlées et de la vie familiale et sociale. Ces sujets étaient abordés dans le but premier d'explorer les impacts des considérations légales et administratives associées au statut de réfugié pour les expériences des Salvadoriens.

Cette phase exploratoire a conduit ultérieurement à un recadrage majeur de la problématique et ce, suite à deux observations principales. En premier lieu, les premières rencontres ont suggéré qu'il était difficile de traiter de l'asile politique sans établir les liens étroits que cette dimension entretient avec d'autres facettes de la vie quotidienne après l'arrivée. En effet, les informateurs se référaient clairement, tout en parlant des démarches entourant l'asile, aux autres thèmes prévus : le travail rémunéré, la vie familiale, l'apprentissage de la langue, ce qui proposait que des relations extrêmement importantes pouvaient exister entre la quête d'asile et l'expérience d'établissement en son entier. Il

devenait ainsi plus évident qu'une concentration sur le sujet de la quête d'asile et ses conséquences pouvait constituer un « découpage » ne sachant traduire le contenu spontané des entretiens et des expériences des premières années au Québec. N'y est pas étranger le fait que les démarches pour obtenir le statut de réfugié s'étirent dans plusieurs cas sur de longs mois, voire des années ; les réfugiés s'installant alors que se poursuit le traitement de leur demande d'asile. En somme, il paraissait donc primordial d'étudier non seulement les expériences relatives à ce processus administratif et juridique mais plus largement d'examiner la vie quotidienne des réfugiés dans laquelle cette dimension s'inscrit.

La seconde observation allait mener directement à l'énonciation d'une nouvelle perspective de recherche. C'est lors de la troisième rencontre qu'une telle avenue s'est ouverte. Cette entrevue s'est déroulée avec Carmen, une femme au début de la quarantaine, arrivée au Québec en 1989 en compagnie de ses enfants. Au cours de la conversation, elle avait d'abord décrit les événements entourant sa demande d'asile, du moment de son arrivée à la frontière canadienne jusqu'à celui de sa comparution devant la Commission de l'Immigration et du Statut de Réfugié (C.I.S.R.). Elle avait également parlé du fait qu'il lui fallait simultanément s'occuper des enfants lors de leur entrée à l'école, faire ses requêtes de réparation auprès du propriétaire de son logement, suivre ses cours de français, etc. Il lui avait été difficile de tout faire à la fois. De plus, « il faut tout le temps chercher de l'information », disait-elle, « moi, je lisais tout (...), tout, pour m'informer »<sup>22</sup>. Son regard était vif tandis que les gestes de ses mains appuyaient son message : elle faisait référence à de multiples préoccupations, à des efforts et à des actions répétées réalisées à un rythme accéléré.

Banales en apparence, ses paroles ont néanmoins retenu notre attention. Plusieurs questions nous venaient à l'esprit : qu'y avait-il de particulier à cet affairement ? Pouvait-on proposer que la constante quête d'informations, les démarches administratives, les cours de langue, ainsi que d'autres activités, constituent un « travail d'établissement » c'est-à-dire un ensemble de tâches réalisées par les réfugiés salvadoriens au cours des premières années dans leur nouveau contexte de vie ? Une proposition de recherche provisoire pouvait alors être formulée et servir de tremplin à l'analyse des entretiens. Celle-ci s'énonçait alors dans les termes suivants : *l'établissement des nouveaux arrivants exige un « travail », soit la réalisation d'activités grâce au déploiement d'efforts et à l'investissement de temps consentis à l'installation et à la réorganisation de la vie*

---

<sup>22</sup>Notes d'entrevue.

*quotidienne*. Ces activités permettent éventuellement l'atteinte d'une sécurité personnelle et familiale, d'une survie économique mais également le développement d'une vie sociale et la réalisation de projets personnels. Une telle notion de travail suppose que l'on pose en assomption le fait que les réfugiés sont de véritables acteurs, ils ne sont pas pris en charge entièrement par l'État, les organisations non-gouvernementales, les réseaux familiaux ou les milieux sociaux.

En somme, d'une problématique axée sur l'analyse du processus de détermination du statut de réfugié, tant au niveau du système juridique qu'à celui des expériences des Salvadoriens, nous avons passé à une nouvelle question ouverte sur la réorganisation de la vie quotidienne pour laquelle, les réfugiés *travaillent*.

### 1.1.3. Formulation de la problématique

Cette étude vise à explorer les expériences des réfugiés salvadoriens afin de savoir ce travail d'établissement existe bel et bien et, dans l'affirmative, quelles sont les formes qu'il peut adopter. Bien que d'autres questions paraissent très pertinents, trois sujets ont été retenus : la quête de l'asile politique, la recherche d'un travail rémunéré et l'apprentissage du français. Nous étudierons chacun de ces domaines de la vie quotidienne à la lumière des témoignages des réfugiés salvadoriens.

Le second chapitre rend compte en détails de la démarche méthodologique que nous avons adoptée, toutefois il est utile de décrire à grands traits à ce stade-ci les caractéristiques des informateurs, les entrevues et les phases de la recherche. Nous avons conduit des entrevues semi-dirigées afin de pouvoir révéler les expériences et les perspectives des réfugiés. D'abord, des entretiens ont été réalisés auprès de dix-sept Salvadoriens lors d'une première recherche. Ces personnes étaient arrivées au Québec entre 1975 et 1991. Des informations recueillies au cours d'une seconde enquête ont pu être ajoutées, ce deuxième corpus compte quatorze comptes-rendus d'entretiens conduits avec d'anciens demandeurs d'asile acceptés à titre de résident permanent en 1991.

Bien que la nouvelle avenue de recherche mentionnée ci-dessus se soit entrouverte dès les premières entrevues, il ne paraissait pas de mise à ce moment de procéder à des changements radicaux de stratégie méthodologique. En conséquence, les rencontres ayant eu lieu après la phase exploratoire sont demeurées axées sur le processus administratif et, reléguée au second plan, l'expérience générale de l'établissement. Toutefois, c'est au moment de l'analyse que le recadrage des informations a été fait afin d'adresser la question

du travail d'établissement. La seconde recherche, celle du G.R.E.S., allait apporter d'autres données susceptibles d'enrichir la présentation et l'interprétation.

Pour chacune des trois thématiques, la présentation suit deux étapes. Dans un premier temps, est faite une description des activités énoncées relativement au thème. Dans un second temps, leur appartenance au travail d'établissement est discutée. Nous porterons alors une attention particulière aux contraintes d'ordre idéologique, légal, économique ou social qui semblent intervenir dans les actions examinées.

L'hypothèse de recherche principale n'a pas été formulée avant la mise en contact avec les informateurs comme l'aurait pu l'être celle élaborée dans une recherche par vérification d'une hypothèse. Notre approche se rapproche donc plutôt d'une étude exploratoire. Celle-ci compte des limites certaines. Parmi celles-ci figurent le fait qu'on ne puisse pas mesurer avec exactitude les caractéristiques des activités que nous associons au travail d'établissement que ce soit au niveau du temps ou des efforts concrets des acteurs. De plus, l'étude aurait été enrichie par l'emploi d'autres méthodes (par exemple, l'observation, le recueil longitudinal d'informations, etc.) qui, combinées avec les entrevues, auraient pu permettre de comprendre davantage les conditions dans lesquelles le processus d'installation a été fait.

## **1.2. Pour une définition « pragmatique » de l'établissement**

Comment peut-on comprendre les expériences de l'entrée dans une nouvelle société ? La littérature à ce sujet est vaste et diversifiée. Toutefois, certaines tendances centrales se dessinent. On remarque un intérêt particulier pour des problématiques précises et le choix de théories et de concepts-clés pour analyser les expériences des réfugiés et des immigrants, dont ceux de l'assimilation et de l'intégration. En effet, selon Anderson (1991), les études ethniques<sup>23</sup> en anthropologie et en sociologie se sont concentrées sur ces deux thèmes ainsi que sur les relations entre les groupes dominants et minoritaires, le changement dans les identités ethniques et les patrons d'installation résidentielle en milieu urbain (p. 17). Pour sa part, Meintel (1992) mentionne : « ... à l'exception de quelques monographies classiques (...), la littérature américaine a été centrée principalement sur des questions telles l' " ajustement ", l' " adaptation ", l' " acculturation " et l' " assimilation " » (p. 74).

---

<sup>23</sup>Qui ont été surtout réalisées auprès des immigrants et de leurs descendants alors que l'ethnicité concerne également aux groupes non-immigrants (Ramirez 1991).

La discussion suivante portera sur quelques uns problèmes que posent pour cette étude les concepts d'assimilation, d'intégration et d'autres concepts usuels. Ces difficultés forment obstacle à leur emprunt pour cette étude-ci. Parmi ces limites, se trouvent la confusion entre les concepts. Beaucoup de travaux présument que vont survenir des changements importants dans les valeurs des groupes immigrants et qu'éventuellement ceux-ci sont voués à la disparition. De plus, il semble que l'on suppose l'existence d'un processus progressif menant à une finalité déterminée, l'assimilation ou l'intégration, etc. Au plan opérationnel, il est difficile de pouvoir saisir les liens entre les cadres théoriques et l'examen des cas concrets. Finalement, on tend à supposer que les réfugiés et les immigrants vont demeurer de manière permanente au pays, ce qui n'est pas nécessairement le cas dans bien des situations. Compte tenu de ces difficultés, il semble plutôt qu'il soit plus approprié d'opter pour une définition pragmatique de l'établissement selon laquelle celui-ci désigne la réorganisation de la vie quotidienne. Ce terme est donc choisi ici en raison de son caractère « neutre », ne présument pas de la teneur ou de l'orientation des changements.

Si cette étude traite d'un groupe précis de réfugiés, il semble inopportun de se limiter qu'aux recherches portant spécifiquement sur ce type de migrant. Plusieurs raisons justifient cette position. D'abord, la notion de réfugié n'est pas utilisée de façon homogène. Par exemple, il existe des cas de migrants qui, bien que leurs départs de leur pays d'origine soient motivés par des motifs d'ordre politique, ne sont pas considérés comme réfugiés, que ce soit par les autorités des pays d'accueil ou les populations locales. De plus, les distinctions entre migrations politiques et économiques restent diffuses. Enfin, la littérature spécialisée au sujet des réfugiés tend à mettre l'accent sur un nombre limité de questions, tandis que d'autres, celles qui peut-être les rapprochent des immigrants, se voient négligées. Selon Gold (1992), cette omission élève une barrière importante devant la recherche (p. x)<sup>24</sup>. Cependant, en élargissant ainsi notre champ d'exploration de la littérature, il devient impossible d'en faire un examen exhaustif, notamment parce que les études ethniques sont diversifiées et fragmentées (Anderson 1991 : 29). Nous avons basé cette section sur une sélection de textes récents et plus anciens qui ne peuvent évidemment pas rendre compte de l'ensemble de la littérature. En

---

<sup>24</sup>Gold écrit : « The arbitrary distinction between immigrants and refugees is an obstacle to serious research. While a massive literature addresses the long-term adjustment of immigrants and considers such factors as their community formation, ethnic identity, and economic development, refugees are frequently regarded as persons in need. (...) Even when matters of refugee adjustment is considered, they are generally treated as phenomenon separate from that of immigrants. » (p. x).

conséquence, la discussion suivante ne vise qu'à soulever quelques problèmes à même d'illustrer des enjeux pertinents pour notre étude.

### 1.2.1. De quelques problèmes

Notons tout d'abord que tout examen des théories et concepts principaux utilisés pour l'étude des réfugiés et immigrants rencontre une première difficulté : la confusion. Celle-ci tient au manque d'explicitation et d'homogénéité des définitions ainsi qu'à l'interchangeabilité des concepts. En occurrence, Taboada Leonetti affirme que l'on devrait mieux définir les notions d'intégration et d'assimilation car leurs significations paraissent enchevêtrées (1994 : 101). Barou (1993) maintient pour sa part qu'il existe une ambiguïté à propos du concept d'intégration : « le terme a longtemps été employé de manière imprécise et indifférenciée, sans faire l'objet d'un souci de définition » (p. 169). Il note également une alternance injustifiée entre les notions d'assimilation et d'intégration (p. 169). Avery et Ramirez (1990) maintiennent qu'il existe une multitude d'usages des termes propres aux études ethniques : « Terms such as " assimilation ", " Anglo-conformity ", " integration ", " cultural pluralism ", and " multiculturalism " defy easy explanation, and scholars use them in a variety of ways » (p. 77). Beaud et Noiriel (1989) constatent que : « le terme " assimilation " et ses équivalents sont utilisés de façon extrêmement vague et variable d'une étude à l'autre (...) mais ce qui frappe surtout, c'est que ces deux termes, tout comme les autres mots-clés que nous avons retenus (acculturation, adaptation, insertion) sont largement interchangeables » (p. 64).

Un second problème tient au fait que certains des concepts et des perspectives usuels supposent que l'immigrant et le réfugié vont inévitablement remplacer leurs valeurs ou adopter partiellement celles de la culture majoritaire. En particulier, la notion d'assimilation prévoyait qu'un tel changement allait avoir lieu<sup>25</sup>. En effet, Park et Burgess (1921)<sup>26</sup>, puis Eisenstadt (1990)<sup>27</sup> et Gordon (1964)<sup>28</sup> le prévoyaient.

<sup>25</sup>Aux États-Unis, l'assimilation est d'abord formulée dans les années 1920, alors que l'École de Chicago devenait un important centre de recherches sur les immigrants. À cette époque prévalait un climat très antagoniste face aux groupes ethnoculturels minoritaires issus de l'immigration, considérés incapables de se joindre à la société majoritaire et inexorablement voués à la vie en ghetto (Del Baso 1988, Hannerz 1980).

<sup>26</sup>Park et Burgess soutiennent que l'assimilation devient non seulement possible mais constitue en fait la seule voie ; ils la définissent dans les termes suivants : « A process of interpenetration and fusion in which persons and groups acquire the memories, sentiments and attitudes of other persons or groups, and by sharing their experience and history, are incorporated with them in a common culture » (1921 : 735).

<sup>27</sup>Eisenstadt (1990) écrit : « L'assimilation sociale est le processus par lequel un ensemble d'individus, habituellement une « minorité », et/ou un groupe d'immigrants, se fond dans un nouveau cadre social, plus large, qu'il s'agisse d'un groupe plus important, d'une région ou de l'ensemble d'une société » (p. 206), (les idées présentées dans cet article semblent étroitement associées à celles que l'auteur développait dans l'ouvrage intitulé « The Absorption of Immigrants » publié en 1955, selon DelBaso 1988).

<sup>28</sup>Gordon (1964) propose un concept d'assimilation incluant sept variables. La première désigne le



Ce concept d'assimilation a pratiquement disparu, laissant place à d'autres notions dont celle d'intégration et d'adaptation. Selon plusieurs auteurs, des changements considérables dans les valeurs doivent être présents afin que l'on puisse constater qu'il s'agit bel et bien d'une intégration. Par exemple, Schnapper (1990) mentionne que celle-ci implique entre autres l'adoption des normes de consommation et de comportements familiaux (p. 20). Dorais énonce plutôt, parmi les conditions de l'intégration, l'acquisition de « nouvelles habitudes culturelles et linguistiques » (p. 181). Taboada Leonetti (1994) mentionne également que l'intégration, au plan symbolique, suppose l'« adhésion à un de ses systèmes ou sous-systèmes de valeurs » (p. 95). Barou (1993) conçoit positivement le potentiel de l'assimilation en tant que processus par lequel les immigrants peuvent apprendre les normes et valeurs aptes à leur ouvrir des possibilités.

Toutefois, certains travaux ne prévoient pas de tels changements. Grmela (1989), par exemple, parle de deux modalités d'intégration, la première instrumentale, la seconde symbolique qui est déterminée par le sentiment d'appartenance. Selon Valtonen (1994), l'adaptation n'entraîne pas la perte de l'identité du groupe. De même, Jacob (1991) choisit d'étudier l'adaptation structurelle, celle-ci n'engagent pas nécessairement changement ou adoption des valeurs du groupe majoritaire (p. 40).

Juteau (1989) explique, aux termes de son études auprès des Salvadoriens à Montréal que le changement ne peut être considéré comme linéaire et qu'il est extrêmement difficile d'en dessiner un portrait unique en raison de l'extrême complexité des phénomènes observés. De plus, on ne doit pas, faire équivaloir changement et assimilation, soulignant également que les réfugiés salvadoriens ne désirent pas nécessairement procéder à des changements mais bien que ce soient les conditions dans lesquelles ils vivent qui les y poussent. Elle met également l'accent sur le fait que l'on puisse en fait fortement s'opposer aux valeurs de la société majoritaire bien qu'en acceptant certaines autres. Les réactions sont également à considérer sous l'angle du

---

remplacement des patrons culturels par ceux de la société-hôte, nommée l'assimilation comportementale ou culturelle. La seconde variable, l'assimilation structurelle, se réalise par l'entrée significative dans les groupes primaires, les clubs, les institutions et les cliques de la société majoritaire ; c'est en ces cercles que peuvent s'établir des contacts personnels, informels et intimes. La troisième variable est l'intermariage à grande échelle soit l'assimilation maritale. Le développement d'un sens de « peoplehood » reposant exclusivement sur l'appartenance à la société-hôte mène à l'assimilation identificationnelle. À l'absence de préjugés correspond l'assimilation dans les attitudes des populations d'accueil tandis qu'à la disparition de discrimination équivaut l'assimilation comportementale de la société réceptrice. Finalement, lorsqu'aucun conflit de valeurs ou de pouvoir n'est présent, c'est que l'assimilation civique est accomplie (p. 70).

genre, les hommes et les femmes ayant des perspectives distinctes sur les valeurs (p. 164-170).

Hormis ces études, celles vouées à l'examen des identités ethniques montrent que les minorités construisent des formes diverses d'appartenance n'évacuant pas celle de leur culture d'origine et ne faisant pas qu'embrasser les valeurs de la culture de la majorité. Ces indices laissent à penser que des processus complexes de transformation des valeurs et des normes aient lieu. Il paraît donc difficile de présumer de l'ampleur et de la nature de ces changements dans le cas qui nous préoccupe, notamment car il s'agit de migrants de première génération.

Le troisième problème que nous identifions a trait à la pérennité des groupes ethniques. Certains auteurs entrevoyaient leur disparition complète ou partielle, dont Park et Burgess (1921), Eisenstadt (1990) et Gordon (1964). Or cette désintégration a été fortement contestée par des études récentes. Des groupes issus de l'immigration ont réussi non seulement à se former, à survivre mais aussi à prospérer. À titre d'illustration, l'étude de l'enclave ethnique menée par Portes et Manning (1985) met en lumière la manière avec laquelle le regroupement peut être une voie vers le succès économique d'un groupe ethnique. D'autre part, Portes et Zhou (1992) présentent les cas des Cubains, Chinois, Dominicains aux États-Unis parvenus à la prospérité sans pour autant se fondre à la société majoritaire, en établissant une solidarité sur laquelle les activités économiques peuvent se développer et le groupe se solidifier.

La disparition des groupes ethniques n'est toutefois pas toujours explicitement associée à l'intégration, des chercheurs s'intéressant parfois davantage à définir les balises de la cohabitation et les conditions aptes à assurer la participation de tous à la vie collective. Au contraire, une valeur positive est accordée à l'appartenance à des réseaux communautaires par ceux qui, justement, s'opposent à la condamnation des liens communautaires des immigrants, soi-disant preuve de leur non-intégration (Barou 1993, Taboada Leonetti 1994).

Une quatrième remarque concerne le fait que les études se fondent sur l'existence d'un processus progressif menant à la finalité étudiée, que ce soit l'assimilation, l'intégration ou l'ajustement. Tout d'abord, Park (1921)<sup>29</sup>, Eisenstadt (1990)<sup>30</sup>, Gordon

---

<sup>29</sup>Selon cet auteur, ce processus d'assimilation compte des étapes spécifiques, son concept de « cycle des relations raciales » prévoyant le passage à travers quatre phases : le contact, la compétition,



(1964) définissaient, chacun à leur manière, les avenues précises que devait emprunter l'assimilation. De même, Stein, pour l'ajustement (1981)<sup>31</sup> ainsi que Scudder et Colson (1982)<sup>32</sup> ont identifié des étapes du processus qu'ils ont observé.

Si de tels stades ne sont pas spécifiés dans les travaux sur l'intégration, l'idée d'un processus graduel visant une finalité définie demeure présente. Par exemple, ceci semble sous-jacent lorsqu'on mentionne l'apprentissage des normes linguistiques et culturelles, la constitution d'un réseau social, etc. On tend à définir l'intégration à partir de conditions spécifiques se référant à la fonctionnalité de la vie sociale et économique. Selon Schnapper, l'intégration implique la participation par la vie professionnelle, le partage des normes et l'établissement de relations hors du groupe, etc. Elle réserve toutefois une place pour les immigrants dans la définition des modèles collectifs. Des conditions sont également mentionnées par Dorais (1989)<sup>33</sup>. Si Barou (1993) affirme qu'un déplacement vers le collectif ait lieu dans la définition de l'intégration en France, il semble que ce soit au plan individuel que ces conditions puissent se situer.

---

l'accommodation et, finalement, l'assimilation.

<sup>30</sup>Les minoritaires traversent trois stades : d'abord l'acquisition des moyens techniques, l'apprentissage des nouveaux rôles sociaux et la reformulation du concept de soi et de la place qu'ils occupent dans la société d'accueil.

<sup>31</sup>Stein (1981) distingue quatre étapes menant à l'ajustement. Au cours de la première période, d'une durée de quelques mois, le réfugié prend conscience de l'ampleur de ses pertes, sociales, économiques et culturelles. Il est habité d'une force pour tenter de regagner ce que la migration lui a dérobé, notamment au niveau de son statut social. Il cherchera à s'acculturer, à améliorer sa maîtrise de la langue. Il y travaillera dur. La seconde période, de la première à la seconde année, sera celle de changements : on fréquentera les écoles et optera pour un autre lieu de résidence afin de se rapprocher de ses compatriotes. Surviennent à ce stade les problèmes familiaux et les dysfonctions psychologiques. Ce n'est qu'après quatre ou cinq ans que l'ajustement sera en grande partie réalisé, la langue et la culture acquises, l'éducation ou la formation achevées. Cependant, ce n'est pas le cas de tous : « Many will be just surviving, acculturated enough to function but far from assimilated or integrated » (p. 325). Enfin, c'est après la première décennie que l'on atteint une stabilité, retrouve son statut social malgré le fait que, dans la plupart des cas, le processus se solde par une perte à ce niveau.

<sup>32</sup>Scudder et Colson (1982) décrivent les conséquences d'un déplacement forcé pour les réfugiés et distinguent les quatre étapes de ce processus. La première concerne la prise de décision et le recrutement. Ensuite la seconde étape concerne un état de intermédiaire : « ... the transition period is a time of stress to which the response is a conservative stance to reduce the possibility that further stress will occur. The majority of those moving as a community turn inward and behave as if their sociocultural system were a closed system » (p. 274). Cette période peut durer environ deux ans, mais elle s'étend souvent davantage. C'est à l'étape subséquente qu'un développement devient possible. Les initiatives et les risques sont envisagés. Le groupe tend à s'ouvrir davantage vers l'extérieur. Finalement, la quatrième étape est celle d'une incorporation, la communauté définissant sa place dans un cadre territorial plus large incluant les communautés-hôtes et celles des environs.

<sup>33</sup>Dorais (1989) propose, lors de sa recherche auprès des réfugiés indochinois à Québec, que l'intégration se réfère à : « Une participation réelle aux instances économiques et sociales de la collectivité dont on fait partie. En milieu d'immigration, cette participation suppose une insertion satisfaisante sur le marché du travail (emploi stable et suffisamment rémunéré), la constitution d'un réseau de relations sociales intégrant des membres de la société d'accueil et l'apprentissage de nouvelles habitudes culturelles et linguistiques. » (p. 181).

Certains auteurs n'adoptent pas de telles perspectives « progressistes » ou « conditionnelles ». Par exemple, la contribution de Taboada Leonetti (1994) suggérant l'indépendance entre les dimensions de l'intégration paraît importante en tant qu'alternative à ces modèles. Cette auteure examine la possibilité d'une exclusion, ne présume pas de la direction du cheminement adopté, que ce soit par les immigrants ou les non-immigrants.

En effet, il paraît nécessaire de remettre en question les travaux qui l'existence d'un processus linéaire, n'empruntant qu'une seule avenue vers une finalité unique. Oriol dénonce le manque de validité d'un tel processus unidirectionnel :

Les sciences sociales invoquent un parcours progressif du dehors vers le dedans, des étapes qu'on puisse jalonner avec des indices repérables, cette évolution étant toutefois plus ou moins rapide selon les groupes et pouvant même comporter des arrêts définitifs qui correspondent à des formes seulement partielles d'intégration. Cette bipolarité organisée par la dichotomie ne correspond guère mieux aux faits d'observation que les catégorisations de sens commun. (1985 : 172)

Selon cet auteur, les concepts d'assimilation et d'intégration « sont de moins en moins opératoires », ils prévoient l'abandon graduel des valeurs des cultures d'origine en débutant par les plus « publics » vers les plus « privés ». Il observe que certains conçoivent que, de génération en génération, le changement prendra différentes formes : la première génération est considérée comme extérieure, la seconde refusant la « différence originelle » et, finalement, la troisième étant la plus à même d'exprimer des revendications identitaires. Au cours de ses études sur les expériences des jeunes franco-portugais, maghrébins et d'ascendance italienne, l'auteur a constaté la présence d'un sentiment de double appartenance. Il suggère que le concept d'« identité » permette de mieux comprendre les phénomènes associés au développement de nouvelles appartenances en contexte d'immigration.

L'identité ethnique et l'ethnicité sont de plus en plus reconnues comme des phénomènes complexes. De plus en plus, des auteurs se placent très clairement en opposition avec l'essentialisme, suivant les enseignements de Barth (1969) et de Ganz (1979). Délaissant les études de l'intégration et de l'assimilation, on se penche désormais davantage sur les modalités de définition, de construction et reconstruction des identités ethniques. On en constate la mouvance et la flexibilité. Les cultures d'origine ne disparaissent pas inévitablement, les appartenances peuvent se maintenir, se modifier et se réinventer (voir par exemple, Meintel 1992).

Bien que nous adhérons à la position constructiviste quant aux identités ethniques, nous ne chercherons pas à expliciter la nature. Notre objectif consiste à examiner la réorganisation de la vie quotidienne. Si les identités entrent directement en jeu dans cette réorganisation, il semble qu'un autre type de description peut être également intéressante à explorer. Selon Ramirez (1991), les études ethniques ont souffert à la fois d'un réductionnisme et d'une inclusion trop large : « ... à peine arrivé au Canada et forcé d'assurer sa survie matérielle et de s'adapter à un nouvel environnement culturel et institutionnel, l'immigrant devient un sujet d'" études ethniques " tout comme le devient tout descendant d'immigrants » (p. 174).

Ceci nous mène à notre cinquième remarque selon laquelle certains travaux semblent poser un problème lors du passage du niveau conceptuel à celui de l'observation des faits concrets. Les définitions demeurent fréquemment incomplètes et aussi le lien entre théorie et pratique reste parfois obscur (Lamphere 1992 : 17). Par exemple, on ne présente pas exactement quels sont les facteurs permettant l'intégration économique, certains parleront de « participation réelle aux instances économiques et sociales » (Dorais 1989), « l'insertion dans les rapports sociaux de production » (Jacob 1991), « participation à la vie collective par l'activité professionnelle... » (Schnapper 1990), etc. Comment tout cela est-il concrétisé ? Quelles sont les conditions par lesquelles un réfugié ou un immigrant peut trouver et occuper un emploi ? Les auteurs que nous avons pu consulter tendent à ne pas préciser la nature et la diversité des actions. Des gestes et des thèmes s'en voient négligés, en occurrence ce qui a trait aux statuts légaux et administratifs et leurs conséquences n'est pas directement traité.

À notre avis, il est possible que cette distance entre les outils conceptuels et les pratiques des acteurs puisse être reliée au fait que les concepts d'adaptation, d'assimilation et intégration s'inscrivent dans une perspective « extérieure », née du regard des observateurs sur cette expérience de l'« Autre », l'immigré ou le réfugié. En conséquence, les gestes tout comme les analyses des acteurs sont plus difficiles à saisir. Parmi les textes mentionnés quelques uns font toutefois figure d'exception à cet égard. Par exemple, Grmela (1989) prend clairement en compte la position et la perspective des réfugiés, tant dans son cadre conceptuel que dans la présentation de leurs expériences, et leurs perceptions.

Finalement, à un autre niveau il semble important de se rappeler que l'établissement des réfugiés n'est pas nécessairement permanent, or l'inverse est souvent posé en

assomption invisible dans les travaux. Certaines des définitions de l'assimilation, de l'intégration et des autres concepts usuels proposent l'avènement de transformations profondes conçues sans prendre en compte les retours au pays d'origine ni des interruptions des séjours. Si des auteurs ne semblent pas se prononcer sur cette question, aucun ne souligne l'éventualité et les conséquences du retour. Bien qu'au cours des dernières décennies, les migrations de travail ont été de plus en plus synonymes d'installation permanente, cela ne peut être représentatif de tous les groupes. Les migrations circulaires demeurent très fréquentes, par exemple dans le cas des mexicains-américains (Portes et Bach 1985). De plus, les retours ont eu fréquemment eu lieu dans le passé (Gwelch 1979). La mondialisation des économies semble bien se prêter à des mouvements temporaires. Aussi, les retours des réfugiés, qu'ils soient spontanés ou forcés, sont fréquents. Il semble donc que la permanence du séjour ne puisse être présumée dans l'étude des expériences des immigrants et, en particulier, celles des réfugiés. En revanche, le terme « établissement » peut être utilisé autant dans les cas de séjours courts ou longs. Dans les études sur le refuge, ce terme est souvent utilisé et ce, pas exclusivement par les agences gouvernementales (voir par exemple, Gold 1992, Harrell-Bond et Voutira 1992). Dans le cas des Salvadoriens vivant à Montréal, on doit prendre en compte les possibilités de retour, particulièrement depuis la fin officielle des conflits.

En somme, en regard des considérations énoncées ci-dessus, il paraît à notre préférable de débiter l'exercice de la description puis de l'analyse des expériences des réfugiés salvadoriens à partir d'une conception « pragmatique » de l'établissement, c'est-à-dire une qui s'intéresse aux activités, à la vie matérielle, aux événements décrits par les informateurs sans présumer des processus de changement qui sont en cause. En portant attention à la réorganisation de la vie quotidienne, il s'agira d'opter pour une position de départ prenant en compte les perspectives des réfugiés et, en particulier, en posant comme prémisses qu'ils demeurent des acteurs.

### 1.2.2. Le refuge et l'action

En termes généraux, les réfugiés se distinguent des immigrants par le caractère forcé de leur migration. Cependant, malgré le fait des circonstances de la guerre et de la persécution, les réfugiés demeurent des acteurs ; ils prennent des décisions et élaborent des stratégies. Nous suggérons qu'une attention à cette agence doit être maintenue et ce, tant à l'égard de la migration qu'à celui de l'établissement. Dans la section suivante, sera

discutée l'invisibilité de l'action dans les études sur les réfugiés mais, pour débiter, nous mentionnons la définition de l'agence de Giddens :

I shall define action or agency as the stream of actual or contemplated causal interventions of corporeal beings in the ongoing process of events-in-the world. The notion of agency connects directly with the concept of Praxis, and when speaking of regularized types of acts I shall talk of human practices, as an ongoing series of "practical activities". It is analytical to the concept of agency : a) that a person could have acted otherwise and b) that the world as constituted by a stream of events-in-process independent of the agent does not hold out a predetermined future. (1976 : 75)

Dans les études sur les réfugiés, il semble que l'acteur tend à disparaître derrière la force des facteurs de contraintes le forçant à la migration. Parmi les théories sur les mouvements des réfugiés, le modèle d'attrait-poussée<sup>34</sup> reste très important (Bach 1983). Ce modèle repose sur l'assomption selon laquelle la migration survient suite à l'évaluation des bénéfices qu'elle présente et des coûts allégués au départ. Les déplacements des réfugiés répondraient ainsi à une poussée, le désir de fuir la guerre, plutôt qu'à l'attrait du contexte d'arrivée et d'établissement. Parmi les travaux inspirés de cette approche se trouvent ceux de Kunz (1973) qui a tenté d'identifier les motivations des mouvements de réfugiés et maintient que ceux-ci soient démunis d'un pouvoir dans le choix de leur destination. Selon Stein (1981) et Oliver-Smith et Hansen (1982), Kunz nierait ainsi le fait que les réfugiés soient des acteurs, par exemple lorsqu'il écrit :

An inner self-propelling force... is singularly absent from the movement of refugees. Their progress more often than not resembles the movement of the billiard ball : devoid of inner direction, their path is governed by the kinetic factors of inertia, friction and the vectors of outside forces applied on them. (1973 : 131)

Par contre, des études illustrent le fait contraire. Par exemple, Hansen (1981) a décrit les expériences des réfugiés angolais en Zambie et a constaté que l'établissement autonome est plus fréquent que l'installation dans les camps mis en place par les instances gouvernementales. L'auteur réfute les propos de Kunz, ses observations suggèrent plutôt que les migrants prennent des décisions quant à leur migration et à la destination ; en rien ces activités ne peuvent être expliquées par le hasard d'une fuite éperdue.

Un tel manque de considération pour les actions et les stratégies des réfugiés découle peut-être de conceptions selon lesquelles les réfugiés restent avant tout des individus en danger, ayant besoin d'aide et étant démunis de tout pouvoir sur leur vie. C'est en partie ce que soutient De Voe (1981) alors qu'elle nomme les trois descripteurs principaux sont utilisés pour définir les réfugiés : « The lasting impression engendered by refugees

---

<sup>34</sup> « push and pull ».

around the world is that of a victim, a kind of immigrants, and, perhaps more importantly, a client in need of assistance. » (p. 88). Pour leur part, Oliver-Smith et Hansen (1982) précisent que leurs travaux reconnaissent une force intérieure et une direction : « ... of people who are all too often seen as totally powerless and totally dependant » (p. 5). Malgré le moindre degré de liberté des réfugiés, ils affirment : « Migration (...) and is undertaken as an consequence of the prior learning, perceiving, and deciding that people do as individuals and in groups » (p. 2).

Dans le même ordre d'idée, Centlivres et Centlivres-Demont (1988) ont analysé les constructions identitaires des Afghans ayant trouvé refuge au Pakistan. Leurs observations ne correspondent pas du tout avec l'image stéréotypée des réfugiés, dépeints comme des victimes des circonstances sur lesquelles ils ne possèdent aucun contrôle. De plus, les auteurs précisent que ces migrants sont également présentés dans la littérature comme étant pauvres et dépendants, ayant droit à l'aide humanitaire, à être pris en charge et à recevoir nourriture, protection et soins (p. 143). Cette image contraste nettement avec les constructions culturelles sur lesquelles se bâtissent les identités et les relations sociales qu'entretiennent les Afghans avec leurs hôtes Pakistanais<sup>35</sup>. Plus récemment, Harrell-Bond et Voutira (1992) soulignaient : « ... encoded in the label 'refugee' are the images of dependency, helplessness and misery » (p. 8).

En somme, ces quelques auteurs s'entendent sur l'existence de stéréotypes associés au terme « réfugié », il paraît plausible que ces conceptions puissent être sous-jacentes au fait que leur rôle d'acteur demeure relativement peu reconnu et peu étudié.

### **1.3. Le travail, une définition plus « ample »**

Tel que mentionné plus haut, nous utilisons la notion de « travail » pour décrire des activités réalisées par les réfugiés salvadoriens pendant leurs premières années de vie au Québec. Comment peut-on le justifier alors que l'on ne se réfère pas au travail rémunéré ? Nous présentons dans les pages suivantes des éléments de réponse à cette question. Le travail est considéré comme celui qui crée la valeur d'échange. Dans les sociétés occidentales marquées par une idéologie économiste, le travail est associé de près à ce qui est payé. Il est réalisé en des temps précis qui ne sont pas ceux du loisirs et dans des lieux

---

<sup>35</sup> En effet, les réfugiés élaborent des identités autour du fait qu'ils cherchent un asile chez leurs voisins, définitions incluant trois dimensions : premièrement, être réfugié selon la Convention, mais surtout, deuxièmement, être un Pushtun, soit appartenir au même groupe ethnique que les Pakistanais qui les recevaient, puis finalement, être un « mujaher / mujaherine », terme tiré de l'Islam désignant une personne fuyant et cherchant asile pour des raisons religieuses.



particuliers, hors de la sphère domestique. Collins (1990) affirme : « the intellectual trajectory of the last two centuries (...) narrowed the concept of work from the sense of all productive effort to that of productive effort performed for someone else... » (p. 3). C'est un parcours inverse que nous désirons tracer ici en proposant que l'on puisse dépasser une définition restreinte du travail puisse être dépassé.

On peut concevoir que la notion de travail se soit graduellement « ouverte », particulièrement au cours des dernières décennies. L'économie politique du XVIII<sup>ème</sup> siècle a fait du travail une valeur au plan économique et au plan moral. Des études ont montré que des prémisses de la notion occidentale de travail, construite au moment de l'industrialisation, sont absentes dans d'autres cultures et d'autres systèmes économiques. Sont proposées des définitions se démarquant d'une conception stricte du travail découlant de l'idéologie économiste pour y inclure, entre autres, ce qui permet la reproduction. Parmi les travaux qui tentent également d'« ouvrir » le travail vers d'autres types d'activités se trouvent entre autres ceux qui concernent le rôle des femmes dans la sphère domestique ; ces tâches sont de plus en plus reconnues comme un travail même s'il est non payé. Également, certains chercheurs ont montré que les femmes besognent pour le maintien des relations sociales, la transmission de l'ethnicité aux enfants et le bénévolat. Enfin, d'autres gestes posés lors des rapports avec l'État et avec les institutions, activités qui sont aussi considérés comme un travail par certains auteurs.

La présentation suivante vise à explorer les apports de la littérature au sujet de l'« amplitude » du concept de travail. Pour ce faire, nous allons retracer quelques uns des nombreux écrits en ayant questionné les balises. D'autres dimensions des tâches non salariées auraient pu être traitées dont, par exemple, les activités hors du marché formel<sup>36</sup>. Ce survol constitue un découpage dans les débats sur une notion qui ont suscité et suscitent encore des réflexions<sup>37</sup>.

### 1.3.1. Une notion récente

Les racines du terme français « travail » remontent au douzième siècle tandis que la notion moderne est apparue en Occident avec l'ère industrielle. Valeur d'échange, obligation et discipline, ainsi que valeur morale lui sont étroitement associées. La théorie

---

<sup>36</sup>Voir par exemple, les textes de Grossi-Porto (1980), Castells et Portes (1989), Smith (1989) et Collins (1990).

<sup>37</sup>Tel que l'illustre la parution récente signée par Ransome (1996).

marxiste allait apporter un éclairage original en suggérant que le travail crée de la valeur et en liant la production à la reproduction des forces productives.

L'étymologie du terme « travail », dans la langue française, révèle qu'au douzième siècle, l'expression latine « labor » signifie la peine et le travail. Le mot « travailler » vient du latin « tripaliare », verbe d'action désignant l'utilisation d'un instrument pour torturer, outil muni de trois pieux, le « tripalium ». Celui qui le maniait, le travailleur, était un bourreau. Le mot « travail » n'entre dans la langue française qu'au seizième siècle et remplace alors les mots « oeuvrer » et « labourer ». Selon Godelier, le travail a donc été défini successivement au cours de périodes où, au douzième et treizième siècles, on observait la création des villes et des manufactures domestiques, puis au quinzième et seizième siècle, avec l'avènement du système colonial et bancaire et finalement au dix-huitième siècle alors que les notions de travailleur, travailleur salarié et capital sont apparues (1980 : 165).

Ce n'est en effet qu'au cours du dix-huitième siècle, avec la nouvelle discipline de l'économie politique, que la notion moderne du travail a été définie. Un des avènements majeurs marquants de la naissance de cette discipline, selon Godelier, est le fait que Smith ait développé le concept de « travail en général » suggérant que, malgré le fait de la diversité des travaux et des occupations, toutes les activités concernées partagent des caractéristiques communes (1980 : 166). Le marché et le salariat rendent nécessaire une telle comparaison entre les tâches (Mottez 1991). De plus, avec ces premiers penseurs de l'économie politique, le travail est considéré comme une source de richesse des nations, une valeur.

Besogne et salaire deviennent preuve d'utilité, au contraire des périodes antérieures. Par exemple, au Moyen-âge être payé pour un travail incombait à ceux ne parvenant pas à assurer leur propre subsistance par d'autres moyens. Le salaire révélait un besoin d'aide : « la nécessité de pourvoir à tous les besoins vitaux par un travail salarié était signe de totale impuissance à une époque où le mot pauvreté désignait bien plus une attitude estimable qu'une condition économique », écrit Illich (1980 : 121). La valeur morale donnée au travail s'est donc transformée fondamentalement, passant de la honte à la dignité (Godelier 1980 : 166).

Mottez souligne que la conception moderne du travail a entraîné un passage notable : « Le travail n'est plus perçu seulement sous son aspect concret, comme valeur d'usage,



mais - et cela, en lui donnant une commune mesure, en révèle l'unité - comme valeur d'échange » (p. 912). Le travail devient également le fondement de l'intégration sociale : « C'est désormais par son apport de travail que chacun participe à la société, conçue elle-même comme essentiellement définie par le travail » (p. 912). Le travail représente à la fois obligation et discipline, ce qui découle davantage des implications de l'organisation sociale que de la nécessité des efforts pour maîtriser la nature. Ainsi, l'auteur affirme : « n'est travail que l'activité productrice d'utilité, effectuée comme une obligation par l'individu dans la place précise qui lui est assignée » (p. 912). Le fait que l'on conçoive clairement que le travail soit une activité obligatoire contraste, selon Mottez, avec les prémisses de la vision prométhéenne de la société que partage Marx.

Selon Marx, en effet, le travail est à la fois source et instrument de liberté, au cœur même de l'identité humaine. Cependant, dans le système capitaliste, les prolétaires connaissent l'aliénation du produit de leur labeur et de leur propre travail, celui-ci ne leur appartenant pas (Calvez 1980 : 137-145). Selon une autre lecture des textes de Marx, l'aliénation apparaît également dans d'autres dimensions de la vie du travailleur : celui-ci est aliéné de la nature, de lui-même et de son activité, de son essence humaine et des autres hommes (Anthony 1984 : 130). Liberté et contraintes sont également en question dans la privation des moyens de production, alors que les prolétaires sont paradoxalement libres de vendre leur force de travail à qui bon leur semble mais ils demeurent forcés, à tous prix, de parvenir à trouver un acheteur (Seccombe 1980).

La notion de « travail en général » se trouve également présente dans celle de « travail abstrait » de Marx, celui-ci ayant en quelque sorte poursuivi la révolution conceptuelle initiée par Smith (Godelier 1980 : 166). Toutefois, au contraire de ses contemporains, il ne voyait pas dans le travail une valeur en soi mais la possibilité d'en créer (1980) : « Only the labour force itself had exchange value since, like all goods, it had a cost of production » (p. 166). Marx soutient, par exemple, consommer pour survivre ne peut être dissocié du fait que, par ce geste, le travailleur reproduit sa force de travail (Seccombe 1980). En prenant ainsi en compte la reproduction de la force de travail, en mettant ainsi au jour les liens nécessaires entre production et reproduction, la théorie marxiste remet en cause sensiblement la notion économiste du travail limitée à la production pour et par le marché. Ceci revêt une importance cruciale entre autres pour comprendre la nature du travail domestique et son rôle dans la reproduction de la force de travail.

### 1.3.2. Le travail et la diversité culturelle

L'étude des notions de travail dans diverses cultures permet de révéler et d'interroger les fondements de la conception occidentale. Entre autres, des recherches montrent que la notion de travail demeure une construction culturelle. Des anthropologues ont toutefois tenté de formuler des définitions pour analyser les activités de subsistance qu'ils associent au travail dans des contextes culturels variés.

Les groupes culturels accordent au travail des diverses significations. Selon Schwimmer (1979) l'assomption sous-jacente à la définition occidentale de la comparabilité des activités et de leur transformation en marchandises utiles ne peut être valable dans toutes les cultures, c'est plutôt le produit de l'économie capitaliste. De plus, l'idée que le travail suppose une modification de la nature, présente en Occident n'est pas universelle. L'auteur démontre que les Orokaiva de Nouvelle-Guinée possèdent quatre notions distinctes nées de l'opposition entre des termes relatifs à la conception du travail (identification occupationnelle versus aliénation) et au type d'économie (dominée par les valeurs d'usage ou par les valeurs d'échange). À chacun de ces concepts correspond des éléments culturels parmi lesquelles figurent les manières de gérer les ressources, les connaissances, les notions de vertu et des types d'efforts (p. 298), proposant ainsi que l'économique, le social et le religieux soient impliqués dans les sens que cette culture donne au travail.

Outre la modification de l'environnement naturel, la conception occidentale du travail est opposée aux loisirs. Selon Anderson (1974), le travail se réfère aux activités mentales ou physiques permettant d'assurer la subsistance. Ces tâches sont réalisées dans un des trois « temps » de la journée, les deux autres étant réservés aux loisirs (la récréation et les tâches) et aux soins du corps.

La distinction entre ces moments n'est pas présente pas dans toutes les cultures. Par exemple, Parkin (1979) souligne que c'est avec l'industrialisation qu'en Angleterre a été formulée une opposition entre travail et loisir, celle-ci n'existant pas auparavant (p. 317-318). Si le passage à l'ère capitaliste est étroitement associé à ce changement, Parkin soutient que la situation peut être plus complexe dans les cas où coexistent différents modes de production. Son étude d'un groupe d'une région rurale et côtière du Kenya met en lumière le fait que le terme « travail » est utilisé différemment selon les contextes narratifs : en présence de références au travail salarié, c'est celui-ci que l'on désigne

clairement comme travail alors que les activités traditionnelles ne sont nommées ainsi que lorsque le salariat n'est pas en cause<sup>38</sup>.

Tel que le suggère Schwimmer (1979), les significations du travail peuvent être extrêmement complexes, déborder le champ de l'économique et concerner également le social et le surnaturel. Par exemple, Beaucage (1989) a étudié les conceptions du travail chez deux groupes, les Garifonas et les Maseuals. La structuration du champ sémantique du travail est faite autour d'axes précis : le genre, l'économie, le type de tâche, les qualificatifs de l'effort et du travail ainsi que la place du surnaturel dans les définitions de ces activités. La configuration de ces dimensions reste spécifique à chacune des ethnies. Les changements du sens accordé au travail doivent être mis en relation avec les transformations sociales et culturelles que connaissent ces groupes.

Devant la diversité culturelle des significations, certains ont tenté de définir un concept de travail qui puisse être approprié à l'étude du travail dans une multitude de contextes. Des auteurs optent pour une définition stricte, limitée à certaines activités et à un système économique spécifique. Tout en reconnaissant le fait que le travail demeure une construction culturelle, Udy (1970) suggère : « we shall define work very simply as any purposive human effort to modify man's physical environment » (p. 3). Il exclut ainsi les activités ne se conformant pas au critère de la modification de l'environnement physique, telles l'administration, la gestion, les relations publiques et la recherche. Il spécifie également : « work must be an activity engaged in by people to earn a livelihood in a market economy » (p. 4).

D'autres chercheurs proposent des définitions moins restrictives. Par exemple, Wallman (1979) définit le travail « as the production, management and conversion of the resources necessary to livelihood » (p. 7). Ces ressources incluent la terre, le travail et le capital mais aussi le temps, l'information et l'identité. Différentes valeurs peuvent leur être assignées, tant au plan économique, social ou personnel qu'au niveau de l'utilité (p. 20). Cette perspective englobante du domaine auquel appartient le travail inclut également des dimensions supplémentaires : l'énergie, l'investissement d'énergie, le temps, l'endroit, la personne, la technologie, l'identité et l'aliénation. Selon cette perspective, l'étude du travail nécessite donc une certaine ouverture sur la vie, même si cela est trop vaste pour être concrètement réalisable (p. 21).

---

<sup>38</sup>De plus, des qualifications de bons et de mauvais travaux sont accordés aux activités prenant part au mode de production capitaliste, alors que l'on dévalorise tant le travail domestique que l'artisanat.

Pour sa part, Gamst (1984) établit une distinction entre deux définitions. La première, plus étroite, désigne l'occupation de l'individu assurant sa subsistance par des gains en argent, en espèces ou en main-d'oeuvre. Cependant l'auteur suggère que l'anthropologie doit demeurer prête à dépasser cette conception afin de saisir d'autres formes de production, que ce soit dans les sociétés fortement industrialisées ou ailleurs. Une définition plus ample du travail est énoncée de la manière suivante : « [work is a] purposeful exertion of physical and mental faculties to accomplish something, usually a change in geographic or social environment » (p. 58).

Pour Nash (1984) le travail ne se limite pas aux modifications de l'environnement comme le proposent Udy et Gamst mais correspond à une : « purposive activity, directed toward meeting physical and social needs satisfying to those who either produce or consume goods and services » (p. 46). Elle se réfère également aux relations entre la production et la reproduction en affirmant : « work is both the realization of human capacity and the basis for reproducing that capacity » (p. 46).

Selon Hakken (1987), il serait préférable de s'en tenir à une définition plus stricte que celles de Wallman, Gamst ou Nash. Le travail inclut plutôt des activités : « necessary to the day-to-day, physical reproduction of the conditions for life, the quality of life, or the life-style of people in one's intimate social networks » (p. 70), ce qui compte, par exemple, le jardinage, la fabrication d'outils et la préparation des repas. Cette définition est retenue par l'auteur car elle sait désigner des : « ... social activities which contribute directly to the material well-being of one's social networks, does take place in all social formations and is relatively distinguishable from other human activities » (p. 70). Le travail correspond donc à : « ... the social production of social subsistence use-values. This involves the social extraction and manipulation of physical materials to fulfill some collective human need or problem of day-to-day physical reproduction » (p. 71).

En somme, le travail demeure défini sur des bases culturelles et que des prémisses de la définition occidentale peuvent être absentes dans d'autres cultures. Il est suggéré, par certains que l'étude du travail dans les sociétés occidentales et non-occidentales doit privilégier une définition suffisamment « ample » pour inclure un large éventail d'activités, en particulier celles qui prennent part à la reproduction.

### 1.3.3. Le travail domestique

Il semble que ce soit au moment de l'industrialisation que les activités des femmes à la maison aient été dévalorisées et définies comme un non-travail (Oakeley 1984)<sup>39</sup>. L'idéologie économiste tend à ranger ce qui n'est pas payé parmi ce qui n'est pas du travail ou à l'associer au loisir. De plus, le travail ne peut être réalisé qu'à l'extérieur du milieu domestique. L'examen du travail domestique remet en cause ces distinctions. Des études ont montré qu'au contraire, bien que non rémunérées, les tâches domestiques constituent bel et bien un travail. Selon Gimenez, il s'agit en fait des activités impayées les plus importantes dans le monde capitaliste (1990 : 26). Le fait que ces activités représentent un travail paraît faire de plus en plus l'unanimité parmi les chercheurs. Les divergences portent plutôt sur l'importance et le rôle dans la production et la reproduction. Certains arguent que le travail domestique demeure improductif et strictement reproductif, tandis que d'autres affirment qu'il est véritablement productif. Enfin, une autre perspective propose que ce travail soit à la fois l'un et l'autre, selon les tâches concernées<sup>40</sup>.

Selon Seccombe (1980), le travail domestique contribue à la reproduction et à la production, tant au quotidien qu'à travers les générations. La place et l'importance de ce travail dans le système capitaliste doivent être compris à la lumière de quelques considérations précises. Il ne faut pas, selon cet auteur, confondre mode de production et unité de production (l'usine). Le mode de production capitaliste ne peut être saisi qu'en le situant dans la reproduction (p. 27). L'auteur trouve trop restreignant l'emploi du terme « reproduction » pour qualifier le rôle du travail domestique. De plus, ce terme ne sait pas régler le problème du réductionnisme de la production strictement à celle des biens matériels. La théorie marxiste permet de traiter de façon dynamique les processus de reproduction, le travail domestique pouvant être analysé comme une part du cycle de reproduction de la force de travail (p. 34).

Dans le cycle quotidien de reproduction, le travailleur doit d'abord entrer dans le marché du travail, chercher un acheteur pour sa force de travail et s'assurer d'un emploi (p. 40). Après avoir effectivement travaillé et obtenu son premier moyen de subsistance, son salaire, celui-ci sera utilisé par le travailleur pour renouveler sa force de travail à l'extérieur du site de production. Par la consommation, qui exige temps et

<sup>39</sup>Toutefois, Joyce (1987) et Collins (1990) soulignent que ce passage à l'industrialisation ne s'est pas fait de manière globale et uniforme et que les femmes n'y étaient d'ailleurs pas exclues. L'industrialisation, moment et processus désigné comme point d'émergence de la notion « moderne » de travail, a suivi différentes itinéraires selon les contextes.

<sup>40</sup>Cet examen se limite à quelques références à des auteurs qui ont débattu la nature du travail domestique, toutefois, la littérature scientifique, anthropologie et scientifique demeure à cet égard très vaste.

énergie, les biens acquis deviennent sa seconde source de subsistance. La transformation de ces biens, ce qui suppose également du travail. Enfin, pour que le travailleur puisse se reposer, une habitation doit lui être disponible, gardée en ordre et fonctionnelle par un travail non payé<sup>41</sup>. Le travail domestique apparaît donc nécessaire lorsqu'on évalue le processus quotidien de production de la force de travail.

D'autres auteures proposent que le travail domestique soit une forme de production. Oakeley (1984) soutient qu'avant l'avènement de l'industrialisation, les tâches réservées aux femmes consistaient à la production d'objets utilisés directement pour la subsistance du ménage. Or, depuis ce changement, elles doivent consommer des produits achetés sur le marché. De plus, elles assurent la présence des travailleurs sur le marché par la procréation biologique et le maintien du ménage grâce aux tâches ménagères. Cette besogne invisible et non rémunérée est productive car elle contribue au fonctionnement de l'économie. Il importe de le considérer comme un véritable travail car il devient alors possible d'en analyser les conditions, de manière similaire à celles de tout autre emploi, notamment au niveau des dangers qu'il peut représenter pour la santé. Walby (1990) soutient également que le travail domestique est productif car : « ... all the tasks typically designed as reproduction can be performed in a way conventionnally recognizable as production » (p. 62).

Collins (1990), quant à elle, insiste sur la complexité des tâches associées au travail domestique, celui-ci assurant la reproduction tout en étant productif. D'abord, le travail domestique permet une reproduction à la fois quotidienne et intergénérationnelle. La reproduction physique des membres du ménage est réalisée par la consommation, la planification, l'entretien ménager et la confection des repas. En second lieu, les tâches domestiques assurent également la reproduction de la génération et de la structure de classe par les soins aux enfants.

Ensuite, au niveau de la production, l'auteure distingue entre celle qui profite au ménage et celle qui est dirigée vers le capital et vers les réseaux sociaux. Des activités relèvent de la production pour le ménage dont, par exemple, le jardinage. Par d'autres gestes, les femmes transforment les marchandises achetées en une forme utilisable et conservent le maintien de l'ordre du milieu domestique. Les femmes produisent également pour le compte du capital, notamment par la consommation. De plus, elles fournissent des

---

<sup>41</sup>L'auteur insiste en plus sur le fait que le travailleur va au capital, qu'il utilise son temps et assume les coûts pour le transport vers les lieux de travail salarié (p. 45).



services par le volontariat, se substituant à ce qui est procuré normalement par l'état. Finalement, des femmes travailleuses produisent également à petite échelle ou offrent des services hors du ménage, ce qui peut être fait en échange d'un autre service (par exemple, le gardiennage des enfants ou la préparation de mets).

Malgré le fait qu'il existe des différences entre les perspectives des auteurs, ceux-ci montrent tous l'importance des tâches domestiques dans la reproduction et la production, ce qui ouvre la voie à l'étude de la vie quotidienne des femmes et des hommes en adoptant une notion de travail dépassant celle de l'idéologie économiste, celle-ci sachant oblitérer les activités non rémunérées. Un autre exemple d'un type de travail dissimulé par cette idéologie est celui des tâches rémunérées accomplies à la maison. Selon Allen (1989) : « Homework is hidden, both as a form of production and as a form of paid work. The persistent invisibility of much of women's economic activity is not specific to homework but is institutionalized through the ideological separation of home and work » (p. 273). Ce travail est généralement crucial à la survie du ménage, la faible rétribution tirée de ces activités devenant le plus souvent essentielle. Un ensemble de contraintes idéologiques et matérielles pèsent sur ce travail. Les femmes qui besognent à la maison doivent conjuguer cette production avec les soins et l'éducation des enfants ainsi que les tâches domestiques. De plus, elle ne détiennent pas un contrôle très grand sur leur occupation, ce pouvoir demeure aux mains de ceux qui les engagent. Les travailleuses sont également placées devant des barrières d'ordre idéologique, notamment dans l'attitude réprobatrice de leur mari.

La littérature traite également d'une autre activité souvent dissociée du domaine du travail ; il est non payé et réalisé à l'extérieur du foyer : il s'agit de la consommation. Quelques auteurs l'ont déjà mentionnée à titre de composante du travail domestique (Collins 1990, Gimenez 1990, Oakeley 1984, Smith 1987, Seccombe 1980). Deux études ont approfondi ce sujet. D'abord, Weinbaum et Bridges (1979) définissent le fait de réaliser les achats comme : « the work of acquiring goods and services » (p.198). Tel que le mentionnait plus haut Seccombe, dans le contexte du capitalisme avancé ce travail est en relation étroite avec l'emploi rémunéré : il faut recevoir un salaire pour obtenir des biens de consommation et le travail de consommation permet la reproduction, ainsi : « ... consumption via the market is the other side of the paycheck (...) In capitalist societies, the market serves as the bridge between the production of things and the reproduction of people » (Weinbaum et Bridges 1979 : 193).

Les auteurs analysent la réalisation de ce travail et constatent qu'il est fatiguant et aliénant. Il faut y consacrer du temps<sup>42</sup>. Ce sont l'État et le capital qui déterminent les conditions (par exemple les horaires des commerces sont choisis selon les besoins des entreprises et en accord avec les lois à cet égard). De plus, afin d'augmenter leur profit, les commerces ont transformé leurs pratiques en matière de vente au détail, ce qui se traduit par la nécessité que de plus grands efforts soient consentis par les consommatrices. Les acheteuses doivent choisir, trouver de l'information, comparer et transporter les items. Au niveau des contraintes, les femmes demeurent démunies de contrôle, tant face à la qualité du produit que dans l'accès direct à l'expertise. Pour les plus pauvres d'entre elles, l'embûche principale de ce travail réside dans la grande difficulté à répondre aux besoins des membres de leur ménage tout en ne disposant que de peu de moyens pour y parvenir.

Plus récemment, Glazer (1990) situe la problématique du travail de consommation dans les réflexions entourant sur le travail domestique et la conception occidentale dualiste du travail. Selon l'auteure, les sciences sociales réalisent une scission entre famille et relations sociales. Cette séparation relève d'une vision dualiste du travail d'où découlent également les oppositions entre valeur d'échange/valeur d'usage, travail productif/travail reproductif, travail sur le marché/travail hors du marché, domaine public/domaine de la famille et du privé : « Each pair reinforces the view that there is a sharp boundary between the economy and the workplace on the one side, and the household economy on the other » (p. 145), ce qui empêche de saisir la nature des relations directes entre le travail domestique des femmes et le capitalisme.

Or, le travail de consommation est effectivement réalisé pour le capital. Il est involontaire et forcé. En particulier, l'avènement du libre-service serait la conséquence du transfert de travail du ménage au marché lors de l'industrialisation, puis un transfert subséquent dans la réorganisation de la consommation. Les femmes réalisent une part des tâches qu'accomplissaient auparavant les marchands. Si les consommatrices trouvent quelques avantages dans cette forme de consommation, il n'en demeure pas moins que celui-ci suppose efforts et compétences de la part des femmes. Ce travail non payé, approprié par les entreprises, est central à la distribution des biens et des services<sup>43</sup>.

---

<sup>42</sup> Notamment au chapitre du transport depuis l'avènement des centres commerciaux situés aux abords des villes.

<sup>43</sup> Cette étude traite exclusivement sur la vente au détail mais l'auteure reconnaît que les services exigent également du travail de la part des consommateurs (et cela même dans les secteurs des services de santé et de l'éducation).



Compte tenu de ces considérations, l'auteure propose de redéfinir la notion de travail de manière à reconnaître la perméabilité de la frontière entre famille et relations sociales. Quatre types de travail sont distingués : le travail domestique réalisé au foyer, un soutien direct à la famille et indirect à la reproduction sociale des travailleurs (quotidienne et intergénérationnelle), le travail payé, le travail volontaire non payé et, finalement, le travail involontaire non rémunéré. Chacune de ces quatre formes de travail revêt un caractère d'obligation pour les femmes.

#### 1.3.4. D'autres formes de travail

Dans les sociétés occidentales, hormis les tâches domestiques, hommes et femmes accomplissent d'autres travaux se distinguant du travail rémunéré. À titre d'exemple, dans un premier temps seront présentées dans les paragraphes suivants des activités qui ne paraissent pas directement prendre part à la production ou à la reproduction des moyens matériels d'existence. Il s'agit du travail de la production et de la transmission de l'ethnicité (Juteau 1983), de celui qui est nécessaire aux contacts entre les réseaux de parenté (Di Leonardo 1987) et, finalement, du bénévolat (Cellier 1995). Dans un second temps, seront mentionnées les contributions de quelques auteurs proposant qu'un travail soit réalisé dans certains rapports qu'entretiennent individus et familles avec les institutions sociales (Wadel 1979, Illich 1980 et Smith 1987).

##### 1.3.4.1. Le travail dans les relations familiales et sociales

Les soins prodigués aux enfants peuvent être analysés de multiples façons, par exemple, comme partie prenante du travail domestique, de la production ou de la reproduction des forces productives ou de l'idéologie<sup>44</sup>. Toutefois, d'autres dimensions méritent l'attention. Juteau (1983) met en lumière le fait que les femmes assurent la production et la transmission de l'ethnicité et que ceci s'inscrit dans un véritable procès de travail. L'enseignement quotidien est accompli par des gestes concrets et répétés dont le contenu est idéal. Cet entretien matériel est le moyen par lequel se transmet la culture. L'auteure critique la logique économiste limitant le travail aux activités participant à la production ou à la reproduction alors que les efforts portent d'autres fruits. Elle définit le travail de la manière suivante :

---

<sup>44</sup>Voir Walby (1990), dans un chapitre sur la production domestique, l'auteure présente une synthèse de cette question (pp. 61-89).

... l'ensemble des activités matérielles (contenant une partie d'idéal), activités qui impliquent la mobilisation corporelle et intellectuelle des agents sociaux et qui produisent à la fois les moyens d'existence et des êtres humains, la famille apparaît davantage comme le lieu où les femmes fournissent, dans le cadre de l'appropriation privée, un travail produisant l'humanité/ethnicité. (p. 52)

Outre cette production des êtres humains et de l'ethnicité, les rapports entre les ménages ont également été objets de réflexion quant à la nature des activités productives. Lors d'une étude auprès des femmes d'origine italienne aux États-Unis, Di Leonardo (1987) propose que le maintien des relations avec la parenté constitue un travail. L'auteure souhaite rapprocher deux tendances de la littérature : la première décrit le travail domestique hors du marché du travail, ne prenant pas part à la reproduction sociale, tandis que la seconde met en évidence la nécessaire présence des réseaux domestiques pour le bon fonctionnement des systèmes de parenté.

Les femmes interrogées lors de cette recherche nomment trois types d'activités qu'elles doivent conjuguer : le travail domestique et les soins aux enfants, le travail sur le marché du travail et le travail de parenté. Elles se sentent entièrement responsables et forcées de le réaliser car personne ne s'en chargerait en leur absence. L'auteure définit cette forme d'activité dans les termes suivants :

By kin work, I refer to the conception, maintenance, and ritual celebration of cross-household kin ties, including visits, letters, telephone calls, presents, and cards to kin : the organization of holiday gatherings; the creation and maintenance of quasi-kin relations; decisions to neglect or to intensify particular ties... etc. (p. 442)

Les informatrices maintiennent que l'importance particulière que revêtent ces tâches repose en fait sur des prémisses culturelles. Toutefois, l'auteure croit que celles-là sont également réalisées dans l'ensemble de la société nord-américaine<sup>45</sup>, ne relevant ni de l'ethnicité, ni de la classe sociale (p. 447).

Hors des réseaux familiaux, le bénévolat peut également être inséré parmi le travail. Des auteurs ont mentionné que l'étude de ce type d'activité pouvait particulièrement contribuer à une discussion sur l'« ouverture » de la notion de travail. Gamst (1984) considère que le volontariat est un travail intervenant face au désengagement de l'État. Pour Collins (1990), cette forme d'engagement figure parmi des activités difficiles à

---

<sup>45</sup>Mais elles peuvent toutefois demeurer inexistantes dans d'autres sociétés, particulièrement celles où la parenté paraît centrale et où la plupart des contacts restent familiaux.

ranger parmi le travail non salarié, au contraire des tâches domestiques et du travail réalisé dans l'économie informelle<sup>46</sup>.

Cellier (1995) démontre que le bénévolat peut être considéré un travail lorsque celui-ci se distingue de la conception forgée par l'idéologie économiste. L'article explore les relations entre cet engagement et le loisir, le non-travail, le travail et finalement le don. D'abord, le bénévolat ne peut être considéré comme un loisir, il s'agit plutôt d'une activité de sur-travail réalisée dans le temps de loisirs. Ensuite, il ne correspond pas plus au non-travail, réservé aux activités non productives, ni rémunérées, ni obligatoires. Dans sa conception moderne, le travail est obligatoire et productif de valeur d'échange. Le caractère obligatoire est basé sur le fait qu'il contribue à la survie mais aussi sur celui que sa présence est essentielle à la vie sociale et à l'ordre moral. Producteur de valeur d'échange, le travail est associé aux oppositions entre humain/travail, lieu de travail/lieu domestique ainsi qu'entre temps de travail/temps de loisirs. Selon l'auteure, on peut considérer que le bénévolat est un travail sur lequel l'accent est mis sur le moral. Finalement, le volontariat n'est pas non plus tout simplement un don mais bien davantage « un travail non payé comme don ».

#### 1.3.4.2. Les rapports avec les institutions

Parmi les activités que Collins (1990) considère qu'il soit ardu de les associer au travail non salarié figurent non seulement le bénévolat mais celles qui ont trait à l'obéissance aux règles bureaucratiques (p. 4). Peut-on effectivement considérer que des activités menées dans les relations avec les agents et instances institutionnelles correspondent à un travail ? Quelques auteurs le prétendent.

Tout d'abord, Wadel (1979) propose la notion de « travail quotidien caché »<sup>47</sup> pour désigner l'ensemble des gestes assurant la création, le maintien et la transformation des institutions socialement valorisées. Cette notion se veut une alternative aux définitions économiste et populaire du terme « travail »<sup>48</sup>. Ce travail dissimulé est celui des

<sup>46</sup>Elle le situe pourtant parmi les tâches domestiques et indique que les bénévoles fournissent des services qui relèveraient des responsabilités des services publics.

<sup>47</sup>« Hidden work of everyday life ».

<sup>48</sup>L'auteur insiste d'abord sur la nature sociale du travail, ce qu'une définition économiste tend à négliger. Selon celle-ci, les activités vendues sur le marché pour un prix sont nécessaires à la production. Or des efforts non producteurs de biens et de services demeurent également nécessaires à cette production. De plus, ce ne sont pas que des produits qui soient réalisés mais également des relations sociales. Enfin, le statut de travail n'est pas octroyé à la recherche d'emploi, démarches non rémunérées assurant pourtant le bon fonctionnement du marché du travail (p. 368). D'autre part, le concept populaire du travail est plus large mais paraît plus ambigu, les critères d'inclusion et d'exclusion des activités au travail demeurant flous.

consommateurs qui est nécessaire à l'économie, des votants pour la politique, des clients et citoyens pour la loi et la bureaucratie, des étudiants pour l'éducation, des enfants et des parents pour la famille, etc. (p. 378-379). Des efforts sont déployés pour l'accomplissement des activités partageant trois caractéristiques : l'investissement sporadique de temps, un degré moindre de planification que celui impliqué dans le travail et, la relation entre la tâche et son produit semble floue. Finalement, ces gestes sont accomplis quotidiennement par la majorité de gens.

Les propos de l'auteur toutefois demeure imprécis quant à la définition de l'institution et de la valeur sociale. De plus, le texte conduit difficilement à une évaluation concrète des conditions de réalisation du dit travail caché. Sa nature exacte n'est pas précisée ainsi que celle des contraintes pouvant l'affecter. Selon Glazer (1990), étendre ainsi la notion de travail comporte des risques :

... accepting the logic of capitalist expansion, and its attempts to extent the market place to all domains of human life (p. 148) (...) Wadel (1979) uses a mechanical, dictionary like approach to unpaid work. His lack of theoretical frame leads to no mention of women's housework. His view illustrates the uncritical incorporation of a capitalist world view. (p. 240)

Un second auteur a développé une approche s'apparentant à celle de Wadel tout en y incluant le travail domestique et en précisant des liens directs que ce travail établit avec l'économie capitaliste. Illich (1980) met d'abord en évidence le fait que cette économie ait démuné les familles des moyens d'assurer leur subsistance hors du salariat. Avec l'emploi rémunéré apparaît un pendant invisible : les tâches de la ménagère, prototype de ce qu'il nomme le « travail fantôme » (p. 135). Celui-ci constitue le complément non rétribué du travail salarié, le permettant et le rendant obligatoire car le travail ménager, à lui seul, ne peut parvenir à garantir la survie de la maisonnée, il ne permet pas la subsistance et il demeure dépendant de la consommation des marchandises achetées sur le marché<sup>49</sup>. L'auteur intègre également au travail fantôme la consommation, le travail des étudiants, les activités des patients face aux thérapeutes, la « soumission aux bureaucrates, les contraintes de la préparation au travail et bon nombre d'activités couramment étiquetées "vie de famille" » (p. 118). Parmi toutes ces activités, l'auteur inclut les démarches nécessaires aux rapports obligatoires avec les bureaucraties, ce qui est aussi mentionné par Wadel. Le texte demeure toutefois muet quant à la manière de mener une analyse concrète de ces tâches.

<sup>49</sup>« Il s'agit là de la corvée, du servage industriel au service des économies d'hyperproduction marchande, phénomène absolument distinct des activités de subsistance, lesquelles ne participent pas au système industriel » (p. 18)

Une troisième contribution qui ait proposé qu'un travail existe dans les rapports avec les institutions est celle de Smith (1987). Elle souligne d'abord l'élargissement du concept de travail qu'il lui a fallu choisir afin de traiter du travail domestique (p. 165)<sup>50</sup>. D'autres activités sont nécessaires pour que l'on puisse obtenir un salaire, tel que le fait de conduire, se nourrir et se vêtir : « All these aspects of everyday life are essential to the economy though they would not ordinarily be described as work, let alone as housework » (p. 165). Mais elle poursuit plus avant et propose une notion du travail encore plus inclusive :

... the concept of work is extended here to what people do that requires some effort, that they mean to do, and that involves some acquired competence. The notion of work directs us to its anchorage in material conditions and means and that it is done in " real time " - all of which are consenquential for how the individual can proceed... (p. 165)

Ce travail concerne en particulier les activités des individus et des familles dans leurs rapports avec les institutions. Par exemple, l'éducation que réalisent les parents est directement utile à l'organisation et au bon fonctionnement des écoles. Les activités des mères sont nécessaires à l'apprentissage des normes de comportements adéquats pour la vie en classe et pour l'acquisition d'habiletés utiles à l'apprentissage scolaire. Se dessine, grâce à ce travail, une complémentarité entre les deux milieux de vie des enfants. Les parents sont également actifs par la coordination de la vie de la famille pour répondre aux horaires des élèves, apporter un soutien lors des devoirs, participer aux activités parascolaires, etc. Nous pourrions également inclure à ces tâches, par exemple, les rencontres avec les professeurs et les autorités des écoles<sup>51</sup>. Le travail des parents s'imbrique donc dans un large réseau d'activités et de relations sociales. Somme toute, la définition de la notion de travail que propose cette auteure paraît appropriée pour comprendre les faits et gestes entourant différents types d'activités des femmes et des hommes dans leurs rapports aux institutions et dans leur vie quotidienne.

Au terme de ce tour d'horizon, il semble que la notion de travail ait connu, avec les études récentes, une ouverture vers l'inclusion de nouvelles activités. Il est devenu aux yeux de certains un concept plus englobant sachant inclure la reproduction, les activités par

---

<sup>50</sup>« Our notion of work had to be expanded to include housework, and in doing so we discovered some of its presuppositions, the implicit contrast, for example, between work and leisure, which is based upon work as paid employment and does not apply to housework. Expanding the concept of work for our purposes requires its remaking in a more ample and generous form. » (p. 165).

<sup>51</sup>Ce travail des parents est étroitement associé à celui des professeurs qui, à son tour, est structuré par les règles mises en vigueur par les autorités scolaires, locales et nationales.

lesquelles les travailleurs se renouvellent, le travail domestique, la production et transmission de l'ethnicité, le maintien des réseaux familiaux ainsi que les démarches auprès des institutions.

Cette discussion comporte toutefois quelques limites importantes. D'abord, n'a pas été approfondie la question et les implications des multiples significations que peuvent prendre le travail dans différentes cultures et à l'intérieur d'elles. Par exemple, des études des constructions sociales ont montré que le cadre de la définition économiste ne correspond pas toujours aux significations et aux représentations que lui assignent les acteurs dans les sociétés occidentales<sup>52</sup>. Notre examen des diverses utilisations du terme « travail » ne se voulait pas exhaustif, des activités additionnelles auraient pu mériter notre attention. Par exemple, on reconnaît aussi un travail dans le fait de prendre soin, en plus des enfants, d'autres personnes dans la maisonnée, dans la famille étendue ou dans la communauté<sup>53</sup>. Nous avons laissé volontairement une certaine place aux contributions des auteurs, au risque de voir leurs propos se recouper, différents éléments de leurs discussions se chevauchant, mais celles-ci peuvent éclairer la discussion au sujet du travail d'établissement.

#### **1.4. Le travail d'établissement**

Nous proposons, en adaptant la définition de Smith (1987), que le travail d'établissement inclut des activités, physiques ou intellectuelles, qui exigent l'engagement temps, compétences, efforts et d'être menées avec intention. Ce travail permet l'atteinte de différents objectifs tous associés au fait d'assurer l'établissement des personnes qui l'exercent ainsi que de leur famille. Ce travail est sous-jacent à la mise en place des conditions nécessaires au travail salarié. Mais il y a cependant plus que cela, certains gestes seront également considérés productifs car ils permettent d'asseoir les bases d'une sécurité personnelle et familiale, en particulier par l'obtention du droit de séjour. Aussi, le travail d'établissement contribue à la création des relations sociales et à la réalisation de projets personnels. Notre objectif est de mettre au jour ces gestes et les conditions dans lesquelles ils sont posés.

Des activités particulières paraissent associées à l'établissement, cependant cela n'implique pas qu'il s'agisse de gestes nouveaux, n'ayant pas été posés avant la

---

<sup>52</sup>Voir, par exemple, Ronco et Peattie (1979).

<sup>53</sup>Ceci paraît important actuellement alors que les gouvernements s'adressent aux communautés afin que celles-ci prennent le relais dans les soins aux personnes âgées et aux handicapées (ce qui se traduit clairement par l'investissement d'un plus grand nombre d'heures de travail de la part des femmes).



migration. Cependant, ils sont directement en jeu dans le contexte de l'établissement et sont « teintés » de ce fait. Par exemple, on peut apprendre une autre langue pour le plaisir ou pour des raisons professionnelles, toutefois dans le cas précis de l'immigration, cette activité devient importante dans la réorganisation de la vie quotidienne tant dans le domaine professionnel qu'au plan social. De même, la recherche d'emploi et la définition des plans de vie professionnelle font également partie d'activités usuelles, toutefois c'est dans des paramètres nouveaux que ces activités sont menées dans un autre contexte culturel, social et économique, en particulier lorsque l'on est considéré comme un « étranger » (en raison de l'accent, de la langue maternelle ou de l'apparence physique).

Le travail d'établissement inclurait des actions concrètes ou des activités intellectuelles. Par exemple, elles peuvent concerner des déplacements ou de la recherche d'information pour des démarches administratives telles des requêtes auprès des instances gouvernementales. De plus, pour trouver un emploi, plusieurs gestes doivent être posés dans les contacts avec les employeurs, les préparations aux entrevues et les périodes d'essai, par exemple. L'entrée dans un nouveau contexte peut également impliquer que l'on doive analyser les relations sociales, valeurs et normes qui, sans être inévitablement adoptées, peuvent être questionnées. Ces actions peuvent être faites à une seule reprise ou, dans d'autres cas, il s'agira de gestes répétés ou de stratégies plus complexes. Les difficultés se dressant dans l'adoption de ces plans d'action seront soulignées dans les chapitres suivants.

Le travail d'établissement est réalisé au cours des premières années suivant l'arrivée<sup>54</sup>. Les activités comptent des caractéristiques précises. D'abord, elles exigent un investissement de temps. Dans le cas des trois thématiques retenues, nous n'avons pas calculé avec précision le nombre d'heures ou de jours consacrés à chacune des activités. Toutefois, les appréciations subjectives du temps sont émises par les informateurs. Cet investissement de temps peut être continu dans le cas de quelques activités, certaines se poursuivant pendant plusieurs mois mais le plus souvent cela sera le fait d'un engagement sporadique, de quelques minutes, d'heures ou de jours, selon les cas.

Les actions qu'accomplissent les nouveaux venus pour s'établir supposent également que des efforts soient faits. Les informateurs mentionnent le fait que certaines

---

<sup>54</sup>Nous ne délimitons pas cette période de manière ferme car, tel qu'il sera loisible de le constater, les expériences varient et on ne peut tracer de limites objectives alors que différentes activités que l'on peut à prime abord associer au début de l'établissement en fait se poursuivent pendant plusieurs années soit, par exemple, les questions entourant le statut légal, la réunification familiale, l'apprentissage de la langue, etc.

démarches et actions soient difficiles, complexes et exigeantes à divers égards. D'autre part, il se peut que des efforts ne soient pas sciemment reconnus ou nommés de la sorte. Il s'agira donc, au cours des discussions thématiques, de reconnaître un engagement dans une activité nécessitant de l'attention mais aussi poser l'hypothèse de la présence d'efforts dans les contenus exprimés.

Les activités que l'on associera au travail d'établissement impliquent le recours à des compétences acquises ou sujettes à être développées au cours de l'établissement. Par exemple, elles peuvent se référer à l'analyse et à l'organisation d'informations ou de compétences spécifiques, telles des habiletés linguistiques ou professionnelles.

Nous considérons que les activités qui permettent l'établissement sont intentionnelles, l'acteur accomplit un geste ou adopte une stratégie qui n'est pas « automatique » ou produite par quelque autre agent ou instance. Ce fait est notable et cela même si certaines actions sont forcées ou obligatoires, que ce soit en raison de considérations légales, économiques ou des motifs idéologiques, sociaux ou culturels. Par exemple, les acteurs agissent afin de réaliser des démarches obligatoires pour recevoir un permis de travail ou un emploi. L'intention et le but recherché peuvent être énoncés directement par les acteurs ou peuvent aussi être dégagés de la nature de l'activité.

Des contraintes affectent le travail d'établissement. Elle peuvent être déterminantes dans les expériences des réfugiés. Elles seront explicitement mentionnées par les informateurs ou plus généralement dégagées des contenus des entrevues. Il s'agit en particulier des limites découlant du statut légal des revendicateurs de statut de réfugié. De plus, des obstacles peuvent être reliés à des difficultés de la vie dans le nouveau contexte, que ce soit les problèmes relevant du manque de maîtrise de la langue et de reconnaissance des acquis académiques et professionnels. De plus, des limites concernent le domaine de la vie sociale, alors que les réfugiés salvadoriens peuvent trouver ardu de vivre dans un autre milieu culturel. Finalement, les informateurs soulignent que certaines contraintes relèvent des responsabilités familiales.

### **1.5. L'asile politique, le travail rémunéré et l'apprentissage du français**

Trois dimensions de la vie quotidienne des réfugiés salvadoriens seront explorées au cours des prochains chapitres, pourquoi l'asile politique, le travail rémunéré et l'apprentissage de la langue français méritent-ils cette attention ? Quelles sont les connaissances disponibles actuellement dans la littérature à leur sujet ? Au cours des



pages suivantes, seront proposées quelques réponses à ces questions et y sera formulée une hypothèse spécifique pour chacune de ces thématiques.

### 1.5.1. La demande d'asile politique

Tel qu'il est mentionné en introduction de ce chapitre, de nombreux Salvadoriens arrivés au cours des années quatre-vingts ont demandé l'asile à la frontière canadienne. Nous aborderons rapidement la définition du concept de « réfugié » avant de proposer que les multiples implications du statut légal constituent une dimension cruciale à considérer pour comprendre les expériences des immigrants et des réfugiés. La littérature met en lumière certaines des conséquences de cette question pour les réfugiés et les revendicateurs de statut de réfugié au Québec.

Qu'est qu'un réfugié ou une réfugiée ? La Convention de Genève sur le Statut de Réfugié (1951) stipule :

... as a result of events occurring before 1 January 1951<sup>55</sup> and owing to well-founded fear of being persecuted for reasons of race, religion, nationality, membership of a particular social group or political opinion, is outside the country of his nationality and is unable or, owing to such fear, is unwilling to avail himself of the protection of that country ; or who, not having a nationality and being outside the country of his former habitual residence as a result of such event, is unable or, owing to such fear, is unwilling to return to it (Convention, supra, note 27, Art. 1(A)(2), cité dans Hathaway 1991 : 6).

Cette conception du refuge se fonde sur la présence d'une persécution individuelle. Or il est de notre avis que l'on doit prendre en compte la violence généralisée qui affecte les populations dans les situations de conflit armé. En conséquence, dans le texte suivant, nous nous référerons à la notion de réfugié pour désigner les individus ayant fui la guerre et ce, sans égard au fait qu'ils détiennent ou non une reconnaissance légale du statut de réfugié ou que cette fuite soit motivée par une persécution personnelle<sup>56</sup>. Il s'agit donc d'une définition découlant davantage d'une perspective sociologique que de considérations légales (Suhrke 1983<sup>57</sup>).

<sup>55</sup>Cette définition a été conservée même si elle était d'abord formulée pour répondre aux problèmes de la seconde guerre mondiale.

<sup>56</sup>Ce qui pourrait être davantage près de la définition de l'Organisation des États Africains (O.E.A.), définition qui reconnaît la nature collective des problèmes et motifs de fuite : « The term refugee shall also apply to very person who, owing to external aggression, occupation, foreign domination or events seriously disturbing public order in either part of the whole of his country of origin or nationality, is compelled to leave his place of habitual residence in order to seek refuge in another place outside his country of origin or nationality » (OAU Convention, note 80, art. 2, cité dans Hathaway 1991 : 16).

<sup>57</sup>Suhrke distingue entre trois types de définition des réfugiés : légale, sociologique et politique.

L'objectif n'est pas d'explorer en profondeur les conditions menant à la fuite et de la persécution individuelle ou collective. Notre propos se limite à souligner la pertinence d'examiner les conséquences des considérations légales et administratives sur les expériences des réfugiés salvadoriens. En effet, il s'agit d'établir ce qui est découlé du fait de devenir « revendicateur de statut de réfugié », c'est-à-dire d'entrer dans une catégorie administrative et juridique particulière, eu égard aux législations fédérales et provinciales. Il semble que cette condition demeure déterminante tout au long de l'établissement. Par exemple, au Québec, être revendicateur permet l'accès à des services médicaux et sociaux à certaines conditions<sup>58</sup>. Toutefois on ne peut avoir droit, entre autres, à tous les cours de langue, à l'éducation post-secondaire<sup>59</sup> ou aux subventions pour les garderies, etc. Aux fins de cette étude, l'ensemble de ces droits et ces interdictions associés au statut selon la loi ou de considérations administratives sera nommée une « condition administrative » aux contours spécifiques pour chacune des « catégories d'immigrant ».

La problématique posée par ces conditions administratives des non-citoyens et ses conséquences sont mises en lumière dans la littérature. D'une part, des travaux sur les expériences des femmes migrantes ont révélé que nombreuses sont celles qui doivent affronter des difficultés dues à leur statut administratif. Par exemple, le fait d'être considérée dépendante ou parrainée peut impliquer une dépendance financière et une obligation à demeurer avec le conjoint (ou les enfants dans le cas de personnes âgées) même dans des situations pénibles pour celles-ci<sup>60</sup>. D'autres études montrent que les femmes domestiques en provenance de l'étranger connaissent, jusqu'à tout récemment, des restrictions au niveau de leur liberté d'action et des problèmes sérieux (exploitation financière, harcèlement sexuel, etc.) en raison du contrat les liant avec leur employeur (Bals 1989). Le phénomène de l'immigration illégale a été examiné par plusieurs chercheurs et les impacts de cette clandestinité incluent une vulnérabilité à l'exploitation de la part des employeurs<sup>61</sup>. Enfin, un autre exemple de l'importance des considérations administratives et légales sur les expériences des migrants concerne les mouvements autorisés entre les pays. Dans le cas de la Communauté Européenne, Miles (1992) établit qu'il existe de nettes disparités entre les catégories de citoyens et qu'à cet égard la

---

<sup>58</sup>Voir à ce sujet Crépeau et Barutciski (1994).

<sup>59</sup>À ce sujet, la Centrale de l'Éducation du Québec exprimait au M.C.C.I.Q. son opposition aux restrictions d'accès aux collèges pour les revendicateurs de statut (C.E.Q. 1991).

<sup>60</sup>Le gouvernement du Québec prévoit maintenant des durées de parrainage plus restreintes qu'auparavant et la possibilité d'adresser une requête pour obtenir un bris de contrat de parrainage.

<sup>61</sup>Voir par exemple, les travaux de Portes et Walton 1981 et Sassen-Koob 1979.

population dite « étrangère » possède encore aujourd'hui des droits plus limités que ceux des nationaux<sup>62</sup>.

Dans le cas qui nous préoccupe, c'est par la revendication de statut de réfugié, demande d'asile formulée à l'entrée du territoire canadien, qu'une part importante de Salvadoriens ont obtenu l'asile au Québec (tableaux I à IV). Ces personnes ont vu leur demande traitée au cours d'un processus complexe de détermination du statut de réfugié. Les étapes de ce traitement et l'attente se déroulent généralement sur le territoire canadien, étant concédé aux revendicateurs de statut le droit de vivre et de s'établir, tout en demeurant d'une certaine manière « sous condition », tel qu'il sera explicité plus bas. Pour les demandeurs d'asile à l'extérieur du Canada, la situation est compliquée par le fait qu'ils ne peuvent que difficilement trouver de protection dans leur pays d'origine ou de transit, tel que mentionné plus haut.

En termes généraux, la littérature traitant du refuge politique peut être rangée en deux larges catégories : (1) les travaux sur les politiques d'immigration humanitaire et les études des politiques et des pratiques des instances gouvernementales quant à la détermination du statut de réfugié ; (2) les recherches au sujet des expériences des réfugiés au Québec et au Canada.

#### (1) La détermination du statut de réfugié au Canada

Un système administratif quasi-juridique devant permettre aux autorités de statuer sur la validité des demandes d'asile a été officiellement mis en place au Canada en 1978. Il a été attentivement scruté par des spécialistes. De nombreux écrits de portée critique ont été signés par des experts (dont, par exemple, Adelman 1991, Adelman et Lanphier 1990, Basok et Simmons 1989, Crépeau 1991, Dirks 1977, 1984 et 1985, Hathaway 1991, Matas et Simon 1989) et des organisations vouées au soutien et à la défense des droits des réfugiés (dont le Jesuit Refugee Service 1991, 1992). De différentes factures et en provenance de diverses disciplines, ces travaux approfondissent les connaissances des règles implicites et explicites régissant la détermination du statut de réfugié, de son évolution, de ses principes légaux et ses rationnels idéologiques et économiques. Par

---

<sup>62</sup>Notamment suivant les accords de Schengen, Miles (1992a) écrit : « La dissolution du sens de la distinction entre ressortissant national et étranger pour les nationaux des États-Nations membres de la Communauté Européenne (CE) (...) renvoie à l'absence croissante (...) de droits dans la population étrangère d'origine autre que CE qui réside de manière permanente au sein de la CE. En somme, le principe d'un marché unifié au sein de la CE entre en contradiction avec la présence de quelques millions de personnes qui ne sont pas libres de vivre et de travailler là où elles le désirent, droits dont jouissent les nationaux des États membres de la CE » (p. 49).

exemple, on met en évidence le poids des forces politiques alors que les États tendent à ne pas reconnaître les violations des droits humains (et, en conséquence, la validité des demandes d'asile) émanant des ressortissants des pays « amis » (voir, par exemple Dirks 1977 et 1984). C'est ainsi que le Canada et les États-Unis ont plus aisément accordé l'asile aux demandeurs en provenance des pays de l'Est qu'à ceux des dictatures de droite, dont celles de l'Amérique Latine (Basok et Simmons 1989, Gilad 1990, Zucker et Flink Zucker 1991).

Quelques travaux ont porté sur les implications spécifiques des politiques canadiennes pour les demandeurs d'asile en provenance des pays d'Amérique latine. Dirks (1984) retrace les événements ayant mené le Canada à accepter que le Salvador figure parmi les pays aux conditions dangereuses, ouvrant ainsi la porte aux demandes d'asile mais seulement après avoir favorisé une solution régionale<sup>63</sup>. Basok et Simmons (1989) mentionnent que le Canada a tardé à instaurer un programme d'immigration humanitaire à l'endroit des Salvadoriens alors que les preuves tangibles des problèmes de violations des droits humains et de la guerre étaient disponibles. Adelman (1991) décrit le contexte dans lequel a été élaboré un programme spécial pour les Salvadoriens, ce qui a mené à l'entrée d'environ trois mille cinq cents (3,500) personnes en 1982. Le Jesuit Refugee Service (1991), quant à lui, dénonce l'abolition de la clause de non-renvoi à l'intention des Salvadoriens après un moratoire les ayant protégés de la déportation entre 1981 et 1987. Finalement, North (1990) soutient que le Canada a d'abord ouvert la porte aux Centro-américains au début des années quatre-vingts pour ensuite les refermer après 1987.

Ce type d'études se concentrent sur les aspects politiques et juridiques de l'accueil des réfugiés. Au chapitre des impacts de ces pratiques sur les individus et les familles concernées, on mentionne certaines des conséquences générales, telles l'insécurité devant les possibilités de rejet et les difficultés associées à l'attente, etc. Ces travaux ne visent toutefois pas à décrire des expériences d'établissement, contrairement aux textes traités succinctement dans les paragraphes suivants.

## (2) Les expériences des revendicateurs de statut de réfugié

Le champ des études des réfugiés au Canada a connu un essor au cours des années quatre-vingts. Des recherches ont révélé l'influence de la condition administrative sur

---

<sup>63</sup>Ces événements comptent, en particulier, l'envoi d'une mission canadienne en Amérique Centrale (voir chapitre suivant).

l'établissement et certaines ont su identifier les impacts pour les réfugiés d'origine salvadorienne. Ces derniers travaux tendent à ne pas traiter directement ce qui relève de la condition administrative, ou à l'aborder séparément de l'établissement.

Les expériences d'établissement des demandeurs d'asile semblent marquées par la condition administrative leur étant réservée. Des conséquences peuvent survenir à divers niveaux dont celui de la santé mentale. Par exemple, une enquête menée par Rousseau indique qu'un niveau élevé de stress dans l'attente de la réponse pouvait être très dommageable pour les revendicateurs (mentionnée dans Azaad 1994 : 10). De même, Bibeau et ses collaborateurs (1992) soutiennent que les difficultés des revendicateurs, dont l'attente, peuvent constituer des facteurs de fragilisation susceptibles d'affecter négativement leur santé psychologique.

Outre ces conséquences, d'autres questions permettent de saisir les liens entre condition administrative et processus d'établissement<sup>64</sup>. Gilad (1990) porte un éclairage sur ces relations lorsqu'elle présente les expériences de réfugiés d'origines variées vivant à Terre-Neuve. L'auteure y décrit la demande d'asile et ses circonstances, l'attente et l'établissement ainsi que le processus administratif et juridique de la détermination de statut de réfugié. On y apprend entre autres que les réfugiés s'organisent pour obtenir et transmettre les informations susceptibles de faciliter leurs démarches, leur établissement ou leurs migrations subséquentes.

Au Québec, certains travaux sur les expériences des Centro-américains mentionnent l'importance de la condition administrative des revendicateurs. En occurrence, Hess et Smith (1984) ont rencontré des revendicateurs parmi lesquels figuraient des Salvadoriens. Les auteurs affirment : « ... the rapidity of changes in policy create a climate of insecurity, stress, and trauma for potential immigrant » (p. 56). Pour leur part, les participants ont souligné souhaiter ardemment que soient instaurés des changements aptes à réduire la lenteur du système de détermination du statut. De plus, des améliorations pourraient faciliter un élargissement dans l'accès aux services sociaux et communautaires.

L'A.F.S.C.A. (1987) a réalisé une enquête sur la situation des femmes salvadoriennes et centro-américaines au Québec. Les résultats révèlent que celles-ci manquent d'information sur le système canadien de détermination du statut de réfugié (p.

---

<sup>64</sup>Hess et Smith (1984) soulignent que le champ des études des réfugiés était marqué, à ce moment, par une insistance sur la santé mentale (p. 153) ; cette tendance semble se poursuivre.

8). Beaulieu et Concha (1988) affirment : « ... pour les requérants, l'incertitude causée par l'attente de leur statut est toujours une préoccupation majeure. Ils désirent demeurer au Québec mais vivent dans l'angoisse de devoir retourner dans leur pays d'origine et affronter de nouveau la guerre et la répression » (p. 125). Au nombre des difficultés apparaît également l'exclusion du C.O.F.I., la difficulté d'obtention d'un travail rémunéré et l'absence de subventions pour les services de garde (p. 21).

Tel que mentionné plus haut, les recherches sur les Salvadoriens au Québec ont apporté un éclairage précieux sur les expériences d'établissement. Juteau (1989, 1991) a analysé en profondeur les fréquentations et les relations conjugales. Toutefois, si des considérations légales peuvent avoir des conséquences à ce chapitre, notamment par la séparation forcée des couples et des familles entre les pôles migratoires ainsi que l'impossibilité pour les revendicateurs de tenter une réunification familiale par la voie officielle, il n'en est pas fait mention explicitement au cours de la description<sup>65</sup>. De même, Gagnon (1994) a étudié les expériences de Salvadoriennes à Québec. Cependant la condition administrative et ses conséquences n'y sont pas abordées.

Pour sa part, Jacob (1991) présente le système de détermination du statut de réfugié et ses répercussions pour les Salvadoriens. Les démarches administratives sont décrites. Les informations tirées des rencontres avec les réfugiés révèlent chez eux un manque de connaissances au sujet des démarches et un sentiment de désorientation, en particulier dans les rapports avec les avocats. L'auteur souligne certaines des conséquences de la condition administrative dont les limites dans l'accès aux cours de langue. De plus, sont mentionnés les délais dans l'obtention du statut de réfugié, attente difficile à supporter. Le fait de ne pas avoir de statut de réfugié implique des problèmes au plan du logement, du travail rémunéré et de l'accès aux services de santé et sociaux. De telles répercussions de la condition administrative sont jugés très importantes par l'auteur, affectant la totalité du processus d'insertion par la précarité, l'épuisement psychologique et l'isolement qui en résultent (pp. 446-447).

En résumé, le système de détermination du statut de réfugié et, plus généralement, les politiques d'immigration et d'accueil des réfugiés au Canada sont analysées en

---

<sup>65</sup>Les revendicateurs de statut de réfugié non accompagnés par leur conjoint ou famille au moment de la migration sont exclus des programmes de réunification familiale jusqu'à ce qu'ils obtiennent la reconnaissance de la validité de leur demande d'asile et la résidence permanente. Toutefois, dans certains cas, les autres membres de la famille peuvent également suivre et demander l'asile à leur tour en leur nom propre. Peu de données descriptives précises existent sur ces questions dans le cas précis qui nous préoccupe.



profondeur dans la littérature. Nous connaissons également quelques conséquences de la condition administrative sur la vie quotidienne des réfugiés salvadoriens. Toutefois, les expériences de ces derniers face au système de détermination du statut ne sont pas décrites en détails, en ce qui a trait par exemple au fait de raconter son histoire de persécution aux autorités et plus largement aux liens entre la condition administrative et l'établissement.

Au cours des chapitres suivants, seront prises en compte les implications de la condition administrative des revendicateurs du statut de réfugié et les considérations légales ayant des impacts sur les réfugiés sélectionnés à l'extérieur du Canada. Nous posons l'hypothèse que les activités que réalisent ces personnes afin d'obtenir leur statut de réfugié représentent un travail. Elles vont prendre en main la « défense » de la validité de leur demande d'asile, ce qui leur permettra éventuellement de pouvoir s'assurer d'un droit de séjour à long terme et, par là, une certaine sécurité.

#### 1.5.2. La recherche d'un travail rémunéré

Le fait d'occuper un emploi paraît être une des pierres angulaires de l'ensemble du processus d'établissement. Le travail reste le moyen principal par lequel les nouveaux arrivants assurent leur survie, participent et se taillent une place dans la société « d'accueil ». Toutefois, le contexte économique actuel peut engendrer des difficultés pour les nouveaux venus. Nous assistons à un processus de précarité croissante des travailleurs non spécialisés, les moins protégés. Les indices de la situation des Salvadoriens sur le marché du travail québécois révèlent qu'ils tendent à occuper des emplois précaires, principalement dans le secteur manufacturier et celui des services.

Dans les pays fortement industrialisés, les réfugiés et les immigrants en provenance de la périphérie se voient très souvent confinés à des emplois non spécialisés. Or, l'avènement de fortes récessions au début et, à la fin des années quatre-vingts ainsi que la mondialisation des économies a entraîné une fragilisation grandissante des travailleurs de ce secteur.

Des transformations importantes tendent à affecter le secteur industriel, un des principaux employeurs des nouveaux arrivants. Lamphere signale que la nouvelle immigration<sup>66</sup> prend place dans ce contexte de bouleversement majeur de l'économie,

---

<sup>66</sup>La nouvelle immigration débute, aux États-Unis après l'adoption de la loi de l'immigration en 1965 permettant l'entrée de plus grands nombres d'immigrants en provenance de différentes nations, éliminant le système de quotas qui avait pratiquement exclus les immigrants ne venant pas d'Europe du Nord. De nouvelles limites allaient s'appliquer à tous (Lamphere 1992 : 7). Gold (1992) prétend que les lois passées

marqué par la disparition de millions d'emplois dans les industries aux États-Unis (1992 : 10). Cette restructuration a été et est toujours accompagnée de la transformation des conditions de travail. Ce changement se lit, entre autres, dans la détérioration de la qualité des conditions d'exercice des emplois et dans l'augmentation de diverses formes de travail précaire, dont la sous-traitance et le travail au noir. À titre d'exemple, Fernandez-Kelly (1993) a étudié les industries du secteur de l'informatique de la côte californienne. La transformation de la production a grandement affecté les travailleurs, dont surtout les femmes immigrantes. De la part des employés qui ne sont pas carrément licenciés, on exige une plus grande flexibilité, ce qui peut se traduire par des renvois sporadiques, des horaires variables et l'augmentation du travail rémunéré à la maison (p. 26-27).

Au Québec, c'est la région montréalaise qui reçoit la très grande majorité des immigrants. Leur entrée sur le marché du travail peut poser problème dans une conjoncture économique et sociale caractérisée par un fort pourcentage de travailleurs acculés au chômage. Les années quatre-vingts ont été très éprouvantes pour l'industrie manufacturière, employeur attiré des nouveaux arrivants. Nous verrons toutefois que, malgré le fait de ce contexte économique difficile, il n'est pas rare que ceux-ci parviennent à obtenir des postes.

Selon Gosselin (1984), les Latino-américains à Montréal occupent des emplois qu'avaient détenus avant eux les membres des vagues d'immigrants précédentes. Il s'agit surtout des postes en manufacture, dans le secteur du textile et de l'habillement et dans celui de l'hébergement (p. 401). Selon Juteau (1989), les hommes et les femmes d'origine salvadorienne à Montréal travaillent dans les entreprises industrielles et dans les services d'entretien. Les hommes sont également embauchés dans l'hébergement et la restauration. Les femmes trouvent également du boulot dans les services domestiques (p. 66-67).

Pour sa part, Jacob (1991) souligne d'abord le sentiment d'obligation que ressentent les Salvadoriens à l'effet de saisir la première opportunité de travail se présentant à eux. Les lacunes au plan de la formation professionnelle constituent un problème de taille. À l'instar d'autres nouveaux venus, ils font partie de la catégorie des travailleurs vulnérables, leurs maigres salaires les maintenant dans des conditions matérielles difficiles. Face à cette

---

à ce moment ont permis l'entrée aux États-Unis d'immigrants qualifiés en provenance des pays en voie de développement qui ont rapidement trouvé des emplois.



précarité, ils développent des stratégies dont, par exemple, la décision de vivre en groupe afin de réduire les coûts du logement.

La littérature renseigne ainsi quelque peu sur les expériences de travail rémunéré ainsi que les solutions adoptées pour faire face à la précarité en emploi. Toutefois, les expériences des plus scolarisés, même peu nombreux, ne sont pas décrites. De manière explicite, on ne considère pas que les activités entourant l'obtention et le maintien en emploi d'un travail salarié puissent représenter des efforts particuliers. Aussi, on ignore quelles sont les démarches entreprises pour s'insérer sur le marché du travail, ce que cela implique non seulement de recherche d'information mais également de démarches, de stratégies et d'analyse de la part des réfugiés salvadoriens. Dans le cadre de cette étude, nous proposons, à titre d'hypothèse spécifique, que l'entrée sur le marché du travail puisse impliquer un travail, en particulier dans les activités administratives et celles associées à la recherche d'emploi.

### 1.5.3. L'apprentissage du français

La maîtrise de la langue française reste au Québec un enjeu de taille pour les immigrants non-francophones. Le gouvernement du Québec a favorisé la francisation par l'adoption de la Loi 101, laquelle prévoit la scolarisation en français obligatoire des enfants. Suite à la création des Centres d'Orientation et de Formation des Immigrants (C.O.F.I.), les adultes peuvent également s'inscrire à des cours. Pour le ministère québécois de l'immigration, cet apprentissage est central dans la conception gouvernementale de l'intégration et du contrat moral unissant les nouveaux venus à la collectivité d'« accueil »<sup>67</sup>.

Selon Anctil (1984), le contexte multiethnique montréalais est caractérisé par les fortes oppositions entre francophones et anglophones. Les autres groupes ethniques peuvent en quelque sorte trouver un espace libre dans l'« interstice » : « Le facteur déterminant de la persistance ethnique résiderait toutefois dans la constitution au sein de la ville de deux majorités linguistiques » (p. 449). Dans le même ordre d'idée, Meintel

---

<sup>67</sup>Le ministère précise que le contrat moral entre immigrants et société d'accueil inclut le partage de la langue française, la participation à la vie économique et sociale, culturelle et politique et l'engagement à la création d'une société pluraliste. Ceci doit être situé dans le cadre de la définition de l'intégration que choisit le Ministère des Communautés Culturelles et de l'Immigration du Québec (M.C.C.I.Q. 1991a), l'intégration se situe dans les rapports qu'entretiennent les immigrants avec la population locale : « s'intégrer, c'est devenir partie prenante d'une collectivité... » (p. 44). Dans le cas de la politique provinciale, trois dimensions caractérisent ce processus : il concerne d'abord l'ensemble de la vie collective. Pour se réaliser, il doit pouvoir compter sur l'engagement de l'immigrant et de la société d'accueil. Finalement, il peut évoluer à des rythmes distincts selon les groupes.

(1991) écrit : « The change in ethnic and linguistic political hegemony that have marked the last 15 years, if anything, further contributed to the maintenance of ethnic distinctiveness, most clearly in the area of language. » (p. 209). L'auteure mentionne que les deux groupes majoritaires n'ont pas réussi à s'imposer complètement auprès des groupes ethniques et que le nationalisme québécois peut même servir de modèle de fierté ethnique pour les autres groupes.

Au sujet des Salvadoriens, nous détenons quelques indices des pratiques linguistiques. Selon Gosselin (1984), les Latino-américains à Montréal font davantage partie du monde francophone que de celui des anglophones. L'auteur mentionne l'ignorance que ceux-ci gardent du contexte politique et historique entourant les relations entre ces deux communautés. Pour sa part, l'étude de Jacob (1991) montre que les Salvadoriens vivant à Montréal reconnaissent la pertinence de maîtriser l'une ou l'autre langue pour le travail et les relations sociales. Toutefois, ceux qui parlent l'anglais ne comprennent pas les motifs du gouvernement québécois de les orienter vers l'apprentissage et l'usage du français. Certains investissent des efforts considérables pour apprendre cette langue tout en conciliant cette formation à leur vie professionnelle. Les problèmes d'ordre économique posent un frein à la poursuite des cours de langue.

Le statut de revendicateur de statut de réfugié est également la cause de certains problèmes dans la participation aux cours de français. En effet, Jacob précise que ce statut peut devenir un obstacle puisque les revendicateurs ne peuvent s'inscrire au C.O.F.I. à temps plein qu'à de strictes conditions, ce qui est également souligné par Beaulieu et Concha (1988). L'enquête de l'A.F.S.C.A., déjà en 1987, montre que la connaissance du français reste faible chez les revendicatrices de statut comparativement à celle des résidentes permanentes. Les auteures expliquent qu'il existe un manque d'information au sujet des cours de langue et que l'absence de services de garde empêche les mères d'y prendre part.

Afin de compléter les informations disponibles, il serait intéressant de saisir la perspective des réfugiés sur le « problème » linguistique québécois et la place qu'ils peuvent y occuper. De plus, leurs expériences d'apprentissage lors des cours et à l'extérieur des classes méritent une attention particulière. Est-ce que l'apprentissage du français pourrait correspondre à un volet du travail d'établissement ? Nous posons l'hypothèse qu'effectivement les réfugiés travaillent pour apprendre la langue, ce qui leur

permet entre autres de pouvoir être plus à même de trouver un emploi, de réaliser les démarches administratives mais aussi d'établir des liens avec les francophones.

### Conclusion

Notre assomption de départ est qu'il peut être utile, pour une telle étude exploratoire, d'utiliser une définition pragmatique de l'établissement, à partir de laquelle on ne présume pas de l'orientation des changements et des événements ayant cours durant les premières années. Nous avons choisi une notion ample du travail afin de décrire et interpréter les activités menées par les réfugiés pendant cette période.

Plusieurs questions ne pourront être traitées en profondeur au cours du mémoire, par exemple, ce qui concerne le travail domestique, la vie familiale et les expériences des changements au plan culturel. Ces thèmes présentent une importance indéniable dans la réorganisation de la vie quotidienne au cours de l'établissement. Néanmoins, au cours de la discussion finale, des pistes précises de réflexion seront tracées.

Le chapitre suivant traite de la méthodologie de cueillette et d'analyse des entrevues. La vie quotidienne des réfugiés salvadoriens sera ensuite étudiée dans à partir de trois de ses domaines soit, dans l'ordre ce qui concerne le statut de réfugié, le travail salarié ainsi que l'apprentissage de la langue française.

## CHAPITRE 2

### Méthodologie

*An expression is never an isolated, static text. Instead, it always involves a processual activity, a verb form, an action rooted in a social situation, with real persons in a particular culture in a given historical era.*

Edward M. Bruner, 1986a, p. 7

#### Introduction

Tel que mentionné plus haut, ce mémoire propose une interprétation de contenus d'entretiens menés avec des réfugiés salvadoriens au cours de deux initiatives de recherche distinctes. La première est réalisée en collaboration avec dix-sept personnes arrivées au Québec entre 1975 et 1991. La seconde étude a eu lieu dans le cadre des travaux du Groupe de Recherche Ethnicité et Société (G.R.E.S.) de l'Université de Montréal. Nous avons alors conduit huit entrevues et disposons des informations tirées de six autres comptes-rendus de rencontres avec des Salvadoriens entrés entre 1986 et 1991.

L'objectif de ce chapitre est de rendre explicites les prémisses et les choix en matière de méthodologie. Il importe de décrire le processus de constitution et d'analyse des données de recherche, particulièrement dans le cas de données qualitatives (Huberman et Miles 1991 : 33). Nous expliquerons très brièvement comment les entrevues constituent une forme particulière d'interaction. Après avoir révélé notre position à ce sujet, seront ensuite abordés les aspects pratiques de la conduite des entrevues soit d'abord la prise de contact avec les informateurs puis la conception du guide d'entrevue, les modalités de communication et les règles déontologiques suivies lors des rencontres. L'analyse des entretiens est initiée par l'étude de chacune d'entre elles au cours d'une lecture « verticale » accompagnée ultérieurement par la mise en relation des thèmes entre les différents textes, l'analyse « horizontale ». Nous dresserons ensuite un bref portrait des informateurs en ce qui a trait à l'âge, au genre, au statut civil et à la situation familiale, ainsi qu'au niveau de scolarité, des occupations antérieures à l'arrivée migration et des itinéraires migratoires. Finalement, une brève description de la seconde recherche clôture ce chapitre.

#### **2.1. Les phases de la recherche**

Tel qu'il est indiqué au chapitre précédent, la construction de la problématique a été progressive. Dans les lignes suivantes, nous présenterons les phases et les activités de

recherche. Il importe de souligner la présence de mouvements d'aller-retour entre le recueil des témoignages, les notes analytiques, la littérature et la rédaction.

Tel que mentionné au chapitre précédent, après la définition d'un objet et d'un questionnement de départ, la recherche débute par l'exploration de la littérature et la préparation de la phase de terrain. Tout d'abord, est entamé le bilan des connaissances disponibles au sujet des réfugiés salvadoriens à Montréal. La recherche documentaire inclut également le parcours de la littérature sur la revendication du statut de réfugié et l'immigration humanitaire au Canada afin d'entrevoir les conséquences des politiques canadiennes pour les revendicateurs de statut de réfugié d'origine salvadorienne.

Le travail préparatoire de la phase de terrain commence par la conception d'un guide d'entrevue préliminaire bâti à partir des objectifs de recherche, soit principalement la découverte des expériences entourant le processus de détermination du statut de réfugié. Ensuite, est initiée la prise de contact avec des personnes susceptibles de devenir des informatrices. Les entrevues sont entamées et l'analyse préliminaire de leurs contenus sont entrepris tout en continuant à mener des entretiens supplémentaires, en travaillant aux transcriptions et à la rédaction des notes analytiques.

En fait, une distinction nette entre réalisation et interprétation des entrevues reste relative, l'analyse demeurant un processus constant. Tel que le précisent Huberman et Miles, l'interprétation n'est pas uniquement réservée à la période postérieure à la collecte des données (1991 : 34-38). Ces auteurs suggèrent plutôt l'existence d'une alternance continue entre le recueil et la « condensation » des données. Tel que mentionné ci-dessus, les entrevues sont conduites au cours de périodes également occupées à d'autres activités, que ce soit des réflexions ou l'élaboration des pistes d'analyse. L'interprétation suit un processus graduel, au rythme des entrevues, chacune invitant éventuellement à remettre en question des assertions antérieures. Si une telle analyse est simultanée à la réalisation des entrevues, ce n'est que lorsque prend fin la collecte des données qu'une seconde étape permet la mise en forme des contenus des entretiens et des notes ainsi que la formulation d'autres réflexions. C'est la raison pour laquelle les deux sections suivantes traitent séparément de la conduite des entretiens et de l'analyse de leurs contenus, même si cela ne reflète pas la chronique exacte de ces activités indissociables.

Lorsque les entrevues sont complétées, transcrites et relues, peut être entreprise l'analyse attentive de chacune d'entre elles. L'hypothèse de l'existence d'un travail de

l'établissement a été plus clairement développée à ce moment, impliquant un retour sur la littérature anthropologique et sociologique au sujet de la notion de travail. De même, la l'apparition de récits et d'épisodes dans les entrevues devenait impossible à éviter, conduisant également à une interrogation de la littérature méthodologique et des entretiens en prenant ce fait en considération.

La participation à la seconde recherche, celle du G.R.E.S., a permis l'exploration de dimensions qui ne sont pas, dans l'ensemble, directement en lien avec les démarches administratives de revendication de statut de réfugié même si tous les participants appartenaient à cette catégorie à leur arrivée. Une compilation sommaire des résultats de ces rencontres a servi d'appui et d'enrichissement des données de la première recherche. Les entrevues ont été transcrites et paraissent particulièrement utiles à la rédaction des chapitres sur le travail rémunéré et l'apprentissage de la langue française.

## **2.2. Les entrevues**

Dans les pages suivantes, quelques commentaires concernant les entrevues seront formulés avant de décrire la mise en contact avec les informateurs, le guide d'entrevue, les langues utilisées au cours des rencontres et les considérations déontologiques.

### 2.2.1. L'entrevue, une rencontre singulière

Mener des entrevues paraissait un moyen approprié d'explorer les expériences des Salvadoriens à Montréal compte tenu du fait que celles-ci demeurent somme toute peu documentées relativement aux trois thématiques retenues. Le format semi-structuré des entretiens permet d'aborder plusieurs versants de ces expériences sans présumer de leur contenu ou de restreindre l'expression, favorisant l'émergence de la perspective des informateurs et de contenus originaux.

Dans une perspective anthropologique, on peut concevoir que l'entrevue de recherche reste d'abord et avant tout une rencontre entre deux (ou plusieurs) personnes appartenant à des univers culturels distincts. À l'instar d'autres techniques de recherche, l'entrevue pose le problème du rôle de l'informateur et du chercheur dans l'élaboration des descriptions et des interprétations. Selon Rosaldo (1989), la compréhension du chercheur et celle de son interlocuteur reposent sur leur situation de « sujet en position » :

The ethnographer, as a positioned subject, grasps certain human phenomena better than others. He or she occupies a position or structural location and observes with a particular angle of vision. (...) The notion of position also refers to how life experiences both enable and inhibit particular kinds of insight. (...) By the same token, so-called natives are also positioned subjects who have a distinctive mix of insight and blindness. (p. 19)

Pour sa part, Rabinow (1988) soutient que le terrain est l'occasion de réunions au cours desquelles s'échafaude une communication malgré le fait de la présence de différences entre les participants :

Le travail de terrain est donc un processus de construction intersubjective des modes liminaux de communication. Intersubjective signifie littéralement qu'il y a pluralité de sujets ; mais, situés ni tout à fait ici, ni tout à fait là, les sujets en cause ne partagent pas une série de présupposés communs, d'expériences ou de traditions communes. (p. 139)

Rosaldo et Rabinow examinent la situation propre à l'anthropologie de terrain, caractérisée par l'emploi de l'observation participante et des échanges informels. Dans le cas des entrevues de recherche telles que celles réalisées ici, la position des participants et les processus d'intersubjectivité sont également à considérer. Selon Mishler (1986), les personnes présentes conjointement « construisent l'entrevue » et ce, même dans le cas des enquêtes standardisées, en conséquence : « an adequate understanding of interviews depends on recognizing how interviewers reformulate questions and how respondents frame answers in terms of their reciprocal understanding as meanings emerge during the course of an interview » (p. 52). L'interaction et le contexte plus vaste l'entourant demeurent déterminants dans le contenu des discussions car : « ... interviewers and interviewees are both aware of and responsive to both the cultural and research contexts within which a particular interview is located » (1986 : 105). De plus : « Questioning and answering are ways of speaking that are grounded in and depend on culturally shared and often tacit assumptions about how to express and understand beliefs, experiences, feelings, and intentions » (p. 7).

Dans les cas où existent des différences culturelles, sociales et de genre, la rencontre ne suppose donc pas simplement pour chacun des participants le fait de franchir une frontière. Les partenaires de l'échange créent plutôt une plate-forme pour communiquer où se combinent ressemblances et différences, notamment au niveau de la connaissance du contexte culturel auquel l'entretien appartient et fait référence.

Ces courtes remarques rappellent que les entrevues ne font pas que procurer des informations mais que celles-ci émergent de contextes spécifiques. Ceci met en



perspective certains des problèmes ressentis au cours de la recherche, dont celui de la diversité des thèmes abordés, la difficulté de s'en tenir à un schéma unique et l'émergence des narrations et des épisodes, cette dernière étant plus amplement dépeinte plus bas.

### 2.2.2. Prendre contact avec les informateurs

Par l'intermédiaire d'amis et de connaissances d'origine latino-américaine, nous avons d'abord rencontré six personnes<sup>68</sup> lors de quatre entrevues<sup>69</sup>. De plus, une de ces informatrices a communiqué le nom d'une amie. Une seconde stratégie est la publication d'une annonce dans deux journaux montréalais destinés aux hispanophones, *El Correo* et *La Voz*<sup>70</sup>. Ces avis dans les journaux lancent un appel direct par l'intermédiaire de ces canaux médiatiques traversant l'espace urbain. Les annonces ont suscité de nombreux appels et dix autres rencontres ont ainsi pu être planifiées.

Ce recours aux journaux locaux peut paraître inusité car il contraste avec des méthodes de recherche usuelles parmi lesquelles figure la collaboration avec les groupes communautaires. Juteau (1989), par exemple, a choisi l'observation participante au sein d'un groupe de femmes salvadoriennes. Cette méthode présente des avantages indéniables, dont celui de bien connaître les membres des groupes par des interactions fréquentes (pp. 17-29). Cependant, tous les ressortissants salvadoriens vivant à Montréal ne semblent pas se joindre aux groupes. Des divisions, des divergences d'opinions et d'orientation politique existent, ce qui peut se traduire par un retrait de la vie associative<sup>71</sup>. Certaines personnes ont en effet laissé entendre qu'elles préféreraient demeurer en famille ou chercher des contacts avec des Québécois non-immigrants. En conséquence, le recours aux associations pour fins de recherche devrait prendre en compte de l'éventualité que des réfugiés salvadoriens ne puissent être rejoints par l'intermédiaire des regroupements et cela même si, par ailleurs, une forte vie associative peut être observée (Foxen et Beausoleil 1994).

La combinaison des deux moyens mentionnés ci-dessus a permis d'entrer en communication avec dix-sept personnes, rencontrées au cours de quinze entrevues. Lors

<sup>68</sup>Alicia, Francisco, Carmen, Bernardo, Felicia, Dominico et Elena (pseudonymes).

<sup>69</sup>Les deux premières personnes et les deux dernières ont été réunies pour une seule entrevue (respectivement la première et la quatrième).

<sup>70</sup>Le premier publie mensuellement des chroniques relatant les événements ayant cours en Amérique Latine, au Canada ainsi qu'à Montréal. Pour sa part, l'hebdomadaire *La Voz* présente, entre autres, les nouvelles communautaires, les activités et festivités, les sports, etc.

<sup>71</sup>En occurrence, tel que mentionné plus haut, Langer (1991) révèle, au sujet des Salvadoriens à Melbourne (Australie), l'existence de frontières sociales et politiques reflétées dans l'engagement au sein des associations, notamment entre les gens dits « apolitiques » et les plus politisés.

d'une conversation téléphonique initiale, étaient précisées les modalités de la recherche (objectifs, déroulement de l'étude et utilisation future des informations). Les appelants décidaient s'ils y étaient toujours intéressés et, dans la positive, était fixé un rendez-vous au lieu et au moment leur convenant le mieux.

### 2.2.3. Le guide d'entrevue

Nous avons choisi de mener des entrevues au cours desquelles les mêmes questions de départ étaient proposées à chacun des répondants. En principe, cette standardisation assure la comparabilité entre les entretiens. Toutefois, une souplesse dans la conduite de l'entrevue paraît cruciale. D'abord, elle veille à ce que l'expression des informateurs ne soit pas entravée, ceux-ci pouvant ainsi à la fois traiter des sujets leur paraissant pertinents et ne pas se sentir contraints de se limiter aux thèmes suggérés ou par d'autres considérations (telles les limites de temps et de précision). Certains thèmes jugés controversés ou délicats peuvent provoquer malaises ou hésitations et éventuellement compromettre la relation de confiance essentielle à la poursuite de l'échange. Une insistance sur un schéma strict peut révéler en fait le caractère inégalitaire que peuvent prendre certaines entrevues lorsque le chercheur impose et insiste pour qu'un ensemble de sujets préalablement établi soit discuté (Mishler 1986 : 54).

Le guide d'entrevue a été conçu en deux phases. Lors des trois premières entrevues, les interrogations suivent la trame d'une chronologie large des événements, débutant avec la vie au Salvador pour terminer au moment de l'entretien. Les questions portent d'abord sur l'expérience antérieure à l'arrivée (lieu de naissance et de vie, occupation, composition de la famille, décision de migrer et itinéraire migratoire). Les sujets relatifs à la demande d'asile (événements survenus à la frontière, enquêtes et autres questions entourant l'obtention du statut de réfugié) précèdent des interrogations sur le travail rémunéré, les langues, les réseaux sociaux et le retour au Salvador. Quelques ajustements se sont avérés nécessaires, en particulier car la section sur la demande d'asile étant d'abord trop détaillée. Une seconde version, simplifiée, est utilisée pour les entrevues postérieures à la troisième (annexe 2).

Les rencontres ont eu lieu à différents endroits : quatre au domicile des informateurs, une à la résidence de l'étudiante, trois dans des endroits publics (cafétéria, restaurant, parc) et, finalement, sept à l'université de Montréal (à la cafétéria ou dans un bureau). Chaque entretien, d'une durée variant entre une heure et trois heures et demie, débute par un préambule. Suivant les principes de la déontologie de recherche, des précisions étaient

données aux participants : les objectifs de la recherche mentionnés au téléphone étaient répétés, l'informateur se voyait assuré de la confidentialité des informations et était demandée l'approbation pour l'enregistrement de la conversation. Était également soulignée la constante liberté, pour l'informateur, de se soustraire à certaines questions. Finalement, les thèmes prévus au guide étaient présentés.

#### 2.2.4. Le choix des langues

Bien que l'espagnol demeure la langue maternelle parlée à la maison et dans la vie sociale, les réfugiés connaissent le français et, dans quelques cas, l'anglais. La langue française a été principalement utilisée lors des entrevues, soit pour douze entretiens sur quinze. La compétence en français des informateurs au niveau de l'expression orale, bien que ne satisfaisant pas toujours, était amplement suffisante à l'échange. Cet emploi du français doit être situé dans le contexte spécifique de l'établissement au Québec, cette langue étant constamment en question dans leur vie depuis leur arrivée, elle est aussi directement en cause dans plusieurs des événements racontés.

L'utilisation du français peut occasionner un sentiment d'inconfort pour en raison de l'incertitude relative à exprimer avec exactitude ce que l'informateur désire. Dans le cas d'une entrevue, l'informateur a d'abord hésité en mentionnant qu'il lui était difficile de bien expliquer les choses en français toutefois, il a choisi de continuer tout de même en utilisant cette langue-ci et l'entretien s'est déroulé sans encombre.

Certains ont préféré s'exprimer en espagnol. Dans ces cas, l'espagnol est employé pour une partie ou la totalité de l'entretien<sup>72</sup> (tableau V). Lorsque survenaient des ambiguïtés, nous demandons à l'informateur de répéter ou de reformuler leurs propos en d'autres mots. Entre autres, il est notable que les impacts de cette négociation semblent inclure le développement d'une certaine complicité. Quelques précautions ont été prises pour pallier aux limites de notre connaissance de l'espagnol : la préparation d'une version espagnole du guide d'entrevue, la présence d'une accompagnatrice lors de deux entrevues<sup>73</sup> et la révision de la plupart des transcriptions par une personne d'origine latino-américaine.

---

<sup>72</sup>Les extraits des entrevues retranscrites en espagnol ont été traduits librement pour l'inclusion dans le texte.

<sup>73</sup>Les entrevues 2 avec Bernardo et 15 réalisée en compagnie de Ian.

### 2.2.5. Les considérations déontologiques

Lors des entrevues et de leur interprétation, il importe de respecter le plus possible les principes de base établis pour que soit honorée l'éthique de recherche. Ces principes incluent le consentement éclairé et le respect de la confidentialité et des sensibilités des informateurs. Pour ce faire, il reste essentiel d'expliquer les objectifs et le déroulement de la recherche aux informateurs afin qu'ils puissent y consentir en toute connaissance de cause (Spradley 1979 : 34). Tel que mentionné plus haut, les renseignements fournis lors du premier contact et au début de la rencontre incluaient l'énoncé de la question de recherche, ses buts et l'utilisation future des informations recueillies.

En second lieu, le participant était assuré du respect de la confidentialité, ce qui nécessite l'adoption de précautions tout au long de la recherche. D'abord, il est spécifié au participant qu'aucune autre personne n'aura accès à ces bandes magnétiques et aux données personnelles. Un pseudonyme remplace le nom de la personne sur les documents écrits. Les identités, âges, adresses sont conservés en lieu sûr, à l'écart des autres informations colligées. De plus, lors de la transcription et de la rédaction du mémoire, une attention constante est portée à la sauvegarde de l'anonymat. À cette fin, certains faits sont transformés dont des dates, des événements et des indications concernant la profession ou l'âge.

En troisième lieu, il importe de protéger les droits, intérêts et sensibilités des informateurs (Spradley 1979 : 34). Ceux-ci peuvent choisir ne pas s'exprimer sur certains sujets, dont par exemple, l'engagement politique, les motifs de la migration et ceux invoqués pour justifier la demande d'asile. Il reste également de mise de ne pas insister sur des expériences qui ont pu être traumatisantes. Parfois le simple fait de raconter de tels événements peut troubler ou raviver d'intenses émotions. En conséquence, une latitude doit être accordée afin que les informateurs répondent à leur guise. Une telle attention paraît importante dans le cas des Salvadoriens, en raison des circonstances souvent difficiles entourant la vie dans leur pays d'origine durant la guerre, lors des migrations et des séjours antérieurs à l'arrivée au Canada.

Knudsen (1995) soulève des questions pertinentes pour les études auprès des réfugiés. Il affirme que l'histoire de vie ne forme pas un récit stable, factuel et énoncé de manière identique dans divers contextes : « Given its situationally constructed nature, a life history is not a story of a life but rather a conscious, or even unconscious, strategy for self-presentation, a legitimization of moves and countermoves and of projections for the

future » (p. 29). Ceci peut entraîner des problèmes méthodologiques, théoriques et éthiques, en particulier lorsqu'il devient impossible de vérifier par d'autres moyens la véracité des faits racontés ou de questionner à nouveau les réfugiés, menace potentielle à la confiance que celui-ci accorde au chercheur. L'auteur insiste sur le respect des stratégies des personnes qui optent pour le silence plutôt que la confiance :

As researchers, we have to understand our roles as gatekeepers to landscapes of emotions. In particular, our role may become complicated if a person is attempting to deal with unprocessed trauma through silence, withdrawal, and protection of his or her inner most private feelings. If we, as researchers, open the door to such landscapes, are our professional and personal abilities adequate to deal with this information ? (...) Our role is not to penetrate what may seem to be fiction and thus expose the person to further loss but to assist the refugees in their attempt to remake their world. We can speak against hegemonic discourses that attempt to cut people down to size, whether they come from a screening officer, a scientist, a therapist, a father, or a mother (p. 29-30).

À notre avis, les rencontres avec les réfugiés doivent donc prendre en compte ces considérations déontologiques et cela même au risque d'une trop grande prudence.

#### 2.2.6. Premières mises en forme des contenus des entretiens

La conduite des entrevues est suivie de deux autres mises en forme des informations : les notes d'entrevues et la transcription. D'abord, à la suite de chaque conversation, des commentaires détaillés sont rédigés. Ceci vise à conserver la trace de faits et d'impressions éventuellement utiles aux analyses subséquentes. De tels indices permettent de se remémorer à la fois le contexte et le contenu de la rencontre (Deslauriers 1991 : 63-65). Elles concernent des éléments objectifs, tel que le lieu physique (environnement, décoration) et les événements (par exemple, les premiers contacts, le déroulement de l'échange) mais aussi des contenus subjectifs tels que des sentiments suscités ou des nouvelles interrogations relatives au contenu, etc.

En second lieu, il est judicieux de transcrire intégralement les contenus des entrevues pour les fins de l'analyse. Toutefois il faut reconnaître, tel que le font Huberman et Miles (1991 : 87) ainsi que Mishler (1986 : 48), que cette opération reste un traitement des matériaux, cette opération transformant la rencontre en un texte. En effet, des dimensions de l'échange, tels que les indices non verbaux et contextuels, ainsi que le ton et le débit, se trouvent souvent exclus du nouveau produit (Mishler 1986 : 48). Ainsi, afin de conserver intacte une large part des conversations, il est préférable de les transcrire le plus précisément et le plus exhaustivement possible.

Treize entrevues sur quinze ont été enregistrées. Le plus tôt possible après chacune des rencontres, les contenus des cassettes ont été écoutés et retranscrits<sup>74</sup>. Suite à une première audition et la transcription complète des entretiens, l'exercice a été repris pour pallier aux manques de précision. Des notes sont rédigées tout en transcrivant. Pour ce qui est des conversations non enregistrées, les notes ont été recopiées immédiatement après l'entretien. Ce n'est qu'à la toute fin des entretiens et des activités de mise en forme que l'on entre dans une phase d'interprétation systématique.

### **2.3. L'interprétation des entretiens**

La démarche proposée par Deslauriers (1987 : 148) compte deux initiatives successives d'interprétation. La première consiste en une analyse « verticale » vouée à des lectures attentives de chacun des entretiens. À l'étape suivante, est réalisée la mise en parallèle des contenus de toutes les entrevues autour d'axes thématiques spécifiques, il s'agit d'une lecture « horizontale ». Si la première permet de saisir l'unicité de chacune des rencontres, la seconde conduit à l'élicitation des thèmes et des contenus communs.

#### 2.3.1. L'analyse « verticale »

Chacun des entretiens est d'abord lu à quelques reprises et annoté. L'objectif consiste à s'imprégner des contenus, de la logique et de l'histoire présentée lors de chaque rencontre. Il est utile de demeurer rivé au texte, de s'arrêter aux expressions des informateurs avant de procéder à des inférences ou à des catégorisations.

Suite à ces lectures approfondies et à la première annotation, un résumé détaillé de chaque entrevue est rédigé. Il s'apparente à un « script », à un scénario, car il inclut les termes qu'utilisent les « acteurs » dans leur « performance ». En marge de ce sommaire sont notés les thèmes pouvant guider la formulation des catégories pour le codage. Ensuite, une liste des thèmes peut être dressée. Très courte, cette énumération synoptique s'apparente à un index. S'y retrouvent intacts les principaux thèmes de l'entrevue puisqu'aucun regroupement thématique ni aucune restructuration chronologique n'ont été effectués.

Bien qu'elles soient réalisées d'abord au début de l'analyse, des lectures complètes des entretiens ont également lieu, à l'occasion, au cours des étapes subséquentes. En

---

<sup>74</sup>Toutefois, les extraits présentés dans le mémoire sont légèrement modifiés afin d'en faciliter la lecture, les interventions courtes de l'intervieweuse ont été omises (par exemple, les « humhum », « oui », « d'accord », etc.). Les mots manquants ou les petites ambiguïtés d'expression ont été corrigés.



effet, lors de la génération d'hypothèses ou de la rédaction, une nouvelle lecture exhaustive d'une ou de plusieurs entrevues devient parfois nécessaire. Ces retours aux textes deviennent particulièrement utiles afin d'orienter l'analyse vers des formulations qui sachent tenir compte des contextes narratifs entourant l'émergence d'un thème ou de son contenu.

### 2.3.2. L'analyse horizontale

Deux analyses ont été menées afin d'établir des liens entre les entrevues et d'en dresser un portrait. La première, plus détaillée, concerne le classement thématique de segments de textes alors que la seconde, moins systématique toutefois, permet de nourrir l'analyse d'événements relatés sous forme d'histoire.

#### 2.3.2.1. L'analyse des segments de texte

La seconde étape de l'analyse commence par la mise en parallèle des contenus des entrevues divisées en segments. Pour chacune des trois thématiques retenues, nous avons dégagé les actions réalisées au cours de l'établissement telles qu'elles apparaissent dans plusieurs entrevues. Ces activités ont conduit à la constitution du canevas de la codification mais également, plus tard, celui de la rédaction. Quelques autres thèmes émergeant du contenu ont également été pris en note, même s'ils ne se référaient pas spécifiquement à ce plan, aux questions ou aux activités communes à plusieurs entrevues.

Lorsque ces composantes ont ainsi été identifiées, une ébauche de plan de codification a pu être réalisée. Selon Huberman et Miles (1991), la liste des codes est dressée préalablement à la saisie de données car elle découle de la problématique initiale (p. 98). Dans le cas de cette étude exploratoire, il paraissait plus approprié de réserver cette étape à la fin des entrevues et des étapes préliminaires de leur examen. Une première fiche de codification a mené graduellement à la constitution d'un ensemble de catégories dont l'adéquation a été testée avec quelques entrevues et rajustée pour dresser une fiche de codes définitive.

Le codage consiste à allouer à chaque segment un code se référant à une catégorie. Le plus simple était de procéder texte par texte, préalablement subdivisé en segments. Ensuite, la liste de ces segments codifiés a été compilée. Finalement, lorsque toutes les entrevues ont été ainsi traitées, un registre global des segments est compilé. Toutefois, cet exercice s'est heurté à certaines difficultés, survenues alors que surgissaient différents « niveaux » de discours, révélant la présence d'un récit ou d'une portion de récit.



### 2.3.3.2. Les récits et les épisodes

Pour l'informateur, l'entrevue demeure l'occasion d'exprimer le sens qu'il accorde à son expérience ainsi qu'à celles d'autres personnes, d'expliquer son point de vue et de formuler ses analyses à propos d'une variété de sujets. Souvent, il le fait en racontant des événements, en construisant une ou des histoires, ce qui paraît rapprocher l'entrevue semi-dirigée de l'histoire de vie.

Au début de la recherche, il paraissait possible d'inviter les informateurs à décrire leur établissement. Il n'était pas clair à ce moment que ceci pouvait en fait signifier une « mise en histoire ». Des différences entre les entrevues existent à ce chapitre. Dans le cas de certaines entrevues, la majeure partie de la conversation est énoncée à la manière typique qu'une narration. L'informateur entame dès le début le récit de sa vie au Salvador, son itinéraire migratoire et ensuite son établissement au Québec. Cette performance est structurée chronologiquement et développée autour d'axes thématiques précis. Par exemple, dès le début de la rencontre, Victor est entré par le récit détaillé son histoire, presque en un seul souffle, de manière cohérente et progressive, ponctué par de véritables intrigues. Les questions prévues devenaient alors difficiles à formuler car elles ne savaient pas aisément se faufiler à travers la narration sans en compromettre le déroulement et l'aboutissement. Dans ces circonstances, le rôle du chercheur peut se transformer et devenir celui d'un « auditeur actif », tel que le soutient Mishler (1986 : 102). Dans d'autres cas, il se dessinait une alternance entre les questions et les réponses qui étaient formulées sous forme de récit d'une simple portion de l'expérience. Ainsi, l'informateur pouvait mettre l'accent sur un événement et le raconter.

La narration des conversations, événements ou situations paraît saillante. Elle contraste face au reste du contenu, le récit ou l'épisode se distinguant en contrepoint du reste de la conversation. Cette irruption des épisodes n'était pas à proprement parler prévue, comme il aurait pu être le cas avec des histoires de vie, celles-ci cherchant spécifiquement à susciter un tel genre de narration. Les épisodes semblent tout de même rapprocher les entrevues de ces histoires de vie. Ces ressemblances apparaissent plus claires notamment en fonction d'une des caractéristiques reconnues de ces dernières : le fait qu'ils impliquent un retour sur le passé mais tracent également un lien avec le futur. L'informateur, devenu narrateur, émet une réflexion plus large, tel que Bertaux le mentionne : « on sait que faire le récit de sa vie ce n'est pas dévider une chronique des

événements vécus, mais s'efforcer de donner un sens au passé et, par là même, à la situation présente, voire à ce qu'elle contient de projets » (1980 : 213).

Lors de leur étude sur l'épilepsie en Turquie, Good et DelVecchio Good (1993) ont également découvert après leur travail sur le terrain que leur matériel était traversé de récits : « Les entretiens étaient souvent en effet remplis d'histoires. L'entretien était souvent structuré comme une histoire : l'histoire d'une maladie ou l'exposé de la vie de la personne souffrante décrite en termes narratifs » (p. 28). Les auteurs constatent que ces récits sont culturellement distincts et que des plus courts sont insérés dans de plus larges. Leur analyse porte sur les structures d'intrigues ainsi que les dimensions pragmatiques et performatives. Tout comme Bertaux le propose, ils identifient les stratégies de « subjonctivation », c'est-à-dire l'ouverture des récits au possible et au mystère : « le récit explore l'indétermination de la réalité et stimule une recherche comparable chez le lecteur » (p. 236).

Ces récits ne relèvent pas uniquement des vies individuelles mais peuvent également traverser les générations. Meintel (1995) suggère que les narrations de migration constituent des pratiques sociales qui participent à la production et à la transmission des identités. Elles prennent part à la mémoire sociale de la famille et du groupe d'appartenance. Certains thèmes parcourent les récits d'exil de groupes ethniques disparates, ce sont par exemple les références au paradis perdu, la création de héros à partir des figures parentales, la culpabilité et l'anxiété nées de l'abandon de la famille (p. 6). Ces récits ne se réfèrent pas qu'au passé, ils témoignent de l'intégration actuelle des réfugiés dans leur nouvelle société.

Dans les chapitres suivants, nous ne chercherons pas à analyser les entrevues comme des narrations entières. Seront plutôt prises en considération quelques épisodes en relation directes avec les thématiques de la recherche. Lofland et Lofland (1984) spécifient qu'un épisode est un événement remarquable ou dramatique pour les participants, variable en nombre de gens engagés et en durée (p. 76). Ces portions de récits sont identifiables parce qu'elles débutent par une espèce de rupture dans la trame discursive. Il s'agit d'événements racontés avec force de détails. Par exemple, lorsqu'elles concernent une rencontre mettant en scène plusieurs personnes, les dialogues sont décrits et même parfois joués avec gestes et intonations de mise.

Ces extraits peuvent contenir un message sous-jacent, un argument ou « point » qui n'est pas toujours facilement compréhensible pour l'auditeur, en particulier dans une situation de différences culturelles (Mishler 1986 : 147). De ces points, des thèmes peuvent émerger alors qu'ils n'étaient pas identifiés au niveau de l'analyse des segments ; les épisodes que l'on aurait sectionnés forment une unité dont le sens est justement dissimulé par la segmentation. À titre d'illustration, le thème de la reconnaissance au Canada de la sévérité de la guerre au Salvador revenait à trois reprises par autant d'épisodes au cours d'une entrevue, en voici un exemple :

- Dominico : La fois passée je suis allé à l'immigration pour eh, pour eh, pour como se dice [comment cela se dit] ? pour eh, témoigner.
- Julie : Oui.
- Dominico : Témoigner O.K. ? La situation de mon pays, de la police de mon pays. Malheureusement dans mon pays l'ancienne police, il y a des voleurs, il y a des assassins dans ce... dans cette institution. Il me dit le monsieur : « Qu'est-ce que vous dites de la force de la police là-bas, dans votre pays ? ». Je dis que : « Dans la police il y a des voleurs, il y a... », « Et pourquoi c'est ça ? », « Parce que c'est un pays en transition politique », « Ah! » (exclamation), je suis surpris, il a (il fait le geste d'une main ouverte qui frappe sur le bureau).
- Julie : Il a frappé le bureau ?
- Dominico : « Si on va parler de transition politique, tout le monde est en transition politique! » [dit le fonctionnaire]. Après j'ai repris ma sérénité, n'est-ce pas ? Et le traducteur me dit : « Eh tranquille! tranquille tranquille, tranquille », je dis : « Pourquoi ? C'est lui qui n'est pas tranquille ». Quinze minutes, environ quinze minutes, il est sorti. Il est rentré avec une petite tasse de café : « O.K., qu'est-ce que vous dites ? », « Je vous dis que la transition politique... ». O.K. Qu'est-ce que faisait la fille qui demandait, pour donne un coup de main pour rester ici. Mais c'est une idée que cet officiel a comment, l'idée que tout le monde c'est pareil comme ici, [cela se passait] avant avant n'est-ce pas, il n'y a pas de guerre, pas de problèmes, c'est ça. Mais après quand le matin, la première nouvelle du matin de El Salvador, El Salvador, à la télévision, alors tout le monde connaît où est San Salvador, quels problèmes arrivent au Salvador. Pourquoi, pourquoi il y a une guérilla, pourquoi il y a des affrontements.

L'interprétation des entretiens suit donc un cheminement par étapes étroitement reliées, passant d'une analyse de composantes restreintes à de plus larges unités, suite à un retour sur les épisodes qui sont des stratégies d'expression par lesquelles de nouveaux thèmes peuvent être dégagés afin d'éclairer les expériences d'établissement au Québec des réfugiés salvadoriens.

#### **2.4. Les informateurs**

Dans le cadre d'entrevues qualitatives prolongées, McCracken propose que l'on s'en tienne à quelques critères pour guider le choix des informateurs : ceux-ci devraient être parfaitement inconnus, ne devraient pas détenir de connaissance spéciale du sujet d'étude

et ne devraient pas être nombreux (huit est suffisant). Afin de « créer de la distance »<sup>75</sup>, une variété devrait être recherchée dans le groupe, au niveau de l'âge, du genre, du statut social, du niveau de scolarité et de l'occupation (1988 : 37).

En retenant ces lignes directrices et afin d'atteindre les objectifs visés, des repères pour la sélection avaient été élaborés au départ. Il était prévu de rencontrer dix personnes ayant demandé l'asile à l'entrée du territoire canadien, des hommes autant que des femmes, des jeunes (entre 18 et 35 ans) et plus âgés (entre 36 et 50 ans), en provenance des trois grandes régions du Salvador. Étaient également recherchées des personnes entrées au Québec à divers moments, reflétant les arrivées graduelles des réfugiés salvadoriens à Montréal, échelonnées sur plus d'une décade.

Le profil du groupe d'informateurs ne correspond pas à tous ces critères. D'abord, il inclut un nombre inférieur de femmes que d'hommes<sup>76</sup>. De plus, des réfugiés sélectionnés à l'extérieur du Canada ont été rencontrés en plus des revendicateurs de statut. Selon Huberman et Miles (1991), des changements dans la constitution de l'échantillon restent inhérents à la recherche qualitative : « ... enfin, et ceci est de la plus haute importance, les échantillons en analyse qualitative peuvent changer » (p. 62). Dans notre cas, ce fait peut s'expliquer par quelques raisons : peu de contacts avaient été établis préalablement à la phase de terrain et il était difficile d'exclure les personnes intéressées ou d'allonger le temps alloué à la phase de terrain dans l'attente d'informateurs présentant les qualités requises. Enfin, au moment du contact initial, nous n'avions pas de moyen de vérifier l'adéquation à tous les critères.

Dans les paragraphes suivants, seront présentées les informations concernant le genre, l'âge, le statut civil et la situation familiale des informateurs. Ensuite, nous indiquerons quelques faits au sujet de la vie au Salvador dont le lieu d'origine, la scolarité et l'occupation. En ce qui concerne le processus migratoire, seront mentionnés les motifs de départ, les itinéraires migratoires, les années d'arrivée au Québec et les catégories administratives.

Les informateurs comptent treize hommes et quatre femmes (tableau VI). Leur âge varie entre vingt-deux et soixante ans. Afin de simplifier la présentation, deux sous-groupes ont été formés : le premier inclut les personnes de vingt-deux à trente-six ans

<sup>75</sup>(« manufacturing distance »).

<sup>76</sup> Neuf femmes de plus ont toutefois été interrogées au cours de la seconde recherche.

inclusivement et le second de trente-sept à soixante ans. Le premier compte quatre hommes et une femme, le second trois hommes et trois femmes<sup>77</sup>.

Le genre constitue une dimension importante des expériences de réfugiés (Camus-Jacques 1989, Hulse 1993, Indra 1989). L'équilibre numérique entre hommes et femmes n'étant pas respecté mais cela ne pose pas obstacle à la prise en compte des expériences des femmes puisque l'analyse ne repose pas sur une approche quantitative mais plutôt explore la variété des points de vue et des situations vécues tant par les hommes que par les femmes<sup>78</sup>.

Au chapitre du statut civil et de la situation familiale, le portrait est diversifié. Chez les hommes, le groupe compte cinq célibataires, deux sont mariés et cinq séparés ou divorcés. Deux personnes ont changé de statut depuis leur arrivée alors que, pour les trois autres, la séparation ou le divorce est survenu au Salvador ou au cours du processus migratoire. Pour ce qui est des quatre informatrices, une est célibataire, une est divorcée et deux sont mariées. Onze personnes ont des enfants. Deux d'entre elles vivent séparées de leurs enfants, ceux-ci étant demeurés au Salvador ou habitant ailleurs au Canada.

En ce qui a trait à la vie au Salvador, les informateurs proviennent des trois régions du pays : San Salvador (la ville et ses environs) et des autres départements du Centre (par exemple, La Paz), de l'Orient et de l'Est (dont le département de Santa Ana). Neuf des dix-sept informateurs vivaient dans la capitale avant leur départ pour l'étranger<sup>79</sup>. Peu de données existent, à notre connaissance, sur la composition exacte de ce groupe au Québec et au Canada<sup>80</sup>, ce qui nous empêche de conclure sur la ressemblance entre les informateurs et l'ensemble des réfugiés salvadoriens au pays.

En ce qui concerne le niveau de scolarité atteint au Salvador, les répondants sont regroupés ici en quatre sous-groupes, soit les personnes ayant : (1) débuté un cours

<sup>77</sup>Les données concernant l'âge des répondants ne sont données qu'à titre indicatif, certaines informations manquent ; il s'agit de l'âge au moment des entrevues (voir tableau X VI et VIII).

<sup>78</sup>En particulier, voir la conclusion où sont ébauchées des avenues de réflexion à ce sujet.

<sup>79</sup>Dans le cas d'autres études menées auprès des réfugiés salvadoriens au Québec, cette tendance à une certaine sur-représentation des citadins est également présente. Smith (1990) souligne que ses informateurs provenaient en proportion importante de la zone urbaine (p. 101). Juteau (1989) précise que la plupart des réfugiés vivant au Canada sont d'origine urbaine, plus en moyens de déboursier pour le voyage et de trouver un emploi grâce à leurs qualifications supérieures (p. 59). À l'opposé, Jacob (1991) mentionne, que ses informateurs sont d'origine rurale, surtout de la région orientale (p. 94 et 96)<sup>79</sup>.

<sup>80</sup>Selon Montes, toutefois, les personnes qui ont migré aux États-Unis proviennent de milieux urbains, des capitales provinciales (Montes 1988 : 114).

secondaire (six informateurs), (2) terminé cette formation (trois informateurs), (3) débuté un cours universitaire (cinq personnes) et (4) l'ayant achevé (trois personnes)<sup>81</sup>. Notre groupe paraît sensiblement plus scolarisé que les réfugiés salvadoriens établis au Canada, du moins selon les informations selon lesquelles les Salvadoriens, arrivés entre 1978 et 1987, ont atteint les niveaux de scolarité suivants : 81,7 % ont moins d'un secondaire, 16 % ont complété leur cours secondaire et, finalement 2,3 % sont des gradués universitaires (Basok 1991 : 151)<sup>82</sup>.

Pour ce qui est des emplois détenus avant l'arrivée au Québec, les informateurs oeuvraient dans différents secteurs du marché du travail. On compte entre autres un administrateur, une professeure au secondaire, un dirigeant syndical dans une entreprise industrielle, un agent de publicité, un fonctionnaire et un militaire démissionnaire. Sept personnes étaient étudiantes, à différents niveaux, au moment de quitter leur pays.

Les réfugiés ont fui le Salvador dans un contexte de guerre généralisée. Toutefois, les motifs et circonstances précises des départs de chaque histoire personnelle sont uniques. Nous pourrions bien sûr y consacrer de longues pages<sup>83</sup> mais nous nous limiterons à décrire brièvement ce que les réfugiés ont mentionné au cours des entretiens à ce sujet. Certains n'ont pas abordé spontanément la question. D'autres sont demeurés très discrets au sujet des causes précises qui les ont conduits à partir ; ce silence ou cette imprécision peut traduire le fait d'affirmer avoir rencontré des problèmes politiques et la prudence dans la révélation.

La violence a pris pour chacun un visage unique. Une personne a quitté en raison des raids des forces armées dans son quartier et du climat de peur qui se perpétuait. Le fait que les jeunes hommes aient été recrutés de force a été un déclencheur de départ pour quelques jeunes et leurs parents. Les menaces peuvent également prendre une teneur cruellement personnelle, quelques cas l'illustrent. Par exemple, une personne ayant fait défection des forces armées a été poursuivie à travers tout le pays par les escadrons de la mort. Un membre des forces d'opposition s'est rapidement enfui après avoir participé à des activités de la guérilla pendant un an. Une personne a été menacée de mort en raison

<sup>81</sup>Toutefois, certaines données n'ont pas pu être compilées, ceci n'est présenté qu'à titre indicatif.

<sup>82</sup>En raison des problèmes d'inclusion des revendicateurs dans ces statistiques, un dépouillement précis en y comptant les personnes entrées sous différents programmes d'immigration devrait éclairer davantage la question. Pour sa part, Smith (1990) affirme que les répondants de son étude en provenance du Salvador présentaient un niveau médian de scolarité à la fin du secondaire (p. 102).

<sup>83</sup>Le lecteur trouver dans le texte de T. Ward (1987), des récits détaillés des histoires de vie des réfugiés salvadoriens aux États-Unis.



de son appartenance à un groupe de défense des droits humains. Un jeune homme raconte avoir été objet de menaces et d'attaques pendant des années par les forces gouvernementales, de village en village. Tous les membres de la famille étaient engagés au sein de groupes communautaires actifs contre le régime gouvernemental. Une femme a été à la fois menacée en raison du rôle de son mari dans une institution d'enseignement, ses propres activités professionnelles et ses critiques du régime. Certains ont été directement maltraités. Une personne a été incarcérée puis torturée par les forces loyales au gouvernement en raison de son rôle de dirigeant syndical. Dans un autre cas, une bombe placée au domicile d'un professionnel de l'enseignement l'a forcé à l'exil.

Les itinéraires migratoires présentent une certaine variabilité malgré le fait que la plupart aient quitté le Salvador vers le Guatemala, le Mexique, puis les États-Unis. D'abord, les migrations internes, du lieu de résidence habituelle vers d'autres destinations au Salvador, sont mentionnées par quelques personnes, dont Sebastian et Victor. Deux personnes ont séjourné quelques temps aux États-Unis puis sont revenues au Salvador avant de le quitter à nouveau. Certains ont séjourné dans un autre pays pendant une période significative (d'au moins six mois), que ce soit au Mexique (deux personnes), au Guatemala (une personne) ou aux États-Unis (deux personnes). Certains se sont rendus directement du Salvador au Canada avec quelques courtes escales<sup>84</sup>.

Les informateurs sont entrés au Canada entre 1975 et 1991. Pour les fins de cette étude, les réfugiés peuvent être regroupés en deux catégories relativement à leur condition administrative et le lieu où a été formulée la demande d'asile : les « réfugiés sélectionnés à l'extérieur » (R.S.E.)<sup>85</sup> sont au nombre de six et les « revendicateurs de statut de réfugié » (R.S.R.), sont les onze autres informateurs<sup>86</sup>. Un R.S.R. s'est vu refuser le statut de réfugié et devait quitter le Canada quelque temps après l'entrevue. Tous les autres informateurs ont été acceptés.

---

<sup>84</sup>Nous devons noter que dans ce cas de cette question, le fait que les passages transfrontaliers et les séjours hors du Salvador soient souvent illégaux, il est compréhensible que des omissions apparaissent dans la description des itinéraires.

<sup>85</sup>Les catégories et leurs initiales « réfugiés sélectionnés à l'extérieur » (R.S.E.) et « revendicateurs de statut de réfugié » (R.S.R.) sont utilisées ici mais ne constituent pas les appellations désignant des catégories administratives selon la loi canadienne.

<sup>86</sup>Voir les tableaux du chapitre suivant pour les arrivées et catégories.



## 2.5. La recherche du Groupe de Recherche Ethnicité et Société

Les informations recueillies lors d'une seconde recherche ont été mises à profit pour la présente étude. Cette étude examinait l'intégration principalement sous deux facettes, l'apprentissage linguistique et l'intégration sur le marché du travail. Pour ce faire, un guide d'entrevue détaillé a été élaboré (annexe 2). Il incluait des questions d'information générale (dates d'arrivée, âge, langues, etc.), quelques thématiques : le logement, le travail rémunéré, domestique et non payé, la participation à des cours, les ressources économiques ainsi qu'une évaluation globale de l'expérience et de l'aide reçue des organismes gouvernementaux<sup>87</sup>.

En provenance de plusieurs pays, les personnes rencontrées lors de cette étude sont entrées au Québec en demandant l'asile politique. Leurs noms ont été tirés au hasard parmi d'anciens revendicateurs entrés dans la catégorie des résidents permanents au cours de l'année 1991<sup>88</sup>. Les assistantes de recherche ont téléphoné aux personnes inscrites sur cette liste en leur demandant si elles accepteraient de participer à l'enquête. Les répondants étaient alors mis au courant des objectifs visés ainsi que des règles assurant la confidentialité. Le lieu et le moment de la rencontre étaient choisis par le répondant. Lors de l'entrevue, celui-ci pouvait refuser l'enregistrement de la conversation menée en français, espagnol ou anglais (tableau VII). Suite à la rencontre, des notes étaient rédigées et quelques unes de ces entrevues ont été retranscrites entièrement ou partiellement.

Quatorze répondants à cette enquête étaient d'origine salvadorienne. Sept hommes et trois femmes ont trente-six ans et moins; deux hommes et deux femmes sont âgés entre trente-sept ans et soixante ans (tableau VIII).

Quatre hommes sont célibataires et autant sont mariés. Pour leur part, deux femmes sont mariées, deux sont séparées et une est veuve. Dans le cas d'une de ces femmes, la séparation a eu lieu lors de la migration alors que l'autre a quitté son mari après un an de séjour au Québec. Un homme s'est marié plusieurs années après son arrivée au Québec. Les parents sont au nombre de dix. La plupart des enfants vivent au Québec mais il y a eu réunification ou projet de réunion familiale dans deux cas.

---

<sup>87</sup>Cette recherche a été dirigée par C. McAll, dans le cadre des travaux du G.R.E.S. Le financement a été assuré par le M.C.C.I.Q. L'interprétation des données faite ici est nôtre et ne reflète pas nécessairement les vues des autres membres de l'équipe ou du Ministère.

<sup>88</sup>Si la liste comptait des noms tirés au hasard, il n'en demeure pas moins que le choix d'une année spécifique (1991) d'acceptation déterminait directement la composition de l'échantillon, compte tenu des courants migratoires et des politiques d'accueil et de leurs effets différenciels sur certains groupes nationaux.

En ce qui concerne le niveau de scolarité et les emplois occupés au Salvador, d'après les données obtenues, les répondants peuvent être regroupés en quatre groupes distincts : les personnes qui ont : (1) débuté leur cours primaire (deux personnes), (2) l'ont terminé (2 personnes), (3) ont commencé leur cours secondaire (six répondants) et (4) l'ont terminé (quatre informateurs).

Les emplois occupés au Salvador par ces répondants étaient divers, quelques uns étudiaient, nombreux étaient ceux qui travaillaient en usine, dans le domaine de l'agriculture ou à la maison. Un homme avait été machiniste pendant une dizaine d'années. Une femme était commerçante de vêtements. Une autre personne, ayant complété une formation en comptabilité, occupait un emploi dans ce domaine.

Les itinéraires migratoires des répondants suivent différents tracés. Certains sont venus directement au Canada, d'autres ont séjourné ou aux États-Unis. Plusieurs ont quitté ce pays pour entrer au Canada alors que les règles le permettaient et, éventuellement, dans la crainte des sanctions prévues dans les cas d'illégalité suivant la loi de 1986 (voir prochain chapitre).

Les répondants sont entrés au Canada entre 1986 et 1990, surtout au début de l'année 1987 (une personne en 1986, neuf personnes en 1987, un individu en 1989 et trois en 1990). Au niveau des catégories administratives, tel qu'il est mentionné plus haut, tous ont été revendicateurs de statut de réfugié, la plupart (dix sur quatorze) sont arrivés en 1986 et en 1987 et ont eu droit à un permis du Ministre et un permis de travail.

En somme, les informations recueillies lors de cette seconde recherche bien qu'étant différentes enrichissent le corpus des premières entrevues, particulièrement parce que davantage de femmes s'y trouvent. De plus, le fait que les moments d'arrivée diffèrent de ceux de la première initiative a permis de constater d'autres dimensions du traitement des demandes d'asile qui n'étaient pas apparues antérieurement. Toutes les informations de cette enquête n'ont toutefois pas été utilisées, ont surtout été surtout conservés les renseignements concernant le travail rémunéré et l'apprentissage des langues ainsi que quelques données d'ordre général relativement à la migration et à la demande d'asile.

### Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons décrit la constitution du groupe d'informateurs, la réalisation des entrevues et leur analyse. Celle-ci s'est réalisée par un processus graduel et

a révélé qu'une segmentation des textes ne savait être adéquate pour rendre compte des récits présents dans les entrevues. Un portrait du groupe d'informateur a aussi été dressé.

Quelques limites à l'approche méthodologique sont dignes de mention. D'abord, le fait de prendre contact avec des informateurs par les journaux présente des désavantages car les gens n'ayant pas lu ces parutions n'ont pu prendre connaissance de l'avis. Une autre lacune réside dans le manque de contact avec les groupes, les milieux de vie et d'interactions avec les Salvadoriens. Par contre, l'observation participante demeure extrêmement utile afin d'acquérir une connaissance approfondie de la communauté (Simon-Barouh 1983 : 157) et de pouvoir profiter de contacts informels riches d'enseignements. Une seule rencontre demeure insuffisante. Un retour sur le terrain aurait pu renseigner sur l'expérience antérieure d'interrogatoires et de rencontres avec les autorités gouvernementales, leurs impacts et l'analyse que les informateurs font de la démarche adoptée pour cette étude.

Il sera utile de poursuivre l'analyse de la méthodologie, notamment en regard de la construction culturelle de l'expression. Nous élaborerons, en conclusion de ce document, quelques avenues de réflexion à ce propos, notamment au sujet de l'adéquation des méthodologies de recherche dans le cas de la problématique de l'asile politique, sujet du prochain chapitre.

DEUXIÈME PARTIE :  
TRAVAILLER POUR S'ÉTABLIR

## CHAPITRE 3

### Se défendre pour obtenir le statut de réfugié

*La police m'a dit : « Toi tu peux passer au Canada pas de problèmes, mais au Canada, tu dois passer une petite maison, une maison large, blanche ». On l'appelle la maison blanche, tous les hispanophones disent ah! la maison blanche... C'est une petite maison, c'est une roulotte... Quand vous entrez dans la roulotte... vous appelez un policier et vous dites que vous voulez un asile politique.*

Felicia

#### Introduction

L'asile politique peut être accordée aux demandeurs dont les requêtes sont jugées légitimes par les autorités canadiennes à l'étranger. Pour les demandes formulées à l'entrée, cette tâche incombe aux instances chargées de la détermination du statut de réfugié. Ce complexe système a connu de graves problèmes au cours des années quatre-vingts, difficultés qui ont eu comme conséquence la constitution d'un arriéré très considérable.

Dans les pages suivantes, nous posons l'hypothèse que les expériences des réfugiés salvadoriens à Montréal partagent le fait de travailler afin d'être accepté comme réfugié, les demandeurs d'asile s'adonnant intentionnellement à des activités exigeant temps, efforts et compétences. Plus précisément, les réfugiés s'acquittent des tâches précises qui comptent des démarches auprès des instances gouvernementales, une recherche d'information ainsi qu'une préparation aux comparutions et un suivi de leur dossier. Ceux qui réussissent à obtenir le statut de réfugié peuvent s'établir sur le territoire canadien de manière durable, ils assurent ainsi leur sécurité par la possession d'un statut légal menant à la résidence permanente. Ils pourront donc ensuite élaborer des projets de vie au Québec et remettre à plus tard leur retour au Salvador.

L'objectif de ce chapitre est de rendre compte des expériences des réfugiés salvadoriens au chapitre de l'asile politique. Dans le cas des revendicateurs de statut, deux ensemble distincts d'activités sont décrits : d'abord la demande d'asile initiale, le plus souvent réalisée à la frontière canadienne et, en second lieu, ce qui a trait aux gestes posés lors des comparutions devant les instances gouvernementales. Les expériences des réfugiés sélectionnés à l'extérieur du Canada sont très différentes de celles des revendicateurs, ceux-là font leur requête tout en étant aux prises avec des problèmes de sécurité personnelle ou familiale, que ce soit au Salvador ou dans un autre pays. La

description sera suivie d'une brève discussion au sujet du travail qu'accomplissent les réfugiés pour la résolution de leur cas.

Les réfugiés salvadoriens ayant collaboré à cette étude sont arrivés au Québec entre 1975 et 1991. Au cours de cette période, les modes de traitement des demandes d'asile ont connu de profondes modifications et ce, à plusieurs égards. Ces changements seront retracés car ils ont une influence certaine sur les expériences des informateurs. De plus, la prise en compte de ces modifications peut particulièrement bien éclairer la diversité des expériences des réfugiés puisque ceux-ci sont arrivés à divers moments, tout comme l'ensemble des Salvadoriens résidant au Québec. Toutefois, il est important de noter que les informateurs ont tous été acceptés, à l'exception d'un seul, ce qui ne peut refléter la réalité, certains ayant vu leur requête non seulement rejetée mais également entièrement inconsiderée par les autorités canadiennes<sup>89</sup>.

Les conditions administratives des revendicateurs de statut de réfugié (R.S.R.) ont varié entre 1975 et 1991. Nous avons constitué deux groupes : les R.S.R.-1 arrivées entre 1975 et 1988<sup>90</sup> et les R.S.R.-2 dont les demandes d'asile ont été examinées entre 1989 et 1991 (tableaux X et XI). Nous traiterons des R.S.R. plus amplement d'abord, avant de présenter les expériences des personnes entrées avec l'approbation préalable du Canada.

Des informateurs ont été sélectionnés à l'extérieur du Canada (R.S.E.) entre 1983 et 1991 (tableau IX). L'évolution des politiques du Canada envers ces demandeurs d'asile sera décrite. Nous avons décidé de les inclure tous dans une même catégorie, même si une diversité existe au sujet de leurs expériences, des moments d'arrivée, des lieux de demandes et des règles en vigueur.

Cet exposé se fonde sur deux types d'informations, d'abord la synthèse des expériences des personnes consultées et, ensuite, celle des règles et événements ayant marqué le système canadien d'octroi du statut de réfugié. La présentation des considérations législatives et administratives demeure schématique, l'objectif n'étant pas de les étudier en profondeur mais bien de mettre en contexte les expériences des

---

<sup>89</sup>Certaines sources indiquent effectivement que des personnes retirent leur demande avant que le processus ne soit enclenché. À titre d'exemple, 130 demandes ont été retirées en 1991, 91 en 1992, 145 en 1993 (Refugee Update 1991-1993). Les informations nous manquent quant aux motifs de ces désistements.

<sup>90</sup>Des différences considérables entre les cas existent dans cette catégorie mais elles seront explicitées dans la présentation suivante.

informateurs. En effet, il semble qu'on ne puisse pas décrire celles-ci sans prendre en compte le cadre législatif et politique dans lequel elles s'inscrivent. En particulier, il importe d'entrevoir la toile de fond du contexte idéologique plus vaste dans lequel les réfugiés salvadoriens ont demandé l'asile.

Ce chapitre ne vise pas à réaliser une analyse exhaustive des mesures en place ou de débattre à fond le problème de la véracité des témoignages. Il s'agit plutôt de rendre compte de quelques dimensions centrales des expériences des réfugiés salvadoriens en regard de la recherche d'un asile, telles qu'elles sont apparues au cours des entretiens.

### **3.1. Demander le statut de réfugié à la frontière et sur le territoire canadien**

Les parcours des demandeurs d'asile venus demander l'asile au Canada comptent deux principales étapes. Tout d'abord, la première requête signifie l'entrée dans le processus administratif et juridique. En second lieu, les réfugiés livrent leur témoignage au cours de comparutions devant les autorités, stade crucial du processus de détermination du statut de réfugié.

Les modalités de traitement des demandes de tous les revendicateurs ont évolué, de même que les pratiques spécifiques à l'intention des Salvadoriens. Parmi les informateurs de la première recherche, une femme et cinq hommes sont entrés entre 1975 et 1988 puis trois femmes et deux hommes entre 1989 et 1991 (tableau X). Dans le cas de la seconde recherche, cinq hommes et quatre femmes sont arrivés au cours de la première période, trois hommes et une femme au cours de la seconde (tableau XI).

#### 3.1.1. L'étape initiale

La demande d'asile initiale, le plus fréquemment formulée à l'entrée du territoire canadien, constitue le premier contact des réfugiés avec les autorités canadiennes, les agents douaniers, les officiels de l'immigration et parfois les avocats. Ceci constitue la première étape de processus de détermination du statut de réfugié et que débute l'application des restrictions et des droits reconnus à ceux qui demandent protection.

##### 3.1.1.1. Première période, 1975-1988

Le Canada a signé la Convention de Genève sur le statut de réfugié en 1969, approuvant ainsi la clause de non-refoulement des demandeurs d'asile. Ce n'est toutefois qu'en 1978 que des règles pour le traitement des demandes d'asile furent bel et bien inscrites dans la loi. À propos de la période entre 1969 et 1977, Adelman écrit : « It was



clear that refugees did not yet have rights according to domestic law, but seeds of such rights had been sown » (1991 : 200). Les requêtes demeuraient peu nombreuses à ce moment. En 1972, on reconnaissait déjà aux étrangers la possibilité de formuler une demande d'asile, tout en demeurant sur le territoire canadien. Cette sollicitation était alors soumise à un officier supérieur de l'immigration chargé de la transmettre ensuite à un comité du Ministère de la main-d'oeuvre et de l'immigration.

Elena est arrivée en 1975, son cas fait figure d'exception parmi les informateurs car elle a présenté sa requête après être entrée au pays. Elle décrit les événements survenus suite à l'expiration de son permis de touriste :

Elena : Et après j'ai resté, j'ai resté cachée, oui, après, pendant ce temps, eh, j'ai cherché la, la manière comment je pouvais faire venir la famille, comment nous pouvons rester ici parce que moi, chez nous, il y a des problèmes. Alors c'est un, c'est un curé qui m'avait dit qu'il faut que je reste tranquille, quand vient l'immigration que je demande l'asile. Mais à ce moment-là, ça a été très difficile. Quand l'immigration est venue chez moi, bon alors ils m'ont demandée : « Pourquoi tu restes ici ? », alors j'ai dit : « Je ne peux pas retourner chez moi parce que j'ai des problèmes politiques ». Et Dominico [son mari] à ce moment-là aussi il a eu des problèmes là-bas, c'est le commencement de tous les gros problèmes de la guerre. Et c'est bien le cas il est fini et la décision d'immigration a été que je dois retourner chez moi. J'ai été conseillée de faire venir mon mari parce qu'il a des problèmes aussi.

Dominico, son mari, arrive près de deux ans plus tard. Il relate son entrée par l'épisode suivant :

Dominico : Je suis venu ici avec eh, trois enfants, nos trois enfants. Le plus petit, il a sept ans, l'autre il a douze ou treize ans le plus vieux. Après quand, quand on est rentré ici... Mais à l'immigration n'est-ce pas, c'est une histoire très drôle n'est-ce pas ? Moi je ne sais pas... Quand on parle d'hôtel, moi je ne sais pas ce qu'est un hôtel, ce que me dit l'agent d'immigration : « O.K., après l'histoire que tu as racontée, tu vas aller à un hôtel ». Ah moi je pensais l'hôtel c'est trop cher : « Non, j'ai ici ma femme qui m'attend ». Mais lui il ne me parlait pas de l'hôtel [mais de] d'un autre, l'hôtel de l'immigration [où] tout le monde reste pour sortir le jour suivant O.K. ? Ça c'est à Dorval, il y a un hôtel pour l'immigration, une maison [où l'on est] en qualité de prisonniers O.K. ? Quand le monsieur il a appris qu'elle m'attendait ici, il me dit : « O.K., va la chercher ». Mais il m'a fait accompagner par un autre monsieur.

Cet homme ne savait pas qu'il aurait pu être détenu et retourné le lendemain vers les États-Unis. L'épisode qu'il relate révèle également son ignorance de la possibilité d'être détenu avant ce renvoi. Les témoignages de ces deux personnes sont marqués par un enjeu particulier : celui de la reconnaissance des problèmes et du danger sévissant au Salvador de la part des intervenants gouvernementaux et des avocats. Elena explique que la relation avec l'avocat constituait la première démarche qu'elle a dû faire pour que

puissent la rejoindre les membres de sa famille. S'assurer de l'aide d'un juriste fut une tâche difficile :

Elena : Mais à ce moment-là c'était très difficile parce que bon, quand j'ai raconté à l'avocat, Monsieur Sabourin, la première chose qu'il a fait c'est de consulter un livre, il m'a dit : « Non, votre pays il est dans la liste des pays qui n'ont pas de problèmes politiques, c'est un pays démocratique ». Mais à ce moment-là, il se passe des choses, des très mauvaises choses [au Salvador].

Elle a dû le renseigner et le convaincre d'examiner de plus près leur situation afin de permettre à Dominico de profiter de la meilleure assistance légale possible. D'après l'expérience de ces personnes et les circonstances entourant l'accueil des réfugiés à ce moment, les autorités canadiennes n'admettaient effectivement pas de manière officielle l'existence des dilemmes politiques et sociales du petit pays d'Amérique Centrale. Ceci a eu des conséquences directes sur les expériences de ces réfugiés lors de la demande de protection, tout comme cela constitue une question centrale pour tous les demandeurs d'asile (Bittar et Dion 1989 : 35<sup>91</sup>).

Au cours des années suivant l'arrivée de ce couple, le gouvernement canadien a peu à peu donné des signes d'une telle reconnaissance. Trois événements en témoignent. D'abord, des mesures ont été prises le 19 mars 1981 pour permettre aux ressortissants salvadoriens, en possession de permis de visiteur ou par affaires, de demeurer au Canada et de faire directement application pour obtenir le statut d'immigrant reçu. La déportation vers le Salvador a été suspendue. Les personnes parrainées par des parents devenaient immédiatement résidentes permanentes. Un permis du Ministre d'une durée de six mois a été délivré aux individus sur le territoire canadien avant que ne soit examinée leur demande d'asile. Finalement, les résidents permanents ont reçu la possibilité de parrainer certains de leurs parents ayant fui le Salvador (Purves 1988 : 11).

Le second événement ayant attesté de la définition d'une position canadienne sur le problème salvadorien concerne l'envoi, en mars 1982, d'une mission en Amérique centrale. Cette initiative avait pour but d'évaluer les besoins d'établissement des réfugiés de la région vers d'autres lieux et : « ... to assess the adequacy of existing Canadian

---

<sup>91</sup>« Il va sans dire que la situation politique dans le pays d'origine est le premier critère sur lequel se fondent les autorités canadiennes. Si cette situation est largement perçue comme dramatique, tous les requérants du pays en question améliorent considérablement leurs chances d'être reconnus comme réfugiés. Il est souvent très difficile pour les autorités canadiennes de vérifier le bien-fondé de chaque déclaration individuelle ; aussi ont-elles fortement tendance à adopter des critères collectifs en fonction du pays. (...) La démonstration devient particulièrement difficile quand la situation politique du pays en question n'a jamais fait la manchette des médias » (Bittar et Dion 1989 : 35).

policy and to determine whether Canadian policy is known and applied in the rigorous and effective way » (p. 12)<sup>92</sup>. Suivant cette mission, le Canada a choisi de continuer de s'en tenir principalement à la position de l'O.N.U. selon laquelle une solution régionale était appropriée, l'orientation vers des pays d'asile lointains n'étant pas favorisée (Dirks 1984 : 298). Toutefois, un troisième événement allait tout de même permettre à des Salvadoriens de venir au Canada : en 1983, le gouvernement établit un programme spécial pour permettre leur entrée et accepte de maintenir le moratoire sur les déportations (voir la section 3.2.).

Il sera mention plus loin du fait que certains informateurs aient demandé l'asile à l'extérieur du Canada suite à cette annonce. D'autres sont parvenus à la frontière canadienne au cours de l'année suivante. Par exemple, Victor s'est rendu au Canada après que ses demandes de refuge adressées à quelques instances compétentes aient été refusées. Tout comme dans le cas de Dominico, le manque d'information sur les procédures à l'arrivée apparaît clairement lorsque Victor mentionne que ce qu'il savait était très limité.

Les demandeurs d'asile ont d'abord affaire aux agents chargés de garder l'entrée. Victor souligne que ces policiers sont très polis, contrairement à ceux qu'ils a rencontrés au cours de son itinéraire migratoire l'ayant mené du Salvador au Canada, en passant par le Guatemala et le Mexique : « Bon, je vois les... la police très différente, le comportement de la police très différent à [celui du] Mexique, la police c'est différent. Et j'ai commencé à prendre de confiance, je vois que le monde est différent ». Il décrit ensuite ses rencontres avec les officiels de l'immigration :

Victor : Et l'autre chose c'est, qu'est arrivée une femme, c'est la femme qui m'a parlé. Je ne sais pas ce qu'elle m'a dit, je ne sais pas, je ne sais pas. Elle a un petit valise, quelque chose, la madame m'a rappelé, je ne sais pas. (...)  
[Toutefois, avec une autre personne, il a pu s'expliquer]  
On a commencé à parler avec le, l'officiel d'immigration. C'est un homme sympathique, c'est un homme aimable, c'est un homme étudié, c'est un homme qui vraiment donne la confiance à tout le monde, hein ? Il me dit : « Monsieur vous n'êtes pas accepté ici, il faut, ici on va te donner la permission de rentrer au Canada pour que tu te présentes à l'immigration là et demandes, fais une nouvelle application de réfugié », « bonne chance » et tout ça. Bon après de ça, je suis tellement content.

Tel qu'il sera décrit plus amplement plus bas, les traitements des demandes d'asile auront impliqué de nombreuses années d'attente pour la plupart des informateurs arrivés

---

<sup>92</sup>Cette initiative semble avoir été le résultat de pressions exercées par des groupes de défense des droits humains ayant fait directement pression auprès du ministre Axworthy (Dirks 1984 : 297).

entre 1980 et 1988. Déjà en 1986 un arriéré considérable s'était accumulé. Au mois de mai de cette année-là, le gouvernement déclenche un processus de révision administrative. De plus, afin d'accélérer le rythme d'analyse des demandes, les personnes en provenance de dix-huit pays<sup>93</sup> considérés comme des véritables « producteurs » de réfugiés reçoivent dès l'entrée un permis du Ministre<sup>94</sup> alors que les autres demandeurs voient leur demande examinée au cas à cas habituel.

Francisco est arrivé en 1984 et a constaté que les nouveaux venus profitaient d'avantages qu'il ne possédait pas à ce moment, il explique :

Francisco : Il y avait eu des gens qui avaient reçu au moins le permis du Ministre, qu'ils appellent. Ça doit te donner droit à sortir du pays, O.K. ? Donc, dans le temps, je me demandais si ça n'était pas mieux parce qu'eux autres, avec ce papier-là, ils pouvaient sortir [du pays et revenir sans problème], tandis que moi ça faisait plus longtemps que j'étais là, que mais je n'avais pas ce papier-là parce que le programme avait changé.

Le Salvador figurant sur la liste B-1, ses ressortissants ont été nombreux à demander refuge à ce moment. Une portion significative de ces personnes aient demeuré antérieurement aux États-Unis où l'annonce en novembre 1986 d'une loi pour contrer l'immigration illégale pourrait être l'une des raisons les ayant poussés vers le Nord<sup>95</sup>. Cette loi prévoyait que des personnes sans droit de séjour mais vivant sur le territoire américain depuis plus de huit ans pouvaient être régularisés. Puisque peu de Salvadoriens étaient arrivés avant 1982, ils se voyaient donc pour la plupart exclus de cette mesure (North 1990 : 152).

Parmi les répondants de la recherche du G.R.E.S., neuf personnes sur un total de quatorze sont arrivées au Canada en janvier et en février 1987. Il est fort probable que la crainte des sanctions avec les autorités américaines ait effectivement influencé leur décision. Par exemple, Julio était illégal aux États-Unis et avait entendu parler par des amis qu'il était possible d'entrer au Canada. Il s'est donc rendu à la frontière canadienne au début de l'année. Arturo, pour sa part, raconte avoir vécu trois ans aux États-Unis et ne pouvait donc recevoir une permission de rester, il affirme que c'est la raison pour

<sup>93</sup>La liste B-1 incluait les pays suivants : Afghanistan, Albanie, Bulgarie, Chine (République populaire), Corée du Nord, Cuba, Guatemala, Iran, Kampuchéa démocratique (Cambodge), Laos, Liban, République démocratique allemande (R.D.A.), Roumanie, El Salvador, Sri Lanka, Tchécoslovaquie, U.R.S.S. et Vietnam (Frenette 1991 : annexe B).

<sup>94</sup>Et, en principe rapidement ensuite un permis de travail, voir au chapitre suivant les problèmes survenus à cet égard.

<sup>95</sup>Rappelons que les Salvadoriens n'ont eu droit aux États-Unis au statut de réfugié que de manière tout à fait exceptionnelle, tel que mentionné précédemment.

laquelle il est venu au Canada<sup>96</sup>. Ian est demeuré un an aux États-Unis avec son fils alors âgé d'une quinzaine d'années. Résidant dans la région de la capitale nationale, il considérait que le climat social n'était pas très sain pour son fils. La violence et la drogue le préoccupaient. En décembre 1986, il s'est dirigé vers la frontière canadienne :

Ian : Nous avons décidé de venir par ici pour aller à l'immigration de Blackpool et puis nous sommes restés entre huit et douze heures. Il y avait un bon groupe de personnes. Et ils nous ont interrogés, nous ont demandé ce que nous ferions au Canada. Je lui ai expliqué à lui, à cette personne qui parlait espagnol. Nous nous sommes bien entendus, c'est la vérité. Et il nous a dit que seulement, nous devions avoir un peu de patience pour qu'ils nous laissent passer ici au Canada. Comme je le dis, nous avons été douze heures à attendre.

Entre le 21 mai 1986 et le 20 février 1987, plus de dix mille (10,606) nouvelles revendications de statut de réfugié ont été formulées au Québec. Pour Frenette (1991), l'emploi de la liste B-1 en était une politique de portes ouvertes, la venue d'un grand nombre de personnes constituant la cause des ralentissements et des problèmes subséquents qu'a connus le système de détermination du statut de réfugié. D'autres explications existent à ce sujet, mettant en lumière les erreurs du gouvernement dans la gestion des demandes (Adelman 1991 : 207-210, Azaad 1994 : 2, Jackman 1987 : 322, Matas et Simon 1989 : 126-128).

Le 20 février 1987, le gouvernement changeait de position et choisissait de sévir devant cet afflux massif de demandeurs d'asile. Parmi les dispositions adoptées à ce moment se trouvent la suspension des moratoires de déportation pour les pays de la liste B-1 et l'imposition de visas obligatoires pour les ressortissants de plusieurs pays. Selon Gilad (1990), c'était principalement pour contrer la venue des Latino-américains que le Canada a instauré ces restrictions car, au cours des six premières semaines de 1987, deux mille huit cents (2,800) Salvadoriens et Guatémaltèques ainsi que plus de mille (1,000) Chiliens ont demandé l'asile. Des enquêteurs de l'immigration ont été retirés des points d'entrée. Les réfugiés étaient retournés aux États-Unis, mesure qui se devait d'être très dissuasive, puisque plusieurs craignaient la déportation de ce pays (p. 154)<sup>97</sup>.

Dans les faits il semble que les Centro-américains n'ont pas été retournés en grands nombres aux États-Unis, notamment en raison du support public et de celui des O.N.G.

---

<sup>96</sup>D'autres informateurs ne mentionnent pas directement ce motif car ce faisant, ils admettraient qu'ils ont été illégaux, sujet que certains ne veulent aborder en entrevue.

<sup>97</sup>Les autorités canadiennes n'ont pas transféré toutes les demandes d'asile dans le système général, une inégalité ayant existé en faveur de ceux en provenance des pays communistes (Allemands de l'Est, Cubains, Bloc Soviétique), dont plusieurs ne furent pas renvoyés (Gilad 1990).

ayant entrepris de les défendre publiquement. Toutefois en 1988 des réfugiés salvadoriens, vus comme des menaces à la sécurité nationale (en particulier ceux qui possédaient une expérience au sein de la guérilla), ont longuement été incarcérés dans des centres de détention. Gilad précise : « Several Salvadorans detainees were considering going home because they could no longer stand being treated " as animals " » (1990 : 323). Ce recours à la détention se poursuivra également au cours de la période suivante.

Les problèmes des autorités canadiennes quant à la détermination du statut de réfugié, l'élargissement de l'arrière et les critiques des experts ont contribué à la mise à l'agenda de modifications à la loi. De plus, au cours des années 1986 et 1987, des Tamouls et des Sri Lankais arrivaient aux portes du Canada pour demander l'asile. Leur venue allait nourrir le sentiment de l'urgence de procéder à cette réforme. Des changements législatifs seront adoptés en juillet 1988 et mis en application dans les premières semaines de l'année suivante.

#### 3.1.1.2. Demander l'asile au cours de la seconde période, 1989-1991

Au début de 1989, le processus de traitement des demandes d'asile initiales est radicalement transformé. Dorénavant, la première étape procédait selon les stades suivants : à l'entrée, le demandeur d'asile signifiait à l'officier de l'immigration son souhait de demander le refuge. L'officier d'abord déterminait lors d'une première enquête si la personne était illégale avant de recevoir formellement sa requête. Il évaluait également si des considérations humanitaires auraient pu éviter que le processus de détermination du statut ne soit enclenché. Ce premier rapport était remis à un officier senior. On invitait le revendicateur à remplir le formulaire d'information personnel, ce qui pouvait être fait avec l'aide d'un conseiller légal. L'officier senior devait ensuite déterminer s'il serait plus judicieux de garder la personne en détention jusqu'à la première enquête prévue pour les jours subséquents. Les personnes entrées par les États-Unis devaient y retourner jusqu'à cette date.

Les nouvelles dispositions incluaient des mesures spécifiques permettant de détenir des revendicateurs lorsque ceux-ci ne présentaient pas de documents personnels valables. Or, pour les réfugiés centro-américains, il pouvait être très difficile d'obtenir des preuves d'identité, il était dangereux de les demander et de les conserver tout au long de l'itinéraire migratoire (North 1990 : 160). Helton (1991) rapporte que les conditions de détention



demeurent difficiles et qu'on utilise cette mesure plus fréquemment après l'adoption des modifications à la loi de 1989<sup>98</sup>.

Les autorités ont entrepris de sévir aussi face à ceux qui aidaient les réfugiés à se rendre au Canada<sup>99</sup>. Tel qu'il était le cas au cours de la première période, une ignorance de ces nouvelles procédures par les revendicateurs est révélée au cours des entrevues. Par exemple, Raul explique les circonstances entourant son arrivée :

Raul : Je suis venu me présenter à la frontière de Plattsburgh. Mon frère m'a présenté à l'officier de l'immigration et il lui a dit qu'il était résident et que je me présentais comme réfugié et qu'il répondait de moi en cas de problème. (...) Il était venu me chercher à New York, par automobile, avec un ami. Ce qui c'est passé ensuite est qu'à ce moment, il a eu des problèmes pour m'avoir présenté comme ça. Je ne sais pas moi, quel était leur motif pour dire que c'était illégal, parce que moi je m'étais présenté devant eux pour passer légalement... Et après avoir des problèmes à cause de ça. Alors nous nous sommes séparés... Lui et son ami sont retournés au véhicule. Et moi, il m'ont retenu pour quelques heures.

Julie : Comment ça c'est passé ?

Raul : À ce moment-là, eux, ils les ont détenus, comme quoi ils pouvaient pas retourner. Et moi, ils m'ont retourné à la frontière « gringa », états-unienne. Ils m'ont maltraité, pour le dire ainsi, de la façon qu'ils m'ont menotté brutalement. Ils m'ont porté devant les officiels de l'immigration et leur ont dit : « voici, on te l'apporte » en se moquant. Et ils se sont retournés à leur frontière.

Le jeune homme exprime donc, longtemps après l'événement, ne pas avoir compris ce qui a suscité ces problèmes. Il raconte ensuite son renvoi temporaire aux États-Unis :

Raul : [Les douaniers canadiens n'ont fait] rien de plus que me donner un papier que je devais retourner dans un mois, à l'entrevue, avec ce papier. Et je leur ai dit à eux, aux gens de l'immigration des États-Unis. J'ai attendu quelques moments. Ils m'ont demandé si j'avais un endroit où aller à New York et je leur ai dit que j'avais quelques amis. Ils m'ont délivré un permis pour rester légalement aux États-Unis durant ce mois, [papier] que je devais présenter le jour où j'allais retourner à la frontière, à eux, pour vérifier. (...) Après j'ai passé à la frontière, j'ai attendu environ trois heures, ils m'ont remis [un papier] et j'ai pu passer.

Pour sa part, Juan a pris l'autobus à Boston jusqu'au poste-frontière de Philisburgh en mars 1991. Après lui avoir signifié son obligation d'attendre son prochain rendez-vous aux États-Unis, les agents d'immigration lui ont transmis les coordonnées d'un groupe d'aide pour les immigrants de Burlington. Par cet organisme, il est entré en contact avec une famille qui l'a hébergé pour toute la période d'attente soit quarante-cinq jours.

<sup>98</sup>L'auteur précise que cette privation de liberté ne devrait pas être utilisée pour contrer la venue des demandeurs d'asile mais être réservée pour des cas véritables de menace à l'ordre public ou à la sécurité : « The categorial detention of asylum seekers in United States and Canada infringes the basic rights of refugees » (p. 264).

<sup>99</sup>En particulier les organismes et individus qui, à titre de consultant, organisaient des voyages coûteux pour que des étrangers viennent présenter des demandes d'asile.



L'accumulation des cas en souffrance a eu pour conséquence d'allonger cette période d'expectative à l'extérieur du Canada.

D'autres personnes n'ont pas été renvoyées aux États-Unis. Par exemple, Felicia raconte ses premières démarches :

- Felicia : Bon nous arrivons le 27 mars 1991 à Plattsburgh, toute la famille ensemble, bon dans la... dans l'immigration aux États-Unis (...). La première chose qu'ils me disent c'est à, j'étais très impressionnée parce que la police m'a dit : « toi tu peux passer au Canada pas de problèmes, mais au Canada, tu dois passer une petite maison, une maison large, blanche ». On l'appelle la maison blanche, tous les hispanophones disent ah la maison blanche. O.K. ici.
- Julie : C'est quoi ça la maison blanche ?
- Felicia : Oui, c'est une petite maison, c'est une roulotte, oui, comme une petite roulotte qu'on dit en français. Oui je me rappelle ça, quand vous entrez dans la roulotte eh vous appelez à un policier et vous dites que vous voulez un asile politique. Bon à ce moment arrive un avocat, qui parlait avec mon mari (...) il a commencé à bavarder avec mon mari, avec mes enfants, une heure dans la roulotte, trois heures dehors à la migration. Ensuite de retour, nous passons de sept heures du matin à dix-neuf de la nuit à l'immigration.
- Julie : Mais qu'est-ce que vous faites pendant tout ce temps-là ?
- Felicia : Mais ce qui se passe, mon mari doit parler avec l'avocat, parce qu'il doit raconter une histoire. (...) Il a bavardé avec lui et l'avocat lui a dit : « Bon vous avez à une chose pour entrer au Canada c'est très important de, s'appelle, le minimum de fondement ». (...) Quand mon mari passe l'entrevue, il me dit : « L'avocat va parler avec toi mais avec l'interprète », j'ai dit : « Mon Dieu! ». Mais il me dit : « Madame pourquoi vous êtes ici ? ». J'ai dit : « Écoutez, nous avons peur, c'est la vie de mes enfants, à cause de la guerre ». Il me dit : « Oui c'est la même chose que ton mari nous a dit. O.K. il n'y a pas de problème, voulez-vous attendre ici, tu vas rester ici un instant ». Mais il fait beaucoup de papiers. (...)
- Bon dans un moment, il vient une autre fois il me dit : « O.K. on peut entrer tous ensemble, vous êtes admis au Canada ». On va passer à une salle (...), il y a un commissaire et ici une personne qui parle espagnol aussi. « Il va, le commissaire va dire que vous êtes expulsés du Canada, mais ne vous inquiétez pas », je me rappelle de ça, « Ne vous inquiétez pas ». C'est seulement, c'est une manière, formule, je ne sais pas, c'est une formule ici qu'ils utilisent et c'est comme ça que nous entrons.

Le renvoi peut prendre la forme d'une simple formalité par laquelle le revendicateur est expulsé pour quelques instants comme l'explique Felicia<sup>100</sup>. Cette femme mentionne également avoir d'abord craint que les officiels ne soient méchants avec elle :

- Felicia : Parce qu'il y a une personne salvadorienne qui me dit que [l'on leur a] fait un interrogatoire de deux jours, continuellement. (...) Dans la frontière j'ai vu un couple salvadorien qui est retourné au Salvador, il n'est pas rentré. Oui et il a dit qu'il a fait des interrogatoires, qu'ils sont très méchants avec lui, qu'à sa femme il a crié, qu'il a dit que c'était une menteuse. Qu'est-ce qu'il y a de vrai avec d'autres personnes, je ne sais pas, parce que pour nous c'est complètement différent, les personnes sont très beaux, ils nous écoutent.

<sup>100</sup>En fait c'est le moment où est enclenchée l'enquête de l'immigration en raison de l'illégalité du séjour.

Pour sa part, Carmen débute la portion de son récit qui concerne son entrée par l'épisode suivant :

Carmen : O.K., j'ai rentré par, par Fort Érié, Ontario. Et je me demandais à la hum à la, la frontière de Fort Érié, d'être admise comme réfugiée. À ce moment-là, j'étais avec un ami et mes, deux de mes enfants. O.K. Ah! J'ai trouvé que les gens, la madame qui m'a fait l'entrevue à ce moment-là m'a dit que, pour elle, c'était la première fois qu'elle rencontrait une vraie réfugiée. Ça, ça m'a étonnée, vraiment étonnée, quand elle m'a dit ça. Et j'ai demandé pourquoi elle me disait ça, elle m'a dit : « Parce que tout le monde vient ici eh, nous raconte cette histoire de... on sait que ce n'est pas vrai ». « Mais comment peux-tu savoir si la mienne est vraie ? Ah! Et sur quoi tu bases ton opinion ? », je demandais, « Ah! », elle dit : « On peut dire quand une personne elle ment ». Et puis j'ai dit : « O.K. ». C'est une drôle de réponse mais c'est ça qu'elle m'a répondu. Elle était très sympathique et très gentille avec moi, ils ont appelé une comité pour accueillir les réfugiés, ils l'ont fait eux-mêmes.

La demande d'asile initiale faite, les revendicateurs sont généralement accueillis par des membres de leur famille ou des connaissances avertis de leur arrivée. Si personne ne peut les rejoindre, ils sont orientés vers des organismes de charité ou on leur offrira un gîte, aux frais du gouvernement et ce, jusqu'à la réception des allocations de l'assistance sociale. Avant que le processus de détermination du statut de réfugié ne se poursuive, les réfugiés devront réaliser des démarches administratives. Celles-ci comptent, entre autres, la demande d'aide sociale, l'examen médical ainsi que les démarches pour obtenir l'assurance-maladie, le certificat de sélection, l'inscription à l'école secondaire et au C.O.F.I. et le permis de travail. Nous reviendrons sur certaines de ces activités aux chapitres 4 et 5. Tout d'abord, examinons la suite du processus de détermination du statut de réfugié. Nous verrons que le second stade de la détermination du statut a également connu des modifications au cours des années où les réfugiés salvadoriens sont arrivés au Canada.

### 3.1.2. La « défense », les étapes décisives

Suite à la requête initiale, les demandes d'asile sont traitées selon des procédures complexes. Au cours de la première période, la résolution paraît particulièrement lente, notamment en raison de la présence d'un large arriéré. Après la loi de 1989, le processus se voit entièrement transformé, les revendicateurs devant dorénavant « défendre » oralement la légitimité de leur histoire de persécution afin de recevoir le statut de réfugié.

#### 3.1.2.1. Première période, 1975-1988

Tel qu'il est mentionné plus haut, la détermination du statut de réfugié a été inscrite dans la loi en 1978. Avant le mois d'avril de cette année-là, l'étude des demandes d'asile

demeurait possible mais elle n'était pas aussi systématisée et sophistiquée qu'elle allait le devenir dans les années subséquentes.

Dominico explique qu'après son arrivée, c'est l'avocat s'est saisi de sa défense. Il a reçu la résidence permanente six ou huit mois après son arrivée. Sa femme a été admise pour des raisons humanitaires :

Elena : Mais quand il est rentré, son cas était différent alors il était tout de suite accepté. Moi, comme je suis sa femme, il faut que je reste avec lui. Alors nous avons passé ensemble et quelques mois après, j'ai pu demander la résidence permanente et l'immigration me l'avait donnée pour raisons humanitaires.

Après l'adoption de la loi, les demandes étaient traitées selon un processus comptant au maximum sept étapes : l'enquête de l'immigration, la déclaration assermentée et l'examen au Conseil Consultatif sur le Statut de Réfugié (C.C.S.R.) et ensuite les mesures d'appel incluent la soumission au Comité Spécial d'Étude (C.S.É.), à la Commission d'Appel de l'Immigration (C.A.I.), à la Cour Fédérale (C.F.) et finalement, à la Cour Suprême (tableau XII).

À l'occasion de la déclaration assermentée, les personnes présentes étaient l'officier supérieur d'immigration, le demandeur d'asile, son avocat et un interprète (le cas échéant). L'officier présidait la séance et questionnait le demandeur. Il demandait d'abord au demandeur s'il pouvait bien comprendre l'interprète, expliquait l'objectif de la démarche et précisait au demandeur qu'il n'est pas jugé. Les données démographiques étaient recueillies. Ensuite, l'officier interrogeait le revendicateur afin de vérifier s'il craignait la persécution en vertu d'un des cinq critères prévus dans la définition du réfugié selon la Convention de Genève (race, religion, nationalité, groupe social et opinion politique). Le revendicateur devait ensuite expliquer les événements vécus, en ordre chronologique, ainsi qu'indiquer les détails permettant de saisir exactement ceux qui justifiaient sa demande (par exemple, l'endroit de détention, le traitement reçu par les autorités, etc.). Si une description de ces événements était écrite, l'avocat présentait le document à l'officier en guise d'évidence (Gilad 1990 : 147<sup>101</sup>). Le contenu de l'audience était ensuite retranscrit intégralement. Une copie du document est ensuite envoyée au demandeur, à son avocat, à l'agent d'immigration et au Conseil Consultatif sur le Statut de Réfugié (C.C.S.R.) à Ottawa<sup>102</sup>.

<sup>101</sup>Tiré de Immigration Manual, Canada, 1983.

<sup>102</sup>Une fois la transcription réalisée, le demandeur ne peut en modifier le contenu. L'avocat a la possibilité de rédiger des corrections et de les envoyer à Ottawa. Un changement à cette pratique est intervenu alors

Francisco décrit brièvement cette étape du traitement de sa demande :

- Francisco : Puis ensuite il y avait les entrevues pour ton procès, si tu étais accepté comme réfugié oui ou non. Il fallait aller deux fois, c'était un petit jury. Ils posaient des questions. Tu racontais toute ton histoire, elle a été enregistrée, puis écrite après, après ils t'envoyaient ça par la poste : ce que t'avais répondu, oui ou non, toutes des affaires comme ça. (...)
- Julie : Puis quand tu faisais les entrevues, comment ça, comment ça allait, quel genre de question ils posent ?
- Francisco : Qu'est-ce que je faisais dans mon pays puis pourquoi j'étais ici, ces affaires-là. Le sujet était de vérifier, de savoir si vraiment j'étais oui ou non réfugié.

Au cours de cette présentation, le revendicateur était appelé à se concentrer uniquement sur son histoire personnelle alors que les conditions ayant cours dans son pays d'origine sont présumées connues des autorités (Gilad 1990 : 320).

Une aide légale ou du support pouvait être fournie par des avocats ou par d'autres intervenants. Par exemple, Francisco mentionne ne pas avoir eu d'aide d'un avocat mais d'une personne qui oeuvrait dans un centre pour les réfugiés.

Les modalités de traitement des demandes d'asile mis en place en 1978 comportaient beaucoup de failles. La complexité du système le rendait long et difficile à gérer. Plusieurs spécialistes en ont soulevé les défauts dont l'impossibilité, pour le demandeur, de se présenter directement devant les instances chargées de déterminer la légitimité de sa requête. Le gouvernement a mandaté divers experts pour étudier le système. En novembre 1981, le groupe de travail institué par le Ministre Lloyd Axworthy présentait son rapport et suggérait qu'il vaille mieux intégrer les normes de la justice suivies habituellement pour juger les Canadiens<sup>103</sup>. Suite à la parution de ce rapport, des modifications ont été apportées. De nouvelles directives étaient émises en 1982 à l'effet d'octroyer, entre autres, le bénéfice du doute au demandeur (Adelman 1991 : 204). Puis, en 1985, le Neilsen Report et celui du Rabbin Plaut proposaient d'autres améliorations. C'est également cette année-là, suite au cas Singh devant la Cour Suprême, que les pratiques ont été profondément transformées par le droit accordé aux revendicateurs de défendre leur cas en personne (Matas et Simon 1989 : 119-122).

---

que l'on permet à l'avocat d'apporter des modifications et ce, au cours des trente jours précédant l'envoi de la transcription à Ottawa (Matas 1989 : 89).

<sup>103</sup>Ces recommandations incluaient l'octroi du droit de comparaître en audience et la création d'un tribunal central pour déterminer la validité des demandes (Matas et Simon 1989 : 113), que le demandeur bénéficie du bénéfice du doute, qu'il ait droit à l'aide légale et en soit informé (Adelman 1991 : 204-205).

Le 20 mai 1986, en plus de l'établissement de procédures d'entrée rapide pour certains demandeurs, le gouvernement désirait trouver une solution aux cas en souffrance. Il instaurait donc un programme de révision administrative géré, au Québec, par des conseillers du gouvernement provincial et du fédéral. Cette procédure permettait d'accorder la résidence permanente lorsque l'évaluation du « succès » de l'établissement était concluante. On évaluait la participation au marché du travail et la maîtrise de la langue. De plus, on tenait également compte de considérations humanitaires<sup>104</sup> (Frenette 1991 : 15). Cette mesure a permis une nouvelle lecture de nombreux cas dont un fort pourcentage d'entre eux ont été acceptés. Ce taux a atteint quatre-vingt-cinq pour cent (84 %) au Canada tandis qu'au Québec, près de quatre-vingts pour cent (80 %) des cas révisés ont été acceptés. Dans le cas des ressortissants salvadoriens, 73,9 % des dossiers soumis à la révision administrative ont été favorablement conclus (tableau XIII)<sup>105</sup>.

L'arriéré n'était pas pour autant éliminé. Les cas non acceptés ont été acheminés vers le processus général. Tomás raconte :

Tomás : En 86 exactement, 86, il y avait un courant pour se débarrasser de ce qui s'était accumulé, tout le monde qui attendait pour leurs papiers après deux ans ou trois ans à être ici sans être appelé rien. Il y avait un programme qui s'appelait la... administration, je ne sais, la revue de l'administration (...). Tout le monde pour qualifier, pour être accepté, il avait travaillé 60 % de son temps ici, 60 seulement (...) ou de parler français, ça aidait beaucoup aussi. J'avais l'entrevue (et c'était en anglais) y j'ai travaillé le 60 % mais je n'ai pas je n'ai pas..., mon français était moins... était pire que maintenant et c'était... Je n'ai pas réussi.

Il n'est pas clair, dans les témoignages, si d'autres informateurs ont été évalués lors de ce processus de révision, toutefois cela semble probable, par exemple, dans le cas d'un jeune homme entré en 1984 :

Francisco : J'ai trouvé que c'était eh, c'était normal dans la façon dont ils ont agi, même si ça a pris trois ans avant qu'ils me donnent le statut de résidence. Moi j'ai fait une application en tant que réfugié, mais ça veut pas dire qu'ils m'ont accepté comme tel. Donc à la fin ils m'ont dit trois ans plus tard... les papiers d'immigrant, avec ça je pouvais sortir (...)

<sup>104</sup>Tel que le fait que la famille soit établie au Canada et qu'elle puisse aider le demandeur s'il en avait besoin et la possibilité de problèmes attribuables à une déportation vers le pays d'origine, etc.

<sup>105</sup>Les statistiques pour le Canada indiquent que 27,930 cas ont été traités (dont 9,449 au Québec), 23,694 personnes ont été acceptées et 4,236 refusées. Le taux de succès s'établissait donc à 84,8 % au pays, et au Québec, pour 7,458 cas traités, il était de 79,4 %. En ce qui concerne les motifs d'acceptation, on note qu'ils 89 % des cas ont été reçus pour des motifs économiques, 9 % pour des raisons humanitaires et, finalement, 2 % pour motifs familiaux (Frenette 1991 : 15).

- Julie : O.K., tu disais que ça pris trois ans, avant qu'ils t'acceptent.  
 Francisco : Mais personnellement pour moi, mon expérience à moi, trois ans pour moi ça été, ça n'a pas été long à attendre parce que mes idées n'étaient pas de retourner vite là-bas, dans le temps-là c'était de travailler travailler travailler, même si j'avais eu la résidence auparavant.

En somme, le traitement des demandes d'asile formulées avant janvier 1989 était d'abord peu systématique, puis un cheminement long et complexe a prévalu. Quelques mesures de régularisation ont été adoptées afin de faciliter la résolution des cas en suspens. Les modifications à la loi allaient résulter dans une refonte complète du processus de détermination du statut de réfugié, en particulier en allouant aux demandeurs la possibilité de défendre en personne leur demande d'asile.

### 3.1.2.2. Deuxième période, 1989-1991

Par les modifications à la loi introduites le premier janvier 1989, le gouvernement fédéral créait un tribunal administratif, la Commission de l'Immigration et du Statut de Réfugié (C.I.S.R.). Cette instance devait assumer deux fonctions au chapitre des demandes d'asile : résoudre les problèmes de l'arriéré et améliorer le processus de détermination du statut par l'emploi de spécialistes. Dans les paragraphes suivants, seront traitées les directives générales et les expériences des réfugiés salvadoriens relativement à ces deux volets.

#### (1) Le traitement des cas en souffrance

En janvier 1989, quatre-vingt-cinq mille (85,000) revendicateurs de statut de réfugié restaient sans réponse au Canada, dont vingt-cinq mille (25,000) vivant au Québec (Frenette 1991 : 22). Le nouveau procédé comptait deux étapes : le minimum de fondement et l'audience approfondie, tel que dans le cheminement normal pour les nouvelles demandes qui sera décrit plus loin. Toutefois, les cas devaient être traités plus rapidement et des procédures spéciales étaient prévues à cet égard.

Lors de l'audience pour le minimum de fondement, deux personnes étaient responsables : un arbitre du Ministère de l'immigration et un membre de la Subdivision de l'arriéré de la C.I.S.R. L'audience était contradictoire, contrairement au processus normal. Si un seul membre considérait que la demande présentait un minimum de fondement, la personne était acceptée<sup>106</sup> et pouvait demander la résidence permanente (C.I.S.R. 1990 : 20). Au contraire, lorsque survenait un refus, le cas devait être de

---

<sup>106</sup>À la condition que l'agent chargé de présenter le cas ne conteste pas cette décision.



nouveau examiné lors d'une instruction approfondie. S'il était une nouvelle fois rejeté à cette étape, Immigration Canada pouvait considérer des motifs humanitaires lui permettant de demeurer au pays. Cette audience était menée par un agent d'Emploi et Immigration Canada qui déterminait si des motifs d'ordre humanitaire savaient justifier une admission. Dans le cas d'une réception positive, un requérant pouvait demander le droit à la résidence permanente sans que l'on fasse l'enquête sur le bien-fondé de la demande d'asile.

Ayant été refusé à la révision administrative, le dossier de Tomás a été acheminé dans la filière des cas en souffrance à l'entrée en vigueur de la loi de 1989. Il explique la suite des événements :

- Tomás : Ça a pris trois ans de plus pour une autre... le nouvel programme, quand est arrivée Madame Barbara McDougall, Barbara McDougall a fait différentes choses de voir, de réviser tout le monde. Premièrement tu avais une personne, un travailleur qui fait une entrevue pour te demander surtout ton français, comment va ton français, qu'est-ce que tu as fait et pourquoi... Est-ce ce que tu dis c'est acceptable comme un réfugié ici et des choses comme ça. Et après tu vas au deuxième et tu dis, personnellement, il te révisé, il te dit O.K., il te donne un autre rendez-vous, une autre date. À la troisième, c'est la définitive, ils te disent : « Non tu n'es pas un réfugié parce que ton fondement, ton argument c'est, ça vaut rien », tu comprends ? « Ça vaut rien ici ton pays », [mais] le pays, El Salvador, était une situation économique et politique que... tu ne peux pas retourner.
- Julie : En 89 ?
- Tomás : En 90, je n'étais pas accepté comme un réfugié non et j'ai descendu à être accepté pour raisons humanitaires, parce que j'avais un enfant, j'étais sept ans, sept ans ici au Québec. Je parlais français à la fois quand... Ne pense pas que j'étais accepté comme un réfugié, comme un politique. J'étais accepté pour une raison humanitaire, tu vois. Ça a pris du temps mais (...) beaucoup de monde étaient déporté, beaucoup de salvadoriens déportés.

L'acceptation pouvait ainsi être longue à obtenir, c'était également le cas pour d'autres Salvadoriens arrivés plus tard que Tomás en particulier au moment de l'assouplissement des normes en 1986. En effet, d'après les informations recueillies au cours de la recherche du G.R.E.S., la résolution des demandes a été relativement tardive (tableau XIV)<sup>107</sup>. Ces indications suggèrent que le traitement des demandes a nécessité entre trois et quatre ans, une seule personne ayant reçu son statut de réfugié deux ans après l'arrivée. Les huit autres personnes ont été acceptées en 1990 et 1991<sup>108</sup>. De même, dans

<sup>107</sup>Il faut toutefois considérer ces informations qu'à titre indicatif car il est possible que des oublis ou confusion entre le statut de réfugié et les statuts subséquents puissent être survenus.

<sup>108</sup>Dans le cas de ces informateurs, il faut se rappeler, tel que mentionné au chapitre 2, que les critères de sélection pour l'étude incluaient le fait d'avoir reçu la résidence permanente en 1991, il faut donc entrevoir ces données sur la longueur du processus de détermination du statut de réfugié que comme des exemples, alors qu'il est fort probable que des cas aient été résolus avant et, malheureusement après 1991 (le rapport du gouvernement au sujet de la terminaison du programme de révision de l'arriéré a été déposé en mars 1994, Refugee Update 1994, 22 : 9).



l'ensemble, pour les réfugiés arrivés entre 1978 et 1988 l'attente pour l'obtention d'une réponse a été très longue à venir. Dans le cas de la première recherche, Ian, arrivé en 1986, a été accepté en 1990. Il semble que Victor s'est vu octroyé son statut de réfugié en 1988.

La révision des cas a connu quelques changements au cours des années. D'abord, le traitement devait s'effectuer en fonction de l'ancienneté de la demande, ce qui n'a pas été le cas dans la pratique, d'après Azaad (1991). De plus, contrairement à ce qui était prévu au départ, Frenette affirme que l'examen pour causes humanitaires était la première étape, Azaad soutient que cette modification a été apportée par le Ministère de l'immigration sans pour autant changer la loi (1991 : 6). D'autres transformations ont été faites, dont une nouvelle procédure visant l'accélération du traitement des demandes de l'arriéré, selon laquelle les demandeurs devaient à nouveau présenter leur demande d'asile, cette fois par écrit (Immigration Canada 1990).

## (2) Le traitement des demandes formulées après janvier 1989

Le nouveau système de traitement des revendicateurs de statut de réfugié comptait deux étapes, l'instruction préliminaire et l'audience approfondie (tableau XV). L'instruction préliminaire visait à déterminer l'éligibilité de la demande et si celle-ci présentait le minimum de fondement nécessaire à la poursuite du processus. La revendication du statut de réfugié devait absolument être formulée à ce moment.

La présidence de cette audience était assurée par l'arbitre du Ministère de l'Immigration, accompagné par un membre de la C.I.S.R. Certaines demandes étaient considérées irrecevables lorsque des conditions précises étaient présentes, soit par exemple le fait d'avoir déjà reçu le statut de réfugié dans un autre pays, d'avoir déjà fait une revendication et ne pas être pas demeuré à l'extérieur du Canada assez longtemps depuis (quatre-vingt-dix jours) et lorsque la demande d'asile était signée de criminels reconnus. Afin de prouver l'éligibilité de sa requête, le demandeur devait se présenter à l'audience et l'assentiment d'une seule personne suffisait à l'acceptation. Par contre, si les deux refusaient, la personne était déportée.

En plus de devoir être admissible, la demande devait présenter le minimum de fondement, déterminé selon des critères dits « peu sévères » (C.I.S.R. 1990 : 13). La décision se fondait sur trois considérations : la situation des droits humains dans le pays d'origine, l'acceptation d'autres personnes en provenance du même pays et la déposition

orale du demandeur. La décision d'une seule des deux personnes en autorité permettait le passage à l'instruction approfondie. La raison de la réponse, négative ou positive, n'était pas transmise par écrit au demandeur.

Des informateurs ont fait mention de cette première enquête :

- Raul : Ici, dans ce pays, j'ai eu... la première entrevue était en janvier. C'était seulement comme une, ici, ... même chose qu'à la frontière, seulement un acte de présence, pour dire ainsi, pour signer certains papiers et attester que j'étais ici et qu'ils allaient me donner le bien-être. Et, bien, je me suis réuni avec mon avocat et là même, nous avons fait un rendez-vous pour la prochaine enquête.
- Carmen : O.K., je suis allée pour l'entrevue le 3 janvier et ils m'ont donné une entrevue pour le mois de mars. Mon avocat n'était pas allé, alors ils ont reprogrammé mon interview, pour le mois d'avril. (...) Cette entrevue-là, ce n'est pas, ce n'était pas une entrevue individuelle, il avait deux autres personnes, un couple de gens guatémaltèques, c'était eux et moi, mais c'est plutôt une... Ce n'est pas, ce jour-là ce n'est pas vraiment ton enquête, mais seulement de déterminer légalement ce qu'est mon statut ici. Et ce jour-là c'est là qu'ils m'ont donné une, une date pour mon enquête [la deuxième].
- Julie : Les questions qu'ils te posaient à la première ? Est-ce que les deux sont semblables ?  
 Alicia : Ah! Ça dépend, on disait, on donnait seulement les dates personnelles, de quel pays on venait bon, mais on ne parlait de rien.

Vers la fin de 1989, des projets-pilotes étaient mis en branle (à Toronto et à Montréal). Ils visaient un traitement plus rapide des demandes. Il s'agissait de mesures applicables respectivement à l'étape de l'instruction préliminaire, - le processus d'enquête simplifié - et à celle de l'instruction approfondie, - le processus accéléré - (C.I.S.R. 1990). Parmi les informateurs, seulement quelques cas paraissaient avoir été traités selon la première mesure, ceux de Felicia et de Juan.

À la seconde étape, celle de l'instruction approfondie, les personnes chargées de rendre une décision étaient toutes deux de la C.I.S.R., de la section du statut de réfugié. La preuve présentée par le revendicateur était étudiée attentivement en tenant compte des conditions prévalant dans le pays d'origine. La réponse positive d'un seul des membres du tribunal permettait au revendicateur d'être accepté. Les documents de la Commission mentionnent que cette comparution n'était pas contradictoire, si ce n'est qu'à quelques exceptions près (C.I.S.R. 1990 : 13-14).

Les informateurs ont offert des indications sur trois dimensions de leurs expériences : la préparation de cette enquête, la présentation de leur histoire personnelle de persécution et les rapports avec les officiels au cours des comparutions. D'abord, il est

important pour les revendicateurs de se saisir des informations pertinentes et de planifier l'audience avant de se présenter devant la Commission. Carmen avait rencontré son avocat avant l'enquête : « J'ai commencé à travailler avec mon avocat et j'ai écrit mon histoire. J'ai rencontré mon avocat trois, trois fois pour parler, se mettre d'accord comment ça va passer. ». De même, Alicia a planifié la comparution avec l'aide de son avocat. Elle se mettait alors en scène, en formulant les réponses qu'elle devrait fournir à la Commission. Les procédés des commissaires lui étaient expliqués et elle pouvait ainsi mieux entrevoir comment y réagir le moment venu :

Alicia : Avant, on rentre chez l'avocat puis on essaie, on a essayé. On parle du problème, on dit bon, on fait un essai avec l'avocat. Il me dit bon O.K., dis comme si j'étais les gens de l'immigration. Moi je dois lui raconter tout, mais on est... On planifie la situation de façon que tout ça, tout se passe pour mon profit. Parfois quand il y a les choses qu'on ne doit pas les dire... On doit, on doit bien planifier tout. (...) Bon généralement, c'est ça la question qu'ils font, bon l'avocat avant, avant de faire l'entrevue, il me demanda, il m'a demandé : « Pourquoi est-ce que tu ne veux pas retourner au Salvador ? » En fait c'était, il m'a dit : « C'est ça la question qu'on doit, ils vont toujours te faire, tu dois toujours avoir une réponse ».

Lors de l'audience proprement dite, les réfugiés occupaient un rôle central, ils étaient appelés, en quelque sorte, à défendre en détails la validité de leur demande d'asile devant les commissaires. Alicia explique :

Alicia : La deuxième enquête là on parlait. C'était nous qui allions défendre notre cas. L'avocat il était là mais... Non il ne parlait pas non plus, seulement quand il avait besoin de parler il parlait, mais vraiment c'était nous...

À cette occasion, les réfugiés devaient présenter l'histoire devant justifier leur demande d'asile. Celle-ci devait être formulée de manière de répondre à des exigences qui ne paraissent pas très claires. Alicia explique la mise en structure de son récit :

Alicia : Bon, moi, pourquoi, parce que vraiment j'avais des problèmes, j'étudiais à l'université. (...) On étudiait dans une université des Jésuites, ils sont, ils sont plus libéraux, plus, plus avec le peuple. Mais alors on a, on sympathisait avec les gens, il y avait une espèce de... Il y avait des gens qui étaient avec la guérilla mais il y avait d'autres c'était non, pas, mais c'était difficile pour nous, pour nous, parce que les militaires ils allaient penser que nous étions des guérilleros aussi, puis moi aussi ça a été à cause de la mort de, de... Aussi mon cas, ça c'était un... point. Mais aussi l'autre c'était parce que mon frère il était kidnappé par la, par la guérilla. O.K. il y a deux points (...) Mais bon, ça a vraiment, ça allait nous affecter alors parce que notre vie était en péril aussi d'une certaine façon. (...) Les amis qui étaient dans la guérilla c'était bon, c'était des bons amis, ils dormaient chez moi, c'était une relation très étroite. Bon peut-être le le gouvernement allait penser, il allait penser bon elle est aussi du même groupe et c'est aussi parce que il y avait des amis qui étaient (...) déjà arrêtés par la police déjà. Ça c'était plus difficile. Ils avaient commencé à arrêter des gens de l'université. Moi j'ai commencé à redouter... C'est ça qu'on doit, vraiment c'est ça, c'est ça, c'est ça la question-clé.

Carmen insiste à quelques reprises sur le problème qu'a représenté pour elle le fait de traduire une expérience longue de plusieurs années en un court récit la mettant seule en scène. De plus, elle soulève le fait que les membres de la Commission l'ont conduite à parler que des années les plus récentes de sa vie au Salvador. Elle insiste sur la rupture entre ce qu'elle nomme « son histoire » et celle qui a été soumise et prise en compte par le tribunal :

- Carmen : Ils ont ignoré tout ce qui s'est passé avant, parce que j'ai dit dans mon histoire que même ça c'était passé un an et demie avant que j'ai quitté Salvador cette histoire-là et pour expliquer pourquoi j'ai resté au Salvador, même après tout ça, il faut remonter... O.K. tout ce qui s'est passé, c'est au complet le contexte. On ne peut pas isoler les choses l'une de l'autre. Mais ils ont ignoré et j'ai demandé ça, j'ai dit : « Pourquoi est-ce que vous concentrez à cet aspect seulement, pour moi c'est une, c'est toute c'est toute une histoire, mais je trouve que vous ignorez toute l'autre et vous concentrez dans ce... et c'est terrible pour moi ».
- Ils m'ont dit que : « C'est pour ça, c'est seulement parce que ça s'était passé il y a quelque temps que c'était relié aussi à ton mari, non pas seulement qu'à toi ». J'ai dit : « O.K. », je ne vais commencer à me... (...)
- Julie : Même s'ils n'avaient pas posé des questions tout ça sur ces premières années-là.
- Carmen : Ah, je ne sais pas, aucune idée, ils ont, ils ont demandé à mon avocat de parler des événements, les derniers événements qui s'étaient passés, c'est tout, les derniers événements. Mais c'est la fin de l'histoire, ils ont ignoré tout le reste.

Outre les quelques témoignages rapportés ici, un avocat explique que son travail exige justement d'entreprendre avec les réfugiés la « transformation » de leur histoire. Il donne l'exemple d'une rencontre avec un homme salvadorien qui avait débuté ses confidences en spécifiant le contexte des événements l'ayant poussé à fuir et en décrivant le climat et les activités ayant cours au village. Or ces informations restent sans importance dans l'évaluation de la légitimité de la demande d'asile devant le tribunal administratif. Il lui faut concevoir une narration différente à partir de son expérience personnelle. Ainsi, au cours des rencontres préalables, l'avocat guide le demandeur d'asile afin qu'il sache organiser sa défense en mettant l'accent sur les événements importants, leur chronologie, l'augmentation graduelle de la gravité et de la menace à la sécurité et les liens entre les événements. Le professionnel du droit a avantage à stimuler la conversation pour faire exposer les problèmes de manière claire et ensuite les organiser et ainsi compléter la préparation de la présentation orale.

Le contenu de l'histoire racontée était déterminé, lors l'audience approfondie, par les questions, demandes de précision et interventions des commissaires. Par exemple, Alicia mentionne comment se déroulaient les échanges verbaux et révèle son analyse des règles les régissant :

Alicia : C'est parce qu'ils te demandent des questions, tu dois répondre, c'est assez, c'est le plus recommandable seulement de parler quand ils te le demandent. Parfois on parle trop et on peut se confondre. O.K. généralement, on doit seulement parler [de] ce qu'ils demandent, parfois ils demandent qu'on doit commencer à parler. (...) Ils ont déjà votre dossier avant de... Là ils ont déjà lu votre dossier et puis ils commencent à te demander. Mais moi on m'ont dit que je devrais leur parler de ma situation. Alors j'ai commencé mais avec une intention, avec, avec le point. Je voulais être acceptée.

Les réfugiés doivent être en mesure de répondre aux questions et de réagir adéquatement aux stratégies utilisées par les commissaires. En occurrence, les récits des informateurs révèlent une insistance sur les tests de vérification au sujet des dates marquantes de leurs expériences au Salvador :

Alicia : Ah! Bon ils te demandent les dates précises. Quand ça s'est-il passé ça ? Quand ça ? Mais parfois, ils veulent te... ils aiment te troubler parce qu'ils te disent, si tu dis par exemple le 4 juin, j'ai eu tel problème, bon j'ai été arrêtée par la police etc... Bon après ils me disent, ils te disent : « O.K. le 6, le 6 juin, vous ét... vous étiez arrêtée ». Si je dis oui, O.K. c'est un point de moins, parce que c'est le 4 et pas le 6. C'est une façon de contrôler les gens. Ces gens font des questions pour faire hésiter les gens, O.K. Si on est sûr on va dire la même réponse, mais si on n'est pas sûr, ah! On va hésiter beaucoup.

Julie : Oh! O.K., y pour les cinq heures ils ont questionné (...) qu'est-ce qu'ils te posaient comme question ?

Raul : C'est un cercle, comme je te disais antérieurement, c'est un cercle vicieux entre lequel... Mêmes questions, par exemple, quelle date et quelle date et quelle date, jusqu'à un moment qu'ils te perturbent totalement, te font faire une faute et alors te disent : « Pourquoi as-tu dit ceci et ceci après, pourquoi ? ». Hum. C'est une forme que les membres de cette Commission prennent à une forme menaçante pour dire te rendre très nerveux, tendu, jusqu'à ce qu'à ce qu'ils te prennent à un moment donné comme ça, tu commets une erreur et c'est suffisant pour qu'ils te disent : O.K., nous ne te croyons pas.

Les réfugiés tentent de rétablir les faits. Dans le cas de Carmen, les commissaires ont insisté en plus des dernières années de son expérience sur un événement particulier. Exaspérée et troublée par l'idée qu'ils remettaient en cause la véracité de ses propos, elle a décidé de s'affirmer, de formuler sur la réponse adéquate qui allait finalement les satisfaire. En se fondant sur une bonne connaissance de son cas, elle a montré, sans l'assistance de son avocat, qu'une preuve présente au dossier pouvait appuyer sans équivoque la validité de ses propos :

Carmen : Puis j'ai dit : « Bon vous avez la preuve là-dedans, vous pouvez la lire, si vous voulez ». La preuve j'ai écrit le nom de la, quand ils ont donné la preuve D7, ils l'ont appelé D7. « Mais c'est à la preuve D7 vous pouvez la lire ». Ils ont dit « O.K. » (...) Ils avaient une seule copie, il n'y en a trois juges, alors ils ont commencé à... Ce moment-là, ils ont demandé une pause pour pouvoir lire ça. (...) Mais j'ai trouvé que c'est... c'est ça qui m'a aidée, parce qu'ils ne me croyaient pas, en moi, tout ce que j'ai raconté. (...) Ça, c'est le document qui a appuyé l'histoire que j'ai racontée.

Ce type de prise en charge peut être difficile lorsque la tension générée lors de cette enquête devient trop importante. Le comportement des revendicateurs, en particulier en raison de cette nervosité, peut influencer le déroulement et l'aboutissement de l'enquête. Il est possible que l'anxiété trouve son origine non seulement dans le fait de se présenter devant les autorités mais aussi dans la douleur associée à certains événements. Alicia explique qu'il restait essentiel de savoir contrôler son anxiété, sinon les commissaires auraient pu demander d'autres détails afin de vérifier si cette nervosité pouvait être causée par des mensonges. Elle donne l'exemple d'un ami qui a connu un tel problème :

Julie : Hum hum, comme tantôt tu disais eh, c'est des gens qui des fois sont nerveux, puis ils se contredisent. (...)

Alicia : Parfois, parfois, c'est un trauma ? (...) Un traumatisme, les gens, parce que c'est ses souvenirs des temps passés, des temps difficiles. Il réagit très, très... C'est dur hein ? Parfois ils se contredisent, ce sont des effets, effets normaux de... Quand ils parlent, parfois ils ne veulent pas... parce que j'avais un ami, il avait trop de problèmes au Salvador que, à un moment donné, quand il allait parler, il pouvait pas parler, même s'il parle beaucoup. Il se débrouille très bien, mais quand il est... (...) Il ne pouvait pas parler, il était très anxieux, très, très, très nerveux. (...) C'est ça mais ce sont des gens qui vraiment ils ont des problèmes. Au fond c'est normal de ces gens, des agents d'immigration de dire bon, il ne sait pas ce qu'il veut dire ah! C'est normal de penser comme ça non mais ils ne connaissent pas la question psychologique.

Un informateur souligne qu'il s'était senti très nerveux lors de l'enquête. Il avait au départ du mal à s'exprimer et pleurait. L'avocat en immigration confirme l'existence de moments où surviennent de telles bouffées d'émotion lors des comparutions.

La demande d'asile de Raul a été rejetée lors de l'audience approfondie. À l'occasion de l'entrevue, il fait part de sa perception des raisons qu'ont invoquées les membres de la Commission pour ne pas lui accorder l'asile. Il en déduit que son cas ne présentait pas les motifs usuels considérés valides pour l'acceptation des réfugiés en provenance du Salvador. Ce jeune homme est le seul informateur ayant vu son cas acheminé à une troisième enquête devant les arbitres. Il décrit cette expérience en mettant en lumière le malaise qu'il a ressenti alors qu'on affirmait que son cas était peu crédible :



Raul : Oui, déjà qu'ils m'avaient dit en premier que, du Salvador, ils recevaient seulement deux types de cas : des personnes qui venaient fuir de la guérilla ou des personnes qui venaient fuir de l'armée. Mon cas était très différent de ceux des autres. Parce que, dans mon pays, j'étais étudiant de journalisme et, dû à mes activités, je suis venu fuir ici, à cause de menaces. Ce n'était pas assez pour eux. Je leur ai prouvé par le moyen d'un carnet que j'ai apporté et mes allégations et tout. Ils m'ont dit qu'ils ne me croyaient pas. (...) Comme six ou sept magistrats dans la dernière [enquête], il était tout un juré. C'était pas mal difficile. Ça a duré presque cinq heures. (...) Oui, à la fin, les allégations et tout ça, seulement ils m'ont dit qu'ils allaient me donner la réponse, qu'ils ne me répondaient pas tout de suite, ni positivement, ni négativement, sinon que plus tard.

Raul a obtenu le résultat plusieurs mois après cette comparution en raison de la négligence de son avocat. Celui-ci avait reçu la réponse négative de cette troisième enquête environ trois mois après sa tenue et n'a pas contacté son client, si bien que lorsque Raul a été mis au courant, il était déjà trop tard pour adresser une demande d'appel sur la base de motifs humanitaires. Le jeune homme déplore le manque de qualité de l'assistance, ce dont il a souffert durant la défense de son cas et par la suite.

Tout comme la préparation des audiences l'indique, les relations des revendicateurs avec les avocats ne se limitent pas aux audiences. Les étapes subséquentes impliquent que client et avocat continuent de se pencher sur le cas, de choisir les actions à poser et de réagir aux réponses des autorités. Les expériences de ces rapports avec les avocats paraissent diversifiées. Felicia semble être satisfaite des services de son avocat. Alicia met surtout l'accent sur l'aide qu'elle a reçue lors de la préparation de l'audience approfondie. Carmen raconte ne pas avoir la chance d'être bien appuyée par son avocat lors de la première enquête. Le secours n'est pas infaillible et le réfugié peut devenir son propre avocat, en prenant en main sa défense lors de la comparution. Carmen évalue le rôle de son représentant légal comme étant nul.

En somme, les demandeurs d'asile salvadoriens entrés au Canada au cours des deux périodes (1975-1988 et 1989-1991) ont connu des expériences diverses, à la fois en regard des règles en vigueur mais également selon les circonstances spécifiques des parcours individuels. Nous arguerons cependant plus bas que ces expériences se ressemblent au niveau du travail réalisé par les réfugiés pour la résolution de leur cas.

### **3.2. Les réfugiés sélectionnés à l'extérieur du Canada**

Un nombre considérable de Salvadoriens ont pu obtenir l'asile en adressant une demande aux instances autorisées hors du Canada. Dans les paragraphes suivants, seront brièvement résumés les informations au sujet des programmes ayant permis ces entrées



ainsi que quelques statistiques au sujet de la sélection extérieure des Salvadoriens. Tel que mentionné plus haut, des auteurs affirment que la réaction du Canada a été relativement tardive et qu'un nombre moins important de réfugiés salvadoriens ont été choisis comparativement à d'autres groupes (voir la section 1.5.1). Les témoignages des réfugiés révèlent les démarches qu'ils ont dû accomplir pour être accepté à titre de réfugié.

### 3.2.1. Les programmes d'immigration humanitaire

Selon les considérations législatives en matière de sélection des réfugiés, on peut distinguer trois modalités principales : l'entrée par la classe désignée, les programmes spéciaux et le parrainage (privé ou familial). D'abord, selon la Loi de 1976, des mesures pouvaient être prises par les autorités afin de répondre à des situations de détresse. Il était loisible au Gouverneur en conseil d'octroyer l'asile politique à des catégories spécifiques de personnes pour des raisons humanitaires. Ceci permettait en fait d'accepter des cas ne répondant pas aux critères de la Définition de réfugié selon la Convention, leur entrée étant permise par l'application de normes assouplies. Trois de ces classes désignées ont été établies au moment de l'application de la loi<sup>109</sup>. Les pays dont les ressortissants ont pu profiter de cette mesure ont changé au cours des années, selon les conditions politiques et les choix du gouvernement. Par exemple, l'ancienne Union Soviétique et l'Europe de l'Est a été exclus de la seconde classe en 1991, la Pologne et le Chili de la troisième classe en 1990 (C.I.S.R. 1991 : 41). Le Salvador a figuré au nombre des pays de la troisième classe au moins jusqu'à l'automne 1991, ce faisant, le Canada reconnaissait la possibilité de danger auquel faisait face les ressortissants de ce pays (Jesuit Refugee Service 1991 : 2).

Une seconde avenue permettant l'entrée des Salvadoriens a été ouverte par l'instauration d'un programme spécial. Adelman mentionne qu'en 1982, plus de trois mille (3,353 précisément) réfugiés salvadoriens ont été sélectionnés, suivis de quelques

<sup>109</sup>(1) « Indochinois ». Personnes qui, après le 30 avril 1975, ont fui les régimes communistes de l'Asie du Sud (Vietnam, Laos, Cambodge).

(2) Exilés volontaires. Cette classe a permis à des ressortissants de l'ancienne Union Soviétique et de pays de l'Europe de l'Est d'obtenir l'asile politique sans toutefois prouver une crainte de persécution selon les critères retenus pour le groupe des prisonniers politiques.

(3) « Les prisonniers politiques et personnes opprimées ». Les personnes qui sont encore dans leur pays de citoyenneté et qui : (a) « en raison d'actes posés qui seraient considérés au Canada comme une expression légitime de la liberté de pensée ou comme l'exercice légitime des droits civils dont jouissent les syndicats et les dissidents : (i) ont été détenus ou emprisonnés durant plus de soixante-douze heures avec ou sans acte d'accusation, ou (ii) ont fait périodiquement l'objet de quelque forme de contrôle pénal, ou (b) craignait avec raison d'être persécuté du fait de leur race, de leur religion, de leur nationalité, de leurs opinions politiques ou de leur appartenance à une groupe social particulier, ne peuvent ou, du fait de cette crainte, ne veulent se prévaloir de la protection du pays dont ils ont la citoyenneté. » (Loi de l'immigration, citée dans Purves 1988 : 10-11).

milliers supplémentaires au cours des mois suivants. Un total de cinq mille personnes ont pu parvenir au Canada de cette manière. Selon l'auteur, ce nombre paraît limité compte tenu de l'ampleur des déplacements de population à cette époque alors que l'on compte environ deux cent cinquante mille déplacés à ce moment. Les Salvadoriens ne représentent que peu d'intérêt pour le Canada, étant généralement peu éduqués en comparaison par exemple avec les Chiliens les ayant précédés (1991 : 216-217).

Le parrainage représente une troisième avenue de sélection extérieure des réfugiés. C'est une des innovations de la seconde période alors que le gouvernement parrainait lui-même des réfugiés et permettait à des groupes d'en faire autant (associations, groupes religieux, etc.). Cette mesure a été très utilisée pour assurer la venue des Indochinois au début des années quatre-vingts. Dans le cas des Salvadoriens, cette option demeure peu employée (tableau XVII). Parmi nos informateurs, un seul a été parrainé.

Outre ces trois voies que peut emprunter l'immigration humanitaire, il est également possible d'y inclure les arrivées pré-autorisées les personnes admises à titre d'immigrantes indépendantes. Il paraît fort plausible qu'elles aient quitté leur pays en raison de la violence politique, en partie du moins et éventuellement même par crainte de persécution personnelle. Les immigrants indépendants formaient vingt pour cent des Salvadoriens entrés au Canada entre 1978 et 1987<sup>110</sup> (Basok et Simmons 1989).

Au sujet de l'ampleur de la sélection extérieure, des problèmes surgissent au niveau de la clarté des statistiques car il reste difficile de définir avec exactitude ce que recouvre chacune des catégories. D'après une compilation réalisée à partir des données d'Immigration Canada par le Jesuit Refugee Service (1994), la somme des Salvadoriens sélectionnés à l'extérieur entre 1980 et 1993 s'élève à près de vingt-deux mille cinq cents (22,436 exactement). La plupart d'entre eux ont été parrainés par le gouvernement (20,756), puis par des initiatives privées (1,168) et, finalement, pour les personnes en détresse rapidement amenées au Canada, on compte un nombre encore plus faible (512). Selon ces informations, le Salvador serait au troisième rang de tous les pays dont les ressortissants ont été pré-sélectionnés par le Canada, après le Vietnam et la Pologne (p. 12)<sup>111</sup>.

<sup>110</sup>Toutefois puisque le total n'inclut pas les revendicateurs de statut, on peut penser qu'il s'agit en fait d'un pourcentage inférieur.

<sup>111</sup>Pour ces deux pays, les arrivées entre 1980 et 1993 se sont chiffrées à 78,003 pour le Vietnam et 70,371 pour la Pologne (Refugee Update, 22 : 12).

D'après les statistiques présentées par Basok et Simmons (1989), les réfugiés salvadoriens pré-sélectionnés ont commencé à arriver en 1983 et ont formé, jusqu'en 1987, environ 10 % de l'ensemble de réfugiés (plus précisément entre 10,7 et 13,9 %). Il est notable qu'entre 1978 et 1987 la moyenne des réfugiés en provenance du Salvador est de 6 % de l'ensemble des acceptations (tableau XVI)<sup>112</sup>. Suite à un examen attentif de la répartition des nombres de Salvadoriens par catégorie (tableau XVII), il appert que la première catégorie, celle des réfugiés selon la Convention, est nettement plus importante que dans le cas des réfugiés entrés par les classes désignées. Ceci suggère que les Salvadoriens ont été peu nombreux à être admis de cette manière, en comparaison avec les ressortissants des autres principaux pays. Il a peut-être prévalu pour eux un processus de sélection plus sévère. De plus amples recherches seraient toutefois nécessaires avant de pouvoir l'affirmer avec certitude<sup>113</sup>.

### 3.2.2. Les expériences des réfugiés salvadoriens sélectionnés à l'extérieur

Parmi les informateurs, six sont entrés au Canada après avoir reçu la permission des autorités. Dans les paragraphes suivants, quelques informations disponibles sur les modalités de sélection pour ces réfugiés sont présentées avant de décrire succinctement les expériences de ces personnes.

Les procédures permettant aux réfugiés d'être sélectionné à l'extérieur sont moins bien documentées dans la littérature que celles par lesquelles sont traitées les revendications formulées sur le territoire canadien. Les manières de faire adoptées par les autorités dans les cas de la sélection extérieure restent somme toute peu explicitées<sup>114</sup>, par exemple, les pratiques exactes (modalités de rencontre, questionnaires, conditions posées, etc.) n'y sont pas décrites en détails. Dans le cas des Salvadoriens, les impacts des règles de sélection extérieure, des directives particulières et de programmes spéciaux ne sont pas clairs.

Certains auteurs soutiennent que la sélection extérieure a souvent été guidée par des principes et règles apparentés à ceux couramment utilisés pour le choix des immigrants

<sup>112</sup>Ces données indiquent également que l'immigration indépendante et celle de la catégorie « famille » ne représentent que 29,4 % du total des acceptations alors que la majorité ont été sélectionnés dans le cadre d'un ou l'autre des programmes d'immigration humanitaire.

<sup>113</sup>On ne peut savoir exactement ce qui en est de cette catégorie de Réfugié selon la convention car peut-être que le programme spécial de 1983 était en fait également basé sur l'application de normes assouplies. De plus, il faut aussi se rappeler que ces statistiques sont basées sur les pays les plus fréquemment représentés et non sur l'ensemble des acceptations de toutes provenances.

<sup>114</sup>Ceci pourrait être réalisé par une recherche documentaire dans les archives et règles de pratiques des ministères et instances concernés.

indépendants (Labelle 1990 : 78) soit, en particulier, le système de points évaluant les capacités linguistiques, académiques et professionnelles (Purves 1988 : 9-10)<sup>115</sup>. Gilad (1990) affirme : « The majority of refugees settling in Canada are chosen abroad and the majority of these would have been found to be suitable as ordinary immigrants ». Le critère de succès de l'établissement devient donc très important ; il ne suffit donc pas d'avoir été reconnu réfugié selon la Convention, il faut aussi faire la preuve de sa capacité à s'établir avec succès. Cependant, l'agent d'immigration peut faire preuve de flexibilité, un bénéfice du doute peut être accordé (par exemple, une clémence a été observée à l'endroit de familles centro-américaines aux États-Unis). Il semble qu'une certaine souplesse ait été utilisée dans le choix des candidats, par exemple dans le cas de la catégorie des Indochinois<sup>116</sup>.

Six hommes ont été choisis avant d'arriver au Canada (tableau IX). Ils s'étaient adressés à des instances qui leur ont accordé de l'aide ou l'asile directement. Certains mentionnent des itinéraires migratoires directs, d'autres des migrations multiples comptant des établissements temporaires, brefs ou prolongés, au Guatemala, au Mexique ou aux États-Unis.

Il reste difficile d'établir un lien précis entre les pratiques ou les programmes et chacun des parcours des informateurs. Toutefois, il semble possible d'avancer les faits suivants : une personne a été parrainée par une église et une autre a été sélectionnée dans la classe désignée « prisonniers politiques et personnes opprimées »<sup>117</sup>. D'autre part, une personne été acceptée avec l'aide de l'Organisation Internationale pour les Migrations (O.I.M.), ayant argué l'urgence de sa situation, ce qui a pu justifier éventuellement une acceptation dans la classe désignée. Pablo parle de sa demande d'immigration, rien ne nous permet de saisir quelle catégorie il est entré, toutefois, il est notable que sa démarche ait été faite au cours de l'année suivant celle de l'implantation du programme spécial en 1983. Un informateur était très engagé politiquement au Mexique, il y a demandé l'asile à la même époque que Pablo (1983, 1984). Finalement, Hector est arrivé au Canada en 1991 et il n'est pas évident par quelle voie cela a été possible ; il semble qu'il s'agisse d'un parrainage par l'État canadien après une intervention d'un employé de l'O.N.U. en sa faveur.

---

<sup>115</sup>Purves écrit : « pour pouvoir déterminer facilement si un réfugié au sens de la Convention ou un membre d'une catégorie désignée pourra s'établir avec succès au Canada, les agents de visa doivent tenir compte des critères normaux d'admissibilité des immigrants, mais sans attribuer de points... » (p. 9-10).

<sup>116</sup>Ce n'est pas uniquement de la crème de la crème qui a été retenue, pp. 128-140.

<sup>117</sup>Toutefois, cette personne se trouvait à l'extérieur du pays au moment de la demande, ce qui n'est pas inclus dans les spécifications permettant l'entrée dans cette catégorie.

Le plus souvent, les démarches auprès des instances autorisées sont réalisées dans des contextes difficiles où on ne peut profiter de statut de résident ou de protection en raison du fait d'être réfugié ou menacé. En particulier, étaient en danger les personnes se trouvant sur le territoire salvadorien et qui n'avaient pas été en mesure ou avaient voulu quitter leur pays au cours de période et de circonstances dangereuses. C'est le cas de Bernardo, le seul informateur sélectionné par le Canada lorsqu'il résidait encore sur le territoire salvadorien, sans protection des forces qui le menaçaient. Il était un professionnel dans une institution d'enseignement et a été attaqué à son domicile. Au cours de l'entretien, il a abordé succinctement les questions relatives à son départ et à celui de sa famille :

Bernardo: Le processus a pris environ deux ans pour savoir si la famille serait acceptée. Alors le bureau de l'Archevêque, défenseur des droits violés par le gouvernement salvadorien, a envoyé quelqu'un à ma maison et ils ont recommandé mon cas spécialement à la O.I.M, ce qui a raccourci le processus, en raison du degré de danger. Ceci était au milieu de 88. Je suis sorti en avril 1989. (notes d'entrevue)

La migration peut être considérée comme l'unique solution devant des menaces proférées non seulement au Salvador mais également dans les pays d'asile temporaire. Par exemple, Oscar a décidé de se diriger vers le Canada en raison de problèmes d'ordre politique qui se poursuivent au Mexique où il séjournait en exil. Il explique ses démarches auprès des autorités canadiennes :

Julie : Puis vous êtes passé du Mexique au Canada, comment ça s'est fait ? Est-ce que vous avez été à, à l'ambassade canadienne là-bas ou comment ça s'est fait ?  
 Oscar : D'abord, j'étais en train d'étudier au Mexique et puis je suis allé directement à l'Ambassade canadienne et j'ai dit ça, ça, ça c'est mon problème, puis « aucun problème » ils m'ont dit : « O.K. ». Alors j'ai pas passé beaucoup de problèmes migratoires jamais, c'est pas mon cas.  
 Julie : Ils ont cru tout de suite la motivation ?  
 Oscar : Oui oui oui, c'est qu'ils [les motifs] sont très valables.

Après avoir passé deux ans à Mexico, Pablo a également adressé une demande d'immigration aux autorités canadiennes de cette ville :

Pablo : Et puis j'ai entendu dire, j'ai entendu parler du Canada, je me suis renseigné et voilà je suis allé, je suis allé à l'ambassade demander une application pour immigrer ici au Canada. Et j'ai commencé à faire mes démarches le mois de novembre, décembre. À peu près six mois plus tard j'ai eu ma réponse comme quoi j'étais accepté pour venir ici au Canada. Mais entre-temps il y a fallu que je fasse des examens de santé. Puis ils m'ont demandé aussi où est-ce que je voulais arriver au Canada : « C'est tellement grand », j'ai dit : « Tellement grand, c'est à votre choix ». Ils ont décidé pour moi de m'envoyer ici à Montréal.

Les démarches pour la sélection peuvent incomber non seulement aux migrants eux-mêmes mais à des membres de leur famille installés à l'extérieur du Salvador. Par exemple, Sebastian et sa famille n'ont pas rencontré de problèmes lors de leur demande d'asile. Le jeune homme raconte sa venue :

- Sebastian : Au Guatemala, on a fait le, on a fait l'application au Guatemala, avec ça a été facile parce que mon frère, ma soeur étaient ici, hum, ils ont fait la proposition ici, de nous rendre au Guatemala et ils faisaient là-bas l'application. C'est pour ça que nous avons déménagé au Guatemala. On a fait l'application, et du Guatemala on est parti jusqu'à ici. On est arrivé à Toronto et après ici.
- Julie : O.K., donc vous avez déjà été acceptés avant d'arriver ici ?
- Sebastian : Oui quand nous sommes venus ici, au premier moment que nous sommes venus on a reçu les papiers des immigrants reçus tout de suite à l'aéroport de Toronto, on a reçu les papiers des immigrants reçus. (...)
- Julie : O.K., est-ce que ta soeur elle vous a parrainés ou ?
- Sebastian : Non c'est une église, c'est une église, c'est une église qui nous a aidés. (...)
- Julie : Ils vous ont parrainés toute la famille ensemble ?
- Sebastian : Oui toute la famille ensemble, ils ont parrainé ? a parrainé mes, ma soeur et mon frère aussi avant, (...) la même, c'est pour ça que pour nous ça a été plus, c'est pour ça que je te dis pour nous ça a été très le... le fait d'avoir quitté le pays, ça pas été tellement dur, ça a été dur la décision. Mais l'expérience que presque tout le monde vivre en quittant le pays, passer pour Guatemala peut-être sans... sans argent, qui ont été volés, violés, qui sont allés à prison en passant la la frontière. Mais nous on n'a pas vécu cette sorte de, cette sorte de choses-là parce que nous nous étions arrivés à Guatemala les amis qu'on a là-bas, ils sont des bonnes personnes.

La demande d'asile effectuée à l'extérieur du Canada demeure une opération sujette à différents problèmes. Ces demandeurs n'ont pas droit à une aide légale comparable à celle dont bénéficie les revendicateurs au Canada. Dans certains cas, des délais considérables sont mentionnés.

Les informateurs ont également souligné la difficulté que le fait de ne pas posséder de papiers d'identité. Par exemple, Victor est un soldat qui a fait défection au début des hostilités. Il a été poursuivi par les forces armées à l'intérieur du pays et a quitté le pays. Une fois à l'extérieur du Salvador, il a tenté d'obtenir le statut de réfugié à deux reprises, d'abord au bureau de l'O.N.U. à Mexico. Les autorités lui ont demandé de prouver son identité or il ne disposait pas de documents pouvant l'attester. À ce moment, on lui a transmis la liste des pays qui pourraient lui offrir l'asile politique aux Salvadoriens : l'Australie, l'Allemagne et le Canada. C'était du Canada qu'il en savait le plus : « je connaissais beaucoup le Canada parce que j'y étais intéressé quand j'étais jeune ». Il s'est ensuite adressé à la Délégation du Québec à Mexico.



- Victor : Je suis allé à le comment s'appelle la, il y a une délégation de Québec de le gouvernement québécois à Mexico, il y a une délégation. Bon j'ai parlé avec la madame et la madame était très gentille. Bon ils m'ont demandé des documents d'identification et...
- Julie : Et là vous n'en aviez pas ?
- Victor : Non, quel document d'identification vais-je avoir ? J'ai pas des documents d'identification, j'ai dit : « Ça c'est difficile ». Bon j'ai essayé de demander des documents d'identification et là-bas dans mon village et bon c'est brûlé le, le, le bureau de la de la ville, de la municipalité et tout ça c'est changé les documents de mon village à la province. Et pour aller à à demander les documents, le monde a besoin d'aller à demander une permission à l'armée et qu'est-ce que c'est ça ? (rires) Bon, c'était un gros problème.

Plusieurs Salvadoriens sont demeurés illégalement aux États-Unis. Certains d'entre eux ont été acceptés par les instances canadiennes. Par exemple, Miguel a été reconnu comme pouvant entrer dans la catégorie des prisonniers politiques. Après quatre ans en sol américain, il demande au Canada de lui accorder l'asile, ce qu'il a obtenu en 1987. Il lui a été relativement difficile de prouver la validité des motifs de sa requête, il raconte :

- Miguel : Et nous sommes aux États-Unis, à Los Angeles. Quelqu'un m'a aidé pour faire les démarches au consulat canadien. J'avais été, ce qui est arrivé (...), dans le local syndical avec d'autres compagnons ... [Nous avons été pris] par la Garde Nationale et nous avons été torturés, naturellement, c'est la coutume habituelle de ce corps de sécurité, de le faire, non ? Alors par la pression des travailleurs, la grève des travailleurs, les défilés ou protestations, manifestations, tout est fait (...) Ils ont commencé à nous libérer. Comme conséquence de ça, j'étais aux États-Unis pour acquérir la carte de liberté, c'est vrai, ce qui m'a servi, qui m'a servi pour présenter au Consulat. Je leur ai raconté que j'ai été accusé d'être un subversif, ce qui est l'accusation la plus typique, c'est vrai, dans ces cas... Réellement nous n'avions pas le contrôle de rien, ils [la Garde Nationale] nous ont gardé trois jours, c'est vrai, bien et ce qui devait se passer s'est passé, les coups, la torture, etc. Et aussi j'avais une photographie où j'apparaissais, capturé avec des compagnons et les photos aussi de compagnes aussi tenant des lettres, des pancartes et exigeant notre liberté. Et le témoignage de quelques compagnons. Cette documentation, cette photographie, m'ont servi pour que le Canada me donne le statut de réfugié.<sup>118</sup>

### 3.3. Discussion

Au cours des sections précédentes, ont été présentées les politiques et les modalités de traitement des demandes d'asile ainsi que les expériences des réfugiés salvadoriens à ce sujet. À la lumière de cette présentation, pouvons-nous considérer qu'ils réalisent un travail de l'établissement ? Il semble qu'effectivement ces sujets posent des gestes concrets afin de pouvoir recevoir un statut de réfugié leur permettant de s'établir à long terme au Canada. Ils réalisent des activités spécifiques, qui exigent l'investissement de

<sup>118</sup>Il arrive ainsi en effet que les réfugiés aient pu présenter des preuves documentaires. Ceci n'a pas toujours, selon un avocat, d'impact positif sur le déroulement des audiences (la valeur des pièces n'étant pas toujours probante). Pour les réfugiés, ces preuves semblent être, à l'occasion, des ajouts témoignant de la validité des motifs derrière leur requête.



temps, de compétences, d'efforts. Ces gestes sont posés avec intention. Nous proposons également que tout ceci fasse partie du travail d'établissement car ces actions sont directement liées à la recherche de la sécurité.

Deux types d'activités sont accomplies par les réfugiés salvadoriens au cours du processus de traitement de leur demande d'asile. D'abord, ils réalisent des démarches auprès des bureaucraties gouvernementales. Nous avons décrit quelques unes d'entre elles, la demande initiale et les comparutions devant les instances décisionnelles. Le second type d'activités concerne la recherche d'information, la préparation des comparutions et le suivi du dossier. Les réfugiés ont mentionné, par exemple, avoir recueilli des informations auprès d'autres revendicateurs. Gilad (1990) mentionne que plusieurs revendicateurs s'adonnent à cette recherche et à cet échange d'informations. De plus, les réfugiés doivent rencontrer leur avocat avant les comparutions afin de planifier le déroulement de la comparution et aussi afin de pouvoir décider des actions à prendre.

À toutes ces activités, les réfugiés vont accorder du temps, tant à la première demande, aux démarches ainsi qu'à la recherche d'information. Ils devront se présenter pour des comparutions et s'y préparer ce qui suppose un certain investissement de temps tout comme l'exigence de déplacements et de rencontres avec les avocats et les officiels.

Les réfugiés doivent faire appel à des compétences. Celles-ci sont intellectuelles car elles impliquent de pouvoir analyser et planifier leurs démarches. Par exemple, lorsqu'il leur faut défendre le bien-fondé de leur demande d'asile ou s'adresser aux instances autorisées pour obtenir des renseignements, il devront analyser à la fois la manière de le faire, la source d'information éventuelle et le choix des stratégies pour parvenir au but visé. Les acteurs vont aussi analyser les informations recueillies au sujet du traitement des demandes et interpréter la teneur des rapports avec les avocats et les interprètes, tels qu'ils sont mentionnés par d'autres personnes, etc.

Les démarches administratives requièrent des efforts. Pour la majorité des informateurs, ces activités ont été particulièrement difficiles. On mentionne avoir tenté de résoudre des problèmes, notamment dans les échanges avec les officiels, suscités par le manque d'information, des problèmes au niveau des langues<sup>119</sup>, de la confusion et de la difficulté à faire valoir le bien-fondé de sa demande, etc. Certains soulignent avoir ressenti une lassitude directement causée par les démarches administratives, par exemple

---

<sup>119</sup>Voir chapitre suivant.

Dominico affirme qu'il est très fatigant d'aller à l'immigration, l'attente lui paraissait injustifiée et aussi c'était difficile car on ne sait pas ce qui va se passer. Un informateur explique que toutes les problèmes qu'il a rencontrés avant d'obtenir le droit de rester au Canada ne l'ont pas empêcher de tenir le coup ; si on voulait le faire partir, il a su résister en demeurant persistant jusqu'à la toute fin du processus administratif et l'obtention de la résidence permanente.

Les activités entourant la demande d'asile sont obligatoires. Cependant l'intention ferme des réfugiés de pouvoir demeurer au Canada et de défendre la légitimité de leur demande d'asile est un thème prédominant de plusieurs entrevues. Des narrations semblent traversées d'allusions à cette forme de résistance et de persistance, qui révèle une volonté claire de la part des réfugiés. Par exemple, on ne compte pas uniquement sur les avocats pour assurer sa défense mais on veut la prendre en charge, tel qu'illustré en particulier par les réfugiés du premier groupe, Tomás et Victor ainsi que ceux du deuxième groupe, dont Carmen et Alicia.

Ces démarches administratives et la recherche d'information permettent en fait, si tout va bien, d'assurer sa sécurité, la continuité du séjour et éventuellement celles des membres de sa famille. Jusqu'à la résolution des cas, la déportation vers le Salvador ou les États-Unis demeure toujours possible<sup>120</sup>. Par l'obtention du statut de réfugié, il devient possible de dépasser certaines des barrières que pose la condition administrative de revendicateur, principalement celles d'ignorer ce qui pourra advenir de sa résidence au Canada. Environ un an après la reconnaissance du statut de réfugié, on peut recevoir l'assurance d'un droit de séjour permanent. Ceci permet de pouvoir travailler plus facilement, de participer aux cours de français et à d'autres activités de formation dont l'accès est limité dans le cas des revendicateurs (voir les prochains chapitres). L'obtention de la résidence permanente permet également d'entreprendre des démarches auprès des autorités de l'immigration pour la réunification familiale. Le statut de réfugié est donc l'une des clés de l'établissement à long terme.

En somme, il paraît donc que les revendicateurs sur le territoire canadien et les demandeurs d'asile sélectionnés à l'extérieur travaillent pour obtenir la reconnaissance d'un statut de réfugié. Ce travail est soumis à des contraintes. D'abord, la complexité du système de détermination du statut de réfugié constitue un obstacle de taille. L'histoire de persécution doit satisfaire aux normes explicites mais souvent implicites du système. De

---

<sup>120</sup>Après la suspension du moratoire sur la déportation de 1987.

plus, les réfugiés doivent trouver une aide légale ou des informations afin de bien pouvoir faire progresser leur demande et de comprendre suffisamment le système. Dans certains cas, la collaboration avec les avocats peut être difficile et coûteuse. Les rapports parfois conflictuels avec les officiels ainsi que les stratégies que ceux-ci emploient rendent les comparutions ardues. En particulier, apparaissent des écarts considérables entre les significations que prennent les événements pour les revendicateurs et les officiels. Les sujets discutés avec les agents du gouvernement peuvent également révéler de telles différences, ceci est illustré par l'épisode relaté par Dominico, au second chapitre. Les difficultés au plan de l'expression orale, bien qu'avocats et officiels peuvent parler espagnol, représentent une difficulté persistante (voir le chapitre 5).

Il semble enfin que les réfugiés détiennent peu de contrôle sur les aboutissants de leurs activités pour obtenir le statut de réfugié. Ils posent ces gestes sans jamais être assuré de ce qu'il adviendra. L'expectative et l'incertitude sont vécues avec beaucoup d'appréhension dans la plupart des cas. Certains ont attendu très longtemps que soit résolu leur cas. La totalité des conséquences de cette attente mériterait une attention particulière au cours de recherches subséquentes mais il semble que l'indécision, les implications pratiques, notamment au niveau familial et économique, pèsent très lourd, ce qui sera évoqué dans les chapitres suivants.

### Conclusion

Au Canada, les procédures de traitement des demandes d'asile ont évolué au cours des années quatre-vingts. Malgré le fait de certaines ressemblances entre les expériences des réfugiés salvadoriens, une diversité est associée avec cette variabilité des pratiques gouvernementales. D'abord, les membres du premier groupe ont fait face au manque initial de reconnaissance de la situation dangeureuse sévissant au Salvador. Certains ont dû attendre de longs mois et même des années l'octroi du statut de réfugié, quelques fois obtenues grâce à des mesures de révision et d'exception. La complexité du système et la présence d'un large arriéré se traduisent par ces longues périodes d'expectative, par des complications pour les réfugiés vivant toujours avec la crainte d'être refusé à son terme.

Pour les informateurs du second groupe, arrivés entre 1989 et 1991, les résolutions des cas paraissent plus rapides. Les réfugiés peuvent s'exprimer oralement devant les instances autorisées pour défendre leur histoire de persécution. Tout le problème de l'« histoire » point alors. Les réfugiés doivent organiser et structurer la narration de leur histoire personnelle afin de correspondre aux conditions établies par le tribunal

administratif. Pour les réfugiés, cette conversion prend différentes significations, parmi lesquelles celui d'un écart douloureux entre l'histoire relatée lors des comparutions et celle que l'on désirerait raconter. De plus, les informateurs ont indiqué comment ils devaient faire face aux procédés parfois jugés rudes des personnes autorisées à vérifier la véracité de leurs propos.

Pour les personnes sélectionnées à l'extérieur du Canada, par définition, l'entièreté du processus de détermination du statut de réfugié se déroule dans le pays d'origine ou de transit. Jusqu'à l'arrivée au Canada, un certain danger persiste. Les expériences des informateurs n'ont pas été racontées dans tous leurs détails toutefois il apparaît que certains ont pu profiter d'une oreille attentive tandis que d'autres ont rencontré d'importantes difficultés.

Nous avons proposé que les activités administratives auprès des instances gouvernementales, la recherche d'information, la préparation et le suivi des démarches fassent partie du travail d'établissement car elles possèdent les caractéristiques associables au travail. Ces activités conduisent à l'assurance d'une sécurité dans l'installation durable au Canada.

Afin de pouvoir rendre compte davantage des relations entre ces démarches et les autres activités de la vie quotidienne, un examen plus minutieux aurait pu être réalisé. Nous n'avons pas traité en détails de toutes les activités impliquées par le fait de demander l'asile et celles découlant de la condition administrative des revendicateurs de statut. Par exemple, nous savons que les réfugiés tentent d'obtenir parfois des nouvelles quant à l'évolution de leur dossier, en téléphonant ou en écrivant aux autorités de l'immigration. Ces demandes d'informations peuvent se heurter à des obstacles. Par exemple, Victor raconte avoir eu des problèmes de ses rapports avec l'administration :

Victor: L'autre chose et qui m'a confondu beaucoup c'est dans l'immigration. (...) Il y a un employé d'immigration qui te dit : « Monsieur vous pas avez la permission d'étudier ». Il y a un autre qui te dit : « Pourquoi vous n'étudier pas ? », « Pas la permission ». « Vous avez le droit d'étudier ». Il y a d'autres qui te disent : « Pourquoi ne pas commencer à travailler ? Vous avez besoin de commencer à travailler déjà ». J'ai dit : « Excusez-moi moi je n'ai pas le permis de travail », « Et pourquoi pas demander le permis de travail ? », « Je l'ai demandé seulement on me le donne pas », « Allez qu'il te donne le permis de travail! »

Il poursuit cet épisode et relate s'être rendu à plusieurs reprises à un bureau de l'immigration du gouvernement québécois pour obtenir un certificat de sélection. Les

indications étaient contradictoires, les fonctionnaires lui semblaient négligents. Accompagné de son avocat, passant d'un bureau à l'autre, il a finalement appris que l'information que l'on lui demandait depuis le début était informatisée, aisément accessible et qu'ainsi, après trois jours de démarches, il n'avait en fait que perdu son temps.

Outre les informations au sujet de toutes les activités rendues nécessaires par le statut légal, d'autres questions mériteraient une attention soutenue dont, en particulier, les analyses des réfugiés salvadoriens. Certains ont révélé leurs interprétations des enjeux entourant le système de détermination du statut de réfugié. Par exemple, Dominico et Elena ont mis en lumière l'importance de la reconnaissance de la situation dans leur pays d'origine dans la détermination du statut et les ambiguïtés de certains rapports avec les officiels. Ces commentaires s'accompagnent d'une réflexion au sujet le jugement porté sur la légitimité de la migration. Lorsque Carmen conteste les fondements des propos de l'officielle de l'immigration qui la nomme « vraie réfugiée », elle remet en question la justesse d'une telle évaluation. Du même coup, elle explique qu'elle se trouvait dès son arrivée plongée dans les débats que nous pouvons associer à la construction idéologique du problème de la « légitimité de la migration » des revendicateurs de statut de réfugié.

Pour sa part, Alicia mentionne qu'on lui a adressé des questions sur son niveau d'éducation ; elle perçoit que ceci peut avoir joué dans la décision de l'accepter ou non. Tout comme Felicia, elle comprend que ces questions peuvent entrer en ligne de compte dans la gestion des cas. Un autre informateur insiste sur le fait que le Canada tend à favoriser les revendicateurs en provenance de certains pays. Enfin, une autre personne met en lumière que les rythmes d'acceptation peuvent être influencées par les besoins de main-d'oeuvre au pays. Ces analyses montrent les manières avec lesquelles toute la complexité du système et du problème du recours à l'asile politique est interprétée par ceux qui sont directement concernés.

Cette complexité semble avoir d'autres impacts sur les expériences des personnes qui demandent le droit d'être reconnues comme réfugiées au Canada. Le système de normes juridiques paraît quelques fois « éloigné » de l'expérience des réfugiés. Le système administratif et juridique possède son vocabulaire propre, celui-ci n'est pas celui des réfugiés salvadoriens, par exemple :

Carmen : Ils sont retournés pour dire que tout est correct, et que j'ai, ils ont arrivé à une décision sur mon cas, ils ont me dit, tout à coup eh tout de suite que j'étais acceptée, que j'ai, j'étais dans les conditions, je ne sais pas, tous les mots officiels qu'ils utilisent pour ça, et je peux rester comme une réfugiée et tout ça. (nous soulignons)

Cette distance existe entre cette terminologie et celle des réfugiés salvadoriens se lit également entre les catégories utilisées par l'État pour définir le non-citoyen et celles qu'emploient les réfugiés, ce qui existe dans le cas des termes utilisés pour désigner les catégories de migrants. Selon Zetter (1991), il existe plusieurs exemples d'écart entre les identités telles que définies par les dits réfugiés et celles que les bureaucraties, organisations et gouvernements leur imposent<sup>121</sup>. Gilad souligne, dans le cas de revendicateurs salvadoriens rencontrés à Terre-Neuve :

An interesting feature of Rosita and Joseba's experience was the absence of self-perception as "refugees". They never used this term to describe their reasons for flight, their behaviour while escaping or after seeking asylum in the United States. While in the United States illegally, they thought of themselves as illegal immigrants even though they had both fled persecution. They maintain that they were not "refugees" in the United States because the United States did not think of them that way. The inference here is they saw "refugee" as a legal status, not as a label defining their own actions. When coming to Canada they saw themselves as "immigrants" and were unaware that they received special services because they were Convention refugees. (p. 317)

De même, lors des entrevues, les informateurs se réfèrent à des catégories variées pour désigner leur statut légal. Dans certains cas, ils décrivent leur expérience en choisissant des descripteurs qui semblent « extérieurs » à leur définition personnelle, tirés du vocabulaire bureaucratique. Par exemple Francisco précise, au sujet des comparutions : « Le sujet était de vérifier, de savoir si vraiment j'étais oui ou non réfugié ». De même, le fait d'être accepté par un programme de réception des réfugiés ne signifie pas que l'on se définisse avec ces termes ; Pablo, en occurrence, parle de son immigration au Canada, même s'il a souffert de problèmes d'ordre politique dans son pays d'origine<sup>122</sup>. Elena et Dominico ne mentionnent pas le fait qu'ils aient obtenu de statut de réfugié mais précisent avoir reçu la résidence permanente. Enfin, Sebastian, en décrivant longuement son engagement politique et celui des membres de sa famille, n'utilise pratiquement pas le terme « réfugié ».

À l'opposé, d'autres personnes se réfèrent à une « identité » de réfugié politique en utilisant ce terme. Par exemple, Victor met l'accent sur l'ordre d'exécution qui pèse

<sup>121</sup>"There is extensive empirical evidence to illustrate that refugees conceive their identity in very different terms from those bestowing the label" (p. 40).

<sup>122</sup>En raison de l'engagement politique de sa femme au sein des mouvements d'opposition au régime en place. Toutefois, il n'émet que très peu d'informations à ce sujet.



encore sur lui, des années après sa sortie du Salvador, ce qui le range toujours parmi les réfugiés politiques. Oscar, pour sa part, se présente clairement comme « un politique » et ceci paraît servir de vecteur principal à l'élaboration de toute l'entrevue. Par exemple, il raconte qu'au cours des premières années, il vivait de la culpabilité d'avoir laissé derrière lui des compagnons de lutte. Il maintient des relations avec le Salvador et insiste sur son désir de poursuivre son engagement politique et social pour que des progrès voient le jour au Salvador.

Il est possible que la catégorie « réfugié », telle que choisie ou évitée par les informateurs renvoie non seulement à leurs relations avec le système juridique canadien mais aussi à leurs conceptions de la migration et du refuge dans leur pays d'origine. De plus, les représentations de la justice peuvent être forgées dans les expériences antérieures de rapports à des instances étatiques. Afin de comprendre les relations avec les autorités qui décideront de la légitimité de la demande d'asile, il faudrait prendre compte de ces dimensions. Par exemple, à la fin de l'entrevue, un informateur explique que le système de détermination du statut, incarné par le tribunal administratif, lui faisait extrêmement peur. La mémoire des relations avec les autorités salvadoriennes lui faisaient remémorer que tout l'exercice du pouvoir n'est pas nécessairement synonyme de justice.

Il serait important de comprendre les spécificités de la production de l'« histoire » selon les groupes culturels. Quelques auteurs ont mentionné que les personnes qui cherchent un asile après avoir vécu sous des régimes de terreur peuvent avoir du mal à s'exprimer au sujet de ce contexte, par peur de toute instance autoritaire (voir par exemple Kalin 1986). Toutefois, peut-être est-il nécessaire de comprendre que les cas divergent selon les pays concernés. À ce sujet, Jenkins (1995) a mené une étude auprès de femmes salvadoriennes dans la région de Boston. L'auteure a noté le fait que les femmes utilisent l'expression « *la situación* », plutôt que celle, par exemple, de la guerre sale<sup>123</sup>, pour décrire les événements ayant cours au Salvador. La « *situación* » semble suggérer qu'un secret entoure les événements survenus au cours des années de guerre. Certains de nos informateurs ont expliqué que la guerre elle-même avait construit de tels murs de silence. Par exemple, Sebastian maintient que les migrations multiples à l'intérieur du pays qu'ont connues sa famille n'étaient pas du tout connues des membres de leur famille et de leurs

---

<sup>123</sup>L'expression plus claire et explicite des Argentins en référence au régime de terreur qui balayé le pays en 1973 à 1985, laissant, tout comme la guerre civile au Salvador, de nombreuses personnes disparues et victimes.



amis. Il ne fallait rien dire. Outre la migration, l'engagement politique des membres des familles ou de soi-même n'est pas mentionné à l'entourage.

Dans les chapitres suivants, seront traités les thèmes du travail salarié et de l'apprentissage du français et ce, en prenant en compte les implications de la condition administrative des revendicateurs et de celle de ceux qui ont été sélectionnés à l'extérieur du Canada. Ceci permettra de tisser des liens entre ces conditions et l'établissement et, de manière plus large, de mieux comprendre la réorganisation de la vie quotidienne au cours des premières années d'établissement au Québec.

## CHAPITRE 4

### Chercher un emploi pour trouver sa place

*Il y a des personnes qui ne trouvent pas de travail, puis après quand elles trouvent du travail peut-être ça va mieux... Parce que ça , c'est le plus important.*

Isabel

#### Introduction

L'entrée dans le monde du travail rémunéré revêt une importance cruciale pour les réfugiés salvadoriens. Elle signifie la possibilité de gagner sa vie, bien sûr, mais également de s'insérer dans des réseaux sociaux. Dans ce chapitre, nous chercherons à savoir s'ils accomplissent un travail d'établissement en ce qui concerne le travail rémunéré. De plus, d'autres interrogations méritent notre attention, dont les suivantes : Quels peuvent être les incidences de la condition administrative des revendicateurs de statut de réfugié sur les expériences sur le marché du travail ? Quelles stratégies sont utilisées pour chercher un emploi ? Quels postes les Salvadoriens obtiennent-ils et dans quelles conditions travaillent-ils ? Quels sont les projets relatifs au travail rémunéré que les réfugiés salvadoriens cherchent à réaliser ?

Nous proposons, à la lumière des témoignages des informateurs, que la recherche d'un emploi et ce qui entoure le maintien et le développement en emploi impliquent l'accomplissement d'un travail spécifique à l'établissement. En effet, les réfugiés doivent réaliser des démarches pour obtenir leur permis de travail et un emploi. Ils consentent également des efforts pour se maintenir au travail et chercher des moyens pour pallier aux difficultés qu'ils rencontrent et atteindre leurs objectifs professionnels.

Les informations recueillies suggèrent que les revendicateurs de statut de réfugié font face à des contraintes particulières découlant de leur condition administrative, tant au niveau du droit au travail qu'à l'aide qu'ils peuvent recevoir des institutions gouvernementales pour la recherche d'emploi. Les réfugiés salvadoriens font plutôt appel à des sources d'aide variées. L'assistance fournie par le réseau social constitue un appui important mais elle ne représente pas la seule stratégie. Les emplois qu'ils obtiennent demeurent peu spécialisés, les salaires sont bas et les durées d'engagement relativement courtes, indice d'une discontinuité dans les itinéraires de travail. À plus long terme, les projets élaborés par les réfugiés comptent l'apprentissage d'un métier et les tentatives de

recyclage professionnel. Toutefois, tel que nous le verrons plus bas, plusieurs obstacles se posent à la concrétisation de ces plans.

L'objectif de ce chapitre est de dresser un portrait des expériences des informateurs en ce qui a trait au travail salarié. À cette fin, nous présenterons une synthèse de thèmes traités au cours des entrevues. Cette description sera suivie d'une discussion de l'appartenance des activités réalisées dans le marché du travail au travail d'établissement.

L'exposé suivant propose une interprétation de contenus d'entrevues ayant trait au travail salarié. Cette analyse se fonde, à quelques occasions, sur des informations descriptives énoncées à titre indicatif (par exemple, les salaires, les durées et les motifs de cessations d'emploi). Il n'est pas question de prétendre à l'absolue validité des tendances observées. Toutefois, ces données constituent des indices précieux révélant des enjeux cruciaux relativement à la thématique de l'emploi. La présentation des expériences de travail reste centrée sur un nombre limité de leurs facettes, cependant des pistes de réflexion à la fin du chapitre seront suggérées afin d'élargir la discussion.

#### **4.1. Acquérir un permis de travail**

La condition administrative des revendicateurs de statut de réfugié a un impact certain sur leur capacité à occuper un travail rémunéré. Les réfugiés sélectionnés à l'extérieur du Canada peuvent travailler dès leur arrivée puisqu'ils sont généralement en possession du droit de résidence. Au contraire, les revendicateurs doivent d'abord obtenir un permis de travail. Sans cette autorisation, ils demeurent contraints de faire appel à l'aide matérielle de leurs proches ou aux prestations du bien-être social.

Les pratiques du gouvernement fédéral quant à l'octroi de cette permission ont changé au cours des années pendant lesquelles les Salvadoriens sont entrés au Canada. Trois périodes peuvent être distinguées. D'abord, entre 1978 et 1988, les demandeurs d'asile devaient avoir atteint l'étape de la première enquête avant d'obtenir un tel permis de travail<sup>124</sup>. Ensuite, les personnes arrivées entre le 21 mai 1986 et le 20 février 1987 devaient rapidement recevoir un permis du Ministre et une permission de travailler. Cependant en réalité les demandeurs ont souvent dû attendre plusieurs mois avant de

---

<sup>124</sup>Toutefois, en 1986, le gouvernement décide que cet octroi serait désormais postérieur à la déclaration assermentée. Les autorités justifient ce changement en affirmant que si les revendicateurs travaillaient, ils ne se présenteraient pas à leur examen. Matas et Simon croient plutôt qu'il s'agissait plutôt d'un moyen de rendre la venue au Canada moins intéressante, de dissuader ceux qui désireraient revendiquer le statut de réfugié pour pouvoir travailler dans ce pays (1989 : 64)

recevoir ce dernier. En effet, les informations recueillies par la recherche du G.R.E.S. révèlent que ces délais varient entre un et onze mois (tableau XVIII). Enfin, les dispositions mises en application en janvier 1989 prévoyaient la livraison du permis suite à la première enquête et à l'examen médical<sup>125</sup>, une requête jugée le moins valide légitimant en quelque sorte le droit d'entrer légalement sur le marché de l'emploi. On avait alors la conviction que ce minimum de fondement serait reconnu sans retard mais « les délais ont tendance à s'allonger et le demandeur ne peut entre-temps subsister que grâce à l'aide sociale » (Crépeau 1991 : 541)<sup>126</sup>.

Le droit d'occuper un emploi n'est donc pas offert automatiquement aux demandeurs d'asile en attente de la résolution de leur cas. Non seulement cette permission n'est accordée qu'à des étapes désignées, mais en plus les revendicateurs doivent réaliser des démarches afin de l'obtenir et de la maintenir valide. Il s'agit d'abord pour eux de chercher une offre de travail de la part d'un employeur et de s'adresser ensuite aux autorités pour formuler une demande officielle de permis. Cette visite se répète tout au long de la période précédant l'octroi de la résidence permanente, les réfugiés ayant à renouveler leur permis à intervalles réguliers.

Les revendicateurs de statut de réfugié doivent d'abord se procurer une offre de travail signée par un patron acceptant de les prendre à son service. Ceci peut paraître simple mais, en réalité, cela peut exiger des efforts particuliers. Un informateur explique :

Raul : Un ami me dit qu'il allait partir d'une usine, bien, j'ai laissé le bien-être et commencé à travailler cette semaine-là même sans permis de travail. J'ai travaillé déjà dans l'usine, je leur dis... que s'il-vous-plaît, s'ils pouvaient me faire une lettre de travail pour la présenter à l'immigration, pour qu'ils me donnent le permis de travail. C'est ainsi que j'ai obtenu mon permis de travail. Ce n'est pas de leur part qu'ils me l'ont donné, j'ai travaillé.<sup>127</sup>

<sup>125</sup>Lorsque le gouvernement préparait l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions à la Loi de l'immigration qui allaient être mises en application le premier janvier 1989, les entrevues pour les déclarations assermentées ont été interrompues et les cas reportés dans le nouveau système. En conséquence il n'était plus possible aux revendicateurs qui n'avaient pas passé l'étape de la déclaration assermentée d'obtenir un permis de travail (Matas et Simon 1989 : 68).

<sup>126</sup>Les règles prévues pour l'octroi du permis de travail ont aussi été sujettes à changement au cours des années subséquentes alors qu'en 1993, le gouvernement a éliminé la première enquête et le droit au travail a été reporté jusqu'à la résolution du cas, ce qui impliquait souvent des délais de plusieurs mois. Le gouvernement croyait, encore à ce moment, que le droit de travailler allait attirer des demandes d'asile non fondées. En janvier 1994, un nouveau gouvernement allait permettre l'émission d'un permis de travail suite à la demande d'asile, cherchant ainsi à diminuer les coûts de l'aide sociale (Crépeau et Barutciski 1994 : 240-243).

<sup>127</sup>L'informateur semble suggérer qu'il lui a fallu travailler avant et afin d'obtenir son offre de travail, faisant aux employeurs la preuve de ses habiletés ; il était donc illégal au début de son engagement. Il semble aussi suggérer qu'il lui ait aussi fallu « travailler » pour l'obtenir, également dans le sens d'un travail de l'établissement.

L'étape suivante est la demande de permis proprement dite pour laquelle des règles précises sont prévues. D'abord, un agent d'immigration statue sur la situation financière du demandeur car ne sont admissibles que les personnes jugées démunies. Cette condition se trouve remplie si le demandeur est sans ressources suffisantes pour assurer sa subsistance et doit devenir bénéficiaire de l'aide sociale. En second lieu, le droit d'occuper un emploi n'est accordé qu'à un seul membre d'une famille<sup>128</sup>. Finalement, il est impossible de recevoir plus d'un permis par personne. Matas et Simon affirment : « They are allowed to earn enough to keep off welfare, but no more » (1989 : 69). Notons également que la permission n'est relative qu'à l'emploi pour lequel elle a été émise<sup>129</sup>.

Certains déplorent le fait qu'ils doivent attendre leur permis. Par exemple, pour Julio, arrivé en 1987, cette période a duré une demie-année :

- Julio : J'ai habité avec le bien-être juste six mois, O.K. après ça j'ai commencé à me débrouiller tout seul, pour avoir du travail, pour avoir moi-même mon argent. Bon je pense que ça devrait être bon de donner le permis de travail, comme ça tu vois.
- Julie : Plus vite ?
- Julio : Plus vite comme ça on se débrouille... Parce que c'est ça le le point meilleur je pense, le point plus gros pour tout immigrant, avoir un travail. (...) Pendant six mois, j'étais à l'école, je commençais à l'école. Deux mois après ça j'ai commencé à travailler (...) puis qu'est-ce que je faisais [avant] ? Rien, juste connaître la ville.

Jusqu'à décembre 1987, les personnes âgées de moins de trente ans recevaient un montant d'aide sociale inférieur à celui des autres groupes d'âge. Cette mesure a donc directement touché les revendicateurs arrivés avant cette date. Un réfugié explique comment le fait de ne pouvoir disposer que d'un faible support l'affectait :

- Julio : On n'avait pas beaucoup l'argent, tu vois, le gouvernement donnait juste 180 dollars pour les personnes qui ont moins de 30 ans, ça veut dire qu'ils nous donnaient 180 par mois [pour] payer l'appartement, l'électricité, le téléphone, c'est comme ça, la nourriture... Moi j'avais juste 25 sous dans mes poches chaque mois.

<sup>128</sup>À l'exception des cas où, même avec ce revenu, la famille puisse encore recevoir les prestations de sécurité du revenu. Si ceci était le cas, un second permis serait émis (Matas et Simon 1989 : 65).

<sup>129</sup>Ce qui est également le cas pour d'autres catégories de travailleur, immigrant ou non-citoyen, dont les femmes domestiques et les travailleurs agricoles temporaires. Cette condition peut lier de manière obligatoire le détenteur d'un tel permis à son employeur, le forçant à demeurer à ses services. Il se peut que, si ce n'est pas obligé, ce soit tout de même pratiquement forcé afin d'éviter les complications que susciterait un changement à cet effet, ce qui pourrait impliquer d'autres délais, des problèmes dans la recherche d'un autre emploi, etc. Toutefois, les réfugiés rencontrés ont changé d'emploi (voir plus bas) mais il demeure difficile d'examiner la concordance exacte entre, d'une part, l'obtention, le renouvellement et la ré-émission des permis de travail et, d'autre part, les dates de changements d'emploi ou l'évolution du traitement des demandes d'asile.

Outre les délais dans l'émission des permis encourus en raison des conditions prévues à l'égard des revendicateurs, les retards ont pu être accrus par des problèmes administratifs. Par exemple, il n'était pas possible pour Tomás d'obtenir son permis de travail parce que son dossier de revendicateur du statut de réfugié devait être transféré de la Colombie-Britannique vers le Québec :

Tomás : O.K., je n'ai pas pu obtenir un permis de travail, j'ai cherché le travail. J'ai eu le, comment ça s'appelle l'offre, offre de travail. Je l'ai amenée à l'immigration pour me [qu'on me] donne un permis pour travailler. Ce n'était pas possible d'avoir un permis de travail. Qu'est-ce que je vais faire ? Je n'ai, je n'ai pas pu non plus avoir de l'assistance so... sociale, parce que mon dossier était en train d'arriver et, et, c'est facile de faire ça mais, il m'a donné le mauvais temps et j'ai passé comment deux trois mois sans..., avec la misère économique ici. J'avais une place avec un ami mais c'était pour rester et j'avais besoin de travailler et on n'a pas voulu me donner un permis de travail.

Même lorsque le cas est normal, l'attente du permis de travail force à demeurer dépendant des allocations du bien-être social, de l'aide des membres de la famille ou des amis. Ces délais peuvent causer un dénuement et ce, dès les premières mois de l'établissement. L'importance que paraît revêtir, pour les Salvadoriens, le fait de pouvoir travailler, tant au plan économique, social que personnel suggère que l'absence du droit au travail constitue pour eux un problème de taille.

Lorsque les revendicateurs obtiennent leur permis, on leur accorde un numéro d'assurance-sociale temporaire. Ceci peut être associé à une certaine vulnérabilisation sur le marché du travail. En effet, ce détail devient éventuellement significatif car les employeurs peuvent apprendre que le travailleur qu'ils s'appêtent à embaucher ne possède pas la résidence permanente :

For employers, the distinguishing mark of a refugee seeking employment is not just colour or accent but the notorious number « 9 » on their Social Insurance card. Some employers overlook it, others will find an excuse not to hire them, « no canadian experience » being the common cruel Catch-22. Still other employers will seek out the number nine, as it gives them an opportunity to exploit. (Blair 1993 : 7)

Les réfugiés peuvent accepter des emplois mal rémunérés ou des conditions de travail difficiles afin de pouvoir commencer à gagner de l'argent. De plus, certains croient que le fait de travailler peut aider à l'évaluation positive de leur demande d'asile. Par exemple, les propos d'un informateur suggèrent que le travail accorde une légitimité à son établissement. Occuper un emploi pourrait faciliter la clémence des autorités dans

l'obtention du statut de réfugié. En travaillant, il donne foi à sa demande d'asile car, en plus des motifs de persécution qu'il invoque, il fait preuve de sa réelle participation économique et sociale au Canada. Ce thème est particulièrement saillant dans son cas, sa demande d'asile ayant été refusée et il questionne ce fait en affirmant qu'il était utile :

Raul: Quelqu'un qui vient et qui essaie de faire quelque chose de bien, ne pas faire des problèmes, parce que selon moi, bien, tu peux me dire si c'est bien ou mal qu'une personne essaie de se conformer avec le système, travailler, produire, tant pour ce pays que pour soi-même... (...) Alors, je disais, j'ai commencé à travailler et je pensais que ça pouvait être utile pour accélérer un peu mes papiers parce que, selon moi, ma pensée était que c'est plus plus facile de donner la résidence à une personne qui leur est utile qu'à une personne qui reste seulement sur le bien-être, logiquement.

Le gouvernement conserve un contrôle sur les permissions de travailler. Lorsque le permis de travail tombe à échéance, le revendicateur doit retourner aux bureaux du Ministère de l'immigration pour y demander une prolongation : « Il fallait se rapporter, même... chaque six mois peut-être, pour le permis de travail » précise Francisco. Cette activité exige généralement une absence des lieux du travail. Dominico raconte que ce congé peut être difficilement justifiable aux yeux du patron : « Le problème c'est devant l'employeur, parce que l'employeur, il dit : " Qu'est-ce qui se passe ? " , " J'ai mon papier ici, je vais renouveler... " L'employeur n'aime pas ça. ». Cet exemple illustre une difficile coordination entre les tâches administratives et le travail rémunéré.

Les revendicateurs auxquels le statut de réfugié a été refusé reçoivent un ordre d'expulsion. Toutefois, ce n'est en principe que lorsque vient le moment du renvoi qu'ils perdent également leur droit au travail (Frenette 1991 : 43). Or Raul a perdu ce droit un mois avant de devoir quitter le pays, contrairement aux règles prévues<sup>130</sup>.

#### **4.2. Chercher un travail**

La recherche d'un emploi peut être une opération exigeante et complexe. Il faut disposer d'informations et de contacts afin d'identifier les employeurs potentiels et les manières de faire pour être embauché. Les réfugiés utilisent des stratégies de recherche qui comptent le recours à l'aide en provenance de sources diverses, que ce soit des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, des membres de la famille, des amis et des connaissances. Chercher sans bénéficier d'aide est également mentionné<sup>131</sup>.

<sup>130</sup>C'est en fait lors de cette démarche pour le renouvellement de son permis qu'il a appris qu'on ne lui accorderait pas le statut de réfugié.

<sup>131</sup>Cette question faisait partie du questionnaire du G.R.E.S., les résultats de cette recherche sont complétés par les informations fournies par des participants de la recherche initiale.



En ce qui concerne l'aide à la recherche d'emploi fournie par des agences gouvernementales, l'appartenance à la catégorie administrative « revendicateur de statut de réfugié » pose problème. En effet, les services des Centres d'Emploi et Immigration du gouvernement canadien sont réservés aux résidents permanents. Les revendicateurs ne peuvent donc pas profiter de cette assistance, contrairement aux immigrants reçus (Matas et Simon 1989 : 68). Toutefois, certains informateurs ont eu accès, en tant que revendicateur, à une assistance tangible de la part d'un organisme gouvernemental. Julio, par exemple, s'est adressé au Centre Travail-Québec, tel que le lui avait suggéré un ami. Le jeune homme raconte, par l'épisode suivant, que les fonctionnaires lui ont confié un poste parce qu'il parlait français :

Julio : Le premier travail que j'ai eu ici, je suis allé travailler à la campagne. Bon [avant] je suis allé à l'école de français. Je commençais à parler, bon pas beaucoup, pas pire. J'avais mon ami qui m'avait dit d'aller à l'immigration pour trouver un emploi. Ils donnaient des emplois comme ça mais pour les personnes qui parlaient très bien français... Puis ils commençaient à donner les emplois comme ça, puis ils avaient le dernier qui était pour aller à la campagne, tu vois. (...) On était deux gars (...) Ils ont commencé comme ça, ah, commencé à demander les noms, quand il a dit son nom, le gars il a dit : « Ah! Je suis », O.K. la femme elle l'a regardé comme ça, puis elle a dit mon nom : « J'ai dit oui, c'est moi », « Ah c'est toi, c'est toi qui va faire l'emploi », « Mais pourquoi ? », « Mais c'est toi qui parle plus français que lui ». Je suis allé là. J'ai travaillé à peu près cinq mois.

Après avoir obtenu le statut de réfugié puis la résidence permanente, les nouveaux arrivants ont droit aux services gouvernementaux (provinciaux et fédéraux) dont ceux d'aide à la recherche d'emploi et l'accès aux programmes de formation. Rares sont les informateurs qui ont mentionné ces services. Toutefois, Pablo souligne que lorsqu'il a perdu son premier poste dans la construction et rénovation, il a trouvé au Centre d'emploi du Canada des renseignements sur un cours de machiniste. Il a accepté d'y prendre part et travaille depuis ce temps dans ce domaine.

La recherche d'emploi peut être facilitée par la consultation d'organisations non-gouvernementales. Celles-ci offrent des conseils et parfois assurent le jumelage entre patrons et chercheurs d'emplois. Par exemple, Isabel a trouvé deux positions par l'aide d'un groupe d'assistance pour les immigrants latino-américains. Selon elle, cet organisme joue le rôle d'intermédiaire entre les employeurs et les travailleurs. Le premier poste qu'elle obtient ainsi est celui d'emballeuse de maïs soufflé dans une petite industrie et le second est dans une manufacture où elle peint des boutons. De façon générale, selon les mentions faites au cours des entrevues, rares sont les informateurs ayant profité d'un tel appui de ces organisations.

Dans la majorité des cas, les réfugiés parviennent à obtenir un emploi grâce à l'aide prodiguée par des personnes de leur réseau social. À l'instar d'autres chercheurs d'emploi, ils reçoivent conseils et informations de la part des membres de leur famille, restreinte ou étendue, ainsi que d'amis ou de connaissances. Plusieurs personnes ont bénéficié de cette assistance directe. En particulier, celle-ci provient de parents les ayant précédés. Francisco, par exemple, a retrouvé à son arrivée à Montréal quelques personnes de sa famille : « Ma soeur, il y avait ma soeur, oui, c'est elle qui s'occupait de nous amener partout. C'est elle qui nous a trouvé l'ouvrage. Après ça, on a appris la langue puis eh... mais on est devenu autonome ». De même, Jose a rejoint son frère vivant dans la métropole depuis 1984. Ce dernier lui a déniché un emploi de coupeur de métal dans une usine d'antennes. Ce type de secours familial peut se poursuivre au-delà du premier emploi. Par exemple, par l'intervention d'un membre de son réseau familial, Maria a été employée pour la première fois dans une manufacture de souliers mais l'aide de la famille lui a été aussi utile pour l'obtention de son troisième emploi, quelques mois plus tard, dans une entreprise de nettoyage de vêtements :

- Julie : Puis comment vous avez eu ces emplois-là ?  
 Maria : Parce que mon beau-frère il travaillait là, premièrement, puis c'est lui qui m'a [faite] rentrer. Puis après c'est, c'est le mari de mon autre belle-soeur qui travaillait dans Lachine, c'est [lui] qui m'a [faite] rentrer là. Il a parlé qu'il avait une belle-soeur qui était *slakée* à son travail puis là il [le patron] a dit : « Amène-moi-la. Elle parle français ? », « Oui elle parle français puis elle parle un peu anglais aussi ». Là il m'a reçue.

Cependant, il n'est pas sûr que les membres de la famille interviennent dans le but d'aider à trouver de l'emploi pour le nouvel arrivant. Par exemple, lorsque Raul est entré au Canada, il a rejoint un frère plus âgé mais il semble que ce ne soit pas lui qui l'ait directement assisté, l'information qui l'a conduit à son premier poste lui a été plutôt fournie par un ami<sup>132</sup>. Ward (1987) soutient que les relations familiales chez les Salvadoriens à Los Angeles sont grandement transformées après la migration, particulièrement lorsque les membres ont été séparés pour un long intervalle, les attentes des nouveaux venus peuvent être déçues.

En plus du réseau familial, les amis et les connaissances peuvent avertir les chercheurs d'emploi lorsque se présentent les ouvertures. Par exemple, Elena devait absolument travailler à son arrivée, n'ayant pas fait de demande d'asile et n'ayant pas droit

<sup>132</sup>La question posée par le G.R.E.S. à ce sujet concernait uniquement les emplois effectivement trouvés, d'autres informations ou aides ont peut-être été apportées par l'entourage mais sans succès.

à aucune aide de la part de l'État. Elle vivait chez l'amie qui l'avait accueillie, c'est par son intervention qu'elle a obtenu son emploi initial en usine. De plus, les informations concernant les postes disponibles circulent dans les lieux de rencontre privilégiés des immigrants hispanophones. Par exemple, à l'Église latino-américaine, Felicia a rencontré un ami de son frère dont l'épouse l'a ensuite téléphoné pour lui offrir de l'aider à trouver du travail chez son employeur, un propriétaire d'usine.

Les réfugiés salvadoriens assument également seuls leur recherche d'emploi. Tel que mentionné ci-dessus, Francisco explique que ce n'est que le premier emploi que sa soeur lui ait trouvé. Isabel a déniché sa place actuelle en s'adressant à l'administration de l'entreprise de textile sans avoir bénéficié d'autres informations. De même, lorsque Jose a été congédié de l'usine d'antennes, il a alors cherché par lui-même, proposant ses services de porte en porte, d'usine en usine, dans le secteur où était installé son ancien patron. Il affirme que c'était difficile, il n'y avait pas de travail nul part.

Miguel souligne : « Pour acquérir un travail, ce n'est pas facile non plus, celui qui dit que c'est facile est tout simplement en train de mentir ». D'autres Salvadoriens mentionnent avoir connu des problèmes à trouver un travail rémunéré. Certains comportements des patrons peuvent constituer des obstacles de taille. Ceci peut prendre la forme d'une réponse typique des employeurs qui, pour expliquer leur refus, invoquent le manque d'expérience canadienne (Blair 1993). De plus, Miguel explique que le contexte économique actuel est marqué par une très forte récession et qu'en conséquence il peut devenir difficile de trouver un poste, de plus, il explique :

Miguel : Quelqu'un de ma couleur *mulato*, *mulato*, tu me comprends, mestizo, si j'ai la capacité définie, une quantité d'expérience accumulée et que je vais... Il y a un travail et il y a un salaire, une place déjà établie et si se présente au même lieu et à la même heure une personne aux yeux bleus et blonde et qu'il lui est donné le travail. C'est quelqu'un de mêmes caractéristiques. Mais je n'ai pas de préjugés, naturellement. [Ils vont] préférer un blanc à moi. Mais ils peuvent dire un salaire de quatorze dollars, vont me donner seulement douze ou onze... Tu me comprends ? C'est ainsi que cela fonctionne. Et ceci, je ne suis pas en train de découvrir la vapeur de l'eau, je n'ai pas découvert le feu, c'est une vérité, c'est une vérité, c'est ainsi que cela fonctionne.

En bref, différents types d'aides permettent aux réfugiés salvadoriens de trouver un travail rémunéré. Les activités de recherche d'emploi ne sont pas réservées aux premiers jours ni aux premiers mois de l'établissement. La précarité qui devient le lot de plusieurs les repousse régulièrement dans la concurrence du marché du travail, tout comme les autres personnes confinées à cette condition.

### 4.3. Travailler au Québec, une expérience de la précarité en emploi

Dans la section suivante, nous décrivons rapidement les emplois occupés par les informateurs et quelques facettes de leurs expériences relativement au travail rémunéré. Une part importante des réfugiés salvadoriens consultés ont détenu au moins un emploi depuis leur arrivée au Québec (tableau XIX). Toutefois, il n'est pas rare que les parcours d'emploi incluent des périodes de recours aux prestations du bien-être social et de l'assurance-chômage. Les emplois sont surtout non spécialisés. De plus, les réfugiés tendent à se trouver en situation précaire lorsque les employeurs préfèrent entretenir des relations contingentes, à court terme, plutôt que de promouvoir l'emploi à long terme. Cette flexibilité de l'utilisation de la main-d'oeuvre devient également visible dans le fait que les départs soient fréquemment forcés. Cependant, ceci n'exclut pas la possibilité que les réfugiés peuvent également choisir pour différentes raisons de quitter un emploi de leur propre gré.

#### (1) Types d'emplois

Les positions qu'occupent les réfugiés salvadoriens semblent à prime abord diversifiées. Coupeuse de fil dans une usine d'édredons, manutentionnaire de pièces de vêtements, travailleur général dans une manufacture de vêtements d'enfants, travailleur d'entretien dans des bureaux ne sont que quelque uns de la trentaine d'emplois mentionnés. L'apparente variété des postes cache toutefois une concentration dans des emplois non spécialisés<sup>133</sup>. La majorité travaillent dans le secteur manufacturier et quelques autres hors des usines. Par contre, certaines personnes ont occupé des emplois plus spécialisés, comme technicien ou machiniste.

En ce qui a trait aux entreprises manufacturières, nous distinguons deux types d'usine : d'abord celles de la confection vestimentaire (vêtements pour hommes, femmes et enfants), du textile et du linge de maison. Deux types de tâches y sont exécutées : la production et le travail général. Six informateurs, trois hommes et trois femmes, ont travaillé à la production, la confection des vêtements et ce, à trois postes différents : la couture, le tissage et la coupe de fils. Le travail général inclut des tâches entourant la

---

<sup>133</sup>Pour l'utilité de la présente discussion, un emploi non spécialisé est défini comme celui qui ne requiert aucune formation académique ni professionnelle étendue comme condition à l'embauche. À l'opposé, la catégorie des emplois spécialisés inclut ceux dont l'obtention repose sur la détention d'un diplôme, technique ou académique plus avancé, ou une expérience technique particulière. Les emplois spécialisés font figure d'exception puisque seulement trois personnes ont occupé de tels postes.

production tel le ménage, l'emballage ou la manutention. Cinq personnes ont été engagées pour ce genre de poste, quatre hommes et une femme (tableau XX).

Les manufactures d'un second type incluent des usines variées, dont par exemple celles de la production de chaussures, d'accessoires de mode (bijoux, ceintures, bracelets de montre), d'antennes paraboliques, de matériel électrique et de composantes de matériel informatique. Neuf personnes, quatre femmes et cinq hommes, y ont travaillé (tableau XXI).

En somme, dix personnes ont occupé des postes dans les manufactures du premier groupe, neuf dans le second groupe et quatre personnes ont été engagées dans les deux types d'entreprises. Cinq femmes (sur un total de neuf) ainsi que dix hommes (sur vingt-deux) ont donc travaillé en usine à un moment ou un autre (tableau XXII).

Huit informateurs, sept hommes et une femme, ont détenu des emplois non spécialisés hors des manufactures. Les secteurs d'activités incluent l'agriculture (cueillette de fruits et de légumes), l'entretien ménager, la restauration ainsi que l'affichage, la pâtisserie, le nettoyage de vêtements et la construction et rénovation domiciliaire (sans qualification).

Peu ont accédé à des postes relativement spécialisés. D'abord, après une formation d'une durée d'un an, Pablo est devenu machiniste. Oscar, pour sa part, est technicien en informatique (il avait pratiquement terminé sa formation d'ingénieur au Salvador). Finalement, Miguel oeuvre comme travailleur spécialisé dans le domaine de la métallurgie.

## (2) Les salaires

Selon les informations recueillies au cours de la recherche du G.R.E.S., les rémunérations paraissent généralement faibles<sup>134</sup>, s'étendant du salaire minimum à dix dollars de l'heure<sup>135</sup>. D'abord, dans le cas des manufactures du premier type, dans les emplois de production, les femmes gagnent entre \$4.75 et \$8.00 de l'heure alors que les hommes, pour le même genre de travail, sont payés entre \$4.00 et \$7.50. D'autre part, pour le travail général, les gains des travailleuses s'échelonnent entre \$5.00 et \$6.40 de

<sup>134</sup>Les salaires ne sont mentionnés qu'à titre indicatif, étant donnée le faible nombre de sujets et le fait que ces informations sont fournies de mémoire et que certaines données manquent.

<sup>135</sup>Les salaires sont généralement accordés sur une base horaire. Cependant, une couturière, reçoit un salaire de base majoré en fonction nombre précis d'items produits. Son salaire de base est de 7.00\$ et elle peut toucher 8.00\$ de l'heure si elle coud suffisamment d'items.

l'heure alors que leurs collègues masculins reçoivent une rémunération horaire variant entre \$5.50 et \$9.00. Cet écart en défaveur des femmes se trouve également dans les manufactures de la deuxième catégorie, celles des industries variées : les femmes y sont payées entre \$4.35 et \$6.00 de l'heure, les hommes gagnent entre \$5.00 et \$10.00 pour une heure de travail.

### (3) La discontinuité des itinéraires de travail

Les informations recueillies au cours des deux recherches révèlent que les parcours de travail des réfugiés salvadoriens sont marqués par une certaine discontinuité. Ce terme est emprunté à Labelle et ses collaboratrices (1987 : 174-187) l'ayant constatée dans le cas de femmes immigrées colombiennes, haïtiennes, portugaises et grecques à Montréal. À notre avis, ce phénomène est présent lorsque les engagements restent de durée limitée, poussant à répétition les travailleurs au chômage. Ce manque de continuité peut être l'illustration de la flexibilité dans l'utilisation de la main-d'oeuvre lorsque les employeurs cherchent à créer des emplois peu durables, ajustés aux fluctuations dans la production ou des services. Deux indicateurs de cette irrégularité dans l'emploi sont mis en lumière dans les informations recueillies : d'abord, la durée des engagements et, en second lieu, le motif de cessation d'emploi (tableaux XX, XXI et XXII).

D'abord, les périodes d'emploi sont remarquables par le fait que très peu se poursuivent sans interruption pour quelques années. Pour les manufactures du premier type, les emplois varient entre trois jours et six ans, cette durée-ci demeurant exceptionnelle. Plus précisément, dix périodes d'embauche varient entre quelques jours et un an alors que quatre seulement s'étendent sur une période d'entre vingt et soixante-douze mois. Dans le cas des manufactures de la seconde catégorie, les engagements varient entre trois et soixante mois alors que huit emplois se limitent à moins d'un an et huit autres entre douze et soixante mois, encore ici, cette longue durée est rare.

Ensuite, au chapitre des motifs de cessations d'emploi, la discontinuité apparaît également avec clarté car la plupart des départs signalés sont forcés. À cet effet, deux principales raisons sont rapportées par les informateurs : la fermeture de l'entreprise et le licenciement (individuel ou collectif) pour cause de manque de travail. Dans le cas de la recherche du G.R.E.S., les départs volontaires sont survenus à six occasions tandis que les cessations forcées ont lieu dans dix-sept cas (soit cinq cas de fermetures d'usine et douze cas de réduction temporaire des charges de travail).



Pour les manufactures de la première catégorie, du vêtement et du textile, à trois occasions les engagements ont été mis à terme volontairement par les employés. Différents motifs sont mentionnés, par exemple Isabel explique avoir quitté de son propre gré pour des raisons d'ordre pratique :

- Julie : Combien de temps êtes-vous restée là ?  
 Isabel : Je pense six mois parce que c'est très loin pour moi, parce que j'habite Henri-Bourassa, je viens ici pour travailler, (...) c'est une heure pour venir, c'est très long, trop long. J'ai quitté parce que je gagne le 4.75, c'est pas beaucoup mais c'est très long pour moi... Parce que j'ai pris le 69 [autobus], après le 67 après je prends le 193, après j'ai pris le 132, pour aller : ça fait 4 parce qu'il n'y a pas les moyens pour aller dans autre...  
 Julie : Directement... (...) Le travail était bien ?  
 Isabel : Oui c'était bien, mais le problème c'était le temps.

Outre les problèmes du temps consacré au transport, les raisons des départs incluent le refus par les employés de se soumettre à certaines conditions de travail; par exemple Victor a dû quitter une usine de textile parce qu'il ne souhaitait pas venir travailler la nuit. De même Isabel, a laissé un poste en usine en refusant l'horaire de fin de semaine. Dans sept cas, les patrons ont forcé le départ des employés, surtout en conséquence du manque de travail.

Pour ce qui a trait aux manufactures du second type, quatre départs ont été volontaires. Dans neuf cas, les emplois se sont soldés par des départs forcés. Parmi ceux-ci, quatre étaient dus à la fermeture de l'entreprise alors que cinq personnes ont été congédiées par insuffisance de travail, ce qui touche particulièrement les derniers entrés.

D'après ces informations, il semble donc que des départs obligatoires surviennent fréquemment. Il n'est donc pas étonnant que des informateurs soient préoccupés par la viabilité de leur emploi et qu'ils soient parfois prêts à endurer des conditions difficiles. Par exemple, Isabel a travaillé dans six endroits depuis son arrivée :

- Isabel : Je suis malchanceuse parce qu'après trois mois, ils m'ont envoyée à la maison parce qu'il n'y a pas beaucoup de travail, quand je suis nouvelle, toutes les nouvelles elles sont [mises à la porte]... Et c'est pourquoi j'ai quitté le travail parce que là-bas [emploi actuel] toujours il y a le travail, et il n'y a pas de problème, tout est tranquille. Oui, ça va bien [maintenant]. Et il y a toujours du travail. Quand j'ai commencé, jusqu'à maintenant, il y a du travail, toujours, [il n'a] pas manqué de travail, ça c'est important. (...) Je vais rester ici parce qu'ici c'est bon, la place est bonne, le travail, j'aime beaucoup le travail c'est tranquille pas très fort<sup>136</sup>.

---

<sup>136</sup>De fuerte, dur ou difficile.



J'ai dit, je vais rester. Il n'y a pas [de] choix [de rester], si le patron, il fait les choses mauvaises on doit [rester]... Oui parce qu'il y en a beaucoup comme ça, il connaît que les personnes ils ne peuvent pas sortir, il fait les choses comme ça pour que les personnes laissent le travail. Pourquoi la personne reste, parce qu'elle n'a pas le choix.

Pour sa part, Maria mentionne qu'elle ne veut plus prendre un emploi dans la production de chaussures. Elle était dans une manufacture de souliers au cours de ses deux premières années au Québec, puis l'entreprise a fermé ses portes. Un des patrons a ouvert une autre usine et l'y a réembauchée. Cependant, peu de temps après, elle se trouve une nouvelle fois remerciée de ses services :

Maria : J'ai pas voulu retourner parce que tout le temps me, me *slakai*ent parce tout le temps c'était moi la dernière qui rentrait, puis c'est moi la première... [qui sortait]. Après que j'aie fini de travailler avec les autres, ils ont vendu la fabrique trois, quatre fois puis tout le temps ça marche pas... Fait que, fini avec les souliers parce que c'est un travail qui n'est pas durable.

Les itinéraires de travail indiquent que certains changent d'emploi tout en demeurant dans le même type de poste. Par exemple, Isabel a occupé six emplois dans les usines, tous à bas salaires. Dans d'autres cas, certaines personnes ont cherché mieux ailleurs. Julio a passé d'un travail peu payant et peu satisfaisant à l'autre. Il explique les raisons pour lesquelles il a tenté d'entrer aux services de son employeur actuel, dans une entreprise de fabrication de matériel informatique :

Julio : Pour travailler avec mon ami, parce qu'on a dit qu'on avait plus de, plus d'avantages. On n'a pas de syndicat puis eh on a l'assurance de vie, l'assurance-dentaire, assurance, tout ça. C'est meilleur, le salaire c'est pas beaucoup mais quand même c'est bon, \$7.50 mais je pense que je vais avoir \$7.65.

Malgré le fait de la discontinuité qui affecte le parcours de travail de plusieurs, quelques informateurs conservent le même emploi durant quelques années et apprécient cette stabilité. Par exemple, Sebastian est commis dans la cafétéria d'une usine de vêtements, le premier poste qu'il ait trouvé peu après la fin de ses cours de français. Dominico est polisseur de métal depuis treize ans un emploi dans une usine de fabrication d'appareils électriques : « Nous disons cette parole, Dieu c'est grand pour nous, il m'a donné un travail que j'ai encore. Pour moi c'est un bon travail et je reste encore là-bas ».

En ce qui concerne les emplois spécialisés, la situation paraît diversifiée. Miguel est au chômage au moment de l'interview. Pablo insiste longuement sur le fait qu'il n'a pas manqué de travail et que, dans son cas, lorsque son premier patron lui a demandé de

partir, il a offert ses compétences ailleurs, au risque de devoir accepter une rémunération moindre. Ainsi, il semble probable que les techniciens ne soient pas à l'abri des coupures de postes et des licenciements, mais de plus amples renseignements seraient nécessaires à ce chapitre.

Les informations présentées suggèrent donc que les expériences de travail des réfugiés salvadoriens soient marquées par une concentration dans des emplois non spécialisés, mal payés et comportent un important danger de se faire licencier. Une telle précarité peut conduire les nouveaux arrivants à développer des projets aptes à instaurer un changement dans cette situation.

#### **4.4. Élaborer des projets**

La section suivante traite des projets entourant la vie au travail, à court, moyen et long terme élaborés par les informateurs. Seront décrites les actions envisagées et les contraintes qui se dressent et parviennent à mettre en péril voire même à compromettre les plans. Globalement, les réfugiés salvadoriens consultés ont envisagé deux stratégies. La première consiste à entreprendre une formation courte pour apprendre un métier ou des habiletés précises pour devenir commis de bureau, secrétaire, boulanger ou autre. Le second type de projet vise un recyclage, principalement afin de pouvoir exercer un emploi détenu antérieurement, ce projet est choisi par les personnes plus instruites.

##### 4.4.1. Apprendre un métier

Quelques informateurs ont affirmé désirer apprendre un métier. Deux personnes ont concrètement adopté une telle stratégie, les autres personnes l'ayant également mentionnée n'ont pas pu en débiter la concrétisation car ces projets se heurtent à des obstacles considérables aux niveaux de la maîtrise de la langue française, de la scolarité antérieure, du manque de ressources ou des responsabilités familiales.

Ricardo est âgé de vingt-trois ans, il était étudiant au Salvador mais n'y avait pas terminé son cours secondaire. Pour l'instant, il est chargé de travail général dans une usine de vêtements. Il n'aime pas ce travail. Dès le début de l'entretien, il fait part de sa grande préoccupation pour son avenir :

Ricardo : Pour étudier, par exemple, je pense à étudier, pas cette année mais oui j'ai besoin d'étudier parce que je pense que c'est la meilleure manière de pouvoir m'intégrer ici, pour communiquer avec des personnes différentes, pas seulement avec une classe mais avec différentes... Je pense que c'est important que je commence par apprendre la langue et après, s'il y a la possibilité, étudier pour un métier.

Je pense que c'est fondamental, essentiel, que je puisse atteindre cet objectif. Pour le moment je pense travailler cette année parce que j'ai besoin de travailler un peu plus et après étudier. (...) Je ne sais pas [quel cours je pourrais faire], parce que dans mon pays, j'ai pas terminé l'école, le problème était que j'ai commencé à étudier à un âge... J'ai retardé mes études. Je n'ai pas tant étudié, j'ai seulement étudié huit ans. Je n'ai pas terminé l'école. Je ne sais pas comment ça serait, le C.O.F.I. ou... Ou j'ai besoin de plus de temps... Si le gouvernement d'ici me donnera la possibilité où je pourrais étudier plus, plus longtemps que le C.O.F.I.

Son plan représente pour lui une solution lui permettant d'améliorer sa situation, pour « faire sa vie » et s'intégrer socialement. Il veut devenir tailleur ou boulanger, idées depuis longtemps présentes à son esprit mais qu'il n'avait pu concrétiser au Salvador. Ce projet de formation est confronté à des problèmes : il mentionne, en plus du manque de scolarisation et de connaissance du français, ne pas pouvoir étudier le soir car il est très engagé dans un groupe religieux. Sans famille pour le soutenir financièrement s'il entreprenait de telles études, il ne peut que compter que sur lui-même. Il affirme ne pas pouvoir arrêter de travailler car il a aussi à rembourser une dette encourue lors de sa migration. Finalement, s'il laissait son emploi, il aurait du mal à en trouver un autre. Il n'a donc pas entrepris de réaliser son projet et manque d'informations pour résoudre ces dilemmes.

À l'instar de Ricardo, quelques années sur le marché du travail semblent avoir placé Ian devant le fait accompli : il lui faut procéder à un changement. Sans emploi depuis quelques mois, il émet également l'idée d'entreprendre une formation. Il explique ne pas avoir pu initié la réalisation de ce projet antérieurement car il devait subvenir seul aux besoins de son fils, ce qui ne lui laissait pas beaucoup de temps et de flexibilité. Maintenant que son enfant a quitté le foyer et que Ian reçoit des allocations de l'assurance-chômage, il entrevoit plus positivement la faisabilité d'une formation. Avant sa venue, Ian travaillait dans le domaine de la publicité et de la communication. Il n'a pas pu poursuivre au Québec dans ce domaine en raison de son incapacité à maîtriser le français. Son séjour aux États-Unis a été l'occasion d'apprendre des rudiments de quelques métiers (maçonnerie, charpenterie et construction). Cependant de tels métiers lui demeurent interdits au Canada car sont exigées des preuves des compétences et un certain nombre d'heures de travail cumulées. Il aimerait pouvoir faire l'apprentissage d'un métier :

Ian : Je pourrais demander un cours, le C.O.F.I., puis après le C.O.F.I., j'aimerais demander un métier, un métier, j'apprends quelque chose, je ne sais pas, je ne sais pas quoi, si avec le... Apprendre comment devenir charpentier, peintre, s'il y a quelque chose ici, en faisant un cours spécialisé en cela, j'aimerais beaucoup. (...) Mais pour cela, je dois en premier apprendre le français.

Quelques uns se concentrent effectivement sur l'acquisition d'une plus grande maîtrise du français, certains dans l'objectif précis d'entreprendre ensuite une formation technique. Par exemple Carlos aimerait devenir technicien en électronique, Jorge un électricien et Clara une secrétaire.

D'autres personnes ont exprimé de tels souhaits de suivre une formation professionnelle ou technique sans toutefois le réaliser. C'est le cas de deux jeunes femmes, Maria et Isabel. La première a terminé neuf ans de scolarité dans son pays d'origine. Son itinéraire de travail inclut une période dans une usine de tissu au Salvador et ensuite dans une manufacture d'objets de plastique aux États-Unis. Au moment de l'entrevue, elle occupe un emploi dans une entreprise de nettoyage de vêtements et s'y trouve bien. C'est sans doute une des raisons pour lesquelles elle ne veut plus entreprendre une formation. Cependant, il y a davantage à considérer. Les obstacles qu'elle mentionne comptent le manque de compétence en français et les coûts de la formation. De plus, ses responsabilités familiales l'empêchent d'arrêter de travailler pour se consacrer à des études :

Maria : Oui, mais j'aurais voulu continuer à étudier, moi j'aimais tout le temps... J'aurais voulu devenir une coiffeuse ou quelque chose comme ça. Mais ici ça coûte trop d'argent pour faire ça. Puis là je voulais travailler, pas dans le C.O.F.I. ou dans le chômage pour... Non parce tout le temps, je devais envoyer de l'argent à mes enfants, là je leur ai envoyé de l'argent tout le temps, c'est la raison pour laquelle je n'ai pas voulu aller dans le C.O.F.I. ou demander une aide sociale ou quelque chose pareille.

Isabel, pour sa part, ne désire pas suivre de formation pour éventuellement changer de catégorie d'emploi. Au Salvador, elle travaillait dans une usine de transformation de poissons. Aux États-Unis, elle était femme de ménage. Depuis qu'elle vit au Québec, elle est passé d'une manufacture à l'autre. Elle est cheffe de famille et, depuis la séparation, ne peut compter que sur une aide financière réduite de la part de son ex-conjoint afin d'assurer la subsistance de ses filles.

Julie : Est-ce tu rêves de travailler en quelque part ?  
 Isabel : Moi non, parce que je n'ai pas beaucoup [fréquenté] l'école.  
 Julie : Est-ce que tu voudrais continuer l'école ?  
 Isabel : (...) Non je suis fatiguée... [je ne suis] pas capable penser O.K. je vais aller à l'école. Après le travail je vais aller à l'école, pour devenir quelqu'un. Pour moi c'est fini. Avant oui, quand j'étais à l'école, je rêvais à beaucoup de choses : je voulais faire ça, ça, ça. Mais pour moi non. Travailler, prendre l'argent, payer l'appartement, je ne peux pas. (...)

Mais pour moi je n'ai pas le profession ni... j'ai fini juste le primaire, je ne peux pas dire O.K. je vais continuer. Je vais rester comme ça toute ma vie, c'est comme ça, maintenant c'est ma fille qui va continuer.

Une autre informatrice mentionne qu'elle est trop fatiguée pour entreprendre de suivre des cours après sa journée de travail (Dolores, couturière dans une usine). D'autres personnes ont également signalé ne pas désirer s'engager dans des programmes de formation. Certaines personnes veulent plutôt amasser de l'argent en conservant leur emploi et remettent les études à plus tard. Par exemple, Juan occupe deux emplois à temps plein comme couturier dans une manufacture et, bien qu'il aimerait continuer sa formation pour terminer le secondaire, il a reporté cette initiative à un futur incertain.

Entreprendre de suivre un cours est une stratégie que certains utilisent après avoir étudié au niveau universitaire. Par exemple, Tomás, âgé de trente-six ans, était étudiant au Salvador et a poursuivi au Canada des études en sciences sociales. Il est actuellement à son propre emploi dans le secteur de l'entretien ménager et est simultanément inscrit à un cours de mécanique. Il explique ressentir le besoin de réaliser « quelque chose de manuel », ce qui pourrait lui être utile s'il retournait en Amérique Centrale. Alicia était inscrite à l'université en psychologie dans son pays d'origine. Elle suit pourtant au Québec un cours de secrétariat après avoir terminé ses cours de français à l'école secondaire. Elle affirme désirer éventuellement poursuivre ultérieurement ses études supérieures.

#### 4.4.2. Se recycler

Parmi les personnes rencontrées, certaines avaient atteint au Salvador des niveaux de scolarisation relativement élevés, ayant terminé leur secondaire ou entré à l'éducation supérieure. Certains possédaient des postes de techniciens ou de professionnels. À Montréal, il paraît difficile pour elles de trouver un emploi au niveau de leurs qualifications et expériences. Afin de pallier à ce problème et d'éviter la précarité, certaines entreprennent des activités de recyclage.

Ces nouveaux arrivants qualifiés demandent d'abord une équivalence de diplôme<sup>137</sup>. Pour se faire, ils font parvenir leur demande au Ministère de l'Éducation. Celui-ci procède à l'étude du dossier scolaire avant de rendre une décision, en général avec un délai d'un an. Malheureusement, il n'est pas rare que les certificats d'études obtenues dans les

<sup>137</sup>Tous les nouveaux arrivants peuvent être amenés à faire de même. C'est toutefois les plus qualifiés qui ont abordé particulièrement ce thème.

universités étrangères soient dévalués. Felicia a reçu son équivalence de professeure au niveau de la maternelle alors qu'elle enseignait au primaire. Pour Bernardo, la politique québécoise d'évaluation est « désastreuse ». Oscar, pour sa part, avait presque terminé son cours d'ingénieur au Salvador, il explique :

- Julie : Qu'est-ce qu'ils t'ont donné comme équivalence ?  
 Oscar : Pour moi ils m'ont donné un bac.  
 Julie : T'avais fait trois ans ou quatre ans là-bas ?  
 Oscar : Quatre ans déjà alors ils m'ont descendu, c'est toujours comme ça aussi, c'est le problème de... au niveau de l'éducation c'est difficile parce que les gens qui viennent ici (...) Mais ça dépend aussi, (...) c'est une question de secteur : à niveau scientifique, au niveau technologique c'est à peu près la même chose [qu'ici]... parce que tu as les mêmes plans d'études.

La reconnaissance de la valeur des diplômes devient également une question épineuse à l'intérieur du milieu académique. Les immigrants et les réfugiés peuvent avoir du mal à recevoir une juste valorisation de leurs acquis académiques :

- Carmen : Par exemple j'ai des camarades qui ont demandé l'entrée à la, une maîtrise ici à l'université, ils ont tous refusés dans le domaine qu'ils voulaient faire. Ils leur ont donné l'opportunité dans une autre chose mais pas dans le domaine qu'ils ont demandé, ils sont tous refusés. Bon, au moins tout ce qui ont eu une réponse jusqu'à maintenant. Ils nous ont refusés, des gens qu'ils étaient au certificat avec moi, des autres je ne sais pas. Mais je sais par exemple je sais des gens qui étaient admises (...) pour continuer un bac. Mais pas pour faire des maîtrises, [pour] continuer un bac. et finir un ou deux ans de plus ici, là-dedans. Il y a trop de choses à dire par rapport à ça.

Au niveau des expériences professionnelles, la même question se pose. On peut rencontrer des difficultés à se trouver un emploi correspondant à sa formation et à ses expériences antérieures. Carmen affirme que ses amis qui travaillent dans le domaine de l'entretien ménager ou dans les restaurants sont très démoralisés : « parce que... on fait n'importe quoi ». D'autres personnes soutiennent également que ce sont que des emplois peu spécialisés qui restent les seuls accessibles aux personnes scolarisées. Un informateur dénonce l'absence de politique adéquate pour utiliser les ressources de ces personnes. Selon lui, les différences entre les systèmes scientifiques ne peuvent expliquer de tels problèmes. Devant une telle difficulté à se trouver un emploi dans son domaine de spécialisation, être condamné à des emplois de « limpiadores », de travailleur ménager, n'est guère reluisante. Certains rejettent cette possibilité, par exemple, si Carmen ne trouve pas de place, après des efforts de formation, elle parle de retourner au Salvador, la paix y étant revenue :



Carmen : Mais moi je ne sais pas, si je trouve moi-même une place ici, je vais je vais rester mais sinon quoi faire ? Je ne veux pas laver les planchers ici, si c'est le seul travail que... Moi je vais retourner au Salvador. Mais je pense que je vais commencer à me recycler ici à l'université et j'espère de, j'espère que pour moi c'est un peu différent que pour mes autres camarades parce que j'ai des camarades qui sont ici depuis quelques années, ils ont encore, ils n'ont pas trouvé leur place. Alors on verra comment ça se passe pour moi, mais ça dépend à ça plutôt, si je trouve l'opportunité ici, si je veux faire quelque chose, oui je veux rester, mais pas n'importe quelle... C'est difficile. Oui oui, maintenant c'est difficile parce que la situation économique est, au pays même c'est difficile, alors mais (...) les secteurs les plus vulnérables c'est les minorités, c'est ça on trouve. Le problème de la langue aussi, c'est très difficile à surmonter ce problème-là. Je peux te dire, pour moi, maintenant j'ai l'opportunité, je vais avoir l'opportunité de finir mes études, c'est tout, O.K., parce que je vais me recycler. Et j'ai été admise à l'université pour continuer dans un autre programme. Je viens de finir le certificat pour les allophones et je vais commencer un autre programme.

Certains vont devoir non seulement étudier mais aussi participer à des stages. Après avoir acquis la base de la maîtrise du français, Felicia entreprendra un stage, mais elle craint de ne pas pouvoir trouver d'emploi ensuite en raison de son âge :

Felicia : Ah je viens de finir le C.O.F.I., je suis allée à la rue Gauchetière ? Parce qu'il m'a dit que je peux suivre un cours de pédagogie, pour m'envoyer pour faire un stage dans une école, peut-être en septembre. J'attends qu'il m'envoie faire un stage dans une école pour améliorer le français et pour [connaître] le système éducatif ici hein peut-être. Mais beaucoup de personnes me disent que comme j'ai plus de quarante années c'est difficile de trouver travail dans cet endroit. Mais on ne sait pas, on va voir pour le moment on va voir. (...) J'ai j'ai mon diplôme déjà reconnu de la, du Ministère de l'Éducation. Alors je dois aussi après prendre l'expérience et c'est ça que je dois faire en septembre, prendre l'expérience canadienne, c'est six mois peut-être et améliorer le français avec ça je peux offrir mes services comme professeure. Avant, je ne peux faire ça hein ? Je n'ai pas de diplôme ni rien...

Pour sa part, Hector est diplômé en économie et désire travailler dans le secteur de la coopération internationale. Il prévoit poser sa candidature pour se joindre à une organisation non gouvernementale pour oeuvrer à l'étranger. S'il y réussissait, il aurait la possibilité d'utiliser ses connaissances sans toutefois entreprendre de formation particulière, outre celle du français. Tout en demeurant dans le même domaine professionnel, il peut arriver que l'on accepte des postes moins spécialisés, par exemple, Oscar occupe un emploi de technicien en informatique dans une institution d'enseignement alors qu'il avait presque terminé son degré d'ingénieur avant de quitter le Salvador.

Parmi les quelques personnes qui ont entrepris de poursuivre des études ou des stages, certains le réalisent en bénéficiant des prestations d'aide sociale et ils n'invoquent pas la nécessité de demeurer en emploi pour assurer leur subsistance.



#### 4.5. Discussion

À la lumière de la présentation précédente nous arguerons dans les paragraphes suivants que des activités entourant l'entrée et le maintien en emploi peuvent représenter un travail dans le contexte précis de l'établissement. Ces actions participent aux efforts dévolus par les réfugiés dans le cadre de la réorganisation de leur vie quotidienne après la migration. Il semble toutefois qu'elles se heurtent à certaines contraintes dont, entre autres, la nécessité d'obtenir un permis de travail et les restrictions dans l'aide à la recherche d'emploi de la part des organismes gouvernementaux.

Pour entrer en emploi, on doit réaliser des activités particulières. Celles-ci impliquent temps, compétences, efforts et les réfugiés les réalisent avec intention. Ces activités sont de différents types. D'abord, elles incluent des démarches auprès bureaucraties gouvernementales, par exemple pour la demande d'un permis de travail ou d'une équivalence de diplôme. De plus, les réfugiés doivent trouver de l'information au sujet des formations et des programmes de stages leur étant accessibles. Le second type d'activité concerne les activités de recherche d'emploi auprès des employeurs, ce qui suppose, entre autres, des déplacements et de la préparation. En raison de la discontinuité des emplois, nous pouvons associer étroitement à ces tâches de recherche d'emploi celles impliquées dans la planification et la réactions face aux mouvements d'un emploi à l'autre. Finalement, on peut également identifier un troisième type d'activité, celui de la formation, du recyclage et des stages, actions par lesquelles les réfugiés vont tenter de changer leur situation ou de réaliser une insertion dans le marché du travail conformément à leurs objectifs.

Toutes ces activités exigent du temps. Il faut se rendre aux bureaux du ministère de l'immigration, chez l'employeur ou à l'école. La recherche d'emploi peut aussi demander du temps tout comme les stages ou la formation, que celle-ci soit d'une durée de quelques mois ou de quelques années. Le temps consacré aux activités permettant le travail salarié lors de l'établissement n'est pas nécessairement continu ni très considérable comparativement à celui qui est investi dans d'autres formes de travail, dont les tâches domestiques, quotidiennes et répétées.

Des compétences sont également en jeu dans la réalisation de ces tâches. La recherche d'emploi peut non seulement nécessiter des déplacements mais également la détention et la gestion d'informations pertinentes. Dans les cas de la réalisation de projets, acquérir un métier ou de poursuivre une formation, participer des stages, il faut d'utiliser

les compétences intellectuelles et pratiques propres à réussir ces activités et à faciliter, par la suite, l'entrée sur le marché du travail.

Les réfugiés salvadoriens consentent des efforts afin de pouvoir entrer puis se maintenir en emploi. D'abord, les diverses démarches administratives exigent des efforts, il faut se rendre, s'expliquer, tenter de comprendre les enjeux (par exemple, les implications et les règles régissant l'octroi du permis de travail). Ensuite, la recherche d'emploi semble particulièrement exigeante pour les réfugiés ainsi que pour les personnes qui leur portent secours. Les efforts concernant l'apprentissage de la langue française (voir chapitre suivant) et les habiletés techniques ou professionnelles ne peuvent être négligés. Des réfugiés mentionnent ces efforts et les difficultés qui leur sont associées relativement à la recherche d'emploi, à l'obtention de diplôme et à la formation.

Les gestes par lesquels se réalisent l'entrée et le maintien en emploi paraissent posés avec intention. Bien que certaines activités soient pratiquement obligatoires, notamment les démarches administratives et la recherche d'emploi, cela ne contrevient pas à l'idée que les sujets agissent avec intention. On désire se présenter aux employeurs lors de la recherche d'emploi et on cherchera à trouver un meilleur emploi et à se tailler une place.

En ce qui a trait à la relation entre les activités et le travail d'établissement, les informations recueillies suggèrent qu'effectivement, les démarches administratives, la recherche d'emploi, les stratégies de changements d'emplois ainsi que celles utilisées pour la réalisation de projets participent au travail d'établissement. Ces gestes permettent l'accès au travail rémunéré et, plus généralement, à la survie hors des programmes d'assistance-sociale<sup>138</sup>. Les réfugiés peuvent devenir « productif » et recevoir un revenu.

En fait, il semble que l'on ne puisse concevoir que, dès l'arrivée, les réfugiés se trouvent engagés aussitôt par les employeurs. Il existe entre l'arrivée au pays et la participation au marché du travail des activités rendant possible cette entrée en fonction. D'abord, nous avons vu que, pour les revendicateurs de statut de réfugié, il faut obtenir un permis de travail, ce qui implique des démarches tant auprès des autorités de l'immigration que des employeurs invités à signer des offres de travail. Ensuite, la recherche d'emploi exige que des gestes soient posés afin de réussir : les réfugiés s'adresseront aux

---

<sup>138</sup>Les informateurs ont tout de même recours, à différents moments, à l'aide sociale et aux allocations de l'assurance-chômage que ce soit entre les emplois ou de manière prolongée. Toutefois, nos informations ne sont pas très complètes à ce sujet.

employeurs en personne pour offrir ses services ou, par l'intermédiaire de quelqu'un se chargeant de la tâche ou transmettant l'information à ce sujet, que ce soit un membre de son réseau ou une organisation (gouvernementale ou non-gouvernementale). D'après les quelques cas considérés ici, les conditions de travail sont relativement mauvaises et les départs fréquents, en conséquence de telles activités de recherche d'emploi ont tendance à se répéter.

Que ce soit avant d'avoir occupé un premier emploi ou après avoir participé au marché du travail pendant quelque temps, on est amené à chercher à décrocher de meilleurs emplois ou à se réinsérer dans le même domaine qu'avant la migration. Ces projets supposent que des démarches administratives soient réalisées (équivalence de diplômes, recherche d'informations, inscription dans une école), tout comme des stages ou des recyclages académiques.

La réalisation de travail d'établissement relatif au travail rémunéré semble se heurter à des contraintes de taille. D'abord, en ce qui a trait au droit au travail, à l'instar des autres revendicateurs de statut de réfugié, les réfugiés salvadoriens ne détiennent pas de contrôle sur l'exercice des activités rémunérées dès le début de leur séjour puisqu'ils doivent se soumettre aux règles en vigueur leur interdisant de travailler sans permis. En ce qui a trait à la recherche d'emploi, les Salvadoriens ont reçu des appuis concrets de la part de leur réseau social, surtout de la famille et des amis. Ces sources d'assistance demeurent précieuses toutefois des difficultés sont à signaler : d'abord, généralement, on remarque le manque d'aide de la part des instances gouvernementales, la dévaluation de certains diplômes et expériences professionnelles, la discrimination, les problèmes plus généraux à trouver un travail et le fait qu'être relativement forcé de demeurer en emploi et ce, peu importe les conditions dans lesquelles le travail est fait.

Au niveau de la réalisation des projets, des contraintes ont été énoncées par les réfugiés salvadoriens à savoir, les limitations au niveau de la compétence linguistique et les coûts éventuels de la formation, notamment lorsque qu'il faut abandonner un emploi rémunéré. De plus, pour les réfugiés qui détiennent de lourdes responsabilités familiales, les implications financières deviennent déterminantes dans la décision de ne pas entreprendre de cours. La fatigue résultant du travail rémunéré limite aussi l'engagement dans ces activités de formation.

Il semble donc que les activités par lesquelles les réfugiés entrent et se maintiennent en emploi ainsi que réalisent leurs projets professionnels puissent faire partie du travail d'établissement. Celui-ci, en permettant l'emploi rémunéré ouvre éventuellement la voie à la possibilité de subvenir à ses besoins économiques et sociaux. Mais le fait de travailler constitue également à une réalisation personnelle en soi, sous-tendue par une forte éthique du travail dévalorisant l'inactivité, ce qui sera brièvement décrit dans les paragraphes suivants.

### Conclusion

Au cours de ce chapitre, nous avons examiné les expériences de travail rémunéré pour les réfugiés salvadoriens dans les premières années d'établissement au Québec. Une attention particulière a été portée sur ce qui concerne les activités rendant possible l'entrée et le maintien en emploi.

L'entrée en emploi est déterminé à prime abord par des considérations administratives. Le droit au travail n'est pas octroyé directement aux revendicateurs de statut de réfugié et ce, à deux niveaux. D'abord, le gouvernement ne donne pas automatiquement de permis, certaines conditions doivent être remplies. Des règles précises ont modulé cet octroi, selon les décisions du gouvernement<sup>139</sup>. Les réfugiés font des démarches préalables pour obtenir une offre d'emploi et ensuite s'adressent aux instances gouvernementales. Ces activités devront être répétées jusqu'à l'obtention de la résidence permanente.

La recherche d'emploi est le second thème que nous ayons retenu. Nous avons constaté qu'elle emprunte différentes avenues. L'assistance gouvernementale, limitée aux résidents permanents, est utilisée de temps à autre, tout comme celle des organisations non-gouvernementales. Il semble que les renseignements fournis et les gestes posés par des membres des réseaux familiaux et sociaux soient mentionnés avec le plus d'insistance. Il ne faut pas oublier, toutefois, que certains vont chercher un emploi par eux-mêmes. L'examen des expériences de travail suggère que cette recherche, compte tenu de la discontinuité du travail, tendra à être reprise à quelques occasions.

---

<sup>139</sup>Celles-ci le plus souvent étant fondées sur ses propres préoccupations; la limitation de l'accès au travail a, entre autre l'objectif de diminuer l'attrait que le Canada pourrait représenter pour certains migrants (voir par exemple Crépeau et Barutciski 1994, Matas et Simon 1989).

Le troisième sujet exploré dans ce chapitre concerne les conditions de travail que connaissent les réfugiés salvadoriens. Leurs expériences sont marquées par la précarité. Les emplois demeurent peu spécialisés et à se situer particulièrement dans le secteur manufacturier et dans celui des services. Les salaires gagnés par les hommes et les femmes paraissent faibles, en particulier pour ces dernières qui, selon quelques informations, ne profitent pas de rémunérations égales à celles des hommes dans certaines entreprises manufacturières.

Malgré le fait que des personnes conservent leur emploi pour des périodes prolongées, les expériences de travail des réfugiés restent caractérisées par une discontinuité, c'est-à-dire des changements d'emploi fréquents, découlant surtout des décisions des patrons (fermeture, manque temporaire de travail). Ils semblent donc que ces derniers deviennent des employés « sur demande », ne pouvant probablement pas compter sur une protection syndicale. Cette précarité en emploi paraît lourde à porter pour les réfugiés salvadoriens, en raisons notamment de leurs responsabilités familiales ou le remboursement des dettes encourues par la migration.

En ce qui a trait aux projets professionnels, les réfugiés ont révélé le futur qu'ils entrevoient en matière de travail rémunéré. Deux types de plans sont mentionnés. Le premier consiste à apprendre un métier et le second de se recycler. Dans le premier cas, le déclenchement de ces projets est en partie dans l'expérience de la précarité en emploi ou le manque d'emploi. Ces projets impliquent généralement l'acquisition d'une bonne maîtrise du français et des habiletés techniques nécessaires, acquises par formation. Des obstacles à ce type d'initiative tiennent à l'obligation, pour y parvenir, d'interrompre les activités rémunérées, ce qui est considéré souvent difficile voire même impossible. Si ce premier type de projet est particulièrement celui que développent les personnes qui ne possèdent pas une scolarisation avancée, les personnes plus qualifiées tendent davantage vers une réinsertion grâce au recyclage. Il leur faut alors d'abord obtenir une équivalence de diplôme, réaliser des stages ou suivre des formations spécifiques.

Finalement, a été brièvement débattue la question de recherche principale concernant le travail d'établissement. Nous avons argué que les activités permettant l'accès au travail salarié demandent du temps, des compétences, des efforts et sont réalisées avec intention de la part des réfugiés. Ces activités administratives, de recherche ainsi que de gestion des changements d'emploi et de formation sont parmi celles qui rendent possible l'entrée au travail et cela, même si elles ne sont pas réalisées par chacun des informateurs consultés.

L'exploration des expériences de travail des réfugiés salvadoriens reste quelque peu limitée par le manque de précision de certaines données utiles. De plus, nous n'avons pas traité de certains thèmes, par exemple, le lien exact entre l'expérience de travail antérieure et celle qui est postérieure à la migration au Canada, de même que les relations de travail, le contenu des postes occupés et les dynamiques linguistiques ayant cours dans les milieux de travail.

Quelques mentions au cours des entretiens concernent l'expérience du travail et son inscription dans la vie quotidienne. On explique par exemple que l' « on travaille comme des robots ». Le sujet des relations entre patrons et employés pourrait éclairer non seulement les conditions d'emploi en question mais aussi les raisons propres à favoriser la cessation ou, au contraire, la continuation des engagements. À titre d'illustration, Julio souligne que, dans un de ses emplois, des conflits ouverts lui semblaient empreints de racisme et qu'il a quitté ce milieu rapidement après un incident où un violent conflit verbal avait éclaté.

Les expériences du travail rémunéré mériteraient d'être examinées en prenant en compte des conceptions et des représentations des réfugiés salvadoriens. En occurrence, les entretiens sont traversés de références à une forte éthique de travail. Une connaissance plus approfondie de la culture d'origine par d'autres sources permettrait d'éclairer cette question. Toutefois, certains informateurs ont tout de même offert quelques précisions à ce sujet. Par exemple, Pablo s'est présenté comme une personne qui travaille sans arrêt depuis l'âge de quinze ans, alors aux services de son père. Il insiste sur le fait qu'il a cherché un emploi tout de suite après son arrivée à Montréal et qu'il n'a jamais véritablement manqué de travail depuis ce moment. Même s'il est demeuré quelque temps au chômage, il a toujours cherché activement et trouvé des nouvelles places. De même, le discours de Juan est également marqué par la valorisation positive d'une stricte discipline de travail alors qu'il travaille jour, soir et fins de semaine. Enfin, Sebastian a indiqué avoir besoin dès son enfance, en rentrant de l'école avec ses frères et soeurs, afin d'aider ses parents. Au Québec, il est demeuré en emploi depuis sa sortie du C.O.F.I. et épargne pour pouvoir retourner au Salvador.

Le travail rémunéré paraît central à ces expériences de vie au Québec. Il semble que l'éthique du travail ne se limite pas à une seule portée individuelle. Par exemple, des entretiens suggèrent que le travail soit associé au terme « aprovecharse », se rendre utile.



Bernardo mentionne que les professionnels ne parviennent pas à faire profiter le pays d'accueil de leurs compétences. Tel que mentionné plus haut, pour Raul, sa propre utilité personnelle est mise en lumière, il lui paraît important de travailler pour montrer qu'il est un bon élément pour le Québec et, ce faisant, il indique que sa présence peut être légitimée et cela même si sa demande d'asile a été refusée. Ces références à une « utilité » ne sont pas seulement relatives à la survie personnelle et familiale, à des objectifs économiques, mais qu'elles se réfèrent également à un engagement social plus vaste. Ceci peut en fait proposer que les informateurs établissent un lien entre le travail rémunéré et la participation à la vie collective. De plus, au travail peut être liés réciprocity et engagement en échange de l'accueil reçu. Par exemple, lorsque Victor, devenu artiste explique sa démarche pour acquérir une formation et pouvoir pratiquer son art, il énonce qu'il le fait : « pour donner au Québec ce que j'aime le plus ».

Si de telles relations apparaissent entre travail et engagement plus large, les projets ne sont pas uniquement dessinés en fonction d'un avenir au Québec. En fait, les réfugiés en viennent parfois à évoquer le scénario d'un retour au Salvador. Il semble également y avoir là un projet de nature individualiste, illustré par la volonté de « trouver sa place », comme le dit Carmen, d'accumuler connaissances et épargnes pour retourner, pouvoir démarrer une entreprise au Salvador (Maria), poursuivre une formation universitaire (Sebastian) et, par là, pour certains, atteindre un statut social élevé ou jugé suffisant (Alicia). Mais les indices de ces retours imaginés peuvent également se référer à des objectifs collectifs car on peut choisir des formations, des avenues ou des habiletés évaluées comme étant celles qui sont aptes à contribuer à sa propre réinsertion mais aussi à la reconstruction du pays.

Le thème du travail rémunéré soulève également la question de la connaissance des langues parlées et écrites à Montréal. Les réfugiés salvadoriens, dans leurs activités pour entrer et demeurer en emploi, paraissent presque continuellement confrontés à ce problème, même si amis ou parents des réseaux hispanophones peuvent apporter une aide précieuse. On se questionne sur la maîtrise de la langue française et semble croire que sa solidification puisse représenter un élément positif pour l'expérience du travail rémunéré mais aussi pour toute la vie quotidienne au Québec.



## **CHAPITRE 5**

### **Apprendre le français**

*Vous connaissez la langue et vous connaissez tout!*  
Felicia

#### Introduction

Pour les nouveaux venus dont la langue maternelle n'est ni l'anglais ni le français, la question des pratiques linguistiques devient cruciale dans le contexte montréalais. Est-ce que nous pouvons considérer que les activités d'apprentissage des langues appartiennent au travail d'établissement ? Comment les réfugiés salvadoriens choisissent-ils et font-ils l'expérience de l'apprentissage du français ?

Apprendre le français pour les réfugiés salvadoriens paraît effectivement représenter un travail, c'est-à-dire des activités exigeant temps, compétences, efforts et intention. Nous proposons qu'il fasse partie du travail d'établissement car il permet d'éventuellement trouver un emploi, du moins de réaliser des démarches en ce sens, d'accomplir seul des démarches administratives, de réaliser des efforts quant à sa formation mais aussi d'établir des relations sociales. Pour les réfugiés salvadoriens, le choix du français revêt une certaine complexité compte tenu d'un manque de connaissance préalable des pratiques linguistiques à la venue au Québec. En ce qui a trait aux cours de langue, l'accès au C.O.F.I. reste limité et il nécessite des démarches préalables. Les cours qu'on y offre sont suivis par un bon nombre d'informateurs qui en font une évaluation mitigée, notamment en raison de la superficialité des acquis réalisés. Ceci conduira certains à suivre d'autres cours. Hormis les enseignements en classe, des stratégies supplémentaires sont adoptées par les réfugiés pour améliorer la maîtrise de la langue française.

Ce chapitre a pour but de décrire les expériences des réfugiés salvadoriens relatives à l'apprentissage du français. Pour ce faire, nous examinerons d'abord les témoignages des informateurs relativement aux choix de cette langue. Ensuite, nous nous intéressons au C.O.F.I. car il s'agit du moyen d'apprentissage du français le plus largement utilisé et du principal organisme assurant la « francisation » des immigrants adultes au Québec. Toutefois, il semble que l'apprentissage du français ne s'y limite pas, tel qu'il sera décrit plus amplement ci-dessous.

### 5.1. Choisir le français ?

Avant d'examiner de plus près les activités entourant l'apprentissage, il importe de faire le point sur quelques considérations entourant l'emploi des langues au Québec. D'abord, des informateurs ont souligné posséder une connaissance de l'anglais, fruit d'un enseignement ou d'un séjour aux États-Unis. Puis, ils ont spécifié ignorer pratiquement tout des pratiques linguistiques des Québécois et les débats à leur sujet avant leur arrivée. Entre autres, le choix du français est présenté telle une réaction à la demande du groupe francophone majoritaire au Québec et à certains besoins instrumentaux et sociaux.

Les entretiens ont surtout porté sur l'apprentissage et la pratique du français. Toutefois, l'anglais constitue la langue seconde de quelques informateurs. Toutefois, il ne semble pas que ceci soit très répandu parmi les personnes rencontrées au cours de la recherche. Certaines de ces dernières mentionnent parler à la fois l'anglais et le français alors que rares sont ceux qui affirment être plus compétents en anglais qu'en français.

L'anglais a le statut de langue seconde au Salvador. Il est enseigné dans les institutions d'éducation post-secondaire. Certains répondants, dont Oscar, Tomás et Carmen mentionnent avoir eu l'opportunité d'ainsi en débiter l'apprentissage avant de quitter leur pays d'origine. Des Salvadoriens ont également pu acquérir une connaissance de l'anglais avant leur venue au Canada, lorsqu'ils vivaient aux États-Unis. Par exemple, Julio, Tomás, Ian et Carmen le soulignent. Par contre, d'autres précisent ne pas avoir réussi à en dépasser une maîtrise minimale, malgré le fait de séjours prolongés dans ce pays. Parmi les raisons invoquées à cet effet se trouve l'impossibilité de suivre des cours en raison de la priorité accordée aux activités rémunérées :

Miguel : J'ai travaillé aux États-Unis presque quatre ans mais je travaillais, je n'allais pas à l'école. Mes enfants devaient manger. Ils ont appris un peu d'anglais là-bas, c'est sûr, mais pour m'en occuper... Parce qu'aux États-Unis, qui est le pays glorieux de l'abondance, ils ne donnent pas la nourriture ni l'appartement gratuitement. Je devais travailler et alors j'ai travaillé presque quatre ans, je le répète, mais je n'ai pas appris l'anglais. Je sais une série de choses mais ce serait un mensonge de dire que je le parle et que je le lis, tu me comprends.

De plus, la grande fréquence d'utilisation de l'espagnol dans certains états américains, en particulier sur les lieux du travail, permet aux hispanophones de gagner leur vie sans devoir parler anglais. Par exemple, Maria a été engagée dans une usine de plastique en Californie ; tous les employés et mêmes les patrons y parlaient l'espagnol.

Avant d'entrer au Québec, on ne possède pas d'informations approfondies au sujet des langues parlées au Québec. La plupart des informateurs n'avaient aucune idée du fait que le français était parlé par la majorité. Par exemple, Ian explique : « Je ne savais pas que le français était parlé dans cette province, je ne savais pas que la langue officielle était le français. Tout ce que je savais était que le Canada était très froid, c'est tout, je ne, n'avais pas, je n'avais pas beaucoup de connaissances... ». Ce manque d'informations peut être associé à une des particularités des mouvements de réfugiés, à savoir l'absence de planification de la migration. Ainsi, contrairement aux immigrants qui ont davantage le loisir de préparer leur venue, les personnes qui cherchent un asile sont poussées par l'urgence de la situation et n'ont pas la chance de se procurer des indications utiles, dont celles concernant l'emploi des langues dans le pays de destination.

De même, les débats entourant « la » question linguistique, politique et culturelle demeure inconnue. Les réfugiés apprennent à la comprendre, par exemple, une informatrice mentionne, après avoir passé un peu plus d'un an au Québec. Felicia mentionne : « ... le français et l'anglais, parce que je ne suis pas sûre si c'est l'anglais ou le français. Je ne sais pas. La politique ici c'est étrange, hein ? Je commence à comprendre quelque chose, je ne peux [avoir] une idée bien claire toujours ».

Au cours des entrevues, les Salvadoriens ont révélé les raisons pour lesquelles ils ont décidé d'apprendre le français. D'abord, le fait de ne pas connaître cette langue constitue un problème de taille. Celui-ci est, selon plusieurs, le premier et une des plus grandes difficultés que rencontrent les membres des groupes ethnoculturels dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais :

Victor : La barrière ou l'obstacle le plus grand pour un immigrant c'est la langue. Un immigrant qui vient ici et ne parle pas la langue, c'est mauvais je pense, il ne peut pas aller plus loin.

Sebastian : Je pense que le problème le plus important quand t'arrives dans un autre pays c'est la langue. Au début, c'est la mort, quand t'as envie de parler, qu'est-ce que tu fais pour parler ? Pour savoir t'exprimer ? C'est ça que je trouve tellement dur.

D'autre part, des informateurs désirent entrer en relation avec des francophones. Par exemple, Tomás souhaite poursuivre son initiation au français car : « Je veux m'intégrer plus au monde français ». Pour sa part, Victor explique :

Victor : Quand je suis arrivé ici j'ai commencé à aller prendre des petits cours de français pour commencer à communiquer avec les Québécois. Et quand je viens ici j'ai commencé à aller à l'école des arts et à le même temps pour entendre parler le français, pour communiquer avec les francophones et pour m'adapter à ce système parce que je ne pense pas que le système ou les francophones vont apprendre l'espagnol pour parler avec moi. Non, c'est moi qui a besoin d'apprendre le français pour communiquer avec les francophones.

L'emploi du français semble s'imposer à différents niveaux de l'établissement, outre le fait de vouloir développer une vie sociale avec les non-hispanophones, le français devient un atout très important dans la gestion de la vie quotidienne. Tel qu'il est mentionné au chapitre précédent, l'acquisition de cette langue constitue également un pré-requis à d'autres types d'activités, dont l'emploi et les études. Par exemple, pour Ian et Ricardo, la maîtrise du français permettrait de suivre des cours dans les programmes de formation professionnelle et pour pouvoir ensuite atteindre leur objectif d'acquérir un métier. Pour sa part, Ian possède des rudiments d'anglais mais considère maintenant qu'il lui faudrait posséder également une maîtrise du français pour prendre part à une formation professionnelle : « Je dois d'abord étudier le français parce que si je vais faire un cours... Mais sans français, si je vais seulement avec l'anglais, ils ne vont pas m'accepter, non, c'est très... Je ne sais pas, il y a un... Ils ne m'acceptent pas, je ne sais pas, il y a une barrière ». Le fait de ne pas connaître suffisamment le français s'élève tel un obstacle solide, compromettant les actions de formation dans un domaine d'expérience antérieure ou dans un champ d'intérêt. Par exemple, Maria avait songé à devenir coiffeuse mais elle considère, entre autres raisons, ne pas connaître suffisamment le français et l'anglais pour pouvoir exercer un tel métier.

Au niveau du travail rémunéré, nous avons vu antérieurement que des personnes cherchent à trouver un emploi dans le domaine dans lequel ils ont déjà de l'expérience. Le problème des compétences linguistiques se pose lorsque la langue devient cruciale dans l'accomplissement des tâches. Des projets professionnels sont abandonnés et parfois ceci est partiellement en raison du fait que les efforts pour l'apprentissage de la langue sont considérés trop importants, voire impossibles à consentir. Par exemple, pour Julio, l'énergie exigée pour acquérir une bonne maîtrise du français devient une entrave au retour dans son champ d'expérience professionnelle, l'administration :

Julie : Est-ce que tu as pensé suivre d'autres cours, continuer en administration ou... ?  
 Julio : Bon j'y ai pensé mais je pense qu'il y a beaucoup de... comment dire ? Ben il faut que je parle bien français, il faut que je... que j'apprenne à écrire. Bon je peux lire le français mais je peux pas l'écrire. Ça, ça va faire gros pour apprendre à écrire le français, ça me prendra beaucoup de temps.

Des informateurs énoncent une contradiction entre le fait qu'on leur demande de parler français alors que, pour chercher un emploi, il leur faut connaître aussi l'anglais. Selon Oscar, on accuse les immigrants de choisir l'anglais alors que cette option peut être justifiée par des nécessités d'ordre économique :

Oscar : Alors, alors nous sommes comme un singe dans les deux cultures, je vois des fois les problèmes des francophones avec les anglophones. Nous nous vivons ça très dur, parce que d'abord les québécois ils nous accusent que nous sommes pro-anglophones mais c'est pas vrai. La question c'est plus économique, tu vois, c'est pas une question... (...) C'est pas une question que nous n'aimons pas parce que historiquement ou si tu veux au niveau linguistique nous serons plus proches des Québécois que les anglophones, parce que c'est à peu près la même, on vient de la même racine, on est latin et puis on a à peu près, quelques... beaucoup de choses en commun alors, dans ce niveau-là on serait plus proche des Québécois que des anglophones, mais dans la pratique tu es obligé à, à prendre pour les côtés des anglophones.

Des informateurs ont aussi signalé que d'autres langues étaient utilisées dans leurs milieux de travail. Par exemple, Sebastian a appris le français du C.O.F.I. et déplore le fait qu'il ne puisse l'approfondir en occupant son emploi dans un environnement multilingue :

Sebastian : Je travaille juste des grecs, c'est drôle hein ? C'est un autre problème pour la langue, [ils parlent] anglais ou grec, italien. J'ai pas la chance de pratiquer mon français, tu vois, j'habite ici, j'habite dans une province où on parle français mais je n'ai pas la chance de parler français, c'est drôle.

Le choix du français peut être expliqué par d'autres raisons que son caractère pratique dans la vie quotidienne. Les informateurs ressentent une demande de la part du groupe majoritaire francophone. Par exemple, pour Felicia, l'apprentissage du français correspond en quelque sorte à un effort minimum afin de rendre la pareille, une espèce de réciprocité en reconnaissance et gratitude pour l'accueil reçu :

Felicia : Je sais une chose très claire, le Canada, le Canada c'est un pays très généreux. Ils te donnent à manger, ils te donnent où vivre. Dans notre pays, ils te donnent rien. Alors on va apprendre..., le moins, la moindre chose que je peux faire c'est apprendre la langue.

Les réfugiés émettent des commentaires quant aux difficultés que peuvent représenter les demandes explicites de parler français dans leurs rapports avec les instances gouvernementales. Par exemple, les membres de notre premier groupe de revendicateurs de statut de réfugié (arrivés entre 1975 et 1988) ont vécu des itinéraires administratifs longs et complexes au cours desquels ils ont dû se rendre à plusieurs reprises dans les

bureaux du Ministère de l'immigration. Tomás explique qu'il désirait défendre seul son point de vue en utilisant sa langue seconde, l'anglais. Il raconte avoir « fait la lutte » aux fonctionnaires à ce sujet. L'épisode suivant révèle la présence de malentendus avec les fonctionnaires :

Tomás : [...] Transférer mon dossier ici et c'est ça, et c'est là, là-bas que j'ai trouvé le problème, j'ai commencé à me débrouiller moi-même de faire tout le *process* moi-même. Et je parlais l'anglais et l'anglais WA! (dégoût) : « Ici c'est pas Ontario, ici c'est Québec ». Et moi je ne parle pas français, je viens d'arriver, je viens d'arriver, tu comprends ? Et j'avais beaucoup de difficultés. Je sais que... je sais que le monde ne m'a pas aimé bien parce j'ai parlé l'anglais et : « Tu devrais t'amener un traducteur avec toi », « Un traducteur, pas besoin, ici c'est est-ce qu'on parle français... on parle anglais ici ? », « On ne parle pas anglais, on parle français, français. »

La virulence de l'échange relaté témoigne du caractère conflictuel de la relation entre ce jeune revendicateur et les officiels de l'immigration à cette occasion. De même, Ian raconte un incident lors d'une rencontre avec une fonctionnaire :

Ian : Je devais aller, je devais aller seul à l'Immigration. Une femme me dit : « ... Le français », elle devait me donner des papiers, « Pardon Monsieur », elle dit, « Mais non, je ne comprends pas bien le français », je lui dis. « Bien, vous qui êtes au Québec », mais très fâchée, brusque, « Vous devez apprendre le français au Québec », « Oui », je lui dis, « Je suis bien au Québec », je lui dis, « Mais comprenez-vous que... au Canada, je suis au Canada, si au Canada se parlent deux langues alors si je peux parler une langue, vous me comprenez... », « Mais vous devez apprendre le français ici », très fâchée, alors je lui dis, « Regardez, si je vais avoir des problèmes pour ça, alors ne me donnez pas les papiers et je vais revenir un autre jour », « Non, non, je vais parler espagnol, parce que je veux pas parler anglais ici ». Mais ce n'est pas la manière de me parler, de me traiter et elle parle de la même manière à plusieurs personnes, alors, ceci était un incident... Je ne pouvais pas leur expliquer à eux, ce que je vous explique, de dire, regardez, je viens avec mon fils, il doit étudier, je dois travailler pour qu'il étudie et vive plus ou moins bien, je... dans tous les endroits où j'ai travaillé, seulement l'anglais est parlé, je ne pouvais pas progresser en français.

Contrairement à Tomás et Ian, une informatrice précise que le fait de connaître l'anglais lui a non seulement facilité certaines démarches mais elle a senti qu'elle était mieux considérée dans ses rapports avec les instances fédérales. La question de la langue reste généralement importante dans tous les rapports avec la C.I.S.R. En occurrence, la collaboration avec des interprètes devient souvent nécessaire lors des comparutions. En particulier, les réfugiés du second groupe (1989-1991) ont mentionné un malaise lorsqu'ils devaient défendre oralement leur histoire de persécution à l'aide d'un interprète :

Raul : Bien, pour moi le problème que j'ai eu, pour dire, dans ces moments [troisième comparution] était pour l'interprète, parce que c'est très difficile être en train d'écouter et je recevais ce que disait l'interprète à la fois était très difficile, savoir deux ou trois langues et attraper ce que tu veux comprendre, en plus, j'avais commencé à apprendre mon français un peu -- dû au travail --, j'écoutais ce que disaient les magistrats, après je pensais, venait l'interprète et il comprenait autre chose.

« Il faut apprendre à travailler avec les interprètes », explique un avocat spécialisé dans les problèmes d'immigration. Concrètement, pour les revendicateurs cela signifie moduler son expression de manière à laisser le temps à la personne qui traduit d'accomplir son travail, bien choisir ses mots et ses formulations et attendre son tour. La difficulté semble résider, tel que le mentionnent Carmen et Raul, dans le fait que l'on saisit parfois quelques bribes des échanges en français et que l'on demeure inquiet quant à la qualité de la traduction.

Dans un seul cas, par une demande préalable une revendicatrice a pu obtenir le droit de s'exprimer dans la langue de son choix lors des comparutions. Carmen avait demandé de pouvoir parler anglais au moment de l'audience approfondie car qu'elle s'exprime aisément en cette langue. Elle craignait que l'interprète ne sache pas adéquatement traduire ses propos. Cette femme avait antérieurement assisté à des échanges entre un traducteur et un revendicateur lors d'audiences devant la Commission :

Carmen : Bien sûr que je n'ai pas arrivé à comprendre tout ce qui se dit, mais j'ai une meilleure idée de ce qui se passe en donnant l'attention à ce qui se disait en français qu'au traducteur. Mais le traducteur c'est très *inefficient*, mon Dieu! Ce n'est pas... À ce moment-là ce que j'ai décidé c'est de faire tout en anglais. Je ne veux pas un traducteur comme ça, à..., à traduire tout ce que je veux dire. Et c'est à ce moment-là j'ai demandé, ce jour-là ils m'ont donné la date pour l'entrevue et à ce moment-là j'ai demandé à faire tout en fran... eh en anglais et je n'ai aucun problème. Mais j'ai entendu d'autres qu'ils ont été nié l'option de faire les choses en anglais même si les gens parlent anglais.

La complexe question de l'usage du français entre en jeu tout ce qui a trait aux échanges avec les ministères (même si, dans certains cas, les fonctionnaires parlent espagnol), qu'il s'agisse de l'inscription à l'assurance-maladie, l'assistance sociale, ou à l'entrée au C.O.F.I., etc. Il n'est pas rare que les réfugiés demande l'accompagnement d'un proche compétent en français. Des informateurs soulignent comment l'apprentissage de cette langue, entre autres par les cours du C.O.F.I., peut permettre d'acquérir une certaine « autonomie ».



## 5.2. Apprendre le français au Centre d'Orientation et de Formation des Immigrants

Le C.O.F.I. reste le principal moyen pour les immigrants adultes d'apprendre le français. On y offre aux nouveaux venus des cours qui leur donnent également une forme d'introduction à la « culture québécoise » ainsi que toute une série d'informations utiles dans la vie quotidienne. Bien que des cours de langue soient disponibles dans d'autres institutions, le C.O.F.I. semble le plus important : il est très utilisé et représente l'investissement le plus intensif que choisissent beaucoup de répondants pour apprendre le français. Dans les pages suivantes, deux sujets précis seront abordés, d'abord les démarches nécessaires pour l'entrée au C.O.F.I. et, en second lieu, la participation aux cours.

### 5.2.1. Demander l'entrée au C.O.F.I.

L'entrée à « l'école de français » suit des règles précises. Il faut le plus souvent être en possession de la résidence permanente pour participer aux cours à temps plein. Pour les revendicateurs de statut de réfugié, la situation reste complexe. L'entrée n'est pas automatique en raison des barrières posées à des catégories de nouveaux arrivants. Dans la pratique, les réfugiés consultés ont dû faire des démarches, parfois répétées, pour parvenir à être accepté.

Les personnes intéressées à entrer au C.O.F.I. doivent s'adresser au Ministère des Communautés Culturelles et de l'Immigration du Québec (M.C.C.I.Q.) afin d'obtenir les informations concernant le C.O.F.I. Ils pourront alors formuler une demande d'admission, si leur situation le permet. Les conditions d'accès aux cours varient sensiblement selon les catégories d'immigration. D'abord, en ce qui concerne les réfugiés sélectionnés à l'extérieur du Canada, puisque la plupart arrivent avec le statut d'immigrant reçu, leur demande sera traitée de la même manière que celle des autres personnes de cette catégorie. D'après les informations recueillies, ils auront généralement accès aux cours plus tôt et plus aisément que les revendicateurs de statut de réfugié. Un informateur raconte :

Pablo : On est arrivé le 21 mai, le 15 juin on est parti de l'hôtel, on s'est trouvé un appartement le vingt juin. J'ai commencé mon cours de français au C.O.F.I. O.K. j'étais vingt jours, vingt jours après mon arrivée, j'étais au C.O.F.I. à temps plein, cinq jours par semaine, de huit heures trente à trois heures trente à peu près. Et vraiment j'ai pas eu le temps de dire, de m'habituer... disons.

J'ai entendu dire par d'autres immigrants, ça faisait longtemps qu'ils étaient là, ça faisait un an, un an et demie puis qu'ils n'avaient pas eu encore leur cours, le C.O.F.I. Puis moi, j'étais chanceux entre guillemets mais je l'étais pas en même temps, pourquoi ? Parce que moi je voulais habituer mon oreille à votre langue, soit le français ou l'anglais, mais étant donné qu'il y a une loi, c'était la Loi 101 je pense, qui obligeait tous les immigrants à apprendre la langue française...

Pour leur part, les revendicateurs de statut de réfugié doivent attendre que le traitement leur dossier de détermination du statut de réfugié ait suffisamment progressé pour qu'on leur permette de prendre part aux cours du C.O.F.I. Selon les indications des informateurs, deux périodes peuvent être distinguées<sup>140</sup>. D'abord, entre 1978 et 1988, l'exigence consistait à posséder la résidence permanente. Ensuite, pour la période entre 1989 et 1991, il fallait avoir obtenu le statut de réfugié. Cependant, des cours à l'intention des revendicateurs, offertes à temps partiel, ont été disponibles surtout durant de la seconde période.

Les règles d'admission impliquent donc une certaine interdiction d'accès pour les revendicateurs de statut de réfugié. L'établissement et la réorganisation de la vie quotidienne débutent donc sans que ceux-ci puissent profiter des avantages qu'une connaissance, même minimale, du français pourrait leur procurer. Une informaticienne explique les raisons pour lesquelles elle aurait préféré suivre les cours de français plus tôt :

- Isabel : Donner le cours de français pour commencer parce que c'est important pour les gens, pour se défendre ch... pour acheter toutes les choses qu'il voulait parce que si elle ne connaît pas le français ou l'anglais, c'est très difficile, pour les personnes pour trouver le travail, pour trouver l'appartement.
- Julie : Vous [avez attendu] trois ans, peut-être mieux au début ?
- Isabel : Oui avant parce qu'on a pas le droit de demander le droit de français, seulement quand nous avons le papier d'immigration on peut demander, c'est mieux... Mais nous quand nous sommes ici non, on en voulait mais il n'y en avait pas.

Les réfugiés mentionnent que l'inscription aux cours de français nécessite des démarches spécifiques et que celles-ci peuvent être compliquées par l'occupation d'un emploi. Par exemple, Isabel a dû attendre que sa demande d'asile soit acceptée avant de pouvoir demander l'entrée au C.O.F.I., or entre-temps elle avait commencé à travailler. Dans l'extrait suivant, elle relate les requêtes qu'elle a faites auprès des instances responsables :

<sup>140</sup>De plus amples informations seraient nécessaires afin de pouvoir déterminer l'attitude et les pratiques du gouvernement québécois quant à l'apprentissage du français par les revendicateurs de statut de réfugié.

Isabel : J'étais allée à immigration pour demander le cours de français, après il m'a dit « O.K., on va t'appeler », après il m'a donné l'adresse pour aller à l'école. Après j'ai travaillé, parce qu'il m'avait donné l'école pour le mois d'août mais il m'a appelée avant, je devais aller avant. J'ai dit : « Je ne peux pas aller parce que j'ai pas demandé le papier de la compagnie [sinon] après je vais avoir les problèmes ». Il m'a dit : « O.K., tu pourras venir après ». Quand je suis allée... [il m'a dit] « Non, pas tout de suite, il s'est passé deux mois, le cours est avancé, tu ne peux pas ». Après je suis allée encore pour demander le cours de français, il m'a dit : « O.K. tu dois attendre ». J'ai attendu beaucoup après. Quand la compagnie m'a envoyée à la maison parce qu'il y avait de travail, je ne savais pas ce que j'allais faire, si j'allais attendre le cours de français ou j'allais chercher un autre travail. Après je suis allée toujours, toujours à immigration pour demander le cours de français.

Julie : Ça a pris du temps ?

Isabel : Oui à peu près, trois mois comme ça je pense parce que j'ai pris le chômage, puis après, O.K. je dois, je voulais faire quelque chose parce que je ne veux pas rester comme ça : je ne travaille pas, je ne suis pas à l'école, qu'est-ce que je vais faire ? Après quand mon chômage allait être fini, je devrais travailler. Je ne pourrais pas aller à l'école parce que, peut-être, ils ne paient pas l'école. Mais après il m'a donné le cours, je suis allée.

Le manque de contrôle que détiennent les réfugiés salvadoriens sur le moment de leur entrée aux cours, exprimé par Pablo et Isabel, peut dans certains cas être réduit par les décisions et les situations individuelles. Par exemple, Luis a quitté un emploi volontairement tout en s'entendant avec son employeur<sup>141</sup> pour pouvoir y revenir par la suite afin d'aller au C.O.F.I. Alicia, pour sa part, affirme ne pas avoir eu de problèmes à obtenir une place :

Alicia : Moi j'ai de la chance! Jamais personne m'avait, m'avait parlé très fort, jamais personne m'avait, m'a répondu, toujours les portes pour moi s'étaient ouvertes. Mais moi je disais bon, non, je croyais bon que c'était, que j'avais beaucoup de chance, parce que mes amis avaient toujours problèmes. Moi j'ai, j'ai faisais une demande, par exemple je voulais étudier au C.O.F.I., j'ai j'ai l'ai reçu tout de suite, il y avait des gens qui voulaient faire le C.O.F.I. et ils étaient rejetés.

En somme, afin de pouvoir entrer au C.O.F.I., les demandeurs doivent se conformer à certaines règles, réaliser des démarches administratives et conjuguer, le cas échéant, ces activités avec le travail rémunéré. Les réfugiés ne semblent pas disposer d'un grand contrôle sur leur entrée aux cours auxquels plusieurs prendront part.

### 5.2.2. Participer aux cours de français

Nous allons examiner les expériences des réfugiés salvadoriens relativement au cours du C.O.F.I. D'abord, sera dressé le profil de la fréquentation pour les répondants aux deux recherches. Puis les réfugiés mentionnent ce en quoi consistent les efforts et les difficultés impliqués dans la participation à ces enseignements. Ils s'expriment au sujet de

<sup>141</sup>Il a peut-être fait cet arrangement dans une période de ralentissement des activités à l'usine.

certains problèmes concernant le contenu proposé, l'utilité et l'insuffisance de la formation offerte.

De nombreux informateurs ont suivi des cours de français mais suivent des itinéraires différents. En effet, dans le cas de la première recherche, dix personnes se sont inscrites aux cours offerts à temps plein (sur un total de dix-sept). Deux d'entre elles ont en plus suivi des cours du C.O.F.I. à temps partiel destinés aux revendicateurs de statut de réfugié. Six de ces dix personnes n'ont pas pris d'autres cours de langue. Les quatre autres personnes ont précédé ou complété le C.O.F.I. par d'autres formations, disponibles dans les écoles secondaires ou les universités, cours privés etc., à temps plein ou à raison de quelques heures par semaine. Quatre personnes n'ont appris le français que par des enseignements prodigués par des organismes communautaires. Un seul informateur n'a suivi aucun cours de français (tableau XXIII).

Les informations obtenues lors de l'enquête du G.R.E.S. indiquent que tous les répondants ont suivi au moins un cours de français. Sept personnes, sur un total de quatorze, ont participé aux activités du C.O.F.I. : cinq individus à temps plein et six à temps partiel<sup>142</sup>. Parmi les réfugiés ayant assisté aux cours à temps complet, c'est pour des périodes variant entre cinq et huit mois, pour une moyenne de six mois et demie. Trois personnes n'ont assisté qu'à ces cours alors que quatre autres ont également complété cette formation par d'autres cours. Six répondants n'ont participé qu'à des enseignements hors du C.O.F.I. (tableau XXIV).

Plusieurs mentionnent la difficulté que représente l'apprentissage du français, notamment à ses premières heures. Quelques causes sont évoquées à ce sujet. On souligne le fait de ne pas avoir fréquenté l'école depuis quelques années et le caractère ardu de l'apprentissage, celui-ci étant mentionné fréquemment durant les entretiens :

- Pablo : Et puis ma première semaine c'était... c'était catastrophique. J'ai un mal de tête épouvantable, parce que ça faisait hum ça faisait quand même trois, trois ans que j'avais pas été à l'école...
- Isabel : C'était un peu difficile au début mais après quand j'ai commencé à comprendre, c'est plus facile ... à [me] faire des amis, à parler avec des amis comme ça.
- Ricardo : C'est pas facile d'apprendre une autre langue.

---

<sup>142</sup>Une personne a suivi les cours à temps complet et à temps partiel.

Des réfugiés tracent des liens de causalité entre les préoccupations des nouveaux arrivants et ces difficultés :

- Elena : À ce moment-là, nous avons eu beaucoup beaucoup de problèmes, notre situation n'était pas finie et nous avons les problèmes économiques, les problèmes de famille, toutes sortes de problèmes, alors... concentration, ne pas avoir [de] concentration.
- Pablo : Un enfant il apprend tellement vite la langue. Il n'y a même pas une comparaison à faire. Nous, il faut qu'on fasse la traduction. Pourquoi ? Parce qu'on a plein de problèmes dans la tête, tandis qu'un enfant, tu lui dis ça c'est une chaise, ça c'est une table, lui il ne fait pas la traduction, il le prend tout de suite dans sa tête.

Les entraves traversées lors de l'initiation à la maîtrise de langue française sont parfois expliquées par la présence de difficultés d'ordre psychologique :

- Miguel : Il existe un rejet inconscient des langues, je ne sais pas si tu savais ça, il y a un... inconscient qui rejette la langue. Je n'ai pas l'expression mais dans mon cas particulier je l'ai mais à un niveau très bas. Rejet parce que [c'est] difficile d'apprendre, par nécessité, comme trois personnes m'ont dit qu'ils avaient ce phénomène en eux, un problème psychologique, un problème inconscient de rejet des langues, si ça existe, je ne sais pas.
- Felicia : J'ai un ami qui est psychologue, il m'a dit : « Vous êtes très choquée avec la langue ». Moi j'écoute quelque chose en français et quelque chose ma tête c'est complètement blanche, j'écoute dans, dans, j'écoute le français mais [il n'] entre pas dans la tête.

Certains identifient des liens entre les obstacles d'apprentissage et le fait de devoir acquérir une troisième langue, la maîtrise de l'anglais étant considérée comme un frein à l'apprentissage du français. Au contraire, une initiation au français peut représenter une préparation valable aux cours. Par exemple, Luis souligne que les cours du C.O.F.I. lui paraissent faciles en raison du fait qu'il possédait des notions de français avant de débiter les cours, ayant auparavant travaillé dans un milieu francophone.

Au sujet de l'évaluation de la qualité de l'enseignement, le travail des professeurs reste généralement bien apprécié :

- Pablo : Les profs étaient formidables, comment comment les profs dans le C.O.F.I. ils font ce travail d'une façon aussi... T'arrives, c'est comme si t'arrivais tu parlais, je ne sais pas moi pour aller en Colombie ou en Chine n'importe où puis tu ne sais pas la langue, zéro, puis t'arrives là. Puis moi je ne savais même pas dire merci puis le prof il commençait : « moi je m'appelle... ». Ah! Il avait tellement de patience.
- Carmen : J'ai eu la chance d'avoir de très bons profs.

Toutefois, certains n'apprécient pas les changements réguliers d'enseignants. Un informateur désapprouvait également le fait que ceux-ci parlent espagnol. Des

informateurs soulignent le manque de rigueur et de discipline ainsi que le bas niveau de motivation des élèves.

Une difficulté spécifique apparaît au sujet des contenus des cours. En effet, des informateurs mentionnent l'absence de correspondance entre le français enseigné et celui en usage dans la vie quotidienne. Par exemple, certains soutiennent qu'un écart existe entre la langue apprise en classe et celle parlée sur les lieux de travail ou dans la rue :

Dominico : L'immigration nous a donné la l'école, le C.O.F.I. Nous sommes allés au C.O.F.I., j'ai oublié le nom de l'école. Et après nous parlons, apprendre le français, apprendre le français mais eh, c'est c'est une chose très très intéressante, parce que c'est une nouvelle langue que nous apprenons ici, le français. Mais à l'école ils nous ont enseigné la langue française internationale, le français vraiment français, O.K. ? Quand nous sortons dans la rue et écoutons, écoutons parler les autres, pour moi zéro.

Julio : Parce que moi, je suis allé, quand j'étais à l'école, je comprenais parce que le français qui se donne à l'école ce n'est pas le même français québécois, le français de la France, puis quand tu sors dans la rue puis t'écoutes mais là!

Cependant, Julio explique que certains de ses professeurs lui ont enseigné les expressions locales qui allaient lui servir hors de l'école.

Les réfugiés soutiennent que les cours ont été utiles en termes d'acquisition linguistique et d'expérience mais on demeure critique face au manque de profondeur. Certains affirment que les cours leur ont été très profitables. Par exemple, Luis mentionne pouvoir se déplacer et ne rencontrer aucun problème de communication peu importe où il se rend. De même, pour Jose, la connaissance du français lui a rendu plus aisée la recherche d'un emploi. Une autre personne met en lumière l'autonomie que lui apporte le fait de parler français :

Isabel : C'est très utile parce qu'avant je ne peux pas me communiquer avec les personnes, je ne peux pas parler seule à immigration pour demander quelque chose. Toujours j'ai besoin de quelqu'un qui allait avec moi, pour m'aider, pour faire toutes les choses. Je ne suis pas capable d'aller seule. Mais maintenant ça va, je suis allée seule, il y a quelque chose que j'ai pas bien compris, mais les personnes elles comprennent.

Cependant, une critique courante à l'endroit du C.O.F.I. est à l'effet que le niveau de compétence ne soit pas assez élevé (en particulier pour les cours à temps partiel) :

Julio : Ben après ça [le C.O.F.I.], tu commences juste à comprendre, pas à parler. Quand j'ai pris le cours de français, O.K., et, je pense que à l'école ils te montrent juste apprendre, juste pour connaître un peu, mais pas parler. Ah oui, d'après moi vraiment on n'apprend pas beaucoup, on apprend, comment on dit les choses fondamentales, mais ça ne prend pas deux mois quand tu sors...

Carmen : Il y a des gens qui se sont découragés, par exemple le C.O.F.I. ce n'est pas assez, ce n'est pas assez pour apprendre la langue, pas du tout.

Des répondants affirment que le niveau de compétence en français atteint est considéré insuffisant pour répondre aux besoins de l'expression dans les milieux de travail. Par l'épisode suivant, Dominico met en lumière les difficultés l'attendant à sa première entrée en fonction :

Dominico : Je me rappelle de la professeura, de la madame qui nous a demandé si nous pouvions parler le français pour chercher du travail : « le principe c'est seulement l'initiation del francés que vous avez ici, pas pour un... comme pour une conversation ». Effectivement quand je suis arrivé là-bas, pour le travail, là, j'ai trouvé des Québécois, des Québécois et des Québécoises que je ne comprenais pas. Rien rien rien.

Pour quelques informateurs, le manque de profondeur des connaissances du français acquises au C.O.F.I. s'expliquerait par le fait que celui-ci n'a pas pour but de fournir une véritable formation, complète et approfondie. Les cours viseraient plutôt à procurer des habiletés minimales nécessaires à une entrée rapide sur le marché du travail :

Oscar : Le C.O.F.I. c'est un cours qui te, c'est un fait politique surtout, c'est, les cours qui sont donnés pour les immigrants ici n'ont pas l'objectif est de les intégrer à une société sinon c'est juste donner quelques mots pour aller à faire de travail dans la manufacture, dans les restaurants, des choses comme ça. Dans ces moments-là les cours C.O.F.I., à mon avis, c'est très politique, très politisé si tu veux parce qu'ils te donnent pas l'opportunité pour apprendre le français comme tel pour aller à l'université, au collège ou je ne sais pas, dans d'autres contextes, mais c'est très difficile.

L'inadéquation relative des apprentissages réalisés au C.O.F.I. constitue une des raisons pour lesquelles certains ont entrepris de continuer leur formation par d'autres cours offerts dans les écoles secondaires, les universités ou les organismes communautaires. Ainsi, dans le cas de la première recherche, quatre personnes ont poursuivi leur formation en français par d'autres cours. Selon les informations recueillies lors de l'étude du G.R.E.S., dix personnes sur quatorze ont suivi des cours hors du C.O.F.I. (dont quatre qui avaient aussi fréquenté ces cours-ci). Les autres formations sont aussi suivies par ceux n'ayant pas fréquenté le C.O.F.I.; dans le cas de la première recherche, quatre personnes sont dans cette dernière situation, six dans la seconde (tableau XXIV).



Les cours offerts par des organisations telles les écoles secondaires et les organisations non-gouvernementales sont pratiquement gratuits. Les coûts des cours privés doivent cependant être assumés par les immigrants. Il n'existe pas, au contraire des C.O.F.I., de dédommagement direct pour la participation à ces cours. Le programme de rattrapage scolaire du bien-être social permet aux prestataires de poursuivre leur formation jusqu'à la fin du secondaire. Ces cours ont été suivis le jour dans quelques cas le soir, lorsque les personnes ont un travail rémunéré. Les évaluations diffèrent selon les cours, certains y trouvent des enseignements plus sérieux et structurés qu'au C.O.F.I. tandis que d'autres ont du mal à utiliser certaines des méthodes d'enseignement dont, par exemple, l'auto-enseignement par cassette. Les réfugiés ont suivi ces cours pour des durées variant entre une semaine et six mois et ce, à raison d'horaires à temps complets ou partiels<sup>143</sup>.

En somme, les réfugiés salvadoriens sont nombreux à participer à des cours de français, en particulier ceux offerts au C.O.F.I. Les expériences des informateurs montrent à la fois les forces mais également quelques unes des lacunes de ces cours, dont le manque de profondeur des connaissances acquises. En plus des cours, des stratégies individuelles d'apprentissage sont adoptées, que ce soit après le C.O.F.I. ou, d'une certaine manière, pour le remplacer.

### 5.3. Les stratégies d'apprentissage du français hors des cours

Les réfugiés salvadoriens n'apprennent pas le français que par les cours, ils y investissent des efforts personnels supplémentaires :

Miguel : C'est sûr qu'il y a beaucoup d'efforts à faire. C'est une langue très difficile, je crois que c'est indépendamment de l'effort que l'on peut faire à l'école. Aussi c'est individuel, c'est l'effort personnel pour chercher d'autres types de moyens alternatifs d'apprendre le français.

L'apprentissage hors des murs des classes est mentionné par des informateurs qui ont entrepris une démarche personnelle en ce sens, en solitaire. Les stratégies adoptées comptent, par exemple, l'écoute de la télévision et la lecture des journaux. De plus, des informateurs expliquent s'être appliqué pour apprendre le français par des méthodes telles que la recherche dans les dictionnaires, les films et la pratique. Par exemple, Francisco mentionne : « Je prenais même le dictionnaire, j'apprenais trente mots en français par jour »<sup>144</sup>. De telles initiatives peuvent constituer un complément aux enseignements reçus :

<sup>143</sup>De plus amples informations seraient nécessaires quant aux durées des cours.

<sup>144</sup>Ce jeune homme n'avait pas accès, dès son arrivée, au C.O.F.I, il avait suivi quelques cours offerts par

Pablo : Quand j'ai commencé à étudier et... je voulais vraiment apprendre. Après mon C.O.F.I., je passais à la Maison de la Culture, j'écoutais des émissions pour enfants pour continuer mon français. Après ça je m'en allais souper et puis après ça, après mon souper, j'allais m'inscrire dans un autre C.O.F.I. puis j'y allais trois soirs par semaine, de six à neuf, fait que ça m'a vraiment aidé beaucoup beaucoup. Puis la pratique aussi, je m'en allais au magasin puis je parlais, je demandais, même si c'était des questions niaiseuses, je peux le dire, moi ce que je voulais c'était me faire comprendre, puis je pense que ça marchait mon affaire, parce que même si le monde il ne me comprenait pas avec... --c'est sûr qu'au bout de deux trois mois on parle pas hein ? On a juste quelques mots (...) --. Fait que moi je demandais des souliers, des chemises, des chandails, des ceintures, toutes sortes d'affaires, tout ce que j'apprenais j'essayais de le mettre en pratique, le plus vite possible et puis c'est comme ça que ça a fonctionné.

Les rapports de sociabilité présentent également des opportunités d'acquisition ou d'amélioration des connaissances. Des relations avec des amis francophones donnent la possibilité de perfectionner ou d'acquérir une maîtrise du français. Raul, par exemple, n'a pas suivi les cours du C.O.F.I., n'y ayant pas droit, il précise toutefois : « Le français que je parle, je l'ai appris dans la rue, avec des amis. ». D'autres personnes ont trouvé dans les relations sociales des occasions de mettre à profit les habiletés apprises en cours :

Julio : Après ça [le C.O.F.I.] tu commences juste à comprendre, pas à parler. Moi pour parler, c'est venu avec la pratique.  
 Julie : Avec des amis ?  
 Julio : Oui, avec des amis, bon j'ai beaucoup d'amis québécois francophones.

La compétence en français peut s'accroître dans les milieux de travail, par exemple :

Maria : J'ai arrêté d'aller à l'école mais je parlais beaucoup français à mon travail, tout le monde parlait français, avec les gens j'ai commencé à parler plus.  
 Julie : Vous parlez en français, en espagnol ou en anglais au travail ?  
 Isabel : Les trois un peu parce que j'ai des amis qui parlent anglais, des amis qui parlent le français, des amis qui parlent l'espagnol aussi. Et quand ils arrivent avec moi, O.K. je parle un peu anglais mais je ne parlais pas beaucoup anglais [au début], je comprends beaucoup et parle un peu aussi. Je ne connaissais pas l'anglais quand j'ai commencé à travailler là-bas. Je commence à apprendre un peu, avec les amis, maintenant je parle, je vais parler plus après, c'est comme ça qu'on a appris le français et l'anglais comme ça.

Au nombre des stratégies d'apprentissage du français adoptées hors des cours, il existe également la participation à des activités ne visant pas exclusivement l'acquisition de compétences linguistiques. Par exemple, Tomás consacre des efforts considérables pour suivre une formation en mécanique automobile car il ne comprend pas toujours clairement

les enseignements donnés en français. Il explique qu'il étudie le livre d'exercices lorsque les explications offertes en classe ne lui sont pas suffisamment claires.

#### **5.4. Discussion**

Compte tenu de la présentation précédente, que pouvons-nous répondre à la question: est-ce que l'apprentissage du français fait partie du travail d'établissement ? Nous suggérons une réponse positive à cette interrogation. Tout d'abord, les activités réalisées s'apparentent à un travail et elles contribuent de manière particulièrement utile à l'établissement. Cependant elles se heurtent à certaines contraintes.

Les efforts consentis à l'étude du français constituent un travail car des activités réalisées exigent du temps, des compétences, des efforts ainsi que une intention de la part des acteurs. L'exposé précédent permet en fait d'identifier deux types d'activités : elles sont d'abord des démarches pour l'obtention de l'entrée aux cours et, ensuite, les activités d'apprentissage elles-mêmes qu'elles soient « formelles », la participation au cours, ou « informelles », les stratégies alternatives.

Ces activités exigent du temps. Il s'agit d'abord de faire les démarches nécessaires en se rendant aux bureaux du Ministère et ensuite aux cours à temps plein, à raison d'environ six heures par jour environ, ou à temps partiel, quelques heures par semaine. Nous avons mentionné que les cours du C.O.F.I. ont été suivis pour des périodes variant entre cinq et huit mois. De plus, quelques personnes vont également consacrer d'autres heures de leur temps en complétant leur apprentissage par des formations supplémentaires, souvent offertes en soirée. Si on inclut également le temps dévolu aux stratégies alternatives, même si celles-ci ne visent pas uniquement l'assimilation des rudiments de la langue, on ne peut nier que du temps soit investi par les élèves qui ont choisi d'apprendre le français.

Le travail ne se limite pas à désigner des activités physiques mais des activités intellectuelles. Aussi, on peut y associer ce qui concerne l'acquisition des habiletés linguistiques ainsi que le fait de découvrir et d'articuler une compréhension des rapports sociaux, culturels entourant l'emploi des langues, rapports dans lesquels on se voit précipité par le fait de s'établir au Québec.

L'apprentissage du française exige à la fois compétences et efforts. Les compétences intellectuelles sont directement en jeu dans la participation aux cours en plus

de l'analyse dont nous faisons mention. Il faut assimiler des règles de grammaire et du vocabulaire. Ont été mentionnées plus haut certaines dimensions de ces efforts soit, pour certains, la réalisation des exercices considérés difficiles car elle fait appel à une concentration et des habiletés de type scolaire qui ne sont pas aisées pour tous. Toutefois, certains mentionnent la facilité qu'ils ont trouvée à apprendre dans les cours du C.O.F.I. Des réfugiés soulignent cependant comment la fatigue devient importante, c'est en particulier le cas lorsque les activités d'apprentissage sont combinées au travail salarié (voir ci-dessous).

Les intentions sont clairement énoncées par les réfugiés salvadoriens, tel que présenté à la première section. On désire apprendre pour diverses raisons, pour améliorer ses chances sur le marché du travail, pour faciliter la vie quotidienne, les démarches et les contacts sociaux. Certains conçoivent que c'est obligatoire selon la loi. Plusieurs insistent sur l'importance que revêt le français pour une formation ultérieure.

Apprendre à parler français devient également crucial dans tout le processus d'établissement. Les compétences linguistiques sont directement en jeu dans ce qui entoure le travail rémunéré, en fait on peut croire que par l'acquisition du français, les réfugiés prévoient être mieux armés pour pouvoir offrir leurs services aux employeurs. Quoi qu'il en soit, ils tendent à voir dans le français un moyen sinon une nécessité pour entrer, demeurer ou évoluer à leur guise dans le marché du travail. Nous avons également constaté que les projets de formation, quels qu'ils soient, sont considérés comme étant intimement liés à la maîtrise du français. Cette langue est aussi très utile dans les rapports avec les bureaucraties gouvernementales, non seulement pour l'obtention du statut de réfugié mais tous les statuts subséquents et demandes d'informations concernant, par exemple, l'installation, l'obtention de la couverture sociale, etc. Finalement, les réfugiés ont mis en lumière l'importance de pouvoir communiquer avec les francophones.

Si les réfugiés entreprennent des cours de français afin d'améliorer leurs chances sur le marché du travail, à l'opposé, le fait d'occuper un emploi semble faire obstacle aux études. Des nombreux informateurs ont mentionné avoir combiné avec difficulté les cours de langue avec le travail salarié. Maria, par exemple, a fréquenté l'école de langues, le soir après le travail pendant une période de quatre ou cinq mois. Elle avait donc à coordonner ces deux types d'activités ce qui signifie en plus du temps direct de présence à ces endroits, les temps (et coûts éventuels) du transport. Sebastian prenait des cours de français le soir lorsqu'il a commencé à travailler. Il explique : « je travaillais, c'était dur

hein, je travaillais dans la journée puis le soir aller à l'école... ». De même, pour Arturo, travailler à l'usine toute la journée l'a dissuadé de prendre des cours de français : « j'étais trop fatigué ». Dolores explique avoir interrompu les cours en raison de cette lassitude. De même, Vicente avait débuté des cours de français le soir mais a laissé tombé, n'ayant plus la force de se concentrer le soir. Parmi ceux qui ont un emploi, beaucoup d'entre eux travaillent manuellement dans des usines ou debout pour de longues heures, la lassitude physique devient un élément de difficulté et de contrainte considérable dans le fait de suivre des cours de langue. Une concentration est nécessaire pour profiter de ces enseignements, il n'est pas facile de la maintenir dans de telles conditions de fatigue. Le travail rémunéré paraît donc, d'une certaine façon, un obstacle à l'apprentissage du français.

En somme, les activités rendant possible l'apprentissage du français ainsi que cette formation en elle-même constitue, à notre avis, un travail d'établissement. La maîtrise du français reste centrale à toute l'expérience de vie au Québec mais également joue un rôle central dans les autres volets du travail d'établissement examinés jusqu'à maintenant.

### Conclusion

Dans la première section de ce chapitre, nous avons esquissé quelques enjeux entourant la question du choix de la langue française et de son apprentissage pour les réfugiés salvadoriens. Plusieurs ne connaissaient pas la situation linguistique au Québec, ni l'importance des débats l'entourant avant d'arriver au Québec. Ils sont motivés à apprendre le français pour son utilité potentielle notamment au niveau de l'emploi ou des études. De plus, des informateurs ressentent une demande très claire de la part de la majorité francophone à se joindre à elle. Les revendicateurs de statut de réfugié ont souligné le caractère parfois conflictuel que peuvent prendre les échanges à ce sujet lors des démarches auprès des instances gouvernementales.

Les réfugiés salvadoriens apprennent la langue française par deux types de moyens : s'inscrire à des cours et adopter des stratégies individuelles. L'apprentissage formel passe souvent par le C.O.F.I. Afin d'y prendre part, les cas doivent correspondre adéquatement aux règles administratives en régissant l'accès. Les réfugiés doivent réaliser toutes les démarches nécessaires. Certaines dispositions ont défavorisé les revendicateurs de statut, notamment au début des années quatre-vingts alors qu'il n'y avait pas de possibilité d'entrer en cours sans d'abord avoir été reconnu comme réfugié (tableau XXV).

Les expériences que vivent les réfugiés salvadoriens en ce qui a trait à la formation paraissent variées. Certaines forces et lacunes sont mises en lumière, celles-ci incluent le caractère insuffisant des apprentissages, ce qui mène plusieurs à poursuivre la formation, ou tenter de le faire, par d'autres cours. L'apprentissage formel peut donc prendre deux avenues, d'une part le C.O.F.I. et, d'autre part les autres cours disponibles dans divers lieux. Il semble aussi que l'apprentissage procède par une modalité informelle, celle des efforts personnels consentis à la pratique et à diverses activités d'auto-éducation.

Il appert que les activités administratives et d'apprentissage constituent un travail et que celui-ci soit une partie prenante de ce que nous nommons le travail d'établissement, soit des activités propres à établir la survie économique, également la vie sociale ainsi que des projets personnels.

Pour ces migrants de première génération, il semble également que les enjeux entourant l'adoption du français n'est pas une question qui ne se pose pas seulement au cours des premières années. Malgré le fait que des efforts considérables aient été consentis à l'apprentissage du français, plusieurs ont mentionné qu'il reste également ardu de vivre sans avoir le sentiment d'être parfaitement à l'aise avec l'usage de cette langue. Ils suggèrent ainsi que cet apprentissage demeure un enjeu important et ce, même après de nombreuses années de séjour au Québec :

- Elena : Depuis quinze ans, je ne peux pas bien m'exprimer en français, je le trouve très difficile.
- Francisco : Je comprends exactement, c'est au niveau de parler...
- Isabel : Je ne parle pas bien le français mais je comprends, parce qu'il y a les mots que je ne parle pas bien. J'ai pas le problème comme avant où je ne pouvais pas exprimer rien.
- Carmen : Je trouve encore beaucoup de problèmes à m'exprimer.
- Sebastian : Tu vois mon niveau, ça fait trois ans que je suis ici et tu vois mon niveau de français, c'est pas... c'est pas facile. Il y a tellement de, il y a des termes des choses que tu vas apprendre. Tu commences à parler, il faut avoir le dictionnaire à côté pour savoir, pour savoir dire qu'est-ce que tu veux.

Nous ne sommes pas en mesure de tracer un portrait très précis des pratiques d'apprentissage, ce qui pourraie être un indicateur de la totalité des efforts des réfugiés salvadoriens à ce niveau. Il serait important de pouvoir disposer d'informations plus détaillées et plus diversifiées. Les heures exactes dévolues aux enseignements ne sont pas connues avec précision. Il serait instructeur de connaître l'usage des langues dans les



lieux de travail, la vie sociale et les démarches administratives mais également dans la vie quotidienne en général. On a souvent mentionné que plusieurs ne connaissaient pas le français ou choisissaient l'anglais, mais davantage de données seraient nécessaires afin de pouvoir obtenir avoir une connaissance approfondie de cette question.

Cette problématique de l'emploi des langues doit être située dans le contexte spécifique de Montréal et des rapports entre les groupes linguistiques qui y prévalent. Il n'en demeure pas moins que, malgré les faits de l'obligation relative d'apprendre le français ou du caractère multilingue de l'environnement social et culturel, on peut vivre sans maîtriser la ou les langues officielles dans cette ville. Il serait donc, à cet effet, important de disposer de descriptions plus approfondies de l'ensemble des pratiques linguistiques des réfugiés salvadoriens dans ce contexte.

Comprendre les démarches des réfugiés nécessiterait aussi un examen des pratiques des instances bureaucratiques. Nous savons que des évaluations sont réalisées afin de constater le niveau de compétences des immigrants mais comment ces tests sont-ils faits ? Quelles sont les impacts de ces évaluations sur le choix de poursuivre ou non les formations ? Il semble que les bénéficiaires de l'aide sociale soient invités par les fonctionnaires à participer à des cours de français afin d'éventuellement pouvoir réaliser d'autres objectifs professionnels ? Quelles sont les relations qu'ils établissent avec les réfugiés à ce moment, quelles sont les démarches exactes, les contraintes et les opportunités associées à des rapports ? Ceci peut être déterminant en raison du fait que, lorsque les emplois peuvent être difficiles à obtenir et à conserver, devenir dépendant de cette aide sociale entraîne une certaine obligation à apprendre le français même si ces exigences peuvent devenir lourdes lorsque celui-ci pose des problèmes et nécessite à la fois temps et efforts.

Le fait que certains n'aient pas pu entrer au C.O.F.I. peut avoir des répercussions. Une fréquentation précoce du C.O.F.I. résultant par l'apprentissage d'un français, même minimal, permettra au contraire de jouir des avantages de ces habiletés nouvelles. Au contraire, un accès tardif implique que l'on demeure dépourvu de capacités utiles, à moins qu'on ne parvienne à les acquérir par d'autres moyens. À l'opposé, les personnes qui ont accès dès les premières semaines aux cours profiteront des fruits de cette formation et ne devront pas, par exemple, quitter un emploi ou organiser son retour possible avec son employeur lorsqu'une place se libère, tel que les cas d'Isabel et de Luis l'illustrent.



Quelles sont les significations que revêt l'apprentissage de la langue pour les réfugiés salvadoriens ? Certains mentionnent qu'il existe une contradiction entre, d'une part le fait d'apprendre le français et, d'autre part, les impératifs de la vie économique, la diversité des pratiques linguistiques dans les milieux de travail, la possibilité de « s'intégrer », etc. De plus, tout comme la question du travail et des projets de vie, le fait que l'on n'entrevoit pas s'établir au Québec à très long terme peut avoir des impacts sur la motivation à apprendre. Il semble que, pour certains, l'acquisition d'une certaine maîtrise du français soit étroitement associée à la possibilité de cet établissement à long terme. À l'opposé, lorsque la permanence du sujet n'est pas définitive, lorsqu'on ignore si on va pouvoir rester sur le territoire québécois, les efforts peuvent paraître particulièrement lourds. Le simple fait de ne pas avoir de statut de réfugié pendant de longues années peut également avoir des impacts négatifs sur la motivation à apprendre le français.

## Conclusion

Est-ce que les réfugiés salvadoriens réalisent un travail d'établissement au cours des premières années de leur vie au Québec ? Au terme du présent exercice, nous répondons par l'affirmative : ce sont par des gestes concrets que l'on parvient à assurer sa sécurité par le droit de séjour légal, sa survie et les moyens de poser les jalons de sa vie sociale et économique, par le travail rémunéré et l'apprentissage du français. Bien que ce mémoire ait jusqu'à maintenant traité successivement de ces trois thématiques, les entrevues ont montré que l'analyse de la réorganisation de la vie quotidienne mériterait également une attention soutenue aux relations entre ces dimensions. Nous soutiendrons que l'utilité du concept de travail d'établissement ne peut être confirmée que dans la mesure où l'on réalise cette analyse de l'articulation entre les domaines de la vie quotidienne et que l'on maintienne une définition ample du travail. L'examen de la situation d'entrevue et du contexte entourant l'arrivée des réfugiés rappelle l'inscription de la notion de travail d'établissement dans des conditions spécifiques. Après avoir dressé un bref bilan des chapitres précédents et discuté l'utilité de la notion de travail d'établissement, nous proposerons quelques unes des avenues que pourraient emprunter des études ultérieures.

Au cours de la phase exploratoire, il paraissait utile d'explorer les expériences des réfugiés salvadoriens en proposant que l'établissement exige qu'un travail particulier soit réalisé. Notre choix d'une définition « ample » du travail s'inspirait de travaux qui questionnent la signification usuelle accordée à ce terme. Celui-ci est largement utilisé en Occident de manière relativement limitée afin de désigner des activités rémunérées par lesquelles on parvient à gagner sa vie. De plus, le travail est conçu comme producteur de valeur d'échange sur le marché, opposé tant aux loisirs qu'aux gestes posés au foyer qui sont nécessaires à la subsistance.

Au premier chapitre a été esquissé un bilan des remises en cause de cette définition. D'abord, le marxisme a montré la voie en proposant que la reproduction des forces productives soit prise en compte dans toute analyse des systèmes productifs. En second lieu, l'anthropologie a contribué aux débats par son analyse des prémisses de la définition du travail en Occident et en révélant la complexité des conceptions du travail l'intérieur et entre les cultures. Troisièmement, des études au sujet du travail domestique ont questionné les balises inhérentes à la conception occidentale. Les tâches domestiques sont maintenant reconnues comme un travail même si elles demeurent souvent non payées et

réalisées au foyer et à l'extérieur, tel que les efforts consentis à la consommation. Le travail rémunéré accompli à la maison met également clairement en lumière la pertinence de questionner l'association lieu public - travail/lieu privé - non travail. Certains auteurs soutiennent également que l'on puisse reconnaître du travail dans d'autres activités dont celles qui permettent la transmission de l'ethnicité, le maintien des relations entre les ménages, le volontariat ou les démarches auprès des institutions sociales et bureaucratiques.

Pour les fins de cette étude, une définition très inclusive du travail a été adoptée pour décrire les actions des réfugiés salvadoriens au cours de leurs premières années de vie au Québec. Les composantes de ce travail d'établissement présentent des caractéristiques précises : elles demandent du temps, des efforts, des compétences et sont sous-tendues par une intention de la part des acteurs. Ces gestes sont posés durant l'établissement même si certaines d'entre elles ne peuvent être examinées sans égard aux actions assurant habituellement la subsistance.

Nous avons d'abord constaté que les réfugiés salvadoriens travaillent pour assurer leur sécurité par l'obtention du statut de réfugié. Ces activités comptent les nombreuses démarches auprès des autorités pour formuler puis défendre la validité de leur demande d'asile. D'autres actions ont trait à la préparation des comparutions, à la recherche et à l'analyse des informations, à la collaboration avec les avocats ainsi que le suivi du dossier. Pour les réfugiés sélectionnés à l'extérieur du Canada, l'établissement paraît être simplifié par le fait de posséder la permission préalable du gouvernement mais ces personnes rencontrent des problèmes lorsqu'elles font une requête d'asile dans des situations de vulnérabilité, le plus souvent sans statut légal.

Dans la quête de la reconnaissance de leur statut de réfugié au Canada, les Salvadoriens font face à des contraintes parmi lesquelles figurent la complexité des politiques et des procédures ainsi que le manque de pouvoir et d'information. De plus, on mentionne des difficultés à faire valoir la validité de son « histoire » car celle-ci doit être présentée de manière à répondre à des règles éloignées de celles d'un récit spontané. L'attente a été mentionnée à titre de sérieux obstacle pour les personnes ayant dû demeurer dans l'expectative d'une réponse de longs mois et même plusieurs années. Enfin, au cours de toutes les démarches, il importe de faire valoir non seulement la légitimité de la migration mais aussi de paraître « intégrable » tout autant que d'autres immigrants,

notamment par une maîtrise adéquate de la langue française et une participation active sur le marché du travail.

En second lieu, ce qui « permet » le travail payé paraît très exigeant en temps et en efforts. Pour les revendicateurs de statut de réfugié, il est nécessaire d'obtenir une permission spéciale pour pouvoir travailler, ce qui est obtenu grâce à des démarches auprès du gouvernement et des employeurs. La recherche d'un emploi suppose également que des gestes concrets soit posés, souvent avec une aide précieuse du milieu familial et social. L'accès à un travail est considéré crucial par certains de ceux qui n'ont pas encore reçu leur statut de réfugié car, on l'a vu, on croit parfois que le fait de travailler peut en quelque sorte prouver leur « utilité ».

Les positions que les réfugiés salvadoriens occupent restent généralement précaires, mal payées et de courte durée. La discontinuité des itinéraires de travail semble forcer les travailleurs à « gérer » tant bien que mal leur situation, en demeurant à la recherche d'un meilleur emploi et en devant fréquemment dépendre des prestations de l'assurance-chômage et éventuellement du bien-être social. La volonté d'éviter la précarité peut motiver à élaborer des stratégies à plus long terme incluant l'apprentissage d'un métier ou le recyclage. Les embûches rencontrées dans la réalisation de tels projets tiennent entre autres au fait que l'on ne peut interrompre les activités rémunérées pour s'inscrire à des cours. De plus, on ne sait pas toujours conjuguer le travail rémunéré et les cours en raison de la fatigue. Enfin, le manque de compétences en français constitue un obstacle de taille.

En plus des efforts consentis pour entrer et se maintenir en emploi, les réfugiés salvadoriens travaillent pour apprendre la langue française. Ils s'adressent au gouvernement pour pouvoir participer aux enseignements prodigués au C.O.F.I, s'inscrivent à d'autres cours de langue et ont recours à des stratégies alternatives pour poursuivre ou remplacer ces formations. Ces activités sont menées alors que l'on ressent clairement qu'on leur demande de se joindre à la communauté francophone. Les rapports entre les groupes linguistiques et les débats les entourant ne sont généralement que très peu connus avant l'arrivée, ils auront à chercher à les comprendre pour donner sens à leurs expériences et aux choix qui s'ouvrent devant eux.

Limiter l'apprentissage du français à n'être qu'un loisir peut dissimuler les conditions d'exercice des efforts qui y sont associés. De plus, il devient plus facile de faire des choix une seule question idéologique (par exemple, le désir d'adopter la langue

anglaise pour s'identifier avec la communauté anglophone) ou une obéissance simple aux pressions des institutions de gestion de la sécurité sociale<sup>145</sup>. Les démarches pour entrer en cours peuvent être oubliées alors qu'elles sont essentielles à la poursuite des cours. Nous avons tenté de traduire la position des informateurs, ceux-ci ne traitent pas uniquement des dimensions politiques entourant l'usage des langues mais mettaient l'accent sur les efforts dévolus à cet apprentissage.

Bien que révélant des liens entre les thèmes, les chapitres antérieurs ont passé successivement d'un thème à l'autre. Cependant, à notre avis, la complexité de la réorganisation de la vie quotidienne ne peut être appréhendée que par le dépassement de ce découpage, il semble en fait qu'elle puisse davantage être comprise par la prise en compte de leurs relations et même de leur « articulation ».

En occurrence, la condition administrative des revendicateurs de statut de réfugié semble déterminante dans toute la réorganisation de la vie quotidienne et dans le travail d'établissement des réfugiés salvadoriens. Les informations recueillies laissent à penser que cette question mérite d'être étudiée sans discontinuité alors que, dans la littérature scientifique, on tend à dissocier les enjeux relatifs aux aspects juridiques et administratifs de celles qui ont trait à l'établissement. Les revendicateurs sont dans une situation ambiguë commune à celles d'autres non-citoyens (femmes domestiques, travailleurs temporaires ou personnes parrainées, par exemple) ; ils peuvent demeurer sur le territoire canadien mais ne disposent pas de tous les droits et de toutes les opportunités que détiennent les autres citoyens.

La réorganisation de la vie quotidienne semble en fait impliquer un travail d'établissement fort complexe. Par exemple, nous avons vu que les démarches administratives doivent être faites en coordination avec les exigences du travail rémunéré et à celles des cours de français. De plus, le travail rémunéré peut en quelque sorte nuire à l'apprentissage de la langue française<sup>146</sup> ou à la formation professionnelle. L'acquisition d'une maîtrise du français peut devenir une clé dans les relations avec les instances

---

<sup>145</sup>Les personnes dépendantes des prestations de l'aide sociale peuvent être amenées par les agents du gouvernement à définir un projet professionnel qui débute par l'apprentissage de la langue.

<sup>146</sup>La complexité de la réorganisation de la vie quotidienne est en quelque sorte reconnue par la Fédération des Travailleurs et Travailleuses du Québec (1991) qui écrit, au sujet de l'apprentissage du français : « On demande à ces personnes de réaliser l'impossible conciliation entre un apprentissage en établissement avec un soutien financier très modeste et les nécessités économiques et sociales de la vie quotidienne : se trouver rapidement un emploi rémunéré, veiller à l'installation physique de toutes les personnes de la famille, accomplir toutes les démarches administratives liées à cette installation, etc. »(p. 5)

bureaucratiques et dans les choix en matière de travail rémunéré. Les efforts que l'on y consent doivent être coordonnés à ceux faits pour d'autres activités. On doit aussi prendre en compte les conditions dans lesquelles celles-ci sont réalisées (précarité, instabilité du statut légal, etc.). À notre avis, il vaut la peine d'étudier les liens entre les trois domaines présentés plus haut et d'autres que nous n'avons pas étudiés afin de pouvoir véritablement saisir plus avant la complexité du processus d'établissement.

Nous avons étudié ce processus à l'aide du concept de « travail d'établissement », celui-ci se distingue des théories usuelles qui privilégient les notions d'assimilation et d'intégration. Contrairement à quelques unes des implications de ces notions mentionnées au premier chapitre, nous ne présumons pas de la direction des changements de valeurs ni n'en faisons l'objet principal de la recherche. De plus on ne peut, tant quant au travail salarié qu'à l'apprentissage de la langue, observer des étapes pouvant représenter une synthèse de la « progression » des expériences : la variété entre les expériences, tant diachroniquement que synchroniquement, paraît trop importante. Aussi, la permanence du séjour au Canada n'est pas prise pour acquise.

Ceci dit, quelle peut être l'utilité du concept de travail d'établissement ? Il semble que celui-ci permette d'enrichir la description des expériences et de compléter l'analyse de dynamiques sociales plus larges, tout en prenant en compte le rôle d'acteur des réfugiés. Cependant, afin de comprendre la réorganisation de la vie quotidienne, la notion de travail d'établissement mériterait d'être étudiée en conjonction avec le travail domestique et les tâches associées aux responsabilités familiales.

La description de la vie quotidienne des réfugiés salvadoriens paraît plus complète lorsqu'on y inclut le travail d'établissement. Ont été intégrées à la présente analyse des activités souvent passées sous silence, notamment les démarches administratives. Telles que mentionnées plus haut, celles-ci traversent l'expérience d'établissement, tant au niveau des sphères de la vie quotidienne étudiées ici qu'à d'autres niveaux dont, par exemple, l'inscription des enfants à l'école et ce qu'on doit faire pour obtenir l'assurance-maladie ou l'assistance-sociale, etc. En incluant toute la question de la condition administrative à la recherche, il devenait possible d'explorer les expériences des « sujets juridiques ou administratifs » et de reconnaître, ce faisant, que les nouveaux venus ne sont pas uniquement des sujets ethniques.

Ce que l'on fait pour entrer et se maintenir en emploi peut également ne pas être mentionné. Ces efforts semblent se rapprocher de ce que Seccombe (1980) associe à ce qui est fait pour la reproduction, reproduction prise ici dans un sens très large qui devait inclure la production. Cet auteur explique que le travailleur doit se rendre disponible sur le marché et chercher preneur pour sa force de travail. À ce sujet, le fait d'être un revendicateur permet de demander un permis de travail et ainsi la condition administrative est donc à mettre en lien avec la capacité de participer au marché du travail<sup>147</sup>. De plus, les démarches pour le permis de travail et la recherche d'emploi appartiennent à ces activités.

Le travail d'établissement doit également être compris en relation avec les résultats des études qui remettent en question à la notion occidentale du travail. Tel que le travail domestique, il est non payé et peut être réalisé au foyer. Mais il est aussi fait à l'extérieur, en fait il est réalisé en différents lieux, à l'école de français, dans les bureaux des ministères, etc.

Un autre dilemme concerne la nature des produits de cette forme de travail. Nous avons proposé que ceux-ci, considérés très généralement, soient en fait une sécurité, la survie et les moyens de l'assurer ainsi que la maîtrise de la langue peut offrir en termes de possibilités au niveau de la vie sociale et économique. De plus, par les projets relatifs au travail rémunéré et l'apprentissage de la langue, aussi, les réfugiés salvadoriens peuvent trouver les moyens de ce que certains nomment l'indépendance (notamment utile pour les démarches administratives et la recherche d'emploi).

Dans l'ensemble, le travail d'établissement ne concerne pas de production matérielle comme telle. Hakken (1987) spécifie que le travail ne désigne que les activités dont les produits sont matériels, cette limite fait en sorte que le travail d'établissement ne pourrait être considéré comme un travail selon cette perspective. Ainsi, notre définition pourrait plutôt être rangée parmi les plus inclusives et les plus englobantes, par exemple celles de Gamst (1987) ou de Nash (1987). Toutefois, contrairement à celles-ci, le travail d'établissement est spécifique dans le type de contexte auquel il se réfère : il s'agit des activités de réorganisation de la vie quotidienne après la migration, on ne peut donc pas élargir son utilisation outre mesure ou encore le dissocier les activités de ce contexte. La définition que nous donnons de ce type d'activité reste donc à la fois clairement inscrit

---

<sup>147</sup>Ceci même si la clandestinité peut constituer une « solution » à ce sujet, cette option comporte toutefois des problèmes pour le travailleur.



dans un emploi très élargi du travail mais tout de même restreint dans le champ précis auquel on se réfère ici ; il paraît donc semblable au travail de consommation à cet égard.

Ceci est également important particulièrement parce que le travail d'établissement va au-delà des relations avec le travail rémunéré, de la survie financière ou matérielle de l'individu ou de la maisonnée. En mentionnant comment ces activités mettent aussi en question de manière plus générale la vie sociale, on peut établir des liens entre le fait d'apprendre le français et d'autres activités que certains auteurs ont associées au travail, que ce soit le bénévolat, la production/transmission de l'ethnicité ou les relations entre le ménage. Toutes ces actions sont sous-tendues par des séries de gestes concrets. De plus, il y a aussi une certaine obligation dans le fait d'apprendre le français au Québec, commune entre autres au fait de régir les relations entre les ménages d'un système de parenté ou d'enseigner à ses enfants les rudiments de la culture.

Peut-on également proposer que la prise en compte du travail d'établissement puisse approfondir la compréhension des rapports sociaux et économiques entourant la quête du refuge et l'immigration ? Parmi ces dynamiques, nous pourrions ranger le fonctionnement du marché du travail. Selon Gold (1992), les théories structurelles de la migration examinent la venue de la main-d'oeuvre de la périphérie vers le centre et prétendent que les systèmes capitalistes ayant encore besoin de cette main-d'oeuvre même si de nombreux chômeurs sont présents. Prendre en compte le travail d'établissement complète éventuellement le tableau : les entreprises capitalistes peuvent profiter de cette main-d'oeuvre mais cela suppose préalablement que les migrants fassent les efforts nécessaires pour permettre leur utilisation sur le marché du travail. Au Canada et dans les autres pays développés, cela peut impliquer des démarches de régularisation du statut, des gestes doivent être faits pour entrer dans le marché du travail par la recherche d'emploi, pour apprendre la ou les langues en usage<sup>148</sup>, etc. En plus, les migrants doivent réorganiser leur vie domestique d'occuper son emploi et renouveler sa force de travail.

L'étude de la réorganisation de la vie quotidienne profiterait en fait de l'intégration de dimensions que nous n'avons pas encore abordées : l'organisation de la vie domestique. Par exemple, la fréquentation des cours demande une coordination entre les membres de la maisonnée lorsque leurs enfants sont jeunes. Pablo a consenti de nombreuses heures à

---

<sup>148</sup>Encore ici, l'illégalité est également une possibilité toutefois les contraintes inhérentes au fait de se rendre disponible, la précarité extrême tant face aux employeurs qu'à l'État pourront entraîner des difficultés encore plus grande pour entrer et se maintenir en emploi.

l'apprentissage du français hors des cours, il raconte être allé parfaire sa maîtrise du français en se rendant à la bibliothèque, en s'inscrivant à d'autres cours du soir, etc. Toutes les stratégies d'apprentissage du français, que ce soit par les cours (C.O.F.I., jour et soir dans son cas) ou par d'autres stratégies (visites à la bibliothèque, pratique, etc.), il ne paraît pas les partager avec sa femme. Quelqu'une devait donc prendre en charge les activités de la maisonnée pendant toutes ces heures d'apprentissage. Il semble donc que le travail domestique, incluant les soins aux enfants, peut donc devenir un obstacle à l'apprentissage du français et la formation professionnelle des femmes, lorsque celles-ci n'ont pas le support approprié.

Outre le travail domestique, les implications des responsabilités familiales savent guider les actions. Par exemple, à chacune des étapes marquant son itinéraire depuis son départ du Salvador, Pablo s'est préoccupé de gagner de l'argent parce que : « j'avais des responsabilités ». Dès son arrivée au Québec, il avait prévu de trouver un emploi le plus tôt possible. De même, Maria et Isabel ont continuellement fait des choix afin de pouvoir continuer à envoyer de l'argent pour leurs enfants restés au Salvador<sup>149</sup>. Travailler pour répondre aux besoins de sa famille est évoqué pour expliquer l'impossibilité de la poursuite de cours de français ou formation professionnelle. Des informateurs ont affirmé ne pas avoir voulu s'inscrire à des cours au C.O.F.I. car les revenus tirés de l'assurance-chômage demeuraient insuffisants, fait notable pour les petits salariés.

Le rôle crucial des parents dans la réorganisation de la vie quotidienne est apparu à maintes reprises. Pourrait-on d'un travail parental d'établissement ? Davantage de données devrait être recueillies mais celui-ci pourrait inclure des activités menées afin de porter secours et d'encadrer les enfants après l'arrivée et à long terme. Dominico explique : « ... quand nous sommes arrivés ici, si les parents, si les parents font le travail d'aider les enfants, como se dice?, l'adaptation, l'enfant peut faire quelque chose ici ok ? ». Le travail parental pourrait comprendre les démarches administratives pour la réunification familiale<sup>150</sup>, l'aide aux enfants et les rencontres avec les autorités des écoles<sup>151</sup> et les

<sup>149</sup>Aussi, une aide financière peut être apportée à d'autres membres de la famille mais dans les entrevues conduites ici, c'est surtout la subsistance des enfants qui a été abordée. Des informations complémentaires seraient nécessaires pour saisir en profondeur la nature, l'ampleur et les conséquences de ces formes d'assistance à la famille demeurée au Salvador.

<sup>150</sup>La réunification familiale implique de nombreuses démarches soient réalisées. En effet, ceux qui ont laissé des membres de leur famille immédiate (conjoint et enfants) au Salvador doivent entreprendre des demandes de réunification familiale. Il nécessite un travail administratif considérable et complexe. Par exemple, Maria explique avoir dû se rendre fréquemment aux bureaux de l'immigration pour régler la venue de ses deux enfants. L'attente pour l'acceptation du dossier est longue et lourde à porter. Au sujet de la réunification familiale et de ses implications, les expériences des Salvadoriens, tout comme celles des autres groupes nationaux, ne sont pas suffisamment documentées.

discussions autour des valeurs de la société majoritaire<sup>152</sup>. Ce travail représente un défi qui ne devient compréhensible qu'à la lumière des différences ressenties entre les contextes d'origine et d'installation<sup>153</sup>.

Nous n'avons pas bien circonscrit un aspect fondamental de toute étude du travail : sa division, d'autres recherches pourraient se pencher la répartition selon le genre dans le couple, dans la maisonnée, dans la famille, dans la communauté en général. D'abord, au sujet de la division sexuelle, comment les hommes et les femmes partagent-ils les soins aux enfants et les tâches domestiques, les démarches administratives, la recherche d'emploi ou la quête d'information pour la formation, les cours eux-mêmes, etc. ? Il semble qu'on ne peut présumer que les rôles dévolus aux hommes et aux femmes salvadoriennes demeurent complètement inchangés suite à l'immigration (Hulse 1993, Juteau 1989 et 1991, Zavella 1989).

Outre le lot du couple, le travail d'établissement peut aussi être celui de la famille entière : on peut intervenir dans la recherche d'emploi, certains ont apporté une assistance pour l'installation physique des maisonnées (aide pour trouver un logement, des meubles, etc.). Les premiers maillons de la chaîne migratoire prennent davantage de responsabilités et fournissent de l'aide concrète pour les démarches administratives, du travail, de l'usage

---

<sup>151</sup>Les parents mentionnent qu'ils doivent s'occuper d'établir des relations avec les écoles. Par exemple, Carmen raconte avoir rencontré à plusieurs reprises les autorités scolaires afin de discuter les questions relatives au niveau académique de ses enfants. Elle a eu beaucoup de mal à faire valoir la qualité des connaissances déjà acquises par les enfants en raison, selon elle, du fait que les autorités des écoles tendent à associer un manque d'éducation aux enfants latino-américains. Cette mère explique également avoir dû aider très intensément un de ses enfants pour ses devoirs, tâche qu'elle accomplissait peut-être avant le départ du Salvador mais maintenant, il est devenu crucial à ses yeux.

<sup>152</sup>Des parents mentionnent sentir le devoir d'assurer la médiation des relations avec la société majoritaire. On mentionne les écarts de valeurs et de normes entre la culture d'origine et la culture québécoise sont discutées dans les familles salvadoriennes. Nous ne détenons que peu d'informations à cet égard. Il semble que cette question demeure importante et la situation exige non seulement des changements ou des négociations de part et d'autre de la famille mais aussi, le travail des parents s'en trouve augmenté, ils doivent réfléchir, analyser et discuter avec les enfants, tel que le propose Felicia.

<sup>153</sup>Au cours des entretiens, le manque d'assistance de la part du réseau est mentionné comme un des problèmes principaux. En effet, les informateurs soulignent qu'ils ne peuvent compter sur le même support de leurs voisins, membres de leur famille ou amis dans l'éducation de leurs enfants que celui qu'ils recevaient au Salvador. Dominico explique : « Mais malheureusement quelque fois nous sommes perdus, nous sommes perdus dans ce cas, par exemple, le travail, je me rappelle quand elle reste à l'hôpital, qu'elle est opérée, pendant quinze jours je pense, mais je laisse mes enfants, mes trois enfants, je pars tous les matins pour aller à mon travail, je laissais mes enfants, ça me fait mal ici (au coeur) je me sentais mal ici, je me sentais mal ici, à ma fille qui a dix ans, je lui laisse cinq dollars pour acheter le manger à l'école. Quand nous sommes arrivés (...) alors eh, ah ok, après cette chose ça te dérange émotivement, n'est-ce pas? il vient un déséquilibre dans le, dans le foyer, etc, humhum, notre milieu là-bas chez nous c'est différent parce que les autres parents ils sont proches. (...) Oui c'est ça, ici c'est différent, je ne vais pas demander à mon voisin ». Isabel est très préoccupée du manque de supervision et de « contrôle » sur ses adolescentes et mentionne s'inquiéter énormément du fait que celles-ci soient toutes seules à la maison, sans surveillance, lorsqu'elle rentre plus tard que ses filles de l'usine.

des langues, etc. Toutefois, il semble qu'il ne faille pas faire l'assomption que les membres des familles vont obligatoirement assurer ce support, les rapports familiaux pouvant subir des transformations considérables, les liens se métamorphosant parfois radicalement. Des réfugiés salvadoriens installés à Los Angeles expliquent que les réunions entre frères et soeurs, en occurrence, ne sont pas toujours heureuses alors que les années et les expériences ainsi que les aspirations divergent (Ward 1987). Pour comprendre l'aide échangée au sein des familles ainsi que toute la problématique de l'établissement des familles salvadoriennes, il importerait d'acquérir une meilleure connaissance de leurs expériences. Par exemple, une large proportion des personnes rencontrées ont connu une ou des séparations, qu'en est-il dans les faits ? Comment les responsabilités familiales se transforment-elles avec le temps ? Peu de données longitudinales sont disponibles à ce jour.

Le travail d'établissement peut aussi être constaté dans l'engagement de la communauté, notamment dans l'aide fournie par les organismes communautaires au niveau de l'information, des cours de langues, des objets, etc. Il peut être plus juste de parler d'entraide, les personnes qui ont reçu une certaine assistance pouvant intervenir auprès des nouveaux venus, quelques exemples existent parmi les informations que nous avons recueillies.

Outre la division du travail, au cours des études futures, il pourrait s'avérer très utile d'examiner la construction idéologique négative envers les demandeurs d'asile. Les entrevues ont été conduites dans un contexte social au sein duquel la légitimité de la migration est constamment remise en cause. En se présentant comme des individus actifs prenant en main la réorganisation de leur vie quotidienne, les informateurs tentent peut-être de répondre, en quelque sorte, aux doutes répandus quant à la légitimité de leur présence et à d'autres interrogations qui y sont reliées, en particulier celle de la participation à la vie économique et sociale. En effet, on considère souvent qu'il y ait abus du système d'assistance de l'État-Providence, tant par le recours à la demande d'asile qu'aux prestations de l'aide sociale. Le visage de l'« abuseur du système » est souvent apposé sur celui des revendicateurs de statut de réfugié<sup>154, 155</sup>. Selon une récente étude britannique, les métaphores des vagues et de l'inondation sont utilisées dans la formulation de la rhétorique permettant à l'État de justifier des mesures restrictives envers les réfugiés

<sup>154</sup>Tout comme à d'autres groupes vulnérables, par exemple, les bénéficiaires des prestations du bien-être social.

<sup>155</sup>Voir Grey (1989) qui mentionne qu'en fait si les revendicateurs de statut de réfugié sont considérés comme des « queue jumpers », cela n'est pas foncièrement le cas.

(Brown 1997). De idées semblables ont également été identifiées dans la littérature scientifique au sujet des réfugiés (Domanski 1995).

Daniel et Knusden (1995) mentionnent que les réfugiés vivent partout dans un tel climat de méfiance. Des indices de cette méfiance se lisent dans les entrevues. On raconte avoir eu beaucoup de mal à défendre la validité de sa demande d'asile devant les instances du gouvernement. Certains ont nettement senti qu'on voulait se débarrasser d'eux. La méfiance peut aussi faire partie des expériences antérieures à la migration. Il semble également que l'appréhension de la légitimité de la migration est également en jeu dans les relations entre les Salvadoriens, on fait des allusions au manque de validité des demandes d'asile de certains compatriotes. La diversité des allégeances entre les réfugiés apparaît à cet égard, on parlera des « économiques » et ceux qui sont de véritables « politiques »<sup>156</sup> (Foxen et Beausoleil 1994).

Le manque de confiance envers les revendicateurs de statut et les questionnements quant à la légitimité des demandes d'asile sont apparus tout au cours du processus de recherche. Nous avons été confrontés directement à cette question lors des discussions avec des non-immigrants et non-réfugiés. Plusieurs personnes ont, par exemple, établi immédiatement fait le lien entre la revendication de statut de réfugié et le fait que certains médias et politiciens parlent d'abus du système de gestion des demandes d'asile ou de d'autres institutions étatiques. Le caractère systématique de cette association paraît stupéfiant. Notre intérêt pour la question a aussi été jugé naïf, notre volonté d'en faire un objet de recherche remis en cause. Au cours de ces échanges informels, rares sont les personnes qui ont questionné la construction idéologique de ces enjeux et par exemple le fait que la liberté de mouvement et d'établissement soit régie par les États-Nations dont les pratiques à cet égard ne sont pas ni morales ni justes. Un certain recadrage doit donc être réalisé. Tel que l'affirme Fernandez-Kelly (1993), la légitimité de la migration doit être analysée à la lumière non seulement des mouvements de populations mais à ceux des ressources. Les années récentes ont été celles de la mondialisation des échanges. La solidification d'un ordre économique planétaire a signifié une accélération de ces mouvements de ressources. Quant à eux, les déplacements de populations paraissent davantage incriminés lorsqu'ils concernent les pays capitalistes avancés (qui accueillent en

---

<sup>156</sup>Ce qui s'apparente aux catégories utilisées par la presse, les spécialistes et l'État pour distinguer les personnes qui ne méritent pas de recevoir l'asile de celles qui ont de bonnes raisons d'être accueillies. Ces catégories doivent être considérées avec précaution.

fait 5 % des réfugiés dans le monde) en comparaison avec ceux des ressources et leur utilisation des ressources dans les pays en voie de développement.

En notant ces quelques considérations, de nouvelles questions apparaissent. Serait-il éventuellement plus sage de concevoir le travail d'établissement comme étant le produit d'un contexte d'entrevue précis qui est inscrit dans un environnement idéologique marqué par la méfiance ? De plus, est-ce que l'insistance par les informateurs sur tout ce que l'on a fait depuis son arrivée renvoie à une éthique du travail, celle-ci étant fortement associée à l'idée même de la migration pour les Salvadoriens ? Il semble que seule la poursuite des échanges avec les principaux intéressés pourraient conduire à une réponse, même provisoire, à ces interrogations.



## Bibliographie

ADELMAN, Howard

- 1991 « Canadian refugee policy in the postwar period : An analysis » : 172-223, dans Howard Adelman (éd.), *Refugee Policy. Canada and the United States*. Toronto : York Lane Press.

ADELMAN, Howard (éd.)

- 1991 *Refugee Policy. Canada and the United States*. Toronto : York Lane Press. 455 p.

ADELMAN, Howard et Michael C. Lanphier (éd.)

- 1990 *Refuge or Asylum ? A Choice for Canada*. Toronto : York Lane Press. 227 p.

ALLEN, Sheila

- 1989 « Locating homework in an analysis of the ideological and material constraints on women's paid work » : 272-291, dans Eileen Boris et Cynthia R. Daniels (éd.), *Homework : Historical and Contemporary Perspectives on Paid Labor at Home*. Urbana : University of Illinois Press.

AMERICAS WATCH

- 1991 *El Salvador's Decade of Terror. Human Rights Since the Assassination of Archbishop Romero*. New Haven et London : Yale University Press. 207 p.

ANCTIL, Pierre

- 1984 « Double majorité et multiplicité ethnoculturelle à Montréal », *Recherches Sociographiques*, 25, 3 : 441-456.

ANDERSON, Alan

- 1991 « Implications of the changing demographic profile, multiculturalism and immigration policies for canadian ethnic research » : 17-36, dans Satya P. Sharma, Alexander M. Ervin et Deirdre Meintel (éd.), *Immigrants and Refugees in Canada. A National Perspective on Ethnicity, Multiculturalism and Cross-Cultural Adjustment*. Saskatoon et Montréal : The University of Saskatchewan et l'Université de Montréal.

ANDERSON, Nels

- 1974 « Definitions and Themes » : 1-13, *Man's Work and Leisure*. Leiden : E. J. Brill.

ANTHONY, P. D.

- 1984 *The Ideology of Work*. London : Tavistock.

APPLEBAUM, Herbert

- 1984 « Introduction. Theory and the anthropology of work » : 39-44, dans Herbert Applebaum (éd.), *Work in Non-Market and Transitional Societies*. Albany : State University of New York Press.

ASSOCIATION DES FEMMES SALVADORIENNES ET CENTRO-AMÉRICAINES (A.F.S.C.A.)

- 1987 *Situation socio-économique des femmes centro-américaines dans la région du grand Montréal*. Montréal : A.F.S.C.A.



AVERY, Donald et Bruno Ramirez

- 1990 « Immigration and ethnic studies » : 77-116, dans A. J. Artibise (éd.), *Interdisciplinary Approaches to Canadian Society : A Guide to the Literature*.

AZAAD, Sheikh N.

- 1991 *Resolving the Backlog : An Analysis of Canada's Refugee Backlog Clearance Program*. Toronto : Centre for Refugee Studies, York University. 32 p.

BACH, Robert L.

- 1990 « Immigration and U. S. foreign policy in Latin America and the Caribbean » : 123-149, dans Robert W. Tucker, Charles B. Keely et Linda Wrigley (éd.), *Immigration and U. S. Foreign Policy*. Boulder : Westview Press.
- 1983 « Emigration from the spanish-speaking Caribbean » : 133-153, dans Mary Kritz (éd.), *U. S. Immigration and Refugee Policy*. Toronto et Lexington : Lexington Books.

BALS, Myriam

- 1990 *Etre femme, domestique et travailleuse temporaire au Québec*. Mémoire de maîtrise, Département de service social. Montréal : Université de Montréal. 164 p.

BAROU, Jacques

- 1993 « Les paradoxes de l'intégration. De l'infortune des mots à la vertu des concepts », *Ethnologie Française*, XXIII, 2 : 169-176.

BARSKY, Robert F.

- 1992 « The construction of the Other in Convention refugee hearings », *Vice-Versa*, 36 : 24-27.

BASOK, Tanya

- 1991 « Soviet immigration to Canada. The end of the refugee program ? » : 141-157, dans Tanya Basok et Robert J. Brym (éd.), *Soviet-Jewish Emigration and Resettlement in the 1990s*. Toronto : York Lane Press.
- *Latin American Refugee Movements and the Canadian Response*. Miméo.

BASOK, Tanya et Alan Simmons

- 1989 « Refugees in Canada : Refugee selection politics », communication présentée à la conférence intitulée *The Refugee Crisis : British and Canadian responses*, Oxford, du 4 au 7 janvier. 25 p.

BEAUCAGE, Pierre

- 1989 « L'effort et la vie : ethnosémantique du travail chez les Garifonas du Honduras et les Maseuals (Nahuats) du Mexique », *Travail, Capital et Société*, 22 : 111-137.

BEAUD, Stéphane et Gérard Noiriél

- 1989 « L'assimilation, un concept en panne », *Revue Internationale d'Action Communautaire*, 21/61 : 63-76.

- BEAULIEU, Agnès et Maria Elena Concha  
 1988 *Les Latino-américains au Québec : Portrait des familles de Côte-des-Neiges*. Montréal : CLSC Côte-des-Neiges et Association des immigrants latino-américains de Côte-des-Neiges. 132 p.
- BERTAUX, Daniel  
 1980 « L'approche biographique. Sa validité méthodologique, ses potentialités », *Cahiers internationaux de sociologie*, LXIX : 197-225.
- BIBEAU, Gilles *et al.*  
 1992 *La santé mentale et ses visages: un Québec pluriethnique au quotidien*. Boucherville : Gaëtan Morin. 289 p.
- BITTAR, Patricia  
 1986 *Réseaux d'accès au statut de réfugié : une analyse stratégique en région montréalaise*. Mémoire de maîtrise, Département de sciences politiques. Montréal : Université de Montréal. 210 p.
- BITTAR, Patricia et Stéphane Dion  
 1989 « L'accès au statut de réfugié : une analyse stratégique en région montréalaise », *Études Ethniques au Canada*, 21, 1 : 30-44.
- BLAIR, Louisa  
 1993 « Slim pickings. Refugees in this recession », *Refugee Update*, Summer : 6-7.
- BOOTH, John A.  
 1991 « Socioeconomic and political roots of national revolts in Central America », *Latin American Research Review*, 26, 1 : 33-73.
- BOTHELO, Angela  
 1985 « Membership in a social group : Salvadoran refugees and the 1980 Refugee Act », *Hastings International and Comparative Law Review*, 88 : 305-338.
- BOUDON, Raymond  
 1990 « L'adaptation sociale », *Encyclopaedia Universalis*, 1 : 257-258.
- BOYD, Monica  
 1993 « Gender concealed, gender revealed : The demography of Canada's refugee flow », communication présentée dans le cadre du colloque intitulé *Gender Issues and Refugees : Development Implications*, Centre for Refugee Studies, Toronto, du 9 au 11 mai.
- BROCKETT, Charles D.  
 1991 « Sources of state terrorism in rural Central America » : 59-76, dans P. T. Bushnell *et al.* (éd.), *State Organized Terror. The Case of Violent Internal Repression*. Boulder et Oxford : Westview Press.
- BROWN, Paul  
 1997 « 'Rhetorical tide' over asylum bids », *The Guardian*, January 8 : 5.

- BRUNER, Edward M.  
 1986a « Experience and its expressions » : 3-30, dans Victor W. Turner et Edward M. Bruner (éd.), *The Anthropology of Experience*. Urbana et Chicago : University of Illinois Press.
- BRUNER, Edward M.  
 1986b « Ethnography as narrative » : 139-155, dans Victor W. Turner et Edward M. Bruner (éd.), *The Anthropology of Experience*. Urbana et Chicago : University of Illinois Press.
- BURAWOY, Michael  
 1991 « Introduction » : 1-7, dans Michael Burawoy *et al.*, *Ethnography Unbound : Power and Resistance in the Modern Metropolis*. Berkeley et Los Angeles : University of California Press.
- CALVEZ, Jean-Yves  
 1980 *La pensée de Karl Marx*. Paris : Seuil. 375 p.
- CAMUS-JACQUES, Geneviève  
 1989 « Refugee women : The forgotten majority » : 141-157, dans Gil Loesher et Laila Monahan (éd.), *Refugees and International Relations*. New York : Oxford University Press.
- CANADA, Commission de l'Immigration et du Statut de Réfugié (C.I.S.R.)  
 1991 *Rapport annuel pour l'année se terminant le 31-12-90*. Ottawa : C.I.S.R. 36 p.  
 1990 *Rapport annuel pour l'année se terminant le 31-12-89*. Ottawa : C.I.S.R. 27 p.
- CANADA, Emploi et Immigration  
 1991 *Détermination du statut de réfugié au Canada. Résumé statistique*, Document de travail. Ottawa : Direction des Affaires des réfugiés. 23 p.  
 1990 *Processus d'élimination de l'arriéré*. Ottawa : Direction des Affaires des réfugiés. 10 p.  
 1989a *La revendication du statut de réfugié au Canada*. Ottawa : Direction des Affaires des réfugiés. 8 p.  
 1989b *Document d'information : création de la Commission de l'Immigration et du Statut de Réfugié*. Ottawa : Emploi et Immigration. 4 p.  
 1987 *Document d'information et discours de B. Bouchard, Ministre*. Ottawa : Ministère de l'Emploi et de l'Immigration.  
 1982 *Fact Finding Visit to Central America. March 14-24 1982*. Ottawa : Ministère de l'Emploi et de l'Immigration. Document non publié. 12 p.  
 1973-1989 *Statistiques d'immigration*. Ottawa : Ministère de l'Emploi et Immigration.
- CARTER, Brenda, Kevan Insko, David Loeb et Marlene Tobias (éd.)  
 1989 *A Dream Compels Us. Voices of Salvadoran Women*. San Francisco : New Americas Press. 248 p.
- CASTELLS, Manuel et Alejandro Portes  
 1989 « World underneath : The origins, dynamics, and effects of the informal economy » : 11-37, dans Alejandro Portes, Manuel Castells et Lauren A. Benton (éd.), *The Informal Economy. Studies in Advanced and Less Developed Countries*. Baltimore et London : The Johns Hopkins University Press.

CELLIER, Isabelle

- 1995 « Le bénévolat à travers la littérature. Un objet d'étude à définir » (note de recherche), *Anthropologie et Sociétés*, 19, 1/2 : 175-190.

CENTRALE DE L'ENSEIGNEMENT DU QUÉBEC

- 1991 *Pour bâtir ensemble un meilleur Québec. Mémoire de la C.E.Q. sur l'immigration et l'intégration*. Québec : C.E.Q. 23 p.

CENTLIVRES, Pierre et Micheline Centlivres-Demont

- 1988 « The Afghan refugee in Pakistan : Ambiguous identity », *Journal of Refugee Studies*, 1, 2 : 141-152.

CHAN, Kwok B. et Doreen Marie Indra (éd.)

- 1987 *Uprooting, Loss and Adaptation. The Resettlement of Indochinese Refugees in Canada*. Ottawa : Canadian Pulic Health Association. 195 p.

CHEVRIER, Jacques

- 1998 « La spécification de la problématique » : 49-77, dans Benoît Gauthier (dir.), *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données*. Sillery : Presses de l'Université du Québec.

COLLINS, Jane L.

- 1990 « Unwaged labor in comparative perspective : Recent theories and unanswered questions » : 3-24, dans Jane L. Collins et Martha Gimenez (éd.), *Work Without Wages. Domestic Labor and Self-Employment Within Capitalism*. Albany : State University of New York Press.

CRÉPEAU, François

- 1990 *La condition du demandeur d'asile en droit comparé. Droit international, droit français, droits canadien et québécois*. Thèse de doctorat. Paris et Québec : Université de Paris I et Université Laval. 881 p.

CRÉPEAU, François et Michael Barutciski

- 1994 « Refugee rights in Canada and the 1951 Geneva Convention, Symposium on the Human Rights of Refugees », *Journal of Refugee Studies*, 7, 2/3 : 239-248.

DALTON, Roque

- 1984 *El Salvador : monografia*. 1ère édition. Puebla, P. : Universidad Autonoma de Puebla. 191 p.

DANAHER, Kevin, Philip Berryman et Medea Benjamin

- 1987 *Help or Hindrance ? United States Economic Aid in Central America*. San Francisco : Institute for Food and Development Policy. 105 p.

DANIEL, Valentine E. et John Chr. Knudsen

- 1995 *Mistrusting Refugees*. Berkeley, Los Angeles et London : University of California Press. 286 p.

DE VOE, Marie Dorsh

- 1981 « Framing refugees as clients », *International Migration Review*, 15, 1 : 88-94.

DEL BALSIO, Michel

- 1988 « L'assimilation et les études ethniques en Amérique du Nord », *Cahiers de recherche sociologique*, 12, 2 : 49-73.

DELLI SANTE, Angela

- 1989 « Central American refugees : A consequence of war and social upheaval » : 89-113, dans Ved P. Nanda (éd.), *Refugee Law and Policy. International and U. S. Responses*. Westport, Connecticut : Greenwood Press.

DESCHAMPS, Gilles

- 1987 « Economic adaptation of Indochinese refugees in Quebec » : 97-115, dans Kwok B. Chan et Doreen Marie Indra (éd.), *Uprooting, Loss and Adaptation : The Resettlement of Indochinese Refugees in Canada*. Ottawa : Canadian Public Health Association.

DESLAURIERS, Jean-Pierre

- 1991 *Recherche qualitative. Guide pratique*. Montréal : McGraw Hill. 142 p.  
1987 « L'analyse en recherche qualitative », *Cahiers de recherche sociologique*, 5, 2 : 145-152.

DIAZ-BRIQUETS, Sergio

- 1989 « The Central American demographic situation : Trends and implications » : 33-64, dans Frank D. Bean, Jürgen Schmandt et Sidney Weintraub (éd.), *Mexican and Central American Population and U.S. Immigration Policy*. Austin : University of Texas at Austin.

DI LEONARDO, Micaela

- 1987 « The female world of cards and holidays : Women, families, and the work of kinship », *Signs*, 12, 13 : 440-453.

DIRKS, Gerald E.

- 1985 « Canadian refugee policy : Humanitarian and political determinants » : 120-135, dans Elizabeth G. Ferris (éd.), *Refugees and World Politics*. New York : Praeger.  
1984 « A policy within a policy : The identification and admission of refugees to Canada », *Revue Canadienne de Science Politique*, 17 : 279-307.  
1977 *Canada's Refugee policy. Indifference or Opportunism ?* Montréal et London : McGill-Queen's University Press. 316 p.

DOMANSKI, Majiec

- 1995 Communication présentée lors de la Conférence annuelle de la Société Canadienne d'Anthropologie (C.A.S.C.A.), Montréal, 5 mai.

DORAIS, Jacques

- 1989 « Intégration et adaptation dans une ville de taille moyenne : les réfugiés d'Asie du Sud-Est à Québec », *Revue Internationale d'Action Communautaire*, 21/61 : 177-184.

DOWTY, Alan

- 1987 *Closed Borders: The Contemporary Assault on the Freedom of Movement*. New Haven : Yale.

DUNKERLEY, James

- 1988 « The long war » : 335-424, dans *Power in the Isthmus. A Political History of Modern Central America*. London et New York : Verso.

DUVAL, Michelle

- 1992 *Etre mère au foyer à Montréal... quand on arrive de l'étranger. Étude exploratoire de la situation des femmes d'origine vietnamienne, haïtienne et salvadorienne, d'après le témoignage d'intervenantes*. Collection Études et Recherches No 1. Montréal : Conseil des Communautés Culturelles et de l'Immigration. 36 p.

EDWARDS, Beatrice et Gretta Tovar Siebentritt

- 1991 *Places of Origin. The Repopulation of Rural El Salvador*. Boulder et London : Lynne Rienner Publishers.

EGAN, Suzanne J.

- 1991 *Civil War Refugees and the Issue of Singling Out in a State of Civil Unrest*. Discussion paper #4. Toronto : Centre for Refugee Studies, York University. 15 p.

EISENSTADT, Shmuel Noah

- 1990 « L'assimilation sociale », *Encyclopaedia Universalis*, 3 : 206-212.

EL SALVADOR TODAY

- 1992 *Bulletin*. July 2, 28. 8 p.  
1992 *Bulletin*. January 31, 23. 8 p.

FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC

- 1991 *Mémoire de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec présenté à la Commission parlementaire sur l'Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration proposé par le M.C.C.I.Q.* Québec : F.T.Q. 19 p.

FERNANDEZ-KELLY, Patricia M.

- 1993 « Rethinking citizenship in the global village : Reflections on immigrants and the underclass », communication présentée dans le cadre de la conférence intitulée *Gender Issues and Refugees : Development Implications*, Toronto, du 9 au 11 mai. 46 p.

FERRIS, Elizabeth G.

- 1987 *The Central American Refugees*. New York : Praeger. 159 p.  
1985 « Regional responses to Central American refugees : Policy making in Nicaragua, Honduras, and Mexico » : 187-211, dans Elizabeth G. Ferris (éd.), *Refugees and World Politics*. New York : Praeger.

FOXEN, Patricia

- 1994 *Family, Identity and Mental Health: Central American Refugees*, Master's research paper. Montréal : McGill University.

FOXEN, Patricia et Julie Beausoleil

- 1994 « Recapturing the past : The case of political refugees », communication présentée à la conférence annuelle de la Société Canadienne d'Anthropologie (C.A.S.C.A.), Vancouver, 7 mai. 12 p.

- FRELICK, Bill  
1991 *Running the Gauntlet. The Central American Journey through Mexico.* Washington : The U. S. Committee for Refugees. 24 p.
- FRELICK, Bill  
1989 *Refugees at Our Border. The U.S. Response to Asylum Seekers.* Washington : The U. S. Committee for Refugees. 20 p.
- FRENETTE, Yolande  
1991 *Les revendicateurs du statut de réfugié au Québec.* Montréal : Conseil des Communautés Culturelles et de l'Immigration. 59 p.
- FRISK, Peter  
1991 « Displaced persons and human rights : The crisis in El Salvador », *Third World Quarterly*, 12, 3/4 : 40-63.
- GAGNON, Guylaine  
1994 *Identité et transition culturelle chez des Salvadoriennes réfugiées.* Québec : Les Cahiers de recherche du G.R.E.M.F. Québec : Université Laval. 128 p.
- GAMST, Frederick C.  
1984 « Considerations for an anthropology of work » : 56-61, dans Herbert Applebaum (éd.), *Work in Non-Market and Transitional Societies.* Albany : State University of New York Press.
- GANS, Herbert J.  
1979 « Symbolic ethnicity : The future of ethnic groups and cultures in America », *Ethnic and Racial Studies*, 2, 1.
- GAUTHIER, Benoît (dir.)  
1987 *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données.* Sillery : Presses de l'Université du Québec. 535 p.
- GIBNEY, Mark, Vanessa Dalton et Marc Vockell  
1992 « U.S.A. Refugee policy : A human rights analysis update », *Journal of Refugee Studies*, 5, 1 : 33-46.
- GIDDENS, Anthony  
1976 *New Rules of Sociological Method : A Positive Critique of Interpretative Sociologies.* New York : Basic Books.
- GILAD, Lisa  
1990 *The Northern Route. An Ethnography of Refugee Experiences.* St. John's, Newfoundland : Institute of Social and Economic Research (I.S.E.R.), Memorial University of Newfoundland. 365 p.
- GIMENEZ, Martha  
1990 « The dialectics of waged and unwaged work : Waged work, domestic labor and household survival in the United States » : 25-45, dans Jane L. Collins et Martha Gimenez (éd.), *Work Without Wages. Domestic Labor and Self-Employment Within Capitalism.* Albany : State University of New York Press.



- GIOVANNINI, Maureen  
 1986 « Female anthropologist and male informant: Gender conflict in a Sicilian town » : 103-116, dans Tony Larry Whitehead et Mary Ellen Conaway (éd.), *Self, Sex, and Gender in Cross-Cultural Fieldwork*. Urbana et Chicago : University of Illinois Press.
- GIRARD, Raphael A.  
 1990 « Canadian refugee policy : Government perspective » : 113-122, dans Howard Adelman et Michael C. Lanphier (éd.), *Refugee or Asylum ? A Choice for Canada*. Toronto : York Lane Press.
- GLAZER, Nona  
 1990 « Servants to Capital : Unpaid domestic labor and paid work » : 142-167, dans Jane L. Collins et Martha Gimenez (éd.), *Work Without Wages. Domestic Labor and Self-Employment Within Capitalism*. Albany : State University of New York Press.
- GODELIER, Maurice  
 1980 « Work and its representations : A research proposal », *History Workshop Journal*, 10 : 164-174.
- GOLD, Stephen  
 1992 *Refugee Communities. A Comparative Field Study*. Newbury Park : Sage Publications.
- GOOD, Byron J. et Mary-Jo DelVecchio Good  
 1993 « Au mode subjonctif. La construction narrative des crises d'épilepsie en Turquie », *Anthropologie et Sociétés*, 17, 1-2 : 21-42.
- GORDON, Mitlon M.  
 1964 *Assimilation in American Life*. New York : Oxford University Press. 276 p.
- GOSSELIN, Jean-Pierre  
 1984 « Une immigration de la onzième heure : les Latinos-américains », *Recherches sociographiques*, XXV, 3 : 393-420.
- GRMELA, Sonia  
 1989 *Les réfugiés chiliens à Montréal, niveaux d'intégration et de rupture*. Mémoire de maîtrise, Département d'anthropologie. Montréal : Université de Montréal. 168 p.
- GREY, Julius H.  
 1989 « Refugee status in Canada », communication présentée à la conférence intitulée *Refugee Crisis : British and Canadian Response*, Oxford, du 4 au 7 janvier. 22 p.
- GROSSI PORTO, Maria Stela  
 1980 « Marché informel du travail et accumulation du capital : approche théorique et analyse du cas brésilien », *Travail, Capital et Société*, 13, 2 : 41-68.
- HAKKEN, David  
 1987 « Studying work : Anthropological and marxist perspectives » : 57-80, dans D. Hakken et H. Lessinger (éd.), *Perspectives in U.S. Marxist Anthropology*. Boulder et London : Westview Press.

- HAMILTON, Nora et Norma Stoltz Chinchilla  
 1991 « Central american migration : A framework for analysis », *Latin American Research Review*, 20, 1 : 75-110.
- HANNERZ, Ulf  
 1980 *Exploring the City. Inquiries Toward an Urban Anthropology*. New York : Columbia University Press. 378 p.
- HANSEN, Art  
 1981 « Refugee dynamics : Angolans in Zambia 1966 to 1972 », *International Migration Review*, 15, 1 : 175-194.
- HARRELL-BOND, Barbara E. et Eftihia Voutira  
 1992 « Anthropology and the study of refugees », *Anthropology Today*, 8, 4 : 6-10.
- HASTEDT, Glenn P. et Kay M. Knickrehm  
 1988 « Domestic violence, refugee flows, and international tension : The case of El Salvador », *Journal of Refugee Studies*, 1, 3/4 : 260-276.
- HATHAWAY, James C.  
 1991 *The Law of Refugee Status*. Toronto : Butterworths. 251 p.
- HELTON, Arthur  
 1991 « The detention of asylum-seekers in the United States and Canada » : 253-267, dans Howard Adelman (éd.), *Refugee Policy. Canada and the United States*. Toronto : York Lane Press.
- HESS, Salinda et Charles Smith  
 1984 *Repression and Exile : A Study of Salvadoran, Guatemalan and Haitian Refugees in Montréal*. Montréal : Department of Anthropology, McGill University. 187 p.
- HUBERMAN, Michael A. et Matthew B. Miles  
 1991 *Analyse des données qualitatives*. Bruxelles et Montréal : De Boeck et Éditions du Renouveau Pédagogique. 480 p.
- HULSE, Elaine  
 1993 « A gendered analysis of Saskatoon's hispanic refugees », communication présentée à la conférence intitulée *Gender Issues and Refugees : Development Implications*, Centre for Refugee Studies, Toronto, du 9 au 11 mai. 22 p.
- ILLICH, Ivan  
 1980 *Le travail fantôme*. Paris : Éditions du Seuil. 166 p.
- INCA LUNDGREN, Rebecka et Robert Lang  
 1989 « There is no sea, only fish : Effects of United States policy on the health of the displaced in El Salvador », *Social Science and Medecine*, 28, 7 : 697-706.
- INDRA, Doreen Maria  
 1989 « Ethnic human rights and feminist theory : Gender implications for refugee studies and practice », *Journal of Refugee Studies*, 2, 2 : 221-242.

- JACKMAN, Barbara  
 1987 « Canada's refugee crisis : Planned Mismanagement ? » : 312-326, dans Alan E. Nash (éd.), *Human Rights and the Protection of Refugees Under International Law*. Halifax : L'Institut de recherches politiques et la Fondation canadienne des droits humains.
- JACOB, André  
 1992 « Adaptation of salvadoran refugees in Montréal », *Migration World*, XX, 1 : 21-24.  
 1991 *Les rapports sociaux d'insertion des réfugiés salvadoriens et iraniens au Québec*. Thèse de doctorat, Département de Sociologie. Paris : Université de Paris I. 467 p.
- JENKINS, J. H.  
 1995 Communication présentée à la Conférence annuelle de la Société Canadienne d'Anthropologie (C.A.S.C.A.), Montréal, mai.
- JESUIT REFUGEE SERVICE  
 1992 *Integrity and Canada's Policy of Removing Refugees*. Toronto : Jesuit Refugee Service. 45 p.  
 1991 *Increased Faith ? Repatriations and Deportations to El Salvador*. Toronto : Jesuit Refugee Service. 58 p.
- JESUIT REFUGEE SERVICE/CANADA et Conseil Canadien pour les Réfugiés  
 1995 *Refugee Update*, 24, 25, 26, 27.  
 1994 *Refugee Update*, 20, 21, 22.  
 1993 *Refugee Update*, 16, 18, 19.  
 1992 *Refugee Update*, 13, 14, 15.  
 1990 *Réfugiés : Le point*, 1, 2.
- JOYCE, Patrick  
 1987 « The historical meanings of work : An introduction » : 1-30, dans P. Joyce (éd.), *The Historical Meanings of Work*. Cambridge : Cambridge University Press.
- JUTEAU, Danielle  
 1983 « La production de l'ethnicité ou la part réelle de l'idéal », *Sociologie et Sociétés*, XV, 2 : 39-54.
- JUTEAU, Francine  
 1991 « Divorce and the migration process among Salvadorians in Montréal » : 282-293, dans Satya P. Sharma, Alexander M. Ervin et Deirdre Meintel (éd.), *Immigrants and Refugees in Canada. A National Perspective on Ethnicity, Multiculturalism and Cross-Cultural Adjustment*. Saskatoon et Montréal : The University of Saskatchewan et l'Université de Montréal.  
 1989 *Fréquentations, mariage et divorce chez les Salvadoriens de Montréal*. Mémoire de maîtrise, Département d'anthropologie. Montréal : Université de Montréal. 189 p.
- KALIN, Walter  
 1986 « Troubled communications : Cross-cultural misunderstandings in the asylum-hearing », *International Migration Review*, 20, 2 : 230-241.

- KEARNEY, Michael  
 1986 « From the invisible hand to the visible feet : Anthropological studies of migration and development », *Annual Review of Anthropology*, 15 : 331-361.
- KNIGHT, Sheilagh  
 1988 *L'immigration latino-américaine au Québec, 1973-1986 : Eléments politiques et économiques*. Mémoire de maîtrise, Département d'histoire. Québec : Université Laval. 289 p.
- KNUSDEN, John Chr.  
 1995 « When trust is on trial : Negotiating refugee narratives » : 13-35, dans Valentine E. Daniel et John Chr. Knusden (éd.), *Mistrusting Refugees*. Berkeley, Los Angeles et London : University of California Press.
- KUNZ, E. F.  
 1973 « The refugee in flight : Kinetic models and forms of displacement », *International Migration Review*, 7, 2 : 125-146.
- LABELLE, Micheline  
 1990 « Femmes et migrations au Canada : Bilan et perspectives », *Études ethniques au Canada*, 22, 1 : 67-82.
- LABELLE, Micheline, Geneviève Turcotte, Marianne Kempeneers et Deirdre Meintel  
 1987 *Histoires d'immigrées. Itinéraires d'ouvrières Colombiennes, Grecques, Haïtiennes et Portugaises de Montréal*. Montréal : Boréal Express. 275 p.
- LAMPHERE, Louise (éd.)  
 1992 « Introduction » : 1-34, *Structuring Diversity. Ethnographic Perspectives on the New Immigration*. Chicago et London : Chicago University Press.
- LANGER, Beryl  
 1990 « From history to ethnicity : El Salvadoran refugees in Melbourne », *Journal of Intercultural Studies*, 11, 2 : 1-13.
- LAWYERS COMMITTEE FOR INTERNATIONAL HUMAN RIGHTS  
 1984 *El Salvador's Other Victims : The War on the Displaced*. New York : L.C.I.H.R. 257 p.
- LOFLAND, John et Lyn H. Lofland  
 1984 *Analysing Social Settings. A Guide to Qualitative Observation and Analysis*. Second Edition. Belmont, California : Wadsworth. 186 p.
- MALKKI, Liisa H.  
 1995 « Refugees and Exile: From "Refugee Studies" to the national order of things », *Annual Review of Anthropology*, 24 : 495-546
- MATAS, David et Ilana Simon  
 1989 *Closing the Doors : The Failure of Refugee Protection*. Toronto : Summerhill Press. 336 p.
- McCRAKEN, Grant  
 1988 *The Long Interview*. Newbury Park, California : Sage Publications. 88 p.

## MEINTEL, Deirdre

- 1997 *Récits d'exil et mémoire sociale des réfugiés*. Miméo (à paraître).
- 1995 Communication présentée à la conférence annuelle de la Société Canadienne d'Anthropologie (C.A.S.C.A.), 5 mai.
- 1992 « L'identité ethnique chez de jeunes Montréalais d'origine immigrée », *Sociologie et Sociétés*, XXIV, 2 : 73-89.
- 1991 « Introduction : Studying immigrant and refugee groups in Quebec » : 207-218, dans Satya P. Sharma, Alexander M. Ervin et Deirdre Meintel (éd.), *Immigrants and Refugees in Canada. A National Perspective on Ethnicity, Multiculturalism and Cross-Cultural Adjustment*. Saskatoon et Montréal : The University of Saskatchewan et l'Université de Montréal.

## MEINTEL, Deirdre, Micheline Labelle, Geneviève Turcotte et Marianne Kempeneers

- 1985 « La nouvelle double journée des femmes immigrantes au Québec », *Revue internationale d'action communautaire*, 14/54 : 33-44.

## MILES, Robert

- 1992a « L'Europe de 1993. L'État, l'immigration et la restructuration de l'exclusion », *Sociologie et sociétés*, XXIV, 2 : 45-57.
- 1992b « Migration, racism, and the nation-state in contemporary Europe » : 21-45, dans Vic Satzewich (éd.), *Deconstructing A Nation : Immigration, Multiculturalism and Racism in '90s Canada*. Halifax et Saskatoon : Fernwood Publishing et Social Research Unit, Department of Sociology, University of Saskatchewan.

## MISHLER, Elliot G.

- 1986 *Research Interviewing. Context and Narrative*. Cambridge et London : Harvard University Press. 189 p.

## MONTES, Segundo

- 1988 « Migration to the United States as an index of the intensifying social and political crises in El Salvador », *Journal of Refugee Studies*, 1, 2 : 107-126.
- 1986 « El problema de los desplazados y refugiados salvadoreños », *Estudios Centroamericanos (ECA)*, XL1, 447-448 : 37-53.

## MONTGOMERY, Tommie Sue

- 1984 « El Salvador : The roots of revolution » : 67-118, dans Steve Ropp et James A. Morris (éd.), *Central America : Crisis and Adaptation*. Albuquerque : University of New Mexico Press.

## MOTTEZ, Bernard

- 1990 « Le travail », *Encyclopaedia Universalis*, 22 : 912-913.

## NASH, June

- 1984 « The anthropology of work » : 45-55, dans Herbert Applebaum (éd.), *Work in Non-Market and Transitional Societies*. Albany : State University of New York Press.

## NORTH, Liisa

- 1990 *Between War and Peace in Central America. Choices for Canada*. Toronto : Between the Lines. 287 p.
- 1989 *Bitter Grounds, Roots of Revolt in El Salvador*. Toronto : Between the Lines. 124 p.

OAKLEY, Anne

- 1984 « Domestic Work » : 194-211, dans K. Thompson (éd.), *Work, Employment and Unemployment. Perspectives on Work and Society*. Milton Keynes : Open University Press.

OLIVER-SMITH, Anthony et Art Hansen

- 1982 « Introduction : Involuntary migration and resettlement : Causes and Contexts » : 1-9, dans Art Hansen et Anthony Oliver-Smith (éd.), *Involuntary Migration and Resettlement : The Problems and Responses of Dislocated People*. Boulder, Colorado : Westview Press.

ORIOU, Michel

- 1985 « L'ordre des identités », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 1, 2 : 171-184.

PAQUIN, Daniel

- 1987 « Canada 1978-1987. Le réfugié face à l'État : évolution ou stagnation » : 211-224, dans Robert Bureau et Pierre Mackay (dir.), *Le droit dans tous ses états. La question du droit au Québec : 1970-1987*. Montréal : Wilson et Lafleur.

PAREDES, Demetrio

- 1984 « Los refugiados centro-americanos : Causas y situación actual », *Estudios Centroamericanos (ECA)*, 39, 432-433 : 803-808.

PARK, Robert E. et Ernest W. Burgess

- 1921 *Introduction to the Science of Sociology*. Chicago : University of Chicago Press.

PARKIN, David

- 1979 « The categorization of work : Cases from coastal Kenya » : 317-335, dans Sandra Wallman (éd.), *Social Anthropology of Work*. London : Academic Press.

PERCY KRALY, Ellen

- 1990 « U.S. refugee policies and refugee migration since World War II » : 73-98, dans Robert Tucker, Charles B. Keely et Linda Wringley (éd.), *Immigration and U. S. Foreign Policy*. Boulder : Westview Press.

PERESSINI, Mauro

- 1991 « The life history as an expression of multiple identities : Notes on research in the immigration context » : 231-248, dans Satya P. Sharma, Alexander M. Ervin et Deirdre Meintel (éd.), *Immigrants and Refugees in Canada. A National Perspective on Ethnicity, Multiculturalism and Cross-Cultural Adjustment*. Saskatoon et Montréal : The University of Saskatchewan et l'Université de Montréal.

PORTES, Alejandro et Robert L. Bach

- 1985 *Latin Journey : Cuban and Mexican Immigrants in the U.S.* Berkeley, California : University of California Press. 387 p.

PORTES, Alejandro et Robert D. Manning

- 1985 « L'enclave ethnique : réflexions théoriques et études de cas », *Revue canadienne d'action communautaire*, 14/54 : 45-61.

- PORTES, Alejandro et John Walton  
 1981 « International migration : Conditions for the mobilization and use of migrant labor under world capitalism »: 21-65, dans *Labour, Class and the International System*. Toronto : Academic Press.
- PORTES, Alejandro et Min Zhou  
 1992 « En route vers les sommets : nouvelles perspectives sur la question des minorités ethniques », *Revue européenne des migrations internationales*, 8, 1 : 171-191.
- PURVES, Grant  
 1988 *L'immigration humanitaire et la politique canadienne de l'immigration*. Ottawa : Service de recherche, Bibliothèque du Parlement. 16 p.
- QUÉBEC, Ministère des Communautés Culturelles et de l'Immigration (M.C.C.I.Q.)  
 1991a *Au Québec pour bâtir ensemble. Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*. Montréal : M.C.C.I.Q. 87 p.  
 1991b *Au Québec pour bâtir ensemble. Plan d'action gouvernemental en matière d'immigration et d'intégration (1991-1994)*. Montréal : M.C.C.I.Q. 87 p.  
 1991c « Communauté salvadorienne du Québec », *Profil des communautés culturelles du Québec*. Montréal : M.C.C.I.Q.  
 1973-89 Statistiques sur l'immigration.
- QUIVY, Raymond et Luc Van Campenhoudt  
 1988 *Manuel de recherche en sciences sociales*. Paris : Dunod.
- RABINOW, Paul  
 1988 *Un ethnologue au Maroc. Réflexions sur une enquête de terrain*. Paris : Hachette.
- RAMIREZ, Bruno  
 1991 « Les rapports entre les études ethniques et le multiculturalisme au Canada : vers de nouvelles perspectives », *Revue internationale d'études canadiennes*, 3 : 171-181.
- RANSOME, Paul  
 1996 *The Work Paradigm*. Aldershot : Avery. 211 p.
- RONCO et Peattie  
 1979 « Making work : A perspective from social science » : 709-721, dans K. Thompson (éd.), *Work, Employment and Unemployment. Perspectives on Work and Society*. Mitlon Keynes : Open University Press.
- ROSALDO, Renato  
 1989 *Culture and Thruth. The Remaking of Social Analysis*. Boston : Beacon Press.
- SASSEN-KOOB, Saskia  
 1978 « The international circulation of resources and development : The case of migrant labour », *Development and Change*, 9 : 509-545.
- SCHNAPPER, Dominique  
 1992 *L'Europe des immigrés. Essai sur les politiques d'immigration*. Paris : François Bourin. 196 p.



- SCHWIMMER, Erik  
 1979 « The self and the product: Concepts of work in comparative perspective » : 287-315, dans Sandra Wallman (éd.), *Social Anthropology of Work*. London : Academic Press.
- SCUDDER, Thayer et Elizabeth Colson  
 1982 « From welfare to development : A conceptual framework for the analysis of dislocated people » : 267-287, dans Art Hansen et Anthony Oliver-Smith (éd.), *Involuntary Migration and Resettlement : The Problems and Responses of Dislocated People*. Boulder : Westview Press.
- SECCOMBE, Wally  
 1980 « Domestic labor and the working-class household » : 25-100, dans Bonnie Fox (éd.), *Hidden in the Household, Women's Domestic Labour Under Capitalism*. Toronto : The Women's Press.
- SHARMA, Satya P., Alexander M. Ervin et Deirdre Meintel (éd.)  
 1991 *Immigrants and Refugees in Canada. A National Perspective on Ethnicity, Multiculturalism and Cross-Cultural Adjustment*. Saskatoon et Montréal : The University of Saskatchewan et l'Université de Montréal. 316 p.
- SIMMONS, Alan B. et Kieran Keohane  
 1992 « Canadian immigration policy : State strategies and the quest for legitimacy », *Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie*, 29, 4 : 421-452.
- SIMON-BAROUH, Ida  
 1983 « Relations interethniques et problèmes de minorité. Quelques remarques méthodologiques », *Sociologie et Sociétés*, XV, 2 : 155-165.
- SMITH, Charles D.  
 1990 « Lessons from Latin American exiles » : 98-112, dans Howard Adelman et Michael C. Lanphier (éd.), *Refuge or Asylum? A Choice for Canada*. Toronto : York Lane Press.
- SMITH, Dorothy E.  
 1987 *The Everyday World as Problematic. A Feminist Sociology*. Toronto : University of Toronto Press. 244 p.
- SMITH, Estellie M.  
 1989 « The informal economy » : 292-317, dans Stuart Patter (éd), *Economic Anthropology*. Stanford : California University Press.
- SPRADLEY, J. P.  
 1979 *The Ethnographic Interview*. New York : Hold, Reinhart and Winston.
- STALINE, Joseph  
 1977[1938] « Le matérialisme dialectique et le matérialisme historique » : 200-231, dans *Oeuvres*, Tome 14. Paris : Nouveau Bureau d'Éditions.

- STANLEY, William Deane  
 1987 « Economic migrants or refugees from violence ? A time series analysis of Salvadoran migration to the United States », *Latin American Research Review*, 22, 1 : 132-54.
- STEIN, Barry N.  
 1981 « The refugee experience : Defining the parameters of a field of study », *International Migration Review*, 15, 1 : 320-330.
- STEIN, Ricardo  
 1988 « Civil war, reform, and reaction in El Salvador » : 193-205, dans Nora Hamilton *et al.* (éd.), *Crisis in Central America. Regional Dynamics and U.S. Policy in the 80s*. Boulder et London : Westview Press.
- SUHRKE, Astri  
 1983 « Global refugee movements and strategies of response » : 157-173, dans Mary Kritz (éd.), *U.S. Immigration and Refugee Policy : Global and Domestic Issues*. Lexington : Lexington Press.
- TABOADA LEONETTI, Isabelle  
 1994 « Intégration et exclusion dans la société duale. Le chômeur et l'immigré », *Revue Internationale d'Action Communautaire*, 31/71 : 93-104.
- TROPPER, Harold  
 1993 « Refugees and Government. Canada's history of self-interest », *Compass*, May/June : 9-13.
- TUCKER, Robert W. *et al.*  
 1990 « Immigration and U.S. foreign policy : General considerations » : 1-14, dans Robert W. Tucker, Charles B. Keely et Linda Wrigley (éd.), *Immigration and U.S. Foreign Policy*. Boulder : Westview Press.
- UDY, Stanley H.  
 1970 *Work in Traditional and Modern Society*. Englewood Cliffs : Prentice-Hall.
- UNITED STATES COMMITTEE FOR REFUGEES  
 1992 *World Refugee Survey 1992*. Washington : U.S. Committee for Refugees.
- VALTONEN, Kathleen  
 1994 « The adaptation of Vietnamese refugees in Finland », *Journal of Refugee Studies*, 7, 1 : 63-78.
- VERGEZ, André et Denis Huisman  
 1990 « Le travail, les techniques : problèmes économiques et sociaux » : 311-327, dans *Cours de philosophie*. Paris : Nathan.
- WADEL, Cato  
 1979 « The hidden work of everyday life » : 365-384, dans Sandra Wallman (éd.), *Social Anthropology of Work*. London et New York : Academic Press.

WALBY, Sylvia

- 1990a « Introduction » : 1-24, dans *Theorizing Patriarchy*. Oxford : Basil Blackwell.  
 1990b « Household production » : 61-89, dans *Theorizing Patriarchy*. Oxford : Basil Blackwell.

WALLMAN, Sandra

- 1979 « Introduction » : 1-24, dans Sandra Wallman (éd.), *Social Anthropology of Work*. London et New York : Academic Press.

WARD, Thomas W.

- 1987 *The Price of Fear : Salvadoran Refugees in the City of the Angels*. Thèse de doctorat, Département d'anthropologie. Los Angeles : University of California at Los Angeles. 333 p.

WEINBAUM, Batya et Amy Bridges

- 1979 « The other side of the paycheck : Monopoly capital and the structure of consumption » : 190-250, dans Zillah R. Eisenstein (éd.), *Capitalist Patriarchy and the Case for Socialist Feminism*. New York : Monthly Review Press.

WEISS FAGEN, Patricia

- 1988 « Central american refugees and U.S. policy » : 59-75, dans Nora Hamilton et al. (éd.), *Crisis in Central America. Regional Dynamics and U.S. Policy in the 80s*. Boulder et London : Westview.

WIDGREN, Jonas

- 1989 « Europe and international migration in the future : The necessity for merging migration, refugee and development policies » : 49-61, dans Gil Loesher et Laila Monahan (éd.), *Refugees and International Relations*. New York : Oxford University Press.

YOUNG, Margaret

- 1989 *Le nouveau système canadien de reconnaissance du statut de réfugié*. Ottawa : Service de recherche, Bibliothèque du Parlement. 24 p.

YU, Elena S. H. et William T. Liu

- 1986 « Methodological problems and policy implications in Vietnamese refugee research », *International Migration Review*, XX, 2 : 483-501.

ZAVELLA, Patricia

- 1989 « Mujeres in factories. Race and class perspectives on women, work and family » : 312-336, dans Micaela di Leonardo (éd.), *Gender at the Crossroads of Knowledge : Feminist Anthropology in the Postmodern Era*. Berkeley et Los Angeles : University of California Press.

ZETTER, Roger

- 1991 « Labelling refugees : Forming and transforming a bureaucratic identity », *Journal of Refugee Studies*, 4, 1 : 39-62.

ZOLBERG, Aristide R.

- 1992 « *Reforming the back door* : perspectives historiques sur la réforme de la politique américaine d'immigration » : 221-250, dans Jacqueline Costa-Lascoux et Patrick Weil (dir.), *Logiques d'États et immigrations*. Paris: Kimé.
- 1990 « The roots of U.S. refugee policy » : 99-120, dans Robert Tucker, Charles B. Keely et Linda Wringley (éd.), *Immigration and U.S. Foreign Policy*. Boulder : Westview.

ZOLBERG, Aristide R. et Astri Suhrke et Sergio Aguayo

- 1989 « Social revolutions and refugees in Central America » : 204-224, dans *Escape from Violence : Conflict and the Refugee Crisis in the Developing World*. New York et Oxford : Oxford University Press.

ZUCKER, Norman L. et Naomi Flink Zucker

- 1991 « The 1980 Refugee Act : A 1990 Perspective » : 224-252, dans Howard Adelman (éd.), *Refugee Policy. Canada and the United States*. Toronto : York Lane Press.
- 1987 *The Guarded Gate : The Reality of American Refugee Policy*. San Diego : Harcourt Brace Jovanovich. 342 p.

**ANNEXE 1 :  
TABLEAUX**

## CHAPITRE 1

Tableau I. Immigrants reçus d'origine salvadorienne arrivés entre 1975 et 1989 au Canada

Année	Nombre*
1975	178**
1976	192
1977	127
1978	105
1979	108
1980	110
1981	292
1982	891
1983	2,567
1984	2,638
1985	2,734
1986	3,060
1987	3,498
1988	2,703
1989	2,933
TOTAL	22,136

Source: Les statistiques sur l'immigration, Emploi et immigration Canada. (1975: p. 6, 1976: p. 22, 1977: p. 6, 1978: p. 22, 1979: p. 22, 1980: p. 26, 1981: p. 26, 1982: p. 32, 1983: p. 14, 1984: p. 18, 1985: p. 18, 1986: p. 18, 1987: p. 20, 1988: p. 20, 1989: p. 20).

\*Pays de naissance.

\*\*Pour 1975, nombre de personnes ayant mentionné le Salvador comme dernier pays de résidence permanente.

Tableau II. Salvadoriens au Québec par période d'arrivée

Périodes	Nombre	Pourcentage
Avant 1961	0	-
1961-1970	60	1,7 %
1971-1980	745	21,3 %
1981-1986	2,685	77 %
Total	3,490	100 %

Source: M.C.C.I.Q. (1991), p. 1

Tableau III. Immigrants reçus d'origine salvadorienne au Québec par catégorie d'immigration

Année	Nombre*	Catégories d'immigration					
		indépendants	parrainés	classe désignée			
1973	61	56	5	-			
1974	135	81	52	2			
1975	84	22	56	6			
1976	93	27	53	13			
1977	60	12	44	4			
1978	54	18	32	4			
1979**	63	4	13	6			
total	550	220	285	35			
Année	Nombre	indépendants			parents aidés	famille	réfugiés
1979	(63)	-			-	35	5
1980	73	17			5	50	1
1981	144	33			33	45	30
1982	522	188			126	43	163
1983	903	335			131	46	391
1984	750	208			76	58	408
1985	526	87			37	72	330
1986	700	320			40	84	256
1987	844	466			38	131	209
1988	452	68			22	125	237
total	4,914	1,722			508	689	2,030
total	5,464	1,942	285	35	508	689	2,030

Source: L'immigration au Québec, Bulletins Statistiques annuels (1973 : Vol. 1, p. 15 et p. 77. 1974 : Vol. 2, p. 13 et p. 26. 1975 : Vol. 3, p. 12 et p. 26. 1976 : Vol. 4, p. 13 et p. 26. 1977 : Vol. 5, p. 13 et p. 26. 1978 : Vol. 6, p. 13 et p. 26. 1979 : Vol. 7, p. 17 et p. 34. 1980 : Vol. 8, p. 13 et p. 32. 1981 : Vol. 9, p. 15 et p. 32. 1982 : Vol. 10, p. 19 et p. 54. 1983 : Vol. 10, p. 19 et p. 56. 1984 : Vol. 11, p. 15 et p. 32. 1985 : Vol. 12, p. 15 et p. 34. 1986 : Vol. 13, p. 17 et p. 52. 1987 : Vol. 13, p. 17 et p. 54. 1988 : Vol. 14, p. 13 et p. 34).

Des imprécisions dans les catégories d'immigration sont la raison pour laquelle les sommes n'équivalent pas toujours aux nombres d'immigrants mentionnés.

\*Salvadoriens de naissance.

\*\*Pour l'année 1979, les statistiques officielles mentionnent deux classifications de catégories d'immigration, selon la loi de 1952 et selon celle de 1976 (incluant la clause concernant le statut de réfugié).



Tableau IV. Nombre de revendicateurs de statut de réfugié d'origine salvadorienne entre 1984 et 1990 au Québec

Année	Nombre	Rang*
1984	537	2
1985	494	4
1986	1341	3
1987	2386	1
1988	?**	—
1989	425	4
1990***	506	3
Total	5689	—

Source : Frenette (1991), Annexe A.

\*Rang occupé par le Salvador comme pays de provenance des revendicateurs.

\*\* Le nombre de revendicateurs salvadoriens n'est pas inclus pour cette année parce que le Salvador ne figure pas parmi les dix pays sources de réfugiés les plus importants pour cette année-là.

\*\*\* Janvier à août inclusivement.

## CHAPITRE 2

Tableau V. Le choix des langues pour les entretiens, première recherche

#	Nom	Espagnol	Français	Anglais	Accompagna- trice	Autre interview.
1	Alicia et Francisco		X			
2	Bernardo	X			X	
3	Carmen		X			
4	Elena et Dominico		X			
5	Felicia		X			
6	Tomas		X			
7	Miguel	X	X			
8	Raul	X	X			
9	Juan	X	X			
10	Oscar		X			
11	Pablo		X			
12	Sebastian		X			
13	Victor		X			
14	Hector	X				
15	Ian	X	X		X	
	Total	6	13	0	2	0

Tableau VI. Les informateurs de la première recherche

#	Nom	Arrivée	Durée de séjour*	Genre		Age		Statut civil**	Enfants (nombre)
				F	H	20-36	37-60		
1	Alicia	05-1990	2 ans	X		X		C	non
1	Francisco	1984	8 ans		X	X		C	non
2	Bernardo	04-1989	3 ans + 1		X		X	M	oui
3	Carmen	12-1989	3 ans + 7m	X			X	D	oui (3)
4	Elena	1975	18 ans	X			X	M	oui (2)
4	Dominico	1977	16 ans		X		X	M	oui (2)
5	Felicia	03-1991	1 an + 4m.	X			X	M	oui (2)
6	Tomas	05-1984	8 ans + 4m.		X	X		C	oui (1)
7	Miguel	1985	7 ans		X		X	M	oui (2)
8	Raul	11-1990	1 an + 10m.		X	X		C	non
9	Juan	03-1991	1 an + 6m.		X	X		C	non
10	Oscar	1984	8 ans		X	X		C	non
11	Pablo	05-1983	9 ans + 4m.		X	X		S	oui (2)
12	Sebastian	11-1989	2 ans + 2 m.		X	X		C	non
13	Victor	06-1984	8 ans + 3m.		X		X	S	oui (2)
14	Hector	05-1991	1 an+ 4m.		X		X	M	oui (2)
15	Ian	12-1986	5 ans + 10m.		X		X	S	oui (1)
	Total			4	13	8	9		oui : 11 non : 6

\*Au moment de l'entrevue, approximative.

\*\*Légende : C : Célibataire, S : Séparé-e, D : Divorcé-e, V : veuf ou veuve.

Tableau VII. Langues utilisées lors des entrevues de la recherche du G.R.E.S.

#	Nom	Espagnol	Français	Anglais	Accompagna- trice	Autre interviewer
J3	Maria		X			
J6	Ricardo	X	X			
J7	Julio		X			
J8	Isabel		X			
J12	Luis			X		
J14	Jose			X		
J16	Arturo	X				
J18	Manuel	X	X			
M6	Carlos	X				X
M11	Pilar	X				X
M12	Dolores	X				X
M16	Vicente	X				X
M20	Clara	X				X
C1	Jorge		X			X
	Total	8	6	2	0	6

Tableau VIII. Participants de la seconde recherche

#	Nom	Arrivée	Durée de séjour	Genre		Age		Statut civil**	Enfant (nombres)
				F	H	20-36	37-60		
J3	Maria	12-1988	4 ans+ 3m.	X			X	D	oui (2)
J6	Ricardo	08-1990	2 ans + 8m.		X	X		C	non
J7	Julio	02-1987	6 ans + 1m.		X	X		C	oui (1)
J8	Isabel	01-1987	6 ans + 2m.	X		X		S	oui (2)
J12	Luis	hiver 1987	6 ans		X	X		C	non
J14	Jose	06-1989	3 ans et 9m.		X	X		C	non
J16	Arturo	02-1987	6 ans		X	X		M	non
J18	Manuel	06-1987	5 ans + 9m.		X		X	M	oui (4)
M6	Carlos	01-1987	6 ans + 2m.		X	X		C	oui (3)
M11	Pilar	01-1987	6 ans + 2m.	X			X	M	oui (3)
M12	Dolores	02-1987	6 ans + 1m.	X		X		M	oui (5)
M16	Vicente	02-1987	6 ans + 1m.		X	X		M	oui (3)
M20	Clara	10-1990	6 ans + 1m.	X		X		V	oui (2)
C1	Jorge	03-1990	2 ans + 5m.		X		X	M	oui (4)
	Total			5	9	10	4		oui : 4 non : 10

\*Au moment de l'entrevue, approximative.

\*\*Légende : C : Célibataire, S : Séparé-e, D : Divorcé-e, V : veuf ou veuve.

### CHAPITRE 3

Tableau IX. Réfugiés sélectionnés à l'extérieur du Canada, première recherche.

#	Nom	Lieu(x) où la demande a été formulée	Instance responsable, intermédiaire	Arrivée au Canada
11	Pablo	Mexico	Consultat Canadien	1983
10	Oscar	Mexico	Consultat Canadien	1984
07	Miguel	Los Angeles	Consultat Canadien	1985
12	Sebastian	Guatemala Ciudad	Consulat Canadien	1989
02	Bernardo	San Salvador	Organisation Mondiale des Migrations (O.I.M.)	1988
14	Hector	Guatemala Ciudad	O.N.U.	1991
13	Victor (refusé)	Mexico Los Angeles	Consultat Canadien Délégation du Québec	- -

Tableau X. Revendicateurs de statut de réfugié, première recherche

Année	Nom	#	Homme	Femme
1975	Elena	04		X
1977	Dominico	04	X	
1984	Tomas	06	X	
	Victor	13	X	
	Francisco	01	X	
1986	Ian	15	X	
RSR-1: 1975-1988	6 informateurs		5	1
1989	Carmen	03		X
1990	Alicia	01		X
	Raul	08	X	
1991	Felicia	05		X
	Juan	09	X	
RSR-2: 1989-1991	5 informateurs		2	3

Tableau XI. Revendicateurs de statut de réfugié, recherche du G.R.E.S.

Année	Nom	#	Homme	Femme
1986	Maria	J3		X
1987	Isabel	J8		X
	Julio	J7	X	
	Luis	J14	X	
	Manuel	J18	X	
	Carlos	M6	X	
	Dolores	M12		X
	Vicente	M16	X	
	Pilar	M11		X
RSR-1 1975-1988	9 informateurs		5	4
1989	Jose	J14	X	
1990	Jorge	C1	X	
	Ricardo	J6	X	
	Clara	M20		X
RSR-2 1988-1991	4		3	1

Tableau XII. Étapes du premier système de détermination du statut de réfugié, 1978-1988

0. Demande d'asile
1. Fixation de la date d'enquête
2. Enquête ajournée dans l'attente de la détermination du statut de réfugié
3. Interrogatoire sous serment
4. Comité Consultatif du Statut de Réfugié (C.C.S.R.)
5. Comité Spécial d'Étude (C.S.E.)
6. Commission de l'Appel de l'Immigration (C.A.I.)
7. Cour Fédérale (C.F.)
8. Cour Suprême
9. Reprise de l'enquête

Source : Emploi et immigration Canada (1987).

Les étapes 5 ne s'est enclanchée que lors d'un échec à l'étape 4 et ainsi de suite jusqu'à la neuvième étape.

Tableau XIII. Résultats du programme de révision administrative, du 21 mai 1986 au 31 décembre 1987 au Québec pour les ressortissants de trois pays latino-américains.

	Total des cas	acceptés	refusés	% acceptés
El Salvador	1038	767	271	73,9 %
Pérou	377	311	66	82,5 %
Guatemala	266	178	88	66,9 %
Total 6 pays*	2415	1733	682	71,8 %

Source : Statistiques non publiées, Centre Immigration Canada, citées dans Beaulieu et Concha (1988), p. 19.

\*avec République Dominicaine, Chili, Bolivie.

Tableau XIV. Résolution des demandes d'asile pour les répondants arrivés en 1986 et 1987, recherche du G.R.E.S.

#	Prénom	Arrivée	Date d'obtention du statut de réfugié
J3	Maria	12-1986	12-1988
J7	Julio	02-1987	?-1990
J8	Isabel	01-1987	?-1990
J12	Luis	hiver 1987	non mentionné
J16	Arturo	02-1987	?-1991
J18	Manuel	01-1987	10-1990
M06	Carlos	01-1987	?-1990
M11	Pilar	01-1987	11-1990
M12	Dolores	02-1987	?-1990
M16	Vicente	02-1987	11-1991

Tableau XV. Étapes du second système de détermination du statut de réfugié, 1989-1991

Demande d'asile
Première étape : audience préliminaire : - Recevabilité de la demande - Détermination du fondement de la demande
Deuxième étape. Audience de détermination du statut de réfugié
Appel (avec autorisation préalable) devant la Cour Fédérale

Source : Canada, 1989a.

Tableau XVI. Statistiques sur l'entrée des réfugiés salvadoriens par la sélection extérieure entre 1978 et 1987

Année	Nombre	Pourcentage des réfugiés acceptés au Canada
1978	0	0
1979	5	0
1980	1	0
1981	38	0,3
1982	275	1,6
1983	1,771	12,7
1984	2,085	13,6
1985	2,334	13,9
1986	2,335	12,2
1987	2,311	10,7
TOTAL	11,155	6,0

Source : Basok et Simmons (1989), appendice, p. 3.

Tableau XVII. Salvadoriens acceptés par la sélection préalable, 1980-1987

Catégorie	Pourcentage	Principales sources*
<b>IMMIGRATION</b>		
réfugié	70,6	62,2
famille	7,8	15,8
indépendant	21,6	22
TOTAL	100 (15,785)	100 (232,774)
<b>RÉFUGIÉS</b>		
Réfugié selon Convention	66,8	16,2
Classe désignée	27,4	56,4
Parrainage privé	5,8	27,4
TOTAL	100 (11,155)	100 (144,702)

Source : Basok et Simmons (1989), appendice, p. 5.

\*Vietnam, Pologne, Cambodge, Laos, El Salvador, Tchécoslovaquie, U.S.S.R., Iran, Éthiopie, Roumanie, Hongrie, Chili, Guatemala, Nicaragua, Afghanistan, Sri Lanka.

## CHAPITRE 4

Tableau XVIII. Délais dans l'obtention du permis de travail, recherche du G.R.E.S.

#	Prénom	Arrivée	Octroi permis de travail	Délai (mois)
J3	Maria	12-1986	01-1987	1
J6	Ricardo	08-1990	11-1990	3
J7	Julio	02-1987	-	6
J8	Isabel	01-1987	04-1987	3
J12	Luis	hiver 1987	-	1
J14	Jose	06-1989	-	2
J16	Arturo	02-1987	03-1987	1
J18	Manuel	01-1987	04-1987	3
M06	Carlos	01-1987	06 ou 07-1987	6
M11	Pilar	01-1987	09-1987	8
M12	Dolores	02-1987	08-1987	6
M16	Vicente	02-1987	05-1987	3
M20	Clara	10-1990	12-1990	2
C1	Jorge	03-1990	-	-
		1986-1990		moyenne : 3,7 mois
		1986-1987		moyenne : 3,8 mois



Tableau XIX. Emplois occupés depuis l'arrivée au Québec

#	Prénom	Genre		Emplois en manufacture			Hors des usines	Emplois spécialisés	Aucun	?
		F	H	MI	MII	M?				
1	Alicia	X							X	
1	Francisco		X				presseur de linge			X
2	Bernardo		X							X
3	Carmen	X							X	
4	Elena	X				X				
4	Dominico		X		X					
5	Felicia	X							X	
6	Tomas		X				entretien ménager (à son compte)			
7	Miguel		X					technicien usine metal		
8	Raul		X			X	restauration agriculture			
9	Juan		X	X						
10	Oscar		X					technicien informatique		
11	Pablo		X				construction rénovation	machiniste		
12	Sebastian		X				restauration			
13	Victor		X				agriculture entretien ménager menage			
14	Hector		X						X	
15	Ian		X				pâtisserie, restauration			
J3	Maria	X			X		nettoyage vêtements			
J6	Ricardo		X	X						
J7	Julio		X		X		agriculture			
J8	Isabel	X		X	X					
J12	Luis		X	X						
J14	Jose		X		X					
J16	Arturo		X	X						
J18	Manuel		X	X	X					
M6	Carlos		X	X	X					
M11	Pilar	X		X						
M12	Dolores	X		X	X					
M16	Vicente		X	X	X					
M20	Clara	X								
C1	Jorge		X						X	
		9	22	10	9	1		3	5	2

Tableaux XX. Description des emplois, recherche du G.R.E.S., manufactures 1: textile, vêtements et linge de maison.

#	Genre		Tâche	Aides à la recherche					\$	Motifs de départ			Mois
	F	H		OG	ONG	Fam.	Amis	Seul		V	Fe	F-	
M12	X		couture				X		8**	-	-	-	48
M11	X		couture				X		?	X			-1
E9		X	couture				X		6.50	-	-	-	7+
M6		X	couture						7.50			X	?
M6		X	couture						7.50			X	3
M16		X	tissage				X		4.00	X			24
J8	X		coupeuse fils		X				4.75	X			6
J8	X		TG vêt. hommes				X		5.00			X	3
J6		X	TG vêt.enfants	?	?	?	?	?	?	?	?	?	2
J6		X	TG vêt.femmes				X		5.50	-	-	-	20+
J12		X	manutention					X	9			X	6
J12		X	envois				X		-			X	?
J16		X	emballeur				X		8	-	-	-	72+
J18		X	emballeur			X			?	?	?	?	10
J18		X	teinture			X							3
J8	X		TG vérif. cote					X	6.40	-	-	-	12+
J7		X	inventaire				X		5.00	X			?
J7		X	réception				X		5.00	X			?
J12		X	manutention					X	9	-	-	-	?
M11		X	couture				X		6.50		X		?

+ : travail toujours occupé au moment de l'entrevue, TG : travail général.

\*: V: volontaire, Fe: fermeture, F-: moins de travail.

\*\*À la pièce, salaire reçu si un certain montant d'items est atteint, sinon, \$7.00.

Tableaux XXI. Description des emplois, recherche du G.R.E.S., manufactures 2 : usines variées

#	Genre		Tâche	Aides à la recherche					\$	Motifs de départ			Mois
	F	H		OG	ONG	Fam.	Amis	Seul		V	Fe	F-*	
J3	X		chaussures			X			5.00		X		12
J3	X		chaussures			X			5.00		X		12
J18	X		chaussure				X		10	-	-	-	60
J7		X	stores				X		5.00	X			8
J7		X	screener				X		7.50	-	-	-	28+
J14		X	coupe de métal				X		9.00			X	14
J14		X	pose d'étiquette					X	6.00	-	-	-	17
M12	X		TG bijoux			X			4.55	?	?	?	10
M6		X	couture ceinture					X	8.25			X	16
M6		X	couture ceinture					X	?	X			?
M6		X	couture ceinture			X			?	X			?
J8	X		peinture		X				4.75	X			12
J8	X		bracelets montre				X		?			X	12
J8	X		emballage	X					4.35	?	?	?	3
M16		X	emballage	?	?	?	?	?	5.00			X	12
M16		X	emballage					X	?			X	6
M12		X	travail général			X			4.35	?	?	?	1

Tableaux XXII. Description des emplois, recherche du G.R.E.S., hors manufactures

#	Genre		Tâche	Aides à la recherche					\$	Motifs de départ			Mois
	H	F		OG	ONG	Fam.	Amis	Seul		V	Fe	F-	
J3		X	nettoyage			X			9	-	-	-	48+
J7	X		agriculture	X					4.50	-			5

## CHAPITRE 5

Tableau XXIII. Fréquentation des cours de français, première recherche

#	Prénom	Genre		Catégorie			C.O.F.I.		Autres cours		C+A*		
		F	H	RSR 1	RSR 2	RSE	OUI	NON	OUI	NON			
							temps plein	temps partiel	temps plein	temps partiel			
1	Alicia	X			X		X		X		X		
1	Francisco		X	X				X		X			
2	Bernardo		X			X	?		?		?		
3	Carmen	X			X		X	X	X		X		
4	Elena	X		X			X		?		?		
4	Dominico		X	X			X		?		?		
5	Felicia	X			X		X				X		
6	Tomas		X	X				X		X			
7	Miguel		X			X	X		?				
8	Raul		X		X			X		X			
9	Juan		X		X		X				X		
10	Oscar		X			X	X				X		
11	Pablo		X			X	X	X			X		
12	Sebastian		X			X	X						
13	Victor		X	X				X		X			
14	Hector		X			X	X			X	X		
15	Ian		X	X				X			X		
		4	13	6	5	6	11	2	5	2	5	5	4

\*C+A: COFI et autres cours.

Tableau XXIV. Fréquentation des cours de français, recherche du G.R.E.S.

#	Prénom	Genre		Catégorie			COFI			Autres cours		C+A*	
		F	H	RSR1	RSR2	RSE	OUI		NON	OUI	NON		
							temps plein	temps partiel		temps plein	temps partiel		
J3	Maria	X		X					X		X		
J6	Ricardo		X		X				X		X		
J7	Julio		X	X				X				X	
J8	Isabel	X		X			X					X	
J12	Luis		X	X			X					X	
J14	Jose		X		X				X		X		
J16	Arturo		X	X					X		X		
J18	Manuel		X	X					X			X	
M6	Carlos		X	X			X	X		X			X
M11	Pilar	X		X					X		X		
M12	Dolores	X		X			X				X		X
M16	Vicente		X	X					X		X		
M20	Clara	X			X		X			X			X
C1	Jorge		X		X		X			X			X
	Total	5	9	10			7	2	7	3	7	4	4
	Somme	9	22	16	9	6	18	4	12	5	12	9	8

\*C+A: COFI et autres cours.

Tableau XXV. Fréquentation des cours de français et catégories d'immigration

Catégories	RSR-1			RSR-2			RSE			TOTAL			
	Genre	F	H	total	F	H	total	F	H	total	F	H	F+H
COFI seulement		1	2	3	1	1	2	0	2	2	2	5	7
COFI et autres cours		1	1	3	3	1	4	0	2	2	4	4	8
Autres cours seulement		2	6	8	-	2	2	0	0	0	2	8	10
Aucun cours		0	2	2	0	0	0	0	0	0	0	2	2
Données manquantes		1	1	2	0	0	0	0	2	2	1	3	4

**ANNEXE 2 :  
MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE**

## Guide d'entrevue

- A. Vie au Salvador**
1. Général
    - 1.1 Dans quelle ville êtes-vous né(e), dans quelle région ?
    - 1.2 Avez-vous vécu ailleurs (périodes, âges) ?
    - 1.3 Quel était votre travail avant de quitter le pays ?
  2. Famille
    - 2.1. Famille et maisonnée
      - 2.1.1. Avec qui viviez-vous avant votre départ ?
      - 2.1.2. Êtes-vous marié-e ?
      - 2.1.3. Si oui, occupation du conjoint là-bas ?
      - 2.1.4. Avez-vous des enfants ?
        - 2.1.4.1. Nombre
        - 2.1.4.2. Ages
        - 2.1.4.3. Genre: nombre de garçons et de filles
    2. Lieu de résidence au moment de votre départ
  3. Situation politique et sociale actuelle au Salvador:
    - 3.1 Comment obtenez-vous de l'information sur ce qui se passe là-bas ? (lettres, journaux, nouvelles à la télévision ?)
    - 3.2 Quels sont (et ont été) les contacts que vous avez avec amis et famille là-bas ? (fréquence, forme, visites ?)
    - 3.3 Comment voyez-vous les changements récents dans votre pays d'origine ?
  4. Retour:
    - 4.1 Est-ce qu'il vous arrive de penser au retour ? Si oui:
    - 4.2 Quand entrevoyez-vous retourner ?
    - 4.3 Avec qui ?
    - 4.4 Quels sont vos projets ?
- B. Migration**
1. Général
    - 1.1. Départ(s) du Salvador: en quelle année ?
    - 1.2. Comment êtes-vous arrivé(e) ici ? (autobus, auto, avion)
    - 1.3. Escales ou vie ailleurs ? si oui:
    - 1.4. Où ? et pour combien de temps ?
    - 1.5. Argent pour venir
    - 1.6. Pourquoi avoir choisi de venir au Canada ? (amis, famille ?)
  2. Migration et famille
    - 2.1. Pouvez-vous me parler de votre famille installée ici ?
- C. Vie quotidienne à l'arrivée au Canada**
- J'aimerais que vous me parliez de ce qu'il vous fallait faire en arrivant:
1. Démarches: comment avez-vous fait pour:
    - 1.1. Choisir un logement
    - 1.2. Vous inscrire à cours de langue si nécessaire
    - 1.3. Pour inscrire les enfants à l'école
    - 1.4. Trouver du travail

2. Sources d'informations: Où avez-vous trouvé des informations à ces sujets ? exemples: famille, amis, organismes pour les immigrants, gouvernement

#### **D Détermination du statut de réfugié**

1. Avant les enquêtes proprement dites:
  - 1.1. Qu'est-ce que vous saviez avant de passer aux enquêtes ?
  - 1.2. Comment vous y êtes vous préparé ?
  - 1.3. Comment avez-vous contacté l'avocat ou le conseiller ?
2. Pendant le processus:
  - 2.0. Processus a débuté à quel moment (mois et année) ?
  - 2.1. Enquête 1: Comment cela s'est-il passé ?
    - 2.1.1. Exemples de questions
  - 2.2. Enquête 2: Comment cela s'est-il passé ?
    - 2.2.1. Exemples de questions
3. Après les enquêtes:
  - 3.1. Délai: quand avez-vous eu la réponse ?
  - 3.2. Comment vous l'a-t-on transmise ?
  - 3.3. Que s'est-il passé durant l'attente ?
4. Résidence permanente: Comment fait-on pour demander la résidence permanente ? (où, qui comment, etc)
5. Général
  - 5.1. Votre famille: qu'est-il arrivé aux autres membres de votre famille ?
  - 5.2. Si vous devriez aider quelqu'un qui n'est pas passé par le processus pour obtenir le droit de résidence, quels seraient vos conseils ?
6. La personne rencontrée ou les membres de sa famille n'ont pas été des revendicateurs de statut de réfugié:
  - 6.1. Comment avez-vous pu être accepté au Canada (dans quelle catégorie) ?
  - 6.2. Quand êtes vous arrivé(e) et quand le processus de demande a débuté ?
  - 6.3. Comment ça s'est passé ? (détails si possible)

#### **E. Travail et occupations**

1. Depuis l'arrivée: travail ou cours ?
2. Quel est votre travail (ou vos études) ?
3. Où travaillez-vous ?
4. Comment ça se passe: impressions
5. Heures de travail et périodes...

#### **F. Cours de français**

1. Quel cours ?
2. Comment cela s'est-il passé ? (appréciations et déroulement)

#### **Général**

1. Quelles étaient les idées du Québec avant de venir ?

**Autres** (vérifier si informations recueillies): âge, famille restreinte, occupation: travail, ou école ou autre (ici et au Salvador), quartier de résidence à Montréal, région d'origine au Salvador, vie dans d'autres pays que le Salvador.



## Guide d'entrevue - Recherche du G.R.E.S.

1. Langues pour l'entrevue
2. Confidentialité
3. Informations sur les objectifs et le déroulement de l'entrevue
4. **Profil du répondant ou de la répondante**
  - 4.1.1. Quelle est votre date de naissance ?
  - (4.1.2. Sexe ?)
  - 4.2.1. De quel pays venez-vous ? Dans quel pays êtes-vous né ?
  - 4.2.2. A quelle date êtes-vous arrivé au Canada ?
  - 4.2.3. A quel endroit êtes-vous arrivé au Canada ?
  - 4.2.4. Par quel(s) pays êtes-vous passé avant d'arriver au Canada ?
  - 4.3.1. Quand avez-vous eu votre permis de travail (mois/année) ?
  - 4.3.2. Quand avez-vous eu votre statut de réfugié (mois/année) ?
  - 4.4.1. Êtes-vous marié-e, célibataire, divorcé-e ?
  - 4.4.2. Est-ce que vous étiez -réponse 4.4.1.- quand vous êtes arrivé au Canada ?
  - 4.5.1. Avez-vous des enfants ?
  - 4.5.2. Si **oui**, quel âge ont-ils ?
  - 4.5.3. Sont-ils à votre charge ?
  - 4.6.1. Qui habite avec vous maintenant ?
  - 4.6.2. Qui sont les personnes avec qui vous vivez: famille, amis ou... ?
  - 4.6.3.1. Est-ce que vous avez-toujours habité avec ces mêmes personnes ? (personnes parties ou arrivées-y compris les enfants);
  - 4.6.3.2. Si **non**: Avec qui avez-vous habité depuis votre arrivée ?
  - 4.6.3.3. A quelle date (moment, période car ce n'est pas nécessairement possible d'avoir les dates exactes) sont arrivés ou avez-vous quitté ces personnes ?
  - 4.7.1. Quelle est votre langue maternelle (première langue apprise à la maison) ?
  - 4.7.2. Quelle langue parlez-vous surtout à la maison maintenant ?
  - 4.7.3. Est-ce que vous parlez d'autres langues -à part le... à la maison,
  - 4.7.4. si oui lesquelles ?
  - 4.8. **Formation avant d'arriver au Québec**
    - 4.8.1. Avant d'arriver au Québec, combien d'années d'école avez-vous fait ? Vous êtes allé à l'école pendant combien de temps ? (cours général ou spécialisé)
    - 4.8.2. Avez-vous étudié après le secondaire ?
    - 4.8.2.1. Si oui, dans quel domaine et à quel niveau ?
    - 4.8.3. Aviez-vous une formation professionnelle (appris un métier) ? (préciser s'il s'agit d'une formation à l'école ou par apprentissage direct (être apprenti)), donner des exemples.
    - 4.8.3.1. Si oui, dans quel(s) domaine(s) ?
    - 4.8.4. **Expérience de travail avant d'arriver au Québec**
      - 4.8.4. Est-ce que vous aviez travaillé ? (avant de venir au Québec)
      - 4.8.4.1. Si oui, dans quel(s) domaine (s) et pendant combien d'années ?
      - 4.8.4.2. Si vous ne travailliez pas: pourquoi et que faisiez-vous ?
5. **Expérience: logement depuis l'arrivée au Québec**  
 Quelle a été votre expérience par rapport au logement depuis votre arrivée au Québec ?

Est-ce que le premier logement a été facile à trouver ?  
 Est-ce que vous avez reçu de l'aide ?  
 Est-ce que vous avez eu des problèmes ?  
 Source des informations concernant les différents logements ?  
 Pourquoi les déménagements ?  
 Dans quels quartier-s ?

### **6. Expérience de travail payé (employé ou à son compte) depuis l'arrivée au Québec**

Quelle a été votre expérience en ce qui concerne le travail payé depuis votre arrivée au Québec ?  
 Est-ce que le premier travail a été facile à trouver ?  
 Est-ce que vous avez reçu de l'aide ?  
 Est-ce que vous avez eu des problèmes ?  
 nature de ces emplois ?  
 secteur ?  
 temps plein ou partiel ?  
 postes occupés ?  
 tâches effectuées ?  
 type de rémunération ?  
 langues utilisées ?  
 pourquoi ces emplois en particulier ?  
 source des informations concernant ces emplois ?  
 pendant combien de temps ?  
 pourquoi avoir changé d'emploi ?  
 si aucun emploi, pourquoi ?

### **7. Expérience de travail non payé depuis l'arrivée au Québec**

Quelle a été votre expérience en ce qui concerne le travail bénévole et non payé depuis votre arrivée au Québec ? (exemple: stage dans un travail sans recevoir de salaire ou travailler dans un groupe populaire)  
 nature du travail ? secteur ?  
 temps plein ou partiel ?  
 postes occupés ?  
 responsabilités ?  
 langues utilisées ?  
 pourquoi ce travail en particulier ?  
 sources des informations concernant ce travail ?  
 pendant combien de temps ?  
 tâches domestiques effectuées à la maison ?

### **8. Participation à des cours depuis l'arrivée au Québec**

A quel cours avez-vous participé depuis votre arrivée au Québec ?  
 Est-ce que ces cours ont été utiles pour vous ?  
 nature des cours ?  
 temps plein ou temps partiel ?  
 organisme ?  
 matière ?  
 langues utilisées ?  
 pendant combien de temps ?  
 Pourquoi ces cours en particulier ?  
 sources des informations concernant ce cours ?  
 allocation ?  
 coûts de participation ?

utilité des cours ?  
si aucun cours, pourquoi ?

### **9. Retour sur les ressources économiques dont dispose le ménage du répondant depuis l'arrivée au Québec**

- 9.1 Quelles ont été les sources de revenu dont a disposé votre ménage depuis votre arrivée au Québec (en ordre chronologique) ? Résumer l'information depuis l'arrivée: travailler, chômage, bien-être social, voir l'évolution. Si on revient à votre arrivée: Donc vous avez d'abord, ensuite...
- 9.2 Combien recevez-vous d'argent par heure, semaine ou mois ? (environ) (voir pour les personnes qui travaillent aussi dans la maison) Comment ce salaire ou montant a-t-il évolué dans le temps ?
- 9.3 Quelle proportion de ce revenu a été accordée au logement ? Combien payez-vous de loyer maintenant ? Combien avez-vous payé de loyer avant (autres logements précédents) ? Est-ce que le chauffage, l'électricité, etc sont inclus ? Alors sur ... vous payez...
- 9.4 Est-ce que vous êtes déjà allé à des places où on donne de la nourriture ? Si oui, combien de fois...
- 9.5 Est-ce que vous êtes déjà allé à des endroits où on donne des vêtements ou des meubles ? Si oui, à quel endroit ? quels résultats ? Qui va dans cet organisme et qui est responsable (même groupe ethnique que vous ou autre) ?

### **10. Évaluation globale**

- 10.1 Pourquoi avez-vous choisi le Québec ?
- 10.2 Qu'est-ce qui devrait être amélioré pour aider les gens à trouver un bon logement ?
- 10.3. Qu'est-ce qui pourrait être changé pour aider mieux les gens pour se trouver un travail, un bon travail ?
- 10.4. Qu'est-ce qui pourrait être changé pour améliorer les cours de français ?
- 10.5. Qu'est-ce qu'on pourrait changer pour améliorer la situation économique des gens qui arrivent au Québec ?
- 10.6. Quels autres changements pourraient être faits pour aider mieux les gens qui arrivent ici ?

### **11. Informations complémentaires**

### **12. Déroulement de l'entrevue**